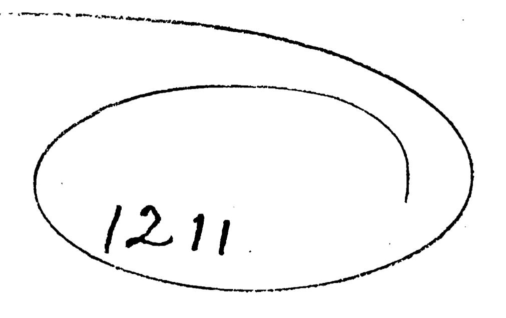



1211

MÉMOIRES.



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

des Sciences et des Arts,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

TOME SECOND.

Utile dulci.



VALENCIENNES,
IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS.
1836.

MODIFICATIONS AU RÉGLEMENT (1)

11. — Tout membre titulaire qui passe ***six mois*** sans assister aux séances et sans faire agréer les motifs de son absence, est regardé comme démissionnaire.

20. — Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidens, d'un secrétaire, ***d'un secrétaire-archiviste*** et ***d'un trésorier***.

(1) Voyez les articles primitifs au t. 1 des Mémoires de la Société, pages 5 et 6.

MODIFICATIONS AU RÉGLEMENT (1)

11. — Tout membre titulaire qui passe *six mois* sans assister aux séances et sans faire agréer les motifs de son absence, est regardé comme démissionnaire.

20. — Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidens, d'un secrétaire, ***d'un secrétaire-archiviste*** et ***d'un trésorier***.

(1) Voyez les articles primitifs au [illegible] de la Société [illegible] pages 5 et 6.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

PENDANT L'ANNÉE 1833,

par M. E Grar, Secrétaire.

(Séance du 13 janvier 1834.)

MESSIEURS,

L'AN dernier, à pareille époque, je venais vous rendre compte des travaux de la Société des lettres (1) à laquelle succédait la Société d'agriculture. Je vous parlais des espérances que fesait naître la nouvelle organisation de votre Société; plus heureux aujourd'hui, je viens vous entretenir de leur réalisation.

A peine comptez-vous une année d'existence, et déjà, vous êtes arrivés à ce point, qu'on ne peut, sans mauvaise foi, méconnaître l'impor-

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 9.

tance de vos travaux et la direction utile que vous avez su leur donner. Aussi, est-ce pour votre secrétaire une agréable tâche, en même tems qu'elle est honorable, d'être chargé de vous résumer toute une année de votre existence ; de vous rappeler, quels hommes éclairés vous avez appelés dans votre sein; quelle part ont eue dans vos travaux, l'agriculture, les sciences, l'industrie, la littérature, les beaux-arts ; quelles relations vous avez eues avec l'autorité; quels ont été les heureux résultats de l'exposition des produits des arts et de l'industrie que vous avez sollicitée ; quels encouragemens vous offrez à l'agriculture, à l'industrie, aux lettres ; quel succès, enfin, vous espérez du cours de géométrie appliqué à l'art de bâtir, que vous avez promis d'encourager.

CHANGEMENS DANS LE PERSONNEL.

La nouvelle organisation de votre Société (1) a entraîné la retraite de quelques-uns de vos confrères. Vous avez eu aussi à regretter le départ de M. *Baudrimont*, un de vos membres titulaires les plus instruits, les plus assidus et les plus travailleurs. Ces vacances ont amené dans

---

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 22.

votre sein de nouveaux confrères dont vous avez déjà été à même d'apprécier les lumières et le zèle : MM. Arthur Dinaux, Devred, Castiaux père, Bernard, Potier, Adolphe Castiaux et Meilhan, ont été proclamés membres titulaires dans le courant de l'année qui vient de s'écouler. Vous avez aussi appelé à vous, en qualité de membres correspondans, MM. Libert, de Paris, Ducaz, de Lille, et Rossignol, de Douai. La mort vient d'enlever tout récemment à votre Société un de ses correspondans les plus recommandables, et à la science, un savant distingué ; M. Charles Pougens a terminé son honorable carrière à Vauxbuin près Soissons, le 19 décembre dernier, à l'âge de 78 ans.

TRAVAUX DE L'ANNÉE.

AGRICULTURE.

L'agriculture, les sciences et les arts qui s'y rattachent directement ou indirectement, occupent la première place dans vos travaux de l'année 1833.

Instrumens agricoles. — M. Numa Grar, après avoir fait fonctionner à plusieurs reprises et avec le plus grand soin, les divers instrumens aratoires de la fabrique de M. de Dombasles, que le gouvernement a envoyés à la Société, vous a fait un rapport sur les résultats de ces différens

essais (1). — Il vous a dit que les charrues araires de M. de Dombasles n'étaient que la réunion de toutes les combinaisons reconnues les plus parfaites pour obtenir une grande économie de force ; que ces charrues, par cela même, ont une grande supériorité sur celles en usage dans le pays ; mais qu'il ne leur en a reconnu aucune sur les charrues dites *Brabants*, qui commencent à s'introduire dans l'arrondissement. Il pense que la charrue de M. de Dombasles et le Brabant doivent être employés de préférence pour les labours de printems, et nos charrues ordinaires pour les labours d'hiver (2). — Le Binot, semblable à ceux du pays, sauf la suppression de l'avant-train, n'a pu être essayé de manière à asseoir un jugement certain. — L'extirpateur offre de grands avantages lorsqu'il s'agit de donner, au printems, un labour aux terres préparées avant l'hiver. La terre est ameublie d'une manière très-expéditive, sans être retournée, et par conséquent sans être exposée à se dessécher, « ce qui produit souvent une mauvaise levée. » Malheureusement, cet instrument fonctionnait tantôt bien, tantôt mal, sans doute à cause du manque d'habitude dans sa direction. — La

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 251.

(2) On peut voir le développement de cette distinction dans la Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p 5.

houe à cheval, destinée à remplacer le binage à la main, exigeant un plus grand espacement des lignes que ne le demandent nos terres, et les ouvriers étant d'ailleurs exercés à ce travail, votre rapporteur a pensé que l'introduction de cet instrument ne serait avantageuse que si les bras devenaient plus rares.

M. Devred vous a lu un mémoire sur l'avantage qui résulterait, pour cet arrondissement, de la substitution des charrues adoptées depuis environ 60 ans dans les environs de Lille, Douai, Orchies, St.-Amand, etc., à celles presqu'exclusivement en usage dans les cantons de Valenciennes (1). Dans ce mémoire, écrit avec une conviction profonde, résultat d'une longue pratique, l'auteur attaque la routine invétérée de nos cultivateurs jusques dans ses derniers retranchemens. L'expérience que les commissaires de l'exposition ont faite à St.-Saulve de quelques instrumens exposés, comparativement avec ceux en usage dans le pays; cette expérience, dis-je, dirigée par M. Devred lui-même, a été de nature à lever tous les doutes.

Dans une courte notice, M. Numa Grar vous a exposé les avantages de l'emploi d'une machine à triturer l'avoine, les fèves, pois, etc.,

---

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 270.

MODIFICATIONS AU RÉGLEMENT (1)

11. — Tout membre titulaire qui passe *six mois* sans assister aux séances et sans faire agréer les motifs de son absence, est regardé comme démissionnaire.

20. — Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidens, d'un secrétaire, *d'un secrétaire-archiviste* et *d'un trésorier*.

(1) Voyez les articles primitifs au t. 1 des Mémoires de la Société, pages 5 et 6.

l'usage de quelques cultivateurs de l'arrondissement, de passer leur semence, pour préserver leur blé du charbon et de la carie, dans une dissolution de sulfate de cuivre (1).

Dans une autre notice, M. Devred recommande la culture du rutabaga et des différentes espèces de turneps (2). Ces plantes fournissent aux bestiaux une nourriture abondante et saine, et entrent avec avantage dans un bon mode d'assolement. L'ensemencement en lignes parallèles à 13 pouces de distance, est préférable à l'ensemencement à la volée. Si les turneps sont en moins grand nombre, ils sont d'un plus gros volume.

Industrie-sucre. — M. Blanquet vous a communiqué une notice présentée par lui à la chambre consultative de commerce de Valenciennes en 1830, sur la situation et la production des fabriques de sucre de l'arrondissement (3). Dans cette notice, M. Blanquet s'attache à démontrer quels avantages sont attachés à l'existence de cette industrie essentiellement agricole, et quels inconvéniens il résulterait inévitablement, dans l'état actuel des choses, de la présence d'un

---

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 261.

(2) Mémoires de la Société, t. 1 p. 265.

(3) Mémoires de la Société, t. 1 p. 279.

grand nombre de fabriques dans un espace trop circonscrit. On ne doit accorder de protection spéciale à la fabrication du sucre indigène, qu'en raison de l'espoir fondé de voir s'établir une concurrence entre le sucre indigène et celui des colonies ; à cette fin le fabricant doit s'efforcer de produire au plus bas prix possible. L'affluence, sur un seul point, d'établissemens semblables, fesant hausser d'une manière prodigieuse le prix des terres et aussi le prix du travail, cette affluence produit un effet opposé à l'objet que l'on doit se proposer.

Education des chevaux. — M. Meilhan vous a communiqué les réponses par lui faites aux questions qui lui avaient été adressées par la Société d'agriculture de Douai en 1828, sur l'éducation des chevaux dans notre arrondissement. Ces réponses peuvent se résumer ainsi: 1°. Nos chevaux de labour reçoivent tous les soins nécessaires à leur prospérité. 2°. Pour que le nombre en augmentât au-delà des besoins de l'agriculture, il faudrait un stimulant, par exemple, que le gouvernement en achetât un certain nombre, ce qu'il pourrait faire avec avantage pour le train d'artillerie. 3°. La taille moyenne de nos chevaux est de 4 pieds 4 à 6 pouces, et s'élève de suite à près de 8 à 10 pouces 1/2. Les chevaux intermédiaires nous manquent. 4°. Le mode actuel de station, adopté pour la monte, convient ;

mais il faudrait éviter aux cultivateurs des déplacemens et surtout des frais qui les dégoutent si souvent. 5°. Les primes accordées sont assez nombreuses, mais pas assez fortes (1). Leur peu d'importance ne stimule pas assez les propriétaires. 6°. On peut réduire le nombre des étalons de trait, à moins qu'on ne facilite la vente des élèves; mais il faudrait multiplier les étalons de selle et de carosse; ces derniers croisés avec nos jumens les plus minces, produiraient de bons chevaux de dragons et de cuirassiers dont la France manque. 7°. Les concessions d'étalons aux particuliers ne sont nullement profitables; l'intérêt général est sacrifié à l'intérêt privé. Il serait préférable que le département reçût lui-même les étalons, et les distribuât suivant le besoin des localités. Avant d'en fixer le nombre, il serait bon de faire un recensement exact des jumens qu'on destinerait à la reproduction. Ce choix est important.

M. Meilhan a joint à ces documens quelques nouvelles observations de médecine vétérinaire.

Chemins vicinaux. — M. Dinaux vous a fait un rapport sur l'état déplorable des chemins vicinaux de notre arrondissement (2). Il vous a

---

(1) Elles sont aujourd'hui entièrement supprimées.

(2) Mémoires de la Société, t. 1 p. 293.

signalé les inconvéniens de la législation actuelle sur le mode d'entretien de ces chemins, mode qui rappelle l'ancienne corvée. En conservant la prestation en nature des charrois seulement, et en y ajoutant un impôt en argent, on arrivera plus sûrement à l'amélioration des chemins; le travail qu'on ne peut obtenir des ouvriers *par corvée*, on le ferait facilement exécuter par des ouvriers *payés*. Aux piqueurs que les communes ont l'habitude de nommer pour présider aux travaux de la prestation en nature, et dont les fonctions expirent avec la courte existence de cette prestation, M. Dinaux voudrait voir substituer des *cantonniers* à l'année. « Hors le tems des travaux de réparation des chemins vicinaux, travaux auxquels ils assisteraient constamment en fesant exécuter les procès-verbaux de visite des inspecteurs-voyers, les cantonniers feraient des tournées continuelles dans les chemins, pour y couper les frêtes et barrages de fossés, faire écouler les mares d'eau des chemins par de légères coupures, combler les ornières, etc., etc. » Cette innovation serait, ce nous semble, d'une grande utilité. « On ne saurait croire, dit M. Dinaux, combien le travail *continuel* d'un seul homme qui parcourrait, tous les jours, la bêche ou la pioche à la main, les chemins d'une grande commune, ou de plusieurs petites, diminuerait les autres travaux annuels. » — On pourrait créer une classe de

chemins intermédiaires entre les chemins départementaux et les chemins vicinaux, ceux, par exemple, qui joignent ou des communes populeuses avec le chef-lieu de l'arrondissement, ou des chefs-lieux de canton entre eux. Les travaux d'art et la grande réparation annuelle de ces chemins seraient à la charge du département. Neuf chemins de notre arrondissement pourraient être rangés dans cette catégorie. — M. Dinaux signale les pierres quartzeuses, nommées vulgairement *cailloux cornus*, comme les meilleures pour servir à la réparation des chemins. Les chaussées romaines qui traversent notre arrondissement sont construites avec ces pierres. M. Dinaux termine en émettant le vœu de voir fixer incessamment la législation sur la plantation des chemins vicinaux.

SCIENCES.

Economie politique et législation. — M. Courtin vous a fait un rapport sur un mémoire intitulé : *Essais sur les enfans trouvés et moyens d'en diminuer le nombre* (1). Ce mémoire, de M. Tailliar, votre correspondant, parfaitement analysé par M. Courtin, a attiré toute votre attention.

L'accroissement malheureux du nombre des

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 205.

enfans trouvés, est attribué à deux causes par M. Tailliar : 1°. la démoralisation sociale, et spécialement la corruption qui règne parmi les femmes des classes inférieures. 2°. les vices et les lacunes de la législation sur la matière. Le législateur s'est montré trop facile pour l'admission dans les hospices, des enfans nouveaux-nés. « Point de déclaration préalable, point de formalités gênantes, point de conditions imposées. On apporte à l'hospice la malheureuse victime, dénuée le plus souvent de tout indice propre à la faire reconnaître; un surveillant s'en empare, et voilà la mère dégagée de toute obligation, voilà l'enfant perdu dans la foule des orphelins, mis à la charge de la société et hors d'état de retrouver celle à qui il doit la vie. » Le législateur, par cette trop grande facilité, donne lui-même les moyens de violer la loi, qui exige la déclaration de la naissance de l'enfant dans les trois jours, sous peine d'emprisonnement et d'amende (C. c. art. 56. C. pén. art. 346), qui qualifie crime et punit sévèrement la suppression, soit de la personne, soit de l'état d'un enfant (C. pén. art. 345); qui, enfin, permet toujours à l'enfant de rechercher sa mère (C. c. art. 341).

L'auteur propose, pour remède à ces maux, 1°. la suppression des tours, afin de n'admettre aux hospices que les enfans dont les parens n'ont point une aisance suffisante pour les élever; 2°. la

défense de recevoir dans les hospices les enfans dont la naissance n'a pas été déclarée à l'officier de l'état-civil ; 3°. l'obligation pour toute femme non mariée qui deviendrait enceinte, de déclarer sa grossesse au juge-de-paix de son canton ; 4°. enfin, des établissemens d'éducation publique et gratuite pour les jeunes filles des classes inférieures de la société. L'enseignement devrait porter sur la religion, la morale et les qualités domestiques qui constituent l'honnête femme et la bonne mère de famille.

Il faut lire dans le mémoire de l'auteur, ou dans le rapport qui vous en a été fait, les développemens de ces idées philantropiques. Nous nous bornerons à répéter ce que disait M. Courtin en terminant son rapport : « Ce sujet est grave et digne des méditations des amis de l'humanité et des moeurs. » Et nous ajouterons que nous avons la satisfaction de voir dans notre ville l'administration s'occuper activement de l'éducation des jeunes filles, travaillant ainsi à l'amélioration des moeurs autant qu'il est en elle.

M. Blanquet vous a communiqué un rapport fait par lui, à M. le préfet du département en 1831, sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans l'arrondissement. La France venait alors d'éprouver une commotion politique, et les commotions politiques, quelles qu'el-

les soient, ne sont pas de nature à augmenter les relations commerciales. L'agriculture, l'industrie, le commerce ont besoin, pour prospérer, de paix et de stabilité ; c'est sur ce besoin de paix et de stabilité que M. Blanquet appelle toute l'attention du gouvernement.

Géologie. — M. Thiébaut vous a signalé dans les Mémoires de la Société des sciences de Lille (1829–1830), un article de M. de Serres sur diverses tentatives faites dans le midi de la France, pour obtenir des eaux jaillissantes (1). La question des puits forés, agitée par notre Société depuis le commencement de son existence (2), est d'une importance extrême pour notre ville, où les eaux sont si insalubres. Tout ce qui touche à cette question doit donc attirer, de votre part, une attention toute spéciale. M. Thiébaut vous a dit comment M. de Serres, ne trouvant dans la théorie du syphon qu'une explication imparfaite de quelques-uns des phénomènes que présentent les puits forés, attribue le jaillissement des eaux de plusieurs de ces puits à une pression due à l'élasticité des couches minérales superposées

---

(1) Mémoires de la Société royale des Sciences de Lille (1829-1830), p. 75.

(2) Mémoires de la Société, t. 1 p. 118 et 333. — Programme des encouragemens à décerner par la Société en 1832, n° 4 p. 2. — Id. en 1834 et 1835, p. 7 n° 7.

aux nappes d'où proviennent les sources. Vous pourrez, à l'occasion, recourir à cet article de M. de Serres.

INDUSTRIE.

Cheminées d'usine (1). — Les échaffaudages qui servent à construire les grandes cheminées d'usine sont très-dispendieux. M. Numa Grar, dans une courte notice, vous a parlé d'un mode de construction qui permet de se passer d'échaffaudages. Ce mode consiste à poser horizontalement, dans la cheminée qu'on construit, des barres de bois sur lesquelles on met quelques planches ; le maçon se place sur ce plancher qu'il relève à mesure qu'il monte la cheminée. Ce mode si simple, peu connu en France, est très-usité en Angleterre ; des cheminées, qui ont jusqu'à 34 mètres de hauteur, et dans lesquelles viennent aboutir les canaux d'une centaine de fourneaux, sont construites d'après cette méthode. Dans notre arrondissement, où il y a une si grande quantité de ces cheminées, elles ont presque toutes été construites au moyen d'échaffaudages.

Construction des pompes. — M. de Mathieu vous a communiqué quelques observations sur la

(1) La Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p 76.

construction des pompes, sur leur prompte détérioration, et sur les moyens simples à employer pour la prévenir (1). Les pompes, à Valenciennes, sont généralement mal construites; par suite, elles se détériorent promptement et sont loin de fonctionner d'une manière régulière. M. de Mathieu indique, pour la construction d'une bonne pompe, plusieurs conditions, savoir : — 1°. Conserver la perpendicularité à la tige du sceau ou piston, par l'application d'un secteur à doubles chaînettes, ou par un étrier à charnière avec guide. — 2°. Déterminer la descente du piston de telle sorte, qu'il ne reste entre lui et la soupape du tuyau d'aspiration que le moins d'air possible, en évitant cependant le choc de ces deux parties. — 3°. Dans quelques circonstances, faire l'application d'un mouvement circulaire, au moyen d'un axe coudé mis en mouvement par une manivelle. — 4°. Placer le corps de pompe à l'abri d'un froid assez vif pour opérer la congélation de l'axe dans son intérieur, ce qui met la pompe hors d'état de marcher, ou même la fait crever. — 5°. Monter le corps des pompes sur le tuyau d'aspiration, au moyen de collets que portent ces deux parties : les visser l'une sur l'autre, et interposer entre elles un cuir gras, pour empêcher l'introduction

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 224.

de l'air extérieur.—6°. Fixer la pompe au moyen d'un collier monté sur deux boulons, avec écrous et rondelles de cuir fort, en ayant plus de filets qu'il n'en faut pour les resserrer au besoin contre le mur, d'une manière invariable. M. de Mathieu vous a démontré, par des faits, de combien les pompes construites d'après ces principes l'emportent, sous tous les rapports, sur celles construites d'après la routine qui dirige encore nos ouvriers.

LITTÉRATURE.

Vous avez, Messieurs, entendu la lecture d'un extrait d'un ouvrage inédit sur la philosophie de notre littérature dramatique, envoyé à la Société par M. Onésime Leroy, votre correspondant (1). Ce fragment, dont Picard, dit l'auteur, fait presque tous les frais, est la critique plus encore morale que littéraire de *la petite ville* et de *la grande ville* du célèbre académicien. « Molière et nos anciens auteurs comiques, nous dit M. Leroy, s'étaient égayés aux dépens de quelques provinciaux ; mais c'est la province tout entière que Picard, dans sa *petite ville*, a voulu livrer au ridicule. » L'auteur nous fait voir, que, dans cet ouvrage, Picard a eu le tort de ridiculiser ce qui ne mérite pas de l'être ; qu'y a-t-il donc ,

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 65.

en effet, de si ridicule à se coucher le soir? est-il plus naturel de faire du jour la nuit, et de la nuit le jour? On a joué un jeu d'enfer, fait dire Picard à un de ses provinciaux : cinq sous la fiche! » « Mais cela même, ajoute votre confrère, n'est déjà plus vrai : la province s'est piquée d'une belle émulation, et l'on y peut aujourd'hui jouer, perdre, s'y ruiner même, aussi bien qu'à Paris. » Picard semble avoir lui-même reconnu le danger de ce premier ouvrage, qui tend à augmenter le mouvement déjà trop rapide qui entraîne tout dans le gouffre de la capitale; il semble même avoir voulu le neutraliser, en amenant sur la scène de crédules provinciaux qui viennent se précipiter dans *la grande ville*, « qui est trop souvent, hélas! l'antre du lion. » M. Leroy nous fait remarquer que Picard revient encore sur ce sujet dans *l'entrée dans le monde*, qui a beaucoup de rapport avec *la grande ville*.

M. Roch vous a fait un rapport sur le dernier ouvrage sorti de la plume de M. Onésime Leroy, (*Etudes morales et littéraires sur la personne et les écrits de Ducis*) (1). Appeler l'attention publique sur les qualités estimables d'un homme trop peu connu, parce qu'il se tint toujours à

---

[1] Mémoires de la Société, t. 1 p. 315.

l'écart et préféra une douce liberté à d'assujettissans honneurs; signaler les traits sublimes d'un écrivain admirable parfois, mais dont les beautés dispersées avaient grand besoin d'être recueillies ; tel a été le double but que s'est proposé M. Leroy dans ses études sur Ducis. Déjà l'auteur vous avait lu quelques fragmens de son ouvrage (1) avant de le livrer à l'impression que vous pressiez de vos vœux. Son livre « se recommande, vous a dit votre rapporteur, comme tous ceux que nous devons à notre illustre concitoyen, par un style élégant, une expression pleine de chaleur, des observations justes, des idées saines sur la littérature, des pensées souvent ingénieuses et quelquefois profondes. » M. Roch, ayant dû suivre M. Leroy dans la critique morale et littéraire qu'il fait des tragédies de Ducis, a remis à un autre moment l'examen approfondi de quelques questions de principes soulevées par l'auteur dans le cours de son livre. Ces principes, que l'auteur n'a pu qu'énoncer ici, seront, sans aucun doute, développés dans l'ouvrage qu'il nous promet sur la philosophie de notre littérature dramatique dont je viens de vous analyser un fragment.

M. Dinaux vous a lu le discours préliminaire

[1] Mémoires de la Société, t. 1 p. 13.

de ses recherches sur les trouvères cambrésiens, couronnées par la société d'émulation de Cambrai. M. Dinaux travaille sans relâche à réhabiliter la réputation littéraire de nos aïeux, qui, encore aujourd'hui, passent pour des barbares, aux yeux de ceux qui n'ont point étudié leur littérature. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la promesse que vous a faite M. Dinaux, de se livrer aux mêmes recherches sur les trouvères Valenciennois.

RELATIONS AVEC L'AUTORITÉ.

Vos relations avec l'autorité deviennent de plus en plus fréquentes. Celles que vous avez eues, pendant cette année, avec M. le maire de Valenciennes, vous sont d'autant plus honorables, qu'elles mettent en évidence la confiance que vous accorde ce magistrat en toute circonstance.

Sur la demande de M. le ministre du commerce et des travaux publics, vous avez adressé aux conseils-généraux du commerce et des manufactures, dans un rapport de M. Numa Grar, au nom d'une commission nommée à cet effet, les observations que vous avez crues utiles à l'industrie de l'arrondissement. Vous avez insisté sur la nécessité de ne toucher qu'avec une extrême circonspection aux garanties données par

la loi à l'industrie-sucre qui prend ici un si grand développement.

M. le maire de Valenciennes, devant organiser une exposition des produits des arts et de l'industrie, vous pria de désigner six commissaires, qui, conjointement avec trois commissaires de l'académie de peinture, seraient chargés de diriger l'exposition et de juger les produits exposés. Vous nommâtes à cet effet MM. Tancrède, Roch, Rousseau, Numa Grar, Lebret et Devred (1). M. le maire présida aux réunions de la commission et lui laissa toute latitude dans la direction qu'il lui avait confiée. Le zèle, l'activité et la bonne administration des commissaires vint justifier la confiance de ce magitrat; c'était peu d'approuver la conduite de vos commissaires dans les pénibles fonctions dont ils étaient chargés, vous leur avez voté des remercîmens. Nous reviendrons dans un instant sur cette exposition, qui fait honneur à notre ville.

Une ordonnance du roi, du 4 octobre dernier, fixant au 1er mai prochain, une exposition des produits de l'industrie française, veut qu'aucun produit ne soit exposé, s'il n'a été admis par un jury nommé par les préfets dans chaque

---

[1] Compte-rendu de l'exposition annexé au 1er volume des Mémoires de la Société, p. 2.

département. M. le préfet du Nord, pensant qu'il était utile que chaque arrondissement fût représenté dans ce jury, M. le maire fut chargé par M. le sous-préfet de désigner trois jurés pris dans les cantons de Valenciennes. Ce magistrat a cru « ne pouvoir mieux faire » (ce sont ses expressions), que de s'en rapporter, pour le choix de ces jurés, à la chambre consultative du commerce et à la société d'agriculture. Dans une réunion de la chambre de commerce et de la Société, trois jurés et trois jurés suppléans furent nommés. Le scrutin désigna M. de Mathieu comme juré et MM. Tancrède et Roch comme suppléans.

Enfin, lors du passage du roi des Français, vous avez appelé son attention sur des objets d'un intérêt immense et général : par l'organe de votre président, vous avez réclamé la présentation aux chambres d'un code rural et d'un code pour l'industrie manufacturière. Vous avez demandé, pour les manufactures, des juges spéciaux comme en ont les commerçans. Les intérêts locaux n'ont point été oubliés ; votre président, en présentant au roi quelques considérations sur les progrès de l'industrie-sucre dans cet arrondissement, lui a fait remarquer que cette industrie avait rendu à une vie plus morale, une foule de contrebandiers, et qu'elle fournit à la classe ouvrière, par année, 300,000 journées de travail.

EXPOSITION DES PRODUITS DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE.

L'exposition des produits des arts et de l'industrie, ouverte l'an dernier dans les salles de l'hôtel-de-ville, est un titre que vous avez incontestablement acquis à la reconnaissance publique. Réclamée par vous (1), organisée par les soins de vos commissaires, cette exposition a été brillante et surtout utile. Ses résultats ont dépassé toutes les espérances : pour les beaux-arts, on comptait un grand nombre de tableaux, parmi lesquels des tableaux de mérite ; pour l'industrie, une foule de produits remarquables, tant du département que de l'intérieur de la France et de la Belgique.

Les encouragemens n'ont pas manqué.

1 médaille d'or,
24 médailles d'argent,
36 médailles de bronze,
90 mentions honorables ont été décernées, plus
1 mention toute spéciale à la mémoire de notre infortuné compatriote, Félix Auvrai, enlevé, pendant le cours de l'exposition, aux beaux-arts qu'il cultivait avec succès.

En tout 152 nominations.

---

[1] Compte-rendu de l'exposition, annexé au premier volume des Mémoires de la Société, p. 3.

La souscription, pour achat d'objets exposés, s'est élevée à la somme de... 11,180 f.
à laquelle vous avez contribué, tant des fonds de la société que de vos souscriptions particulières, pour une somme de 860 f., c'est-à-dire, pour 1/13 (1).

La ville a acquis, en tableaux destinés au musée et lithographies pour la bibliothèque, pour une somme de.. 2,200 f.

Les achats faits par divers particuliers (entr'autres une gravure représentant Virgile lisant son Enéïde, donnée à la bibliothèque de la ville par votre honorable président), montent à une somme de........................ 1,530 f.

En tout, il a été acheté à l'exposition pour une somme de............... 14,910 f.

De tels résultats d'une première exposition, d'une exposition toute d'essai, assurent un succès plus grand encore aux expositions qui suivront. Elles développeront chez nous le goût des beaux-arts ; elles feront mieux encore, elles porteront l'émulation chez les agriculteurs, les manufacturiers et les artisans ; en les rendant

---

[1] Voir la liste de souscription à la suite du compte-rendu de l'exposition, annexé au premier volume des Mémoires de la Société.

plus habiles, elles procureront à nos contrées travail et richesse.

Permettez-nous, Messieurs, de dire quelques mots sur le but que doit avoir une exposition des produits de l'industrie; quelques personnes ayant avancé que la nôtre avait généralement manqué ce but, il importe, ce nous semble, dans l'intérêt des expositions futures, de rectifier cette erreur, qui, du reste, ne repose que sur un malentendu.

Parmi les fabricans, les uns [on les appelle plus spécialement manufacturiers] livrent au commerce une grande quantité de produits identiques, qu'ils peuvent exposer par échantillons, et dont la bonne qualité, jointe à la modicité de prix, constitue le mérite; les autres [les artisans en général], ne fabriquent souvent pas deux objets parfaitement semblables en plusieurs années; pour eux, une exposition n'est que l'occasion de mettre leur talent en évidence; ils doivent exposer des objets qui présentent une grande perfection de travail. L'émulation qui en naîtra leur fera acquérir de jour en jour une habileté plus grande, qui tournera non seulement à leur profit, mais encore au profit de tous.

Ces deux espèces d'exposans doivent être également encouragés; les artisans, dans l'intérêt du consommateur, qui trouvera près de lui ce

qu'il était obligé d'aller chercher au loin pour se le procurer confectionné d'une manière convenable ; les manufacturiers, dans l'intérêt du pays et spécialement de la classe ouvrière ; le pays s'enrichit par l'écoulement des produits de ses manufactures ; l'ouvrier trouve, dans la prospérité de l'industrie manufacturière, une existence assurée.

C'est ainsi que la partie industrielle de notre exposition a été *généralement* comprise par les exposans, et vous penserez peut-être comme nous, Messieurs, qu'ils ne se sont pas trompés.

Je ne dois pas oublier de vous signaler l'obligeance de M. Lequestre, de St.-Saulve, qui a bien voulu mettre une pièce de terre à la disposition de vos commissaires, pour l'essai des instrumens aratoires exposés. M. le sous-préfet, M. le maire de Valenciennes et ses deux adjoints assistèrent à cette expérience.

ENCOURAGEMENS A DÉCERNER, *en* 1834 *et* 1835.

Désormais, les encouragemens à l'agriculture, à l'industrie, aux beaux-arts, ne manqueront plus dans notre ville. 152 récompenses viennent de leur être décernées à la suite de l'exposition ; pour le mois de septembre prochain, vous leur offrez :

6 médailles d'or, ensemble d'une valeur de 700 f.
4 médailles d'argent, d'une valeur approximative de........................ 120 f.
1 médaille de bronze de.............. 10 f.
1 charrue de........................ 60 f.
Enfin, deux autres prix d'une valeur de 150 f. chaque, ensemble............ 300 f.

En tout, pour une somme de..........1190 f.
En septembre 1835, 3 médailles d'or d'une valeur de 200 fr. chaque, sont encore offertes par vous; ensemble......... 600 f.

Total....1790 f.

Vous aurez donc donné, en deux ans, à l'agriculture, à l'industrie et aux beaux-arts, pour 1790 f. d'encouragemens, parmi lesquels vous devez à la générosité de M. de Mathieu, votre digne président, une médaille d'or de 100 fr. et un prix en argent de 150 f.

COURS DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉ A L'ART DE BATIR.

L'administration municipale vient d'ouvrir tout récemment un cours public et gratuit de géométrie appliquée à l'art de bâtir. Cette nouvelle institution, dirigée par un homme capable, ne manquera pas d'atteindre le but que l'autorité se propose. Déjà 37 élèves se sont fait inscrire. S'ils apportent, à suivre les leçons de M. Bernard, autant de soins et de persévérance que

lui-même en mettra à les instruire, nous pouvons prédire que notre ville possèdera bientôt de bons ouvriers.

Vous n'avez point voulu, Messieurs, rester étrangers aux progrès des élèves de M. Bernard. Son cours devant être à la fois théorique et pratique, ses élèves construiront des modèles de coupe de pierres, de charpente, de menuiserie, etc. Ces modèles, déposés entre vos mains, formeront, à la longue, un musée industriel dont l'utilité ne peut être méconnue. Des commissaires nommés par vous examineront s'il y a lieu d'accorder des récompenses à leurs auteurs, et ces récompenses seront décernées, en séance publique.

Pour faire connaître aux artisans et aux ouvriers, et l'importance du cours de M. Bernard, et la détermination que vous avez prise de l'encourager, vous avez fait imprimer à 250 exemplaires, que M. le maire a bien voulu se charger de faire distribuer, le discours d'ouverture du cours et la décision par vous prise. « La Société d'agriculture, vous écrivit M. le maire à cette occasion, seconde puissamment mes efforts; en saisissant toutes les occasions qui se présentent de fournir des encouragemens, elle remplit noblement sa tâche. »

Nous venons, Messieurs, de vous résumer vos travaux de l'année; jaloux de justifier votre nouveau titre, et fidèles à la devise que vous avec choisie (1), l'*utile* a été le but constant de tous vos efforts. L'agriculture, les sciences et les arts qui s'y rattachent ont tenu la première place dans vos travaux; l'industrie manufacturière y occupe une place distinguée; les soins que vos commissaires ont donnés à l'exposition, et votre sollicitude pour le cours de M. Bernard, peuvent l'attester au besoin. Nous ne pouvons en dire autant des beaux-arts, et spécialement de la littérature; cultivée avec succès dans votre sein en 1832, la littérature est demeurée, en 1833, dans un abandon presque total (2). Sans doute, *l'utile*, et spécialement l'agriculture, réclame, avant tout, vos soins et votre tems; mais vous n'aviez pas voulu, en prenant pour devise le précepte d'Horace, ne le suivre qu'en partie. *Utile dulci*, a dit le poète; *l'utile* d'abord, mais aussi *l'agréable;* et les beaux-arts, d'ailleurs, ont aussi leur utilité. Vous allez donc, Messieurs,

(1) *Utile dulci.*

(2) Le fragment de l'ouvrage inédit de M. O. Leroy sur la philosophie de notre littérature dramatique, a été envoyé à la Société en 1832. La lecture n'en a été différée jusqu'en 1833 qu'à cause des travaux qu'a occasionnés l'organisation de la Société libre des lettres en société d'agriculture. — Le discours préliminaire des trouvères cambrésiens appartient à la société d'émulation de Cambrai.

faire marcher de front, dans vos travaux de l'année qui vient de s'ouvrir, l'utile et l'agréable, en leur conservant toutefois le rang que leur assigne votre institution; car, Messieurs, vous n'oublierez pas que vous avez pour mission première d'encourager l'agriculture, de propager, dans notre arrondissement, les nouvelles méthodes de culture que vous reconnaîtrez être profitables; d'y introduire les instrumens aratoires et autres, qui améliorent ou abrégent les travaux agricoles; de travailler enfin, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, à l'amélioration intellectuelle, physique et morale de la population agricole et industrielle de notre bel arrondissement.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

PENDANT L'ANNÉE 1834,

par M. E. Grar, Secrétaire.

(*Séance du 12 janvier 1835.*)

Messieurs,

Pour la troisième fois, depuis l'organisation de votre Société, je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de vos travaux annuels. Pour la troisième fois aussi, j'éprouve le besoin de vous exprimer toute ma reconnaissance pour la confiance dont vous m'avez honoré, en me nommant votre secrétaire. Pour la troisième fois, j'ai besoin de votre indulgence, afin de m'acquitter du devoir que m'impose votre réglement. Je vais donc rappeler à votre souvenir ce que vous avez fait en 1834; les changemens qui ont eu lieu dans votre personnel; vos travaux agri-

coles, scientifiques et autres; les résultats de vos relations avec l'autorité ; quels encouragemens vous avez décernés ou offerts à l'agriculture, à l'industrie, aux lettres, aux beaux-arts; quels succès plusieurs d'entre vos confrères ont obtenus dans les sciences ou dans les arts qu'ils cultivent; enfin, quels établissemens utiles vous avez encouragés ou contribué à créer.

CHANGEMENS DANS LE PERSONNEL.

Parmi plusieurs membres titulaires que vous avez perdus, vous avez surtout à regretter l'utile coopération de MM. Roch et Dardennes, qui, ayant quitté Valenciennes, sont devenus membres correspondans. Le premier fut un des commissaires qui organisèrent, à la satisfaction générale, l'exposition des produits des arts et de l'industrie de 1833. Le second, par la sage direction qu'il avait su donner au collége de notre ville, s'était attiré l'amour et l'estime de tous les pères de famille.

Le fléau qui désole nos contrées depuis trois ans, vous a enlevé un correspondant estimable; M. Clère, ingénieur en chef des mines, est mort à Douai dans le cours de l'année dernière.

Pour réparer ces pertes, vous avez appelé dans votre sein, MM. Royer, avoué; De Gaulle, élève de l'école des Chartes, et Lefebvre, arpenteur, comme membres titulaires : — et comme membres correspondans, MM. Bénézech de St.-Honoré, de Vieux-Condé; Tribouillet, de St.-Amand; Théodore Lorin, de Soissons; Ernest de Lasserre, d'Avesnes; Mocq, d'Aulchin; Boursier, de Ruesnes; Lecerf, de Sepmeries; Eloi Johanneau, de

Paris; Loisé et L. Barré, de Lille; et Madame Clément-Hémery, de Cambrai.

TRAVAUX DE L'ANNÉE.

AGRICULTURE.

L'agriculture, les sciences et les arts qui s'y rattachent ont encore occupé la première place dans vos travaux, en l'année 1834, comme en 1833.

Instrumens aratoires. — C'était un principe passé en force de chose jugée parmi les agronomes, qu'une charrue n'est bonne qu'autant qu'elle retourne la terre de manière à ameublir parfaitement le sol. M. Numa Grar a attaqué ce principe (1). Il a démontré qu'il existe un autre genre de labour au moins aussi utile que celui qui ameublit le sol; un labour dont l'effet est de diviser la terre en bandes qui demeurent dans une position presque verticale. Ce labour s'obtient à un haut degré de perfection par la charrue du pays, le *Harna*, qui, sous le rapport du travail qu'elle exécute, mérite d'être réhabilitée. Nous disons sous le rapport du travail, car, sous le rapport de l'économie de la force, cette charrue mérite, à juste titre, la réprobation des agriculteurs éclairés. Il résulte de ce qu'a dit M. Numa Grar, que le *Harna* ne doit point être abandonné comme on le pensait jusqu'ici, mais amélioré; ce qui explique le prétendu entêtement qu'on reprochait aux cultivateurs flamands.

M. Numa Grar a aussi décrit la charrue *Brabant*, expliqué quelle qualité de labour on obtient par son moyen, et quelle économie de force elle offre sur les autres charrues (2). Le *Brabant*, en se reportant à la dis-

(1) Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 3.
(2) Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 33.

tinction dont nous venons de parler, donne un excellent labour *ameublissant*, si je puis m'exprimer ainsi, mais ne peut donner le labour du *Harna*. Quant à l'économie de la force, le *Brabant* a atteint le plus haut degré de perfection connue.

M. Devred, dans une notice, après avoir passé rapidement en revue tous les semoirs actuellement en usage, a appelé votre attention sur le semoir à la main de M. de Lisle St.-Martin. Ce semoir, que sa simplicité et son prix mettent à la portée de toutes les intelligences comme de toutes les fortunes, est de nature à faciliter l'usage de l'ensemencement du blé en lignes. Ce motif vous a fait prendre la détermination d'en faire construire des modèles, qui, déposés dans les chefs-lieux de canton de l'arrondissement, peuvent être examinés par les agriculteurs. Une instruction est jointe à ces modèles.

Dans une autre notice, M. Devred vous a parlé des expériences faites sur plusieurs points de la France du *semoir Huyues*. Ces expériences paraissent satisfesantes et sont de nature à vous engager à les faire répéter dans notre arrondissement.

M. Devred s'est plaint que les commissaires de la dernière exposition nationale des produits de l'industrie, n'avaient point donné toute l'attention désirable aux instrumens aratoires exposés. Une charrue, envoyée des environs de Valenciennes, a été reléguée dans un coin, les pièces séparées.

Culture. — M. Devred vous a lu un mémoire sur la plantation du blé en lignes parallèles. L'expérience qu'a M. Devred de ce mode d'ensemencement, vous fait prendre la résolution d'ordonner l'impression et la distribution de son mémoire. Il a été analysé dans la *Flandre agricole et manufacturière* (1). Les résultats de

(1) Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 10.

la méthode de M. Devred y ont été calculés, et il a été constaté que le cultivateur qui planterait 100 mencaudées (22 hectares 98 ares) de terre, au lieu de les ensemencer à la volée, aurait un bénéfice de 6,724 fr. L'article inséré dans *la Flandre agricole* a été reproduit dans la plupart des journaux d'agriculture. Des expériences consignées dans les mémoires de la société d'agriculture du Var, concernant la profondeur à laquelle le blé semé lève le mieux et donne le plus grand produit, sont venus confirmer la supériorité de la plantation ou de l'ensemencement en lignes sur l'ensemencement à la volée (1).

M. Devred vous a parlé du seigle de la St.-Jean, qui donne, la première année, deux coupes abondantes en vert, aux mois de septembre et d'octobre; et, la seconde année, une belle récolte en grains (2). M. Devred répétera ses expériences sur ce point, et en fera de semblables sur le seigle ordinaire. Vous serez alors à même de juger si l'introduction du seigle de la Saint-Jean est utile.

Le blé géant, dit blé de Ste.-Hélène, a aussi été cultivé par M. Devred (3). Mais le résultat des expériences qu'il a faites, est loin de suffire à démontrer l'utilité de la culture de ce blé; de nouvelles expériences comparatives avec le blé froment, conduiront, nous devons l'espérer, à un résultat concluant.

M. Numa Grar a cultivé pendant trois ans du trèfle incarnat, improprement appelé trèfle anglais (4). Ce trèfle, ensemencé au mois d'août ou septembre, croît

---

(1) Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 77.
(2) Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 45.
(3) Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 75.
(4) Flandre agricole et manufacturière, p. 16 et 44.

avec une rapidité prodigieuse et s'élève de 28 à 30 pouces de hauteur au mois de mai suivant, époque à laquelle on le fauche pour le donner en vert aux bestiaux; il fournit une nourriture abondante et excellente. Lorsqu'il est fauché, on met la charrue dans le champ; puis on peut semer des betteraves, carottes, etc. — On a semé des navets mélangés avec ce trèfle, et les deux plantes ont réussi (1), de sorte que la culture du trèfle incarnat permet d'obtenir, d'une terre, trois récoltes en un an, avantage inappréciable.

MM. Baudrimont et Numa Grar ont entrepris un travail succinct, mais complet, sur *la culture de la betterave et l'extraction du sucre qu'elle contient* (2). Ils ne se sont jusqu'ici occupés que de la culture, et n'ont encore parlé que de la préparation des terres et du choix des graines, deux choses extrêmement importantes. C'est dans notre arrondissement qu'on exécute avec le plus de soin, de discernement et de promptitude la première de ces opérations; le mode que décrivent vos confrères est d'ailleurs employé dans le reste du département; sa propagation sera d'une grande utilité pour l'agriculture. Le choix des graines entraîne des conséquences que l'agriculteur-manufacturier serait coupable de n'avoir pas fait entrer dans ses calculs; toutes choses égales d'ailleurs, la récolte peut être parfois double ou triple, selon que l'on a employé telle ou telle espèce de graines. Celle indiquée dans le travail de ces messieurs est la betterave blanche de Silésie. Aussi ne trouverez-vous pas étonnant

---

(1) Flandre agricole et manufacturière, p. 45.

(2) Flandre agricole et manufacturière, p. 46 et 65. — Déjà M. Baudrimont, étant membre titulaire, avait donné à la Société connaissance de quelques expériences sur la fabrication du sucre de betteraves. V. Mémoires de la Société, t. 1 p. 17.

que, tandis qu'on peut se procurer des graines de betteraves à 2 fr. la livre, la graine de cette espèce, acclimatée dans notre arrondissement, se vende 5 fr.

Education des veaux. — M. Numa Grar a fait l'expérience que le lait n'est point indispensable pour élever les veaux (1). Il a fait usage d'une décoction de foin, tirée à clair et donnée à ces animaux, lorsqu'elle est descendue à la température du lait qu'on vient de traire. Cette méthode a parfaitement réussi à lui et à d'autres cultivateurs à qui il l'a indiquée.

Horticulture. — M. Dardennes, dans un rapport que vous lui avez demandé, vous a fait sentir de quelle utilité serait, pour Valenciennes, l'établissement d'un jardin botanique. Il vous a aussi démontré la possibilité d'en établir un. Vous vous êtes empressés de communiquer ce rapport au conseil municipal; le conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la proposition, à cause du manque de fonds.

Botanique. — M. Hécart vous a remis sa flore du Hainaut (*florula hannoniensis*) contenant l'indication de 1441 plantes du pays. Ce précieux catalogue est le fruit de 32 ans de laborieuses recherches. Ce n'est ni dans les livres, ni dans des indications douteuses, que M. Hécart a puisé ses renseignemens. Il n'a compris dans son catalogue que les plantes qu'il a trouvées lui-même, ou qui lui ont été procurées par deux botanistes qui les ont recueillies sur les lieux, et dont il ne peut suspecter la sincérité. — Vous avez à regretter, Messieurs, que le premier travail de M. Hécart, fait en 1798, ait été perdu. Pour recomposer son catalogue, M. Hécart a du avoir recours à son prodrome, qu'il a eu le bonheur de retrouver, et

(1) Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 73.

quelquefois à sa mémoire. Mais des observations, sans doute d'un grand intérêt, ont été perdues ; et vous avez à regretter surtout l'indication des époques de la floraison. Quoiqu'il en soit, ce catalogue offre encore aux savans un grand intérêt, et cadrerait parfaitement dans vos mémoires avec le *Catalogue des coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Valenciennes* (1).

SCIENCES.

Economie politique et législation. — La révision projetée de la législation des patentes m'a fourni l'occasion d'examiner le projet de loi présenté par le ministère (2). Le législateur a jusqu'ici favorisé l'agriculture en l'exemptant du droit de patente. Il m'a semblé qu'on irait directement au but opposé à celui que l'on se propose, en frappant du droit les *agriculteurs-manufacturiers*. Ceux-là seuls, en effet, comprennent la véritable agriculture ; ceux-là seuls sont en progrès ; et ce serait ceux-là qu'on priverait de la faveur accordée à leur industrie. Il est d'ailleurs d'une extrême difficulté de déterminer le point exact qui sépare la profession de simple cultivateur de celle d'agriculteur-manufacturier. — Les concessionnaires de mines étant agriculteurs (dans le sens que l'économie politique attache à ce mot), le même principe doit leur être appliqué, d'autant plus qu'ils paient une redevance qui équivaut bien à une patente. —Une nomenclature qu'il est difficile de faire complète, ne peut remplacer avantageusement la définition du manufacturier, définition incomplète dans la loi, mais qu'on peut améliorer. Ce n'est point eu égard au nombre des industriels engagés dans une entreprise que l'impôt

[1] Mémoires de la Société, t. 1 p. 131.
[2] Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 23 et 54.

doit être perçu, mais bien eu égard à l'importance de la manufacture. La loi a besoin d'être révisée dans ce sens. — Quant aux réclamations, le mode adopté par la loi les rend vaines, puisqu'il faut dépenser en frais plus qu'on ne peut obtenir de dégrèvement.

J'ai eu l'honneur de vous lire la première partie d'une esquisse d'un code manufacturier. Il est remarquable que l'industrie manufacturière n'ait point de code spécial lorsque le commerce a le sien. J'ai dû, pour démontrer la nécessité de ce code, combattre une erreur enracinée, savoir : que l'industrie manufacturière est une branche de l'industrie commerciale, quand la vérité est que cette dernière industrie n'est que l'intermédiaire entre la première et le consommateur.

Médecine. — M. Baudrimont vous a envoyé un mémoire sur le *Choléra-morbus* épidémique (1). Il déclare que cette maladie n'est point inflammatoire, comme quelques-uns l'ont pensé ; qu'elle échappe à tous les systèmes, et a besoin d'être examinée d'une manière toute spéciale. « L'existence d'une cause générale, primitive, identique, dit M. Baudrimont, qui frappe les individus, ne peut être mise en doute. Si cette cause venait à être connue, si seulement, par un grand nombre d'observations, on pouvait parvenir à découvrir quelques-unes des propriétés de cet agent malfaiteur, il ne faudrait pas désespérer de trouver un spécifique pour le combattre et des agens préservatifs pour l'éviter. » M. Baudrimont recherche donc la nature de la cause du choléra. Il regarde l'air comme l'agent propagateur de cette terrible

---

[1] Déjà M. Baudrimont avait lu à la Société quelques recherches qui ont servi de fondement au mémoire dont il est ici question. V. Mémoires de la Société, t. 1 p. 15.

maladie : sa cause est un miasme, et ce miasme un gaz non permanent, mais condensable, soluble dans l'eau et de nature acide ou pouvant le devenir. M. Baudrimont appuie cette opinion de raisonnemens et de faits qu'il ne nous est pas possible de suivre dans notre travail. Ces raisonnemens et ces faits sont tirés non seulement d'observations relatives simplement à la cause générale du choléra, indépendamment de l'action qu'il peut exercer sur les individus qu'il atteint, mais encore des symptômes que l'on observe chez ceux-ci, et des altérations qu'on y rencontre après leur mort. — Après avoir passé en revue les différens traitemens qui peuvent être opposés à la maladie, M. Baudrimont conseille un traitement spécial auquel il donne le nom de spécifique. Il serait trop long, Messieurs, de vous détailler ce que notre confrère comprend dans ce traitement, et de vous analyser les raisons qu'il apporte pour justifier son choix. Après avoir indiqué aussi divers moyens préservatifs, M. Baudrimont termine en rapportant bon nombre de faits dont il appuie ses opinions, faits qui ne sont autres que des observations médicales faites par lui sur des cholériques qu'il a traités dans l'arrondissement de Valenciennes. Ce mémoire a été adressé par son auteur à l'académie de médecine; j'ignore si un rapport a été fait.

INDUSTRIE.

Appareils à élever les liquides. — M. Numa Grar a décrit des appareils simples, mais peu connus propres à élever les liquides soit froids, soit bouillans (1). Ces appareils, dont M. Manoury d'Ectot a le premier conçu l'idée, ont été recommandés par M. Dubrunfaut. Ils sont d'une grande utilité dans les fabriques de sucre; et ce-

[1] La Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 19.

pendant M. Numa Grar ne connait que celle de M. Aubineau, près St.-Quentin, où il soient employés; ils y ont fonctionné avec la plus grande régularité. Celui qu'a établi M. Numa Grar dans son usine d'Artres, n'a fait que confirmer l'idée favorable qu'il avait de ces appareils.

Machines à vapeur. — M. Ad. Castiaux vous a lu une notice sur l'introduction en France des machines à vapeur. C'est dans notre arrondissement, à Fresnes, que fut établie la première, en 1732, par Pierre Mathieu, aïeul de votre président. Pierre Mathieu, qui dirigeait les travaux de la compagnie naissante des mines d'Anzin, passa deux fois, au milieu des obstacles et des dangers de tous genres, en Angleterre, où il parvint à tracer les plans qui lui servirent à construire sa machine. C'est à Pierre Mathieu qu'est due l'invention du cuvelage.

Plus tard, en 1802, notre arrondissement vit encore une introduction de ce genre. Une machine à rotation, construite d'après le système du célèbre Watt, fut exécutée par les soins de M. Renard, de Fresnes, malgré les préventions soulevées contre cette innovation. C'est aussi à M. Renard qu'on doit l'invention des bacs à roues.

COMMERCE.

Navigation intérieure. — La résolution prise par le conseil municipal de Valenciennes de faire curer l'Escaut, a suggéré à M. Rousseau l'idée d'un projet de navigation intérieure. Votre confrère vous développa son projet, qui consiste à faire arriver les bateaux jusqu'au centre de Valenciennes, dans un bassin destiné à les recevoir et à faciliter leur retour. M. Rousseau appuie son projet de l'exemple de Lille, où la navigation est intérieure, mais point transversale.

Ce projet fut renvoyé par vous à une commission qui l'approuva; M. Dinaux, rapporteur, vous retraça les avantages commerciaux et autres que retirait autrefois Valenciennes de sa navigation alors intérieure. Il vous rappela les efforts faits à diverses époques, tant par les magistrats de cette ville que par les officiers du génie, pour obtenir le rétablissement de cette navigation. Il vous dit par quels motifs, et sous quelle influence, malgré les efforts de la ville de Valenciennes, la navigation fut détournée à la fin du siècle dernier. — Votre commission, considérant comme par trop dispendieux le rétablissement de la navigation transversale, pensa que le moment n'était point venu de s'en occuper; mais que le projet de M. Rousseau, pouvant conduire à la réalisation de cette navigation, et offrant d'ailleurs de grands avantages commerciaux et autres, il était convenable de le soumettre au conseil municipal au moment, où il s'occupait du curage de l'Escaut.

Vous avez accueilli cette proposition, et adressé au conseil le projet de M. Rousseau et le rapport de votre commission. — Le conseil municipal n'a pas cru pouvoir réaliser ce projet, à cause des énormes dépenses auxquelles la ville est obligée de faire face en ce moment, et du surcroît de dépense qu'occasionneraient les travaux proposés.

Le projet de M. Rousseau a été également soumis par vous, à M. l'ingénieur des ponts et chaussées, votre confrère. Vous attendez sa réponse. — Vous avez voulu appeler sur cette importante question, soulevée tant de fois dans notre ville, toutes les lumières. Quelle que soit la solution obtenue, vous aurez satisfait à un devoir. (1)

---

(1) L'exposé du projet, les rapports et les plans sont déposés aux Archives de la société.

LITTÉRATURE.

M. Théodore Lorin vous a envoyé plusieurs pièces de vers : Mes cinquante-huit ans. — Le suicide. — Piron, juste-milieu. — La bêtise. — Cette dernière surtout ne manque pas d'originalité.

On vous a donné en communication une lettre de M. Vinet-Pajon sur la Suisse. Dans cette lettre, votre savant confrère exprime d'une manière neuve, attachante et pittoresque les sentimens que lui a fait éprouver la belle nature de ces contrées, quelque désenchantement qu'il ait éprouvé, d'ailleurs, dans ce pays *usé, flétri,* dit-il, *à force d'être visité.*

BEAUX-ARTS.

Musique. — M. Hécart vous a remis un travail contenant des recherches historiques importantes, sur la musique et les musiciens belges, et principalement sur ceux de Valenciennes. Ce travail, d'après le desir de son auteur, a été remis à M. Bouton pour qu'il vous en rendît compte. M. le rapporteur ne vous ayant point encore fait connaître son travail, nous n'anticiperons point sur ses droits en vous parlant des recherches de M. Hécart.

BIOGRAPHIE.

M. Théodore Lorin vous a envoyé une notice biographique de votre estimable confrère, feu M. de Pougens. Cette notice pleine d'intérêt est suivie d'une nomenclature détaillée des ouvrages de M. de Pougens.

RELATIONS AVEC L'AUTORITÉ.

La bienveillance que vous a témoignée l'autorité n'a fait que croître. — Vous n'avez, de revenus annuels, que les 800 fr. que le département vous accorde, et vos cotisations personnelles. Mais M. le ministre du com-

merce ayant reconnu qu'une plus forte allocation vous est indispensable, vous a accordé une somme de mille francs sur les fonds de son département. M. le préfet, à son dernier voyage à Valenciennes, satisfait de l'emploi de ces fonds et des efforts que vous ne cessez de faire pour améliorer le sort des classes agricoles et manufacturières, et faire faire à l'agriculture et à l'industrie le plus de progrès possible, vous a donné l'assurance formelle qu'il ne dépendrait pas de lui que le gouvernement ne continuât à s'intéresser à vos travaux.

M. le sous-préfet, en qui vous avez trouvé un confrère éclairé et dévoué, et dont les vues progressives s'accordent merveilleusement avec les vôtres, s'est associé au mouvement que vous voulez imprimer aux classes industrielles, et dont les heureux effets se feront un jour sentir.

M. le maire de Valenciennes continue à seconder en tout vos efforts. Il vient de désigner un local qui, lorsque les réparations nécessaires seront faites, sera mis à votre disposition. Vous aurez désormais une salle pour tenir vos séances; vous aurez sous la main, et vos archives, et le musée industriel, que vous commencez à former. Le conseil municipal a voté les fonds nécessaires aux réparations à faire au local qui vous est destiné.

Le gouvernement, ayant l'intention de demander la révision des dispositions du code civil sur les vices redhibitoires, des questions faites à ce sujet par M. le ministre du commerce, vous ont été transmises par M. le sous-préfet. —Vous y avez répondu (1) : qu'il vous semblait inutile que la loi eût des dispositions spéciales aux cas redhibitoires. Que les règles générales tracées par le

---

[1] Flandre agricole et manufacturière, t. 1 p. 90.

législateur, pour les vices cachés des choses vendues, suffisent. Vous avez insisté sur la nécessité de fixer un délai le plus court possible pour intenter l'action redhibitoire, que les cas soient ou non énumérés dans la loi. Vous avez apporté, pour preuve de cette nécessité, des exemples de friponnerie occasionnés par la longueur des délais de garantie actuellement en usage dans le département du Nord.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES ET OFFERTES.

Vous avez eu, Messieurs, trop peu de récompenses à décerner en 1834; vous aviez cependant ouvert un grand nombre de concours (1). Vous avez reçu des pièces de vers, des mémoires sur le palotage du colza et sur l'utilité de la fabrication du sucre indigène; mais aucun de ces ouvrages ne vous a paru mériter les récompenses par vous offertes. Un mémoire sur les améliorations à apporter à l'instruction primaire, contenait de bonnes vues; mais ces vues étaient générales et l'auteur ne les avait point appliquées aux besoins de la localité, condition essentielle du concours.

Le concours de labourage seul a rempli convenablement votre attente. Dix concurrens sont entrés en lice; deux prix ont été décernés; les deux laboureurs dont le travail approchait le plus de la qualité de celui des premiers, ont mérité d'être mentionnés honorablement. Le jury, présidé par M. le sous-préfet, était composé de membres titulaires et correspondans, et de cultivateurs adjoints; toutes les précautions avaient été prises pour rendre les conditions du concours égales entre tous les

---

(1) Mémoires de la Société, t. 1 p. 331.

concurrens, pour asseoir le jugement sur des bases irrécusables, et donner à cette réunion un air tout à la fois de fête et de solennité qui assure à ces sortes de luttes une importance et une durée proportionnée à leur but.

Vous avez, Messieurs, remis au concours pour 1835 la presque totalité des questions et travaux qui n'ont point eu, en 1834, le résultat désiré. Vous avez provoqué quelques nouveaux concours, et entr'autres un concours de composition musicale pour lequel une médaille en or de 100 fr. sera décernée. La société philharmonique a promis d'exécuter les ouvertures qui vous seront envoyées. Cette innovation (car nous ne connaissons aucun précédent à cette solennité) est d'autant plus heureuse, que le département du Nord n'est pas dépourvu de compositeurs de mérite.

SUCCÈS OBTENUS

PAR DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ APPARTENANT A L'ARRONDISSEMENT.

Dans le commencement de l'année qui vient de s'écouler, après avoir terminé le fronton de l'église de la Madeleine à Paris, M. Henri Lemaire vint se délasser de ses honorables travaux dans le sein de sa famille et au milieu de ses concitoyens. —Vous ne pouviez être insensibles à la gloire que venait d'acquérir un concitoyen et un confrère. De concert avec l'Académie de peinture, à laquelle vous proposâtes de se joindre à vous, une réception solennelle fut faite à M. Henri Lemaire, en présence des élèves de l'école de peinture et de sculpture, où il reçut les premières notions de son art. Cette fête de famille fut terminée par un banquet que lui offrirent les deux académies. Pour conserver le souvenir de ce jour consacré à célébrer la gloire de votre confrère, vous fîtes frapper une médaille dédiée à l'auteur du fron-

ton de la Madeleine, médaille dont un exemplaire unique en or lui fut offert (1).

L'œuvre de M. Lemaire peut suffire à la gloire d'une cité. Cependant, l'année n'était point écoulée, que Paris était de nouveau témoin du triomphe d'un Valenciennois, d'un autre de vos confrères. L'académie française décerna, dans sa séance solennelle du mois d'août dernier, une médaille de 3000 fr. aux études morales et littéraires sur la personne et les écrits de Ducis, par M. Onésime Leroy, comme à l'un des ouvrages les plus utiles aux mœurs (2). J'ai déjà eu l'honneur de vous parler de ce livre, dont vous vous êtes fait rendre un compte détaillé (3).

A la dernière exposition générale des produits de l'industrie, à Paris, M. Numa Grar a obtenu une médaille en bronze pour ses sucres indigènes; à l'exposition de Cambrai, M. Tancrède en a obtenu également une, pour son noir animal.

ÉTABLISSEMENS ENCOURAGÉS OU CRÉÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

Caisse d'épargne. — Dans votre séance du 5 mai, une proposition tendant à créer une caisse d'épargnes dans l'intérêt de la classe ouvrière, fut développée par M. Le-

(1) Les exemplaires en bronze se vendent 2 fr. 50 c., chez M. Lemaître, libraire à Valenciennes, et chez M. Bachelier, libraire, quai des Augustins, n° 55, à Paris.

(2) La nouvelle édition, à l'usage des collèges et des maisons d'éducation, se vend chez Colas, libraire, rue Dauphine, n° 32, à Paris. — Prix : 5 fr.

(3) Mémoires de la Société, t. 1 p. 315.

bret, qui vous démontra l'utilité de cette institution et sous le rapport de l'avenir des ouvriers, et sous le rapport de l'amélioration qu'apportera infailliblement à leur moralité le goût du travail que fera naître le désir d'épargner. Cette proposition fut immédiatement renvoyée à une commission qui, le 18 juillet, fit son rapport et vous soumit un projet de statuts et un projet de réglement. Une assemblée générale des souscripteurs fut, sur votre demande, convoquée par M. le maire de Valenciennes. La société, heureuse d'avoir donné l'élan, se tint alors à l'écart; M. le sous-préfet présida l'assemblée des souscripteurs, qui nommèrent un comité de surveillance et adoptèrent sans modification les projets de statuts et de réglement que vous aviez élaborés.

La souscription monte à............ 13,825 f. 75 c.

Dans cette somme, la société s'est fait inscrire pour........................ 500 f.

Vos souscriptions particulières montent à la somme de...................... 845 f.

TOTAL..... 1,345 francs,

ou 1/10 environ de la somme totale.

Salle d'asile de l'enfance. — Le 18 août, une autre proposition fut faite dans votre sein, tendant à aviser aux moyens d'organiser une salle d'asile de l'enfance. Une commission fut immédiatement nommée à cette fin. La souscription pour la caisse d'épargne n'étant point encore terminée, vos commissaires remirent ce projet à un tems plus opportun et songèrent à se procurer dés fonds au moyen d'un concert et d'une loterie. Malheureusement, la société philharmonique ne put se rendre au désir qui lui fut exprimé par votre commission, de donner ce concert à la fête de Valenciennes ; les moyens

manquaient alors : pour la loterie, ils s'adressèrent à quelques dames, et notamment à Madame veuve De la Serre, qui mit le plus louable empressement à les seconder. Un bon nombre de dames se mirent incontinent à l'ouvrage, pour doter la loterie de leurs travaux. Les choses en étaient à ce point, lorsque, le 19 novembre, la loge maçonnique nomma aussi une commission pour le même objet. Vos commissaires ayant appris cette résolution, proposèrent à la loge de réunir les commissions et les efforts des deux sociétés, proposition qui fut acceptée. Un comité de dames fut formé pour diriger la salle d'asile ; ce comité s'occupa sur le champ d'ouvrir une souscription qui a produit une somme totale d'environ 3,000 fr. (1), grâces au zèle de ces dames, qui allèrent elles-mêmes de maison en maison solliciter les offrandes. Enfin, Messieurs, la salle d'asile sera sous peu ouverte aux enfans des ouvriers, qui pourront, dégagés de la nécessité de les soigner tout le jour, se livrer plus assidûment au travail, et porter à la caisse d'épargne une portion du prix de leurs labeurs.

Cours de Géométrie appliquée à l'art de bâtir. — Vos prévisions, relativement à ce cours, se sont réalisées. M. Bernard, dont le zèle éclairé vous était bien connu, a réussi à faire de bons élèves. Dans le courant de l'année, quelques épures vous ont été soumises par lui, et vous ont donné des espérances ; le concours de la fin de l'année a montré d'heureux résultats. Je regrette qu'il n'entre point dans le cadre de mon travail, borné à l'année 1834, de vous parler de la distribution des prix faite

---

(1) Depuis la lecture de ce rapport, les ressources de la salle d'asile se sont accrues. Les souscriptions, bals, loterie, etc., ont produit une somme de 9,000 f. environ.

aux élèves de M. Bernard. Cette solennité a prouvé, aux artisans, le prix que vous attachez à leurs succès, à M. Bernard, combien vous êtes satisfaits de son zèle, et quels résultats vous espérez des années qui vont suivre ; à tout le monde enfin, l'utilité du cours dont vous avez sollicité l'établissement.

Ecole d'Agriculture, de Manufacture et de Commerce. — Vos vues ne se sont point bornées à l'émancipation de l'artisan et de l'ouvrier ; vous avez compris tout d'abord de quelle importance il est pour la hiérarchie industrielle, que l'agriculteur, le manufacturier, le commerçant aient une éducation en rapport avec les progrès de ceux qu'ils sont appelés à diriger. Il m'a été facile de vous démontrer, dans le rapport que j'ai été chargé de vous faire à cette occasion, que Valenciennes (je puis ajouter tout le nord, et, pour ainsi dire, toute la France), n'offre aucun moyen convenable d'éducation publique aux jeunes gens qui veulent se livrer à l'industrie. Il est tems, Messieurs, qu'on donne aux classes les plus utiles de la société, une éducation qu'on semble réserver encore à quelques professions privilégiées ; il est tems que ceux qui exercent ces professions ne puissent plus, à l'exclusion de tous, se décorer du titre pompeux de *capacité*. — Une demande a été adressée par vous à M. le ministre de l'instruction publique, afin d'obtenir l'autorisation d'établir, sous votre patronage, une école d'agriculture, de manufacture et de commerce. Une commission nommée par vous et présidée par M. le sous-préfet Jaussaud, aura la surveillance de l'école dont la direction sera confiée à votre confrère M. de Gaulle. L'utilité de l'établissement, le concours de l'autorité locale, le choix d'un directeur éclairé, tout doit vous faire espérer de cette école, qui, sans doute, s'ouvrira bientôt, les plus heureux résultats.

La Flandre agricole et manufacturière. — Le but de votre société est de propager les idées qu'elle croit utiles, soit par des séances publiques, soit par l'impression d'ouvrages et de mémoires (réglement, art. 1). Déjà, un volume de vos mémoires a paru. Mais vous avez senti bientôt que ce mode de publication est insuffisant. En effet, cette réunion de travaux de nature différente, doit être nécessairement peu recherchée par les hommes spéciaux; les mémoires des sociétés scientifiques servent à correspondre avec le monde savant; là se borne leur mission; ce n'est qu'une partie de la vôtre. Pour la remplir tout entière, vous deviez vous adresser aux agriculteurs, aux manufacturiers, et surtout n'être pas obligés d'attendre, pour leur indiquer des procédés utiles, l'impression d'un nouveau volume de mémoires. Aussi avez-vous dû faire imprimer séparément un mémoire de M. Devred, sur la plantation du blé, mémoire dont je vous ai entretenu il n'y a qu'un instant. Une publication à jour fixe offrait de plus grands avantages, *la Flandre agricole et manufacturière* (1) a été créée sous vos auspices, et sur votre demande, sous les auspices des sociétés

---

(1) La Flandre agricole et manufacturière parait le premier de chaque mois par livraison de deux feuilles de texte. — Les 12 livraisons forment par année un vol. in-8°.—Il est joint aux livraisons, chaque fois qu'il est nécessaire, des gravures en taille-douce, des gravures en bois intercallées dans le texte. — Le tout est envoyé franc de port.— On envoie aussi des échantillons de graines.— Le prix de l'abonnement est de 8 fr. pour le département du Nord; 9 fr. pour le reste de la France, et 10 fr. pour l'étranger.— Le montant de la souscription doit être transmis, avec la souscription, *franc de port*, en un bon sur la poste. — On souscrit chez tous les libraires, et en écrivant directement à l'adresse ci-dessous :

A MM. Grar, directeurs de la Flandre agricole et manufacturière, *à Valenciennes* (*Nord*).

d'agriculture de Douai et de Dunkerque (1). Cette publication est destinée à servir d'annexe à vos mémoires; les membres titulaires et correspondans de votre société y consignent les résultats de leurs recherches, de leurs expériences; et si des articles intéressans, dûs à des personnes qui vous sont étrangères, y sont insérés, la Flandre agricole n'en est pas moins votre journal, le journal destiné à publier périodiquement vos travaux, ceux du moins qui intéressent les industries agricole et manufacturière. — La Flandre agricole a reçu des agronomes éclairés et de la presse en général, sans distinction de couleur politique, l'accueil le plus flatteur. M. le ministre du commerce a souscrit pour 10 exemplaires. M. le préfet du Nord, dans une circulaire bienveillante, l'a recommandée aux maires de son département; les autorités locales l'ont encouragée de tous leurs moyens. — Vous avez donc, Messieurs, un organe assuré qui vous permet désormais de faire arriver vos utiles conseils aux agriculteurs, aux manufacturiers, non seulement de cet arrondissement, mais du département et même des points les plus éloignés de la France.

En résumé, Messieurs, l'agriculture, les sciences et les arts qui s'y rattachent, ont tenu dans vos travaux, comme l'année précédente, la place que leur assigne votre institution et votre titre. Malheureusement, comme l'année précédente aussi, je le redis avec peine, mais je dois le redire, les sciences historiques, la litté-

---

[1] Depuis, la société royale de Lille a également pris la Flandre agricole sous ses auspices.

rature, les beaux-arts, ont été si peu cultivés par vous, qu'il devient urgent d'aviser aux moyens de leur assurer à l'avenir une part convenable de vos soins. Ce délaissement, du reste, a été bien compensé par le zèle persévérant que vous avez mis à poursuivre la noble mission que vous vous êtes imposée, l'amélioration physique, intellectuelle et morale des classes laborieuses de la société. Déjà, à votre sollicitation, comme s'est plu à le rappeler M. le maire, en présidant il y a peu de jours à la distribution des prix des élèves de M. Bernard, Valenciennes a vu s'ouvrir des cours de physique, de chimie et de géométrie, appliquées aux arts, et une exposition des produits de l'industrie; les manufacturiers et les artisans y trouvent instruction et émulation. Par la création d'une caisse d'épargne et d'une salle d'asile de l'enfance, vous provoquez chez l'ouvrier l'ordre et l'économie, et vous préparez ses enfans à l'émancipation intellectuelle et morale. L'école d'agriculture, de manufacture et de commerce répandra chez les agriculteurs, les manufacturiers et les commerçans, une instruction qui manque généralement à ces hommes utiles. Vous leur communiquerez, au moyen de *la Flandre agricole*, le résultat de vos travaux et de vos observations, qui auront pour but principal de détruire chez eux les préjugés qui s'opposent à l'adoption des innovations utiles, comme aussi

de les prémunir contre le charlatanisme trop commun des novateurs. Telle est, Messieurs, votre mission; et vous la remplirez.

EDOUARD GRAR, *secrétaire*.

CONCOURS DE LABOURAGE

*du 21 septembre 1834.**

PROCÈS-VERBAL.

Les Membres de la commission nommés par la société d'agriculture, après avoir reçu du secrétaire de la société, communication des noms des laboureurs inscrits pour concourir et du plan de la terre destinée au concours, avant de procéder à aucune autre opération, ont cru devoir s'adjoindre quelques nouveaux membres, de sorte que la commission s'est trouvée composée ainsi qu'il suit : MM. Alexandre Jaussaud président, Devred, Hocque, Rousseau, Meilhan, Lecerf, (de Sepmeries) Numa Grar, membres de la société; MM. Mallez, Isidore Monchicourt et Dahiez cultivateurs. Numa Grar comme le plus jeune des membres de la commission, s'est trouvé chargé des fonctions de secrétaire.

* Ce concours était un concours de labourage et non de charrues: c'est pourquoi on avait pris des mesures pour que les charrues employées par les concurrens fussent, autant que possible, de même espèce, le prix avait pour but de récompenser le laboureur le plus habile.

Le jury étant ainsi constitué, on fit, d'après le plan dressé par M. Rousseau, qui divise le champ d'expérience en douze parties, autant de lots qui furent tirés au sort par les concurrens. Ces concurrens, après la vérification des inscriptions, se trouvaient au nombre de douze auxquels échurent les lots suivans :

François Taquet	n° 1	Jean-Baptiste Dubois	n° 7
Ducornez	n° 2	Jacques Donnez	n° 9
Quenneson	n° 3	Ferdinand d'Herbomez	n° 10
François Lehu	n° 4	Carmieux	n° 11
Porte-Lance	n° 6	Fidèle Décamps	n° 12

A un signal donné les concurrens se mirent en marche, et l'on tint compte avec précision du temps que chacun d'eux mit à faire sa tâche. Les commissaires suivirent aussi avec attention la marche des charrues, et, après que toutes eurent terminé, ils se rendirent sur *le travail* de chacun des concurrens. Là, on mesura exactement sur des réduites la profondeur du labour, ou discuta la qualité de ce labour et des notes du résultat de chacune de ces décisions furent conservées. Après cette opération, les commissaires se réunirent sous la tente qui leur avait été destinée, et là, on adopta d'abord les bases sur lesquelles reposerait le jugement. Il fut décidé que les bâses seraient : la profondeur du labour, la perfection du travail et la vîtesse d'exécution. Après que le secrétaire eût remis sous les yeux des commissaires les notes qui avaient été prises sur chacun des concurrens, on discuta sur leur mérite relatif, l'on écarta unanimement ceux qui ne pouvaient pas prétendre au prix, et l'on compara avec soin les droits de ceux qui restaient sur les rangs. Il fut enfin décidé que l'on procéderait au scrutin secret sur les concurrens qui devaient obtenir le prix. On décida qu'il n'en serait pas de même pour le second prix de cinquante francs offert par M. Blanquet et accepté par les

commissaires ; que, comme il ne pouvait y avoir doute, il n'y aurait pas lieu à faire des bulletins. Le résultat du scrutin fut de dix voix pour le n° 13 et une pour le n° 12. En conséquence, Quenneson, maître de labour chez MM. Harpignies et Blanquet, obtint le premier prix. Le second prix fut décerné à l'unanimité au n° 12, Fidèle Décamps, maître charretier chez M. le baron de Boutteville. Il en fut de même d'une première mention honorable à Porte-Lance, et d'une seconde à Dherbomez. M. le président proclama alors publiquement le nom des vainqueurs.

Le président de la commission
ALEXANDRE JAUSSAUD.

Le secrétaire
NUMA GRAR.

MÉMOIRE

SUR LA PLANTATION DU BLÉ.*

PAR M. DEVRED, Membre titulaire.

MESSIEURS,

Je crois devoir vous faire connaître les avantages que j'ai obtenus de la plantation du blé en lignes parallèles, plantation que j'ai le premier mise en pratique dans le département du Nord. Les résultats que je vais mettre sous vos yeux sont ceux de vingt années d'expérience.

Ma culture a eu de nombreux imitateurs, parmi les hommes les plus instruits et les plus éclairés ; plusieurs agriculteurs mêmes sont venus de départemens éloignés, pour admirer la beauté de mes productions, l'abondance de mes récoltes et la propreté de mes terres, où l'on ne voyait ni plantes parasites, ni rien d'étranger à ma culture.

* Les notes indiquées dans le texte par un chiffre, sont placées à la fin de cet article.

J'ai commencé à planter le blé à la main, et j'ai suivi cette méthode avec un plein succès pendant cinq ans, c'est-à-dire, jusqu'à ce que j'eusse inventé mon semoir à cylindre, qui plante non seulement le blé, mais encore toutes les autres graines, beaucoup plus vîte qu'à la main et avec les mêmes résultats.

Je dois d'abord détruire, dans l'esprit de tous ceux qui ont du bon sens, de la bonne volonté, qui ne reculent pas devant un essai, et qui, comme nous, ont à cœur d'améliorer les méthodes agricoles, les fâcheuses préventions qu'ils ont conçues bien à tort sur la plantation du blé. Ils la regardent, en général, comme impraticable, trop coûteuse, donnant des produits incertains et des récoltes trop peu fournies. Pour prouver le contraire je vais décrire cette méthode, aussi simple que facile à comprendre : je ferai connaître ensuite les avantages qui en résultent; la somme que produit l'économie de la semence, tous frais de plantation déduits sur chaque mencaudée de terre; la diminution de deux tiers sur les frais de sarclage, exécuté avec des instrumens qui assurent plus efficacement la destruction des plantes parasites, et qui, en rendant la terre plus nette, la dispose à une plus grande fécondité : je donnerai la preuve que les blés plantés sont plus sûrement préservés des conséquences des fortes gelées, et qu'ils résistent mieux à une grande et longue sécheressse.

Je suppose le champ que j'ai dessein de planter, de six mencaudées, * la terre bien préparée comme pour un semis à la volée. Je pose deux cordes en travers de mon champ,

---

* Une mencaudée vaut 2,298 mètres carrés ou 0,668 d'arpent; donc 6 mencaudées égalent 1 hectare, 37 ares, 88 centiares ou 4 arpens 8 millièmes.

soit sur sa longueur , soit sur sa largeur, et je le partage en deux, si mes cordes sont ou trop courtes, ou que trop de longueur puisse nuire à la tension; je les espace à neuf pouces de distance, et je place, à chaque bout du champ, un bâton de cette dimension. Deux planteurs, suivis chacun d'un enfant de dix à douze ans, sont armés d'un plantoir. Ce plantoir a la forme de ceux dont on se sert pour les colzas, si ce n'est que l'extrémité qui doit entrer en terre est en forme de boule de cinq pouces de diamètre applatie du côté de la terre, et au milieu de laquelle se trouve une broche de fer de deux pouces de diamètre et de deux pouces et demi de longueur. Avec cet instrument les planteurs font des trous distants de 6 à 7 pouces, le long des cordes. La boule applatie du plantoir tasse la terre, l'empêche de retomber dans les trous et de les remplir, avant que les enfans qui suivent n'aient déposé une pincée de 3 à 5 grains, qu'ils prennent dans une assiette approvisionnée, à mesure du besoin, par un sac déposé à chaque extrémité du champ. Comme les planteurs et les enfans arrivent ensemble à chaque bout, ils s'empressent de déplacer leurs cordes et de les replacer à la distance de neuf pouces, que les lignes doivent toujours conserver entre elles. On commence la plantatiou par un des bouts, et l'on travaille en avançant dans le champ, afin de *piétiner* l'ouvrage que l'on a devant soi.

Un hersage suffit alors; on pourrait même s'en dispenser, si la terre se prêtait bien au *piétinement*, et si l'on voyait les trous bien bouchés (1)

Les deux planteurs peuvent, sans trop de fatigue, planter deux mencaudées de terre par jour, et, par conséquence, les six en trois jours. Comme ce travail demande plus de vivacité, d'adresse et de bonne volonté, que de force, je l'ai toujours payé assez généreusement : les planteurs à 40 sous et les enfans à 20 sous, ce qui fait

que les six mencaudées de blé plantées me coûtaient dix-huit francs de travail. J'employais pour semence un peu moins d'un demi hectolitre; l'ancienne méthode de semer à la volée, exige trois hectolitres; j'avais donc pour bénéfice la valeur de deux hectolitres et demi de blé, qui se monte, année commune, à 24 francs l'hectolitre, ce qui donne un gain, tous frais de plantation déduits, de 42 francs sur six mencaudées; sept francs sur chacune d'elles.

Calculez, Messieurs, quel serait, pour toute l'étendue de la France, le résultat de cette économie de semence, si vous songez que le semis à la volée fait dépenser en semence, chaque année, au moins la douzième partie de notre récolte, et que, par la plantation, on n'en dépense même pas la centième partie * ; car les produits des récoltes par la plantation, j'en ai l'expérience, surpassent de plus d'un tiers, tant en paille qu'en grains, celui obtenu par le semis à la volée. Vous vous persuaderez aisément alors que la plantation est la perfection de la culture du froment, que les ressources de la France seraient inépuisables, si cette méthode était généralement adoptée, et que nous serions à tout jamais à l'abri des tems affreux de disette et de calamité. Ces produits sont tellement beaux, que je pourrais craindre d'être taxé d'exagération, en assurant, même par serment, que tels sont ceux que j'ai obtenus par la plantation. Mais mon assertion sera justifiée par ceux qui feront essai de la méthode dont j'ai fait usage, qui le feront bien, sur

* Pour semer à la volée, on emploie par mencaudée un demi-hectolitre, on récolte, terme moyen, 6 hectolitres. Pour planter en lignes, on emploie un douzième d'hectolitre; on récolte, terme moyen, de 9 à 10 hectolitres.

une bonne terre bien préparée, avec toute l'attention qu'exige ce travail. Ils devront surveiller les enfans, afin qu'ils n'oublient pas, par malice ou autrement, pour abréger leur besogne et suivre les planteurs avec plus de facilité, de déposer leur pincée de blé dans chaque trou ; qu'ils n'y mettent pas plus que la pincée qu'ils peuvent prendre dans leur assiette : (3 grains au moins, 5 au plus) ; qu'ils n'en laissent pas répandre à côté des trous ni entre les lignes. On doit aussi surveiller attentivement les planteurs, afin qu'ils ne rapprochent ni n'éloignent de plus de 6 à 7 pouces les trous qu'ils font le long des cordes, car l'une ou l'autre de ces transgressions seraient très-nuisible à la plantation. Quand on aura planté avec les mesures de prudence que j'indique ; que la plantation aura été bien faite, ce qui sera facile à vérifier ; lorsque le blé sera levé, et que le champ paraîtra couvert de blé marcotté comme des pieds d'œillets, l'abondance de la récolte justifiera, Messieurs, ce que je vous ai dit de l'avantage de planter le blé.

Une des principales raisons qui rendent la plantation en touffe ou même en ligne si supérieure à l'ensemencement à la volée, c'est qu'elle permet seule les binages si utiles au printemps, pour purger les champs des herbes inutiles, et pour rechausser les jeunes tiges et les faire *taller*. Cette façon, que l'on doit répéter deux fois, depuis la fin de février jusqu'au commencement d'avril, se donne avec la petite houe à main, connue dans ce pays sous le nom de rasette. Elle procure un labour de trois à cinq pouces de profondeur. Après le dernier binage, on peut semer de la luzerne, du tréfle, du mélilot ou Lupuline, et donner ensuite un coup de herse ; la levée sera infaillible.

Cet avantage de légers labours au printemps, l'ense-

mencement à la volée ne le procure pas : on peut tout au plus passer la herse dans les champs ; mais cette opération, quoiqu'utile, n'a pas le même résultat que celle de la rasette. C'est à l'action de cet instrument que l'on doit la multitude de nouvelles tiges qui viennent grossir les touffes et augmenter les produits en paille et en grains ; c'est aussi à son action qu'est due cette grande propreté, dont je vous ai parlé. Les cultivateurs ne doivent donc pas négliger les deux binages de mars, puisque de là dépend le grand succès de la plantation.

Je vous le demande présentement, Messieurs: la méthode de planter le blé, vous paraît-elle coûteuse, impraticable, ou même de difficile exécution? Ne doit-on pas plutôt attribuer le retard de cette utile introduction, à l'acharnement d'une vieille et onéreuse routine, et à l'obstination des antagonistes irréfléchis de la méthode, qu'à des raisons plausibles et judicieuses ? On dit qu'on ne trouverait pas assez de bras pour l'exécuter. Considérez : 1° qu'on peut planter le blé huit jours plus tôt qu'on ne le sème à la volée, parce qu'il est à peu près cet espace de temps en retard de lever, étant plus enterré ; 2° que dans une grande exploitation, avec douze hommes et douze enfans, on peut planter en quinze jours 180 mencaudées ; que très-peu de fermes plantent une pareille quantité de terres en blé chaque année ; 3° quavançant ma plantation de huit jours de l'époque ordinaire, les 180 mencaudées seraient encore plantées bien longtemps avant les semailles à la volée, qui durent souvent trois semaines et même un mois. Ce n'est donc pas faute d'ouvriers, ni d'enfans, que cette opération n'est point admise, mais bien parce que l'ensemencement est généralement regardé comme une opération de peu d'importance, qu'il se fait sans soin, sans surveillance,

sans inquiétude et sans économie; qu'il tient essentiellement à l'ancienne routine, et qu'on se croirait perdu, si on en déviait. Enfin je réponds à ceux qui ont mis ce prétexte en avant, qu'on trouve bien des centaines d'ouvriers pour ensemencer des centaines de mencaudées en betteraves, par un procédé très-long et très-couteux; les grands produits de cette plante peuvent justifier, il est vrai, l'emploi de tant de bras. Cependant je pense qu'on parviendra facilement à modifier ce procédé par des moyens plus simples et plus économiques. Mais avant tout, prenons en considération la précieuse céréale qui sert à la nourriture de l'homme, et vous conviendrez avec moi qu'on doit apporter au moins autant de soins, autant de vigilance pour la culture du blé que pour celle de la betterave, et je dis que si l'on trouve tant de bras pour cultiver l'une, on a mauvaise grâce à nous prétexter qu'on n'en trouve pas pour la culture de la plante la plus précieuse.

Envisageons maintenant la plantation sous tous les autres rapports, et épuisons la matière, s'il est possible, afin de connaître tous les avantages que procure cette méthode. Les blés gèlent, dit-on, dans un hiver rigoureux; je prétends, moi, que les blés convenablement enterrés ne gèlent jamais; ils ne peuvent être que coupés par la glace, par une reprise de gelée inopportune, avant que le dégel n'ait été effectué complètement. Si, par exemple, après une gelée très-forte et de longue durée, il survint inopinément un dégel de 24 heures, accompagné de fortes pluies, que ce dégel s'arrête subitement, et que la gelée reprenne avec vigueur pendant quelques jours, l'eau dont la terre est imprégnée se glace à la profondeur du blé planté et le coupe à la racine, alors il périt indubitablement. Hors ce cas, qui

est assez rare, puisqu'il ne s'est pas reproduit depuis l'hiver de 1794 à 95, les blés convenablement enterrés ne gèlent jamais, tandis qu'une grande partie de ceux qui restent à la surface de la terre, qui n'y adhèrent que par de frêles racines, sont atteints de la gelée presque tous les ans; ceux qui sont peu recouverts subissent le même sort dans les hivers un peu rigoureux. Il n'y a donc que les blés bien enterrés à une égale profondeur qui résistent aux gelées les plus fortes, lorsque, comme je le dis, elles ne sont point accompagnées de glaces.

Il y a longtems qu'on a eu la pensée qu'il serait avantageux de planter le blé. A différentes époques, on en a tenté l'expérience. On cite des blés plantés du tems d'Auguste et de Néron, qui ont produit 4 à 500 tiges. De nos jours, les expériences de M. de la Rochefoucault-Liancourt, patriarche de l'agriculture française, ont obtenu un demi-hectolitre de blé d'un seul grain planté en mars et récolté en août l'année suivante, au moyen de différentes transplantations des tiges fournies à différentes époques : cette épreuve avait pour but de connaître jusqu'à quel point on peut compter sur la multiplication du blé. Les agronomes les plus distingués de l'Europe ont de tout temps préconisé cette méthode.

L'expérience a fait connaître qu'une grande partie de la semence jetée à la volée est perdue pour la reproduction. La plupart des grains, presque à découvert sur la surface du sol, ne germent pas : s'ils lèvent d'abord, comme ils ne sont pas suffisamment enterrés, et que les racines secondaires ne peuvent se développer, ils périssent bientôt. Les autres, plus heureux, qui échappent à cette mortalité, ne donnent que quelques tiges, parceque les nœuds de la plante trop découverts, se durcissent et deviennent stériles; tandis que bien plantés, dans

une terre féconde, ils eussent produit une multitude d'épis. Voici, Messieurs, un calcul qui a déjà été cité, et qui prouve la perte énorme qui résulte de la méthode généralement suivie : un hectolitre de blé de saison, pesant 150 livres, contient 1,848,000 grains, et la livre 12,320. Il faut pour ensemencer un bonnier (1 hectare 54 ares 50 centiares) de terre, trois hectolitres (6,544,000 grains). Chaque mètre carré doit recevoir, terme moyen 359 grains, chaque pied carré 37 grains de blé. La quantité de plantes comptées après l'hiver dans ce dernier espace de terre ensemencé à la volée n'est jamais au dessus de 12, et plus souvent en dessous de 6 à 7 grains; il y a donc toujours au moins deux tiers de la graine perdus, et souvent même plus des 5/6. (2)

Un raisonnement bien simple vient à l'appui de ce fait. On admettra sans difficulté que les grains semés à la volée; s'ils produisent quelque chose, produiront au-moins l'un dans l'autre 30 grains. On devrait donc récolter trente fois la semence. Comment se fait-il cependant que le cultivateur routinier se trouve très-heureux de récolter chaque année douze fois la semence? il lui arrive encore souvent que son blé ne rend pas dans cette proportion.

Si tant de grains périssent inutilement dans le sein de la terre, n'en accusez pas la nature si prévoyante pour les besoins de l'homme ; n'accusez que l'impéritie et l'imprévoyance de la routine, qui abandonne sans soin des plantes si précieuses ; et puisqu'il est démontré qu'il est possible, avec moins de frais, de planter le blé à des distances et à des profondeurs convenables, au lieu de les jeter confusément sur la terre ; qu'il y a économie considérable de semence ; que de chaque grain ainsi planté et enterré plus au large, il surgit de nombreux faisceaux

d'épis, pourquoi s'acharner à suivre un vieil usage, si onéreux aux cultivateurs, et si préjudiciable à la société toute entière?

Ce qui devrait hâter l'introduction de la méthode de planter le blé, c'est qu'on peut construire des semoirs à cylindre qui plantent le blé et même toutes espèces de grains, avec autant de régularité qu'à la main. Le premier, en France, j'en ai donné l'exemple par l'invention de mon semoir. J'ai planté, pendant plusieurs années, les blés, les seigles, orges, avoines, fèves, et même jusqu'aux œillettes avec cet instrument, qu'on peut encore modifier et perfectionner. Je faisais des plantations de 15 à 20 meneaudées par jour, avec un homme et deux chevaux, aussi bien, aussi également espacé qu'à la main, et donnant les mêmes produits. Seulement, avec cet instrument, il me fallait le double de semence qu'à la main, et deux tiers de moins qu'à la volée. Ces semoirs à cylindre peuvent aussi être construits de manière à répandre sur la semence un puissant engrais immédiat, composé de noir animal et de gélatine tel que celui fabriqué à Marly par M. Tancrède. Il sera à portée des cultivateurs de l'arrondissement de Valenciennes, qui apprécieront bientôt sa valeur, sa puissance, son effet plus actif et plus salutaire, dans ce cas, que les engrais pesans et volumineux.

Que le cultivateur se persuade bien que je suis le plus sincère ami de l'homme des champs, et que, quelle que soit la méthode qu'il ait employée jusqu'à ce jour, et par succession de ses ancêtres, pour cultiver et ensemencer ses terres, je ne suis pas moins l'admirateur de son courage à se livrer à de pénibles travaux. Son intérêt particulier doit l'inviter à augmenter les produits de la terre et à diminuer les frais de culture. C'est ce qui me porte

avec un zèle ardent à le solliciter d'abandonner son ancien usage pour celui reconnu meilleur par les agriculteurs les plus éclairés de l'Europe.

Je pense qu'un jour la plantation du blé sera généralement en usage et qu'on criera *haro* sur celui qui prodiguera, contre son intérêt et ceux de la société, un grain si précieux, en le jetant à la volée: mais nous avons encore quelque temps à lutter contre la vieille routine. Il ne sera donné aujourd'hui qu'à un petit nombre d'hommes sages, dégagés de préjugé, d'avoir le courage et la volonté d'adopter cette excellente méthode.

En Angleterre, la terre est cultivée par des hommes habiles, laborieux, éclairés : prouvons que, nous aussi, nous sommes habiles, laborieux, éclairés; abandonnons la routine, profitons de toutes les améliorations utiles, et le noble état de cultivateur sera considéré, non-seulement comme le plus utile, mais encore comme le plus honorable.

C'est à vous, Messieurs, à faciliter l'introduction de la plantation du blé. Mettez cette méthode à la portée des plus petites comme des plus grandes exploitations. La facilité avec laquelle on sème au moyen de la boîte de M. Delyle St.-Martin, que je vous ai préconisée dans mon dernier mémoire, peut engager les cultivateurs de l'arrondissement de Valenciennes à faire le premier pas dans l'ensemencement; premier pas qui nous conduira naturellement à l'introduction des semoirs à la plantation du blé.

Si quelques cultivateurs judicieux jettent les yeux sur ce mémoire, et si les vérités que j'y développe peuvent les convaincre, au point de les déterminer à faire l'essai de la méthode que je préconise, j'offre de répondre à toutes

les questions qui pourraient m'être faites. S'ils se trouvaient embarrassés dans l'exécution de mon procédé, tout simple et facile qu'il est, j'offre aussi de les aider de mes conseils, s'ils les jugent utiles. Je me mets enfin à leur disposition, ainsi que les instrumens dont j'ai fait usage pour planter et rechausser.

Quant à vous, Messieurs, vous pouvez par vos sollicitations, hâter l'introduction des améliorations que je viens de vous indiquer et de celles que je vous ai déjà signalées. Vous avancerez peut-être lentement dans la voie des progrès; vous y rencontrerez peut-être des obstacles difficiles à surmonter; mais ne vous découragez pas, nous les surmonterons tous. Quelqu'invétéré que soit le préjugé, la lumière se propagera, et avec le temps, la raison et le grand mobile de l'intérêt et de la nécessité en feront justice.

NOTES.

(1) M. Ed. GRAR, dans la Flandre agricole, T. 1, page 12, démontre par le calcul suivant l'avantage de la plantation sur l'ensemencement à la volée.

Résultats obtenus par la méthode.

	par hectare. fr.	c.	par mencaud fr.	c.
Pour semer à la volée, on emploie 2 hectolitres 1/5 de blé par hectare (1/2 hectolitre par mencaudée), à 24 fr. l'hectolitre..................	52	80	12	»»
Pour le semeur, payé à raison de 90 c. par hectare (20 c. par mencaudée), un bon semeur pouvant ensemencer 8 hectares 4 ares (35 mencaudées) par jour; plus, pour nourriture, bière, eau-de-vie, selon l'usage, 1 fr. 50 c...........	1	08	»»	24
Total de la dépense pour l'ensemencement à la volée................................	53	88	12	24
Pour planter, on emploie 36 litres de blé, par hectare (1/12 d'hectolitre par mencaudée) à 24 fr. l'hectolitre...........................	8	64	2	»»
En supposant que l'on dût payer les planteurs et les enfans qui les suivent, comme le fesait M. Devred, à deux fr. les premiers et 1 fr. les seconds; deux planteurs et deux enfans pouvant planter par jour 45 ares 96 centiares (2 mencaudées), la main-d'œuvre coûterait.............	13	05	3	»»
Total de la dépense pour la plantation...........	21	69	5	»»

La différence en faveur de la plantation est donc de 32 fr. 19 c. par hectare, et de 7 fr. 24 c. par mencaudée; mais cette économie n'est rien en comparaison du bénéfice que l'on peut faire sur la récolte.

La terre ensemencée à la volée, rapporte terme moyen, 26 hectolitres 10 litres par hectare (6 hectolitres par mencaudée), à 20 fr. l'hectolitre, aussi terme moyen. *	522	»»	120	»»
Plantée, la terre rapporte, terme moyen, 39 hectolitres 15 litres par hectare (9 hectolitres par mencaudée) à 20 fr. l'hectolitre	793	»»	180	»»
Différence en faveur de la récolte de la terre plantée	261	»»	60	»»
Plus la différence en faveur de la plantation	32	19	7	24
Bénéfice total à employer la méthode	293	19	67	24

Ce qui donne au cultivateur qui planterait en blé 22 hectares 98 ares (100 mencaudées), un bénéfice immense de 6725 fr.

(2) Une des causes auxquelles est due, selon nous, la supériorité très-grande de la plantation du blé sur l'ensemencement à la volée est cette circonstance : que dans le premier cas les grains se trouvent tous placés en terre à une égale profondeur et à la profondeur la plus convenable, c'est-à-dire, à quelques pouces ; tandis que, dans l'ensemencement à la volée, les grains ne sont souvent point enterrés du tout, ou le sont trop, en un mot, sont enterrés à des profondeurs peu convenables.

Il était bien important d'établir que, lorsque des grains ne sont pas enterrés à la profondeur la plus favorable, il en lève beaucoup moins ; que ceux qui lèvent donnent un moins grand nombre d'épis, et ces épis un moins grand nombre de grains.

Les expériences que nous rapportons ci-dessous, extraites du bulletin de la société d'agriculture du Var, établissent à l'évidence cette vérité.

« M. Barrau, de Toulouse, qui a rendu de très-importans services à la science agricole, fit travailler à la profondeur de 14 pouces un espace de terre de 78 pieds de longueur sur 5 de largeur : on ouvrit en travers de cette planche, à la distance de 3 pieds l'une de l'autre, 19 tranchées de diverses profondeurs, et l'on mit au fond de chacune 150 grains de blé en forme de trainée. Sans désemparer, on couvrit

* La différence de 24 à 20 fr. l'hectolite est celle du blé de semence au blé de récolte.

les grains et l'on combla les tranchées avec la même terre qui en avait été tirée. A la surface du sol, on répandit une dernière traînée, également de 150 grains, qui ne furent nullement recouverts. La planche entière fut ensuite nivelée avec le rateau et abandonnée enfin à tous les accidens des météores, des oiseaux, des insectes, etc. »

« Le tableau ci-après présente le résultat de cet ensemencement ainsi varié. Nous en avons retranché l'indication des sept premières planches, où l'ensemencement a été pratiqué à 12, 11, 10, 9, 8, 7, et 6 pouces et demi de profondeur, et d'où aucun grain n'a levé. »

NUMÉROS. des tranchées et des traînées.	PROFONDEUR des tranchées.	GRAINS levés dans chaque tranchée.	NOMBRE des épis à chaque tranchée.	NOMBRE des grains recueillis à chaque tranchée dans la proportion de 15 à 25 pour chaque épi.
	pouces.	grains.		
8	6	5	53	653
9	$5\frac{1}{2}$	14	140	2,520
10	5	20	173	3,815
11	$4\frac{1}{2}$	40	400	8,000
12	4	72	720	16,560
13	$3\frac{1}{2}$	93	992	18,832
14	3	125	1,417	35,484
15	$2\frac{1}{2}$	130	1,560	34,320
16	2	140	1,595	36,480
17	$1\frac{1}{2}$	142	1,610	35,423
18	1	137	1,461	35,072
19	$\frac{1}{2}$	64	529	10,597
20	à la surface.	20	107	1,600
		1,002	10,756	239,344

« On voit que de 3,000 grains ainsi mis en terre, 1,002 seulement levèrent : que 1,988 grains qui avaient été placés à une trop grande profondeur, ne produisirent rien ; que ceux qui avaient été laissés à

découvert donnèrent très-peu ; que les grains qui réussirent rendirent terme moyen, 240 grains chacun : enfin, que ceux qui produisirent le plus, furent ceux qui avaient été recouverts de 1 à 4 pouces de terre, et que, si les 3,000 grains eussent été placés dans les mêmes conditions, la production eût été énorme, il n'y aurait pas eu moins de 700,000 grains en récolte.

« Il semble qu'un pareil résultat peut être considéré comme concluant, quant à la profondeur la plus favorable pour les grains que l'on sème. » N. G.

(Flandre agricole et manufacturière T. 1 *page* 78.*)*

(3) Toutes les qualités que M. Devred exige d'un bon semoir pour l'ensemencement en lignes ou par touffes, se rencontrent dans celui de M. Hugues, avocat à Bordeaux. Veut-on semer en lignes ? on laisse fonctionner tous les trous du cylindre. Veut-on semer par touffes ? Il suffit de boucher avec un mastic la moitié des trous, et le travail est aussi régulier qu'au plantoir. Enfin le semoir-Hugues peut répandre avec la graine un engrais quelconque en poudre, dans les proportions que l'on désire. Il, est, dit M. Devred, difficile d'imaginer un instrument plus parfait. L. D.



RÉPONSES

FAITES PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES,

AUX QUESTIONS AGRICOLES QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR M. RASPAIL.

1ᵉʳ QUESTION. *Pourriez-vous m'adresser des échantillons de toutes les espèces de céréales cultivées dans votre arrondissement, ainsi qu'un échantillon de la terre végétale qui est consacrée à la culture de chaque espèce ?*

La société a répondu autant qu'elle l'a pu au désir qui lui était exprimé.

2ᵉ QUESTION. *Quel est le nombre d'hectares consacrés à la culture de chaque espèce de céréales dans la localité qui vous est connue ?*

La superficie de l'arrondissement est de 62,800 hecta-

res; de ce nombre, environ 27,000 hectares étaient, en 1834, ensemencés en céréales; savoir :

En froment...........	14,798
En méteil............	987
En seigle.............	2,980
En orge d'hiver.......	2,290
En orge d'été........	302
En avoine...........	5,740

3e Question. *Quelle est la nature chimique et la profondeur du sol et du sous-sol de ces hectares ?*

L'étude chimique du sol n'a pas encore été faite d'une manière exacte et complète. Un membre de la Société d'agriculture, M. Evrard, professeur de chimie, a le projet de se livrer à ce travail, qui exige un grand nombre d'expériences, d'analyses et beaucoup de tems. Nous nous bornerons donc à donner les notions suivantes.

La profondeur de la terre végétale est assez généralement de douze à quinze pouces, et plus. Notre territoire se compose d'environ :

1° Moitié de bonne terre franche, composée en grande partie d'une argile légère, tant soit peu collante, douce et soyeuse au toucher.

2° D'un quart de terre légère, poreuse, très-divisée, brune ou noire, très-pénétrable à l'air et à l'eau qui augmente son volume. Elle se sèche promptement et se réduit en poussière.

3° L'autre quart se compose de terre sablonneuse, jaunâtre ou rousse, ou de sable quartzeux mêlé de cailloux, plus ou moins chargé de matières organiques propres à la

végétation. Ces terres ont les molécules plus ou moins fines ; elles ont toutes, à différens degrés, l'inconvénient de s'échauffer et de se réfroidir trop vite : leurs pores trop ouverts leur font perdre facilement l'eau et les engrais. Cependant, par une culture bien entendue, par des labours et des engrais bien combinés, on peut en tirer un parti très-avantageux ; car, si la nature est plus avare de ses productions dans les terrains ingrats dont nous parlons, elle dédommage par la qualité des produits. Tout le monde connaît la saveur exquise des plantes potagères et des fruits qui se récoltent dans les terrains sablonneux ; nos boulangers ne confondent pas les céréales qui proviennent de ces terrains avec celles des terres franches et grasses ; les bestiaux mêmes ne se méprennent pas sur cette différence, ils mangent avec meilleur appétit les productions des terres sablonneuses et caillouteuses.

Pour la nature du sous-sol, nous renvoyons à la notice géologique sur Valenciennes et ses environs par M. Stoccart, insérée dans le 1er volume des Mémoires de la Société, page 118

4e QUESTION. *Quelle est la quantité et la nature d'engrais que ces terres exigent?*

Le principal engrais et le plus adondant est le fumier d'étables. Il se compose des litières de chevaux, vaches, porcs et moutons, mélangés jour par jour, à mesure qu'on les retire des écuries et étables. Vingt-cinq voitures à quatre chevaux, chargées chacune d'environ 2500 kilog. de ce fumier suffisent par hectare, tous les trois ans, pour un bon engrais.

Nonobstant ce genre de fumure, le cultivateur qui veut

augmenter l'abondance de ses récoltes, notamment en colza, chanvre, œillettes, lin et plantes à racines pivotantes de tous genres, ferait bien d'employer, comme dans l'arrondissement de Lille, la poudre de tourteau des graines oléagineuses, délayée dans l'eau rousse de basse-cour ou dans les vidanges liquides. On répand cet engrais sur les terres et sur les productions qui ont besoin de ces stimulans.

Les terres s'échauffent selon leur nature, s'adoucissent et se fertilisent encore avec la fiente de pigeon, le parcage des moutons, la cendre de houille, les cendres de mer, la suie, la boue et le fumier des rues, la chaux éteinte à l'air et la marne que l'on emploie rarement sans la cuire et la réduire en chaux, qu'on fait déliter à l'air. La quantité de ces engrais est déterminée par la nature des productions et la qualité de la terre qui doit les recevoir; celles qu'on prépare pour y semer des plantes pivotantes, en exigent plus que les autres. Plusieurs de ces substances ne sont pas encore assez généralement employées.

Nous ne passerons pas sous silence un genre de fumure qui se prépare dans la fabrique de noir animal de M. Tancrède, à Marly-lez-Valenciennes. Cet engrais très-puissant, composé de sang, de bouillon de chair, de noir animal épuisé et d'une petite quantité de cendre de houille, est très-actif. Il offre un grand avantage par la modicité de son prix qui est de 3 francs par hectolitre, et par la facilité de le transporter. On en répand 16 à 20 hectolitres par hectare.

Enfin, on emploie aussi pour engrais la pulpe de la betterave, les écumes de défécation des sucres indigènes et même la mélasse, lorsqu'on ne trouve pas à l'employer autrement.

5[e] QUESTION. *Quel est le nombre de labours ?*

Les cultivateurs les multiplient autant que possible dans les terres fortes, franches et argileuses, surtout avec le binot. Plus ces sortes de terres sont retournées par le labourage du binot, plus elles se divisent et s'ameublissent. Les terres légères et marécageuses, au contraire, n'exigent que deux labours par an; il faut se garder d'augmenter leur légèreté, déjà si nuisible à la végétation des céréales.

Plusieurs cultivateurs ont contracté l'habitude de labourer avec la charrue dite Brabant, toutes les terres qu'ils destinent à être ensemencées en mars, avril, etc.; ils forment des planches de six à sept pieds de large, séparées par une rigole de trois fers de bêche et de 15 à 18 pouces de profondeur, lorsque le fond le permet. La terre qui en provient est rejetée sur les planches; mais en grosses mottes et non divisée, afin qu'elle puisse mieux se pénétrer d'air, et qu'elle subisse complètement l'action salutaire des gelées. Après l'hiver, on comble les rigoles avec la charrue Brabant, on herse et l'on sème. Ce mode de labour donne un grand mouvement à la terre et en augmente la fécondité.

D'autres agriculteurs suivent une méthode différente qui a l'avantage d'éviter l'opération longue et dispendieuse du palotage et la multiplicité des façons. Ils opèrent avant l'hiver un labour *à terre droite*, au moyen du Harna qui soulève les bandes de terre sans les diviser, et qui les laisse dans une position verticale, espacées entr'elles et soumises à la libre action de l'air et des gelées. En février ou mars, ils labourent transversalement au Brabant et obtiennent une terre très-meuble et très-féconde. (*Voyez Flandre agricole, pages* 3 *et* 35.)

La généralité des cultivateurs font, en ce pays, tous leurs labours avec le Harna ; d'autres, tous au Brabant; quelques-uns emploient le Binot pour les labours intermédiaires.

6e Question. *Quels sont les instrumens aratoires les plus usités ?*

On ne se sert guère d'autres charrues que du Harna et du Brabant.

Le Brabant, si renommé et si répandu dans presque toute la Belgique et une partie du nord de la France, n'était point encore en usage, en 1825, dans l'arrondissement de Valenciennes. Depuis cette époque, il s'y propage, et les cultivateurs commencent à l'apprécier.

On se sert aussi du Binot, espèce de cultivateur à avant-train et à deux versoirs. On l'emploie rarement pour buter, mais souvent pour ameublir les terres, les retourner et les purger des herbes parasites. Cet instrument joue souvent le rôle d'extirpateur dans l'agriculture flamande.

La herse est triangulaire, à dents de bois, que l'on revêt de *busettes* de fer, lorsqu'on le juge nécessaire.

Le rouleau est en bois, monté sur un chassis également en bois, long de quatre à six pieds environ, et d'un diamètre de 18 à 20 pouces. * On avait introduit les rou-

* Tous les rouleaux sont mal faits en ce pays; non seulement ils sont pesans, mais encore difficiles à diriger. On peut les rendre bien meilleurs par un moyen fort simple : c'est de mettre de petites boîtes en fer de fonte dans les rouleaux et de petits essieux attachés au chassis. (Note de M. Devred.)

leaux en pierre bleue; ils ont l'avantage de ne pas se charger de terre à leur circonférence, mais ils sont trop pesans. Si l'on voulait employer autre chose que le bois, on devrait donner la préférence à la fonte; ces rouleaux sont excellens, mais peu connus dans ce pays.

7e Question. *Quelle différence dans les résultats a produit l'introduction des instrumens modernes?*

Les charrues étrangères que l'on a voulu introduire, ont toutes paru inférieures aux deux charrues du pays, dont nous avons parlé, et qui donnent des résultats parfaits, quand on sait en combiner l'emploi; aussi l'usage des autres charrues ne se propage-t-il pas.

L'extirpateur, espèce de charrue à 5 socs, paraît préférable au binot pour quelques cas particuliers, et son introduction serait avantageuse. On l'a essayé; les épreuves qu'on en a faites l'on fait juger très-propre à donner un labour très-expéditif aux terres peu fortes ou déjà un peu ameublies par un labour précédent. (*Mémoires de la Société, page* 255.) Le manque d'hommes habitués à conduire cet instrument, y a fait renoncer momentanément; il est probable qu'un jour il prendra place parmi nos instrumens aratoires.

Le semoir à tambour a été adopté par beaucoup de cultivateurs fabricans de sucre pour l'ensemencement des betteraves. On s'en trouve bien, il a offert sur la plantation avec le plantoir à quatre broches, mode précédemment employé, une économie de main-d'œuvre et une répartition de la graine beaucoup plus uniforme. Plusieurs personnes l'ont cependant abandonné, depuis que l'on plante à la houe selon le mode décrit dans la Flandre agricole (n° de janvier 1835), et qui offre, selon nous, de

nombreux avantages sur le semoir à tambour, d'ailleurs très-imparfait.

8e Question. *Combien de journées d'hommes et d'animaux de trait exigent les labours, les semailles, les binages, la récolte et le battage?*

Avec le Harna, un homme et trois ou quatre chevaux labourent en deux jours un hectare. On se sert si peu de bœufs de trait, dans ce pays, qu'il est inutile d'en parler. Si l'on adoptait généralement, comme le conseillent quelques cultivateurs éclairés, les nouvelles charrues à versoir retournant, le brabant à versoir fixe, le binot à versoir double, avec ou sans avant-train, à roue ou à patin, un homme et deux chevaux suffiraient pour labourer dans toute espèce de terrain. Il y aurait sans doute diminution dans les frais de culture et dans la consommation des fourrages; au lieu de nourrir un grand nombre de chevaux, on pourrait les remplacer, en partie, par des bêtes à cornes et à laine, pour fournir abondamment le pays de laine, de laitage, de beurre et de viande de boucherie.

Un homme exercé peut ensemencer à la volée au moins quatre hectares de terre par jour, et battre au fléau manuel un hectolitre et demi de blé, deux hectolitres de seigle, et quatre hectolitres d'orge ou d'avoine, par jour, et quelquefois davantage, quand les gerbes sont bien fournies de grains.

Le blé, le seigle sont moissonnés à la faux ou au piquet, l'orge au piquet et l'avoine à la faux. On n'est pas encore bien d'accord sur la préférence que l'on doit accorder à l'un ou à l'autre de ces instrumens. Cependant, la faux parait causer moins d'ébranlement à l'épi, et, par

conséquent, conserver plus de graines ; le piquet opère un travail plus régulier, et coupe le chaume plus près de la terre, en sorte qu'on obtient plus de paille. Le *piqueteur*, qu'on appelle *sapeur* dans certains pays, abat sa moisson par javelles ; deux suffisent pour faire une gerbe. Chaque ouvrier peut moissonner de cette manière le quart d'un hectare de blé, seigle, orge, avoine ou fèves ; une femme peut lier les gerbes d'un hectare en un seul jour. Le *piqueteur* se paie à raison de 3. fr. 50. c. par jour, et la femme à raison d'un franc à 1 fr. 25 c.

Le blés plantés par la méthode Devred peuvent, avec avantage, être coupés par des femmes et par des enfans ; chaque touffe est sciée d'un seul coup de faucille, tous les épis se trouvent réunis, sans être mêlés dans les gerbes, qu'on n'a pas besoin de délier au battage. Ce procédé coûte, il est vrai, un tiers de plus, mais on en est bien dédommagé, parce que les épis ne sont ni coupés ni égrainés : il ne reste rien à glaner dans un champ récolté de cette manière ; le cultivateur bienfaisant trouve toujours moyen d'indemniser l'indigence d'une manière plus avantageuse pour elle.

9e QUESTION. *Quel est le prix de la journée des ouvriers?*

Le prix de la journée des ouvriers, sans aucune nourriture ni boisson, était, avant 1830, terme moyen :

Pour un homme,	90 c.	l'hiver,	1 fr.	25 c.	l'été.
Pour une femme,	75	id.	1	»	id.
Pour un enfant,	40	id.	»	50	id.

L'introduction de la culture de la betterave et l'extraction du sucre qu'elle contient, l'on porté :

Pour un homme, à	1 fr. 25	l'hiver, et	1	50	l'été
Pour une femme, à	» 80	id.	1	25	id.
Pour un enfant, à	» 60	id.	»	75	id.

10ᵉ Question. *De quoi se nourrissent-ils pendant la durée de chaque saison ?*

La nourriture des ouvriers de la campagne est, en général, bonne et saine en ce pays, surtout depuis 1832 que le blé est à bon marché, les légumes abondans et la viande d'un prix modéré. Elle consiste en pain bis de froment, en pommes-de-terre et autres légumes secs ou verts, selon la saison, en soupe qu'ils mangent à midi et le soir. Les familles les plus aisées font un pot-au-feu en viande de boucherie ou lard, le dimanche. Le beurre et le fromage blanc sont d'un usage journalier. Leur boisson se compose de bierre ou d'eau, et de genièvre. Dans quelques communes, les ouvriers font grand usage, le matin, de café-chicorée dans du lait. Ce premier repas serait très-sain, si ce café était toujours de bonne qualité.

11ᵉ Question. *A-t-on des données sur le produit du travail des ouvriers, selon la nature de l'alimentation qu'ils adoptent?*

Comme l'alimentation est presque la même pour tous, le produit de leur travail ne peut être calculé qu'en raison de leur âge, de leur adresse, de leur activité, de leur courage. Il y a beaucoup de différence, sans doute, entre un ouvrier et un autre ouvrier; mais cette différence tient plutôt à la nature de l'individu qu'à la nourriture qu'il prend; bien entendu que nous parlons du plus grand nombre et non des exceptions.

12ᵉ Question. *Quelle est la dépense occasionnée par la nourriture des animaux de trait, pendant la durée de leurs travaux?*

Les chevaux de traits, pendant la durée de leurs tra-

vaux, peuvent dépenser en nourriture, chacun trente-cinq à quarante sous par jour; un tiers de moins dans la suspension des travaux qui est de bien courte durée dans un pays aussi industriel que l'arrondissement de Valenciennes.

13e QUESTION. *Quel est le produit de l'hectare en hectolitres de grains et en kilogrammes de paille ou de foin?*

En 1834, l'hectare a produit environ, et terme moyen :

En froment................	24	hectol.
Méteil.....................	20	
Seigle.....................	24	
Orge d'hiver...............	38	
Orge d'été.................	24	
Avoine.....................	50	
En paille..................	8,000	kilog.
En foin....................	7,800	
En prairies artificielles......	10,000	

14e QUESTION. *A quelle année de la Rotation arrive la culture de chaque espèce de céréales?*

Voir la réponse à la 33e question.

15e QUESTION. *Quel est le revenu net et en francs de l'hectare consacré à la culture des céréales?*

Nous avons fait tous nos efforts pour répondre à cette question, mais nous nous sommes bientôt convaincus qu'il est impossible d'y parvenir. *En effet, le revenu d'un hec-

* L'auteur des questions a inséré dans son journal la note suivante

tare de terre dépend : 1° de l'intérêt de la valeur foncière qui varie, non seulement d'une commune à l'autre, mais encore d'un champ au champ voisin ; valeur susceptible d'augmentation, si le cultivateur connaît l'art d'améliorer un sol médiocre ou mauvais ; 2° des contributions auxquelles il est imposé selon sa classe cadastrale ; 3° de la main-d'œuvre et du prix des journées qui changent chaque année, et qui sont soumis à des circonstances qu'on ne saurait ni prévoir, ni modifier ; 4° de la quantité d'engrais employée, quantité toujours variable et déterminée par la nature du sol, la récolte précédente, celle qui doit suivre, et aussi par la masse d'engrais dont le cultivateur peut disposer, ou par les moyens qu'il a de s'en procurer ; 5° de la quantité et du prix des semences ; 6° enfin, de la récolte, qui n'est jamais proportionnellement égale dans deux champs si voisins qu'ils soient l'un de l'autre : ajoutons à tout cela l'influence des phénomènes atmosphériques si nombreux, qui diminuent ou altèrent les produits, et qui, en même tems, augmentent le nombre ou la difficulté des travaux, et par conséquent de la main-d'œuvre.

---

que est loin de détruire ce que nous avons dit dans notre réponse.

« Cela tient sans doute à une exception de localité, dont on ne comcomprendrait pas peut-être partout l'importance. La culture de la betterave, et les progrès toujours croissans des exploitations agricoles ont tellement influé sur l'augmentation de la valeur des terres, que l'estimation de leur produit net devient difficile à opérer, même approximativement, vu qu'il faut tenir compte de la location, de l'estimation cadastrale, du prix d'achat, etc., toutes données qui varient en raison les unes des autres, d'année en année. Cependant, malgré la grandeur de la difficulté, il nous semble que l'on aurait pu formuler une réponse par des moyennes approximatives ; ce qui est suffisant en économie générale. »

Nous pouvons juger par cette longue énumération, s'il est possible de répondre d'une manière générale à une question si complexe.

On compte dans notre arrondissement environ 27 à 30 mille hectares ensemencés chaque année en céréales : pour obtenir une moyenne du revenu qu'ils procurent, il faudrait un nombre immense d'observations ; il faudrait combiner des milliers d'élémens, qui, chacun, peuvent être plus ou moins inexacts. Qu'est-ce donc qu'une moyenne ainsi formée ? c'est un nombre qui ne représente aucune réalité ; ce n'est rien, ou c'est une erreur ; c'est en un mot un chiffre plus capable de nuire que d'éclairer la pratique.

Il nous est donc bien démontré que cette question posée d'une manière générale, est insoluble, et que le chiffre qu'on a donné sur le revenu de l'hectare, dans tel ou tel pays, ne peut avoir la moindre exactitude, et n'a été calculé que sur les produits d'un petit nombre de champs, dans une localité restreinte.

Mais, si elle est insoluble, comme question générale, il n'en est pas de même, si elle s'applique à une terre déterminée, et tout bon cultivateur devrait pouvoir se dire chaque année à lui-même : *tel champ m'a rapporté net tant.* Nous savons qu'il n'en est pas ainsi, et que bien peu d'agriculteurs joignent à l'expérience pratique de leur art des connaissances suffisantes d'économie agricole et de comptabilité. Il serait cependant bien utile que tous fussent en état de se rendre un compte exact du revenu de chaque terre et de chaque opération agricole, selon le mode adopté, la nature des produits, les instrumens employés, etc.

Sans le flambeau de la comptabilité, une exploitation

agricole ne peut pas plus prospérer qu'une exploitation industrielle où il ne serait pas tenu écriture de chaque opération. C'est une vérité qui a été démontrée par M. Mathieu de Dombasle (*Annales agricoles de Roville, années* 1827 *et* 1828); c'est une vérité reconnue déjà de quelques cultivateurs, et nous en comptons, en ce pays, qui se sont créé une comptabilité plus ou moins parfaite : ceux-là seuls peuvent se rendre raison de leur culture, et c'est à l'ordre que leur permettent d'établir des livres bien tenus, qu'ils doivent une partie de leurs succès.

Nous fesons donc des vœux pour qu'il paraisse un bon traité élémentaire de comptabilité agricole, en partie double, afin que cette science puisse être enseignée dans toutes les écoles normales d'instruction primaire aux maîtres qui sont destinés à diriger les écoles rurales*. Ils pourraient mettre à profit pour eux-mêmes cette connaissance, en tenant les livres de plusieurs fermiers, ils l'enseigneraient à tous ceux qui sentiraient le besoin de tenir eux-mêmes leurs écritures ; et bientôt, par toute la France, nous verrions l'agriculture parvenir à une perfection qu'il lui est impossible d'atteindre sans le secours de la comptabilité. **

---

* Nous venons d'apprendre avec plaisir que le congrès scientifique général de France, dont la troisième session se tient à Douai, en septembre prochain, s'occupera de rechercher les motifs qui pourraient engager le gouvernement à comprendre dans l'enseignement primaire des notions élémentaires d'agriculture et d'économie rurale. La comptabilité agricole ne sera sans doute pas oubliée par les savans qui traiteront cette question si importante.

** En attendant que ce vœu se réalise, il ne sera peut-être pas sans utilité de tracer, pour ceux qui ne pourraient le faire, un bordereau qui permette au moins de calculer le revenu net d'une terre, et surtout d'un champ d'expérience. Nous n'avons eu en vue que les céréales, mais il est facile de le modifier et de l'appliquer à d'autres cultures. La formation d'un semblable bordereau n'exige pas de connaissance en comptabilité, il ne faut pas beaucoup de temps pour le tra-

cer, et cependant il renfermera, lorsqu'il sera complet, beaucoup de notions utiles. Dans toute exploitation agricole où il n'existe pas de comptabilité en parties doubles, on ne doit jamais tenter une amélioration, ni une expérience, sans faire usage de bordereaux comparatifs analogues à celui-ci, car il serait impossible d'apprécier les résultats obtenus.

BORDEREAU

des Frais de Culture et du produit net d'une terre ensemencée en une espèce quelconque de céréale.

	MODÈLE.	fr.	c.
FRAIS DE CULTURE	INTÉRÊT ANNUEL de la valeur foncière, ou FERMAGE...		
	CONTRIBUTIONS..............................		
	LABOURS. » journées d'hommes à » ci..» » id. de chevaux à » ci..»		
	ENGRAIS. » voitures à » par voiture *		
	SEMENCE... » hectolitres à » par hectolitre......		
	MOISSON... » journées à » par jour...........		
	RENTRÉE. » journées d'hommes à » ci. » » id. de chevaux à » ci. »		
	BATTAGE... » journées d'hommes à » par jour...		
	Dépense éventuelle........................		
	TOTAL des Frais.........		
PRODUITS.	GRAINS... » hectolitres à » l'hectol. ci...» PAILLE... » kilog. » à » les 100 k. ci. » Produits éventuels .... »		
	DIFFÉRENCE ou produit net **		

* Si l'on a fumé ou amendé la terre pour plusieurs années, il est évident qu'il ne faudra pas porter au compte de la première année le coût total de l'amendement, mais qu'il faudra le diviser en autant de parties qu'il doit durer d'années.

** Le chiffre des produits doit être, à moins qu'il n'y ait perte, plus

16e QUESTION. *Quelle est la quantité de semences exigée par hectare ?*

Pour le semis à la volée, la quantité moyenne de semences employée par hectare est :

En foment, de.............	2 hect.
Méteil....................	1,39.
Seigle....................	1,64.
Orge d'hiver...............	2,50.
Orge d'été.................	2,50.
Avoine....................	2,53.

Pour le semis par la méthode de M. Devred, il ne faut par hectare, qu'environ 36 litres de froment, qui rapportent, terme moyen, 39 hectolitres au lieu de 24 hectolitres (*Voir le mémoire de M. Devred page* 66). Si le mode de plantation du blé venait à être généralement adopté, la France pourrait consacrer à d'autres cultures une partie des terres à blé.

Déjà, cette année, plusieurs agriculteurs du département du Nord l'ont mis en pratique. C'est un devoir pour nous de signaler ici, avec éloge, les efforts généreux de deux riches propriétaires de ce département, pour propager cette amélioration importante dans la culture de la plus indispensable des productions agricoles. M. Renard fils, membre correspondant de la Société et

---

fort que le total des frais ; nous l'avons cependant placé au-dessous du chiffre le plus faible, pour suivre l'ordre naturel des opérations agricoles. Cette disposition ne doit pas embarrasser pour la soustraction, et l'on conçoit facilement qu'il faut soustraire le nombre qui exprime les frais de celui qui exprime les produits, en renversant mentalement l'opération, ou en la fesant à part. L. D.

manufacturier à Fresnes, désirant qu'il y eût dans sa commune au moins un champ de blé ensemencé par cette méthode, ne put déterminer qu'un seul cultivateur à l'essayer; et ce fut en lui promettant de lui tenir compte de tout dommage, s'il en éprouvait. Ce cultivateur a planté environ un hectare qui excite aujourd'hui l'étonnement de tous ceux qui le visitent, et il regrette bien de n'avoir pas planté tous ses blés.

M. Lorain, vice-président au tribunal de Lille, a fait plus encore; il s'est engagé envers les cultivateurs qui tiennent à loyer quelques unes de ses terres, à payer les contributions de toutes celles qu'ils ensemenceraient par ce mode.

17ᵉ Question. *A quelle époque de l'année ont lieu les labours, les semailles, les binages, les récoltes et le battage?*

Les premiers labours se font en juin, après la récolte des colzas; en juillet après celle des seigles; en août, après la récolte du blé; en septembre, après celle des orges, avoines, fèves, chanvres, œillettes, camelines; et enfin jusqu'à la fin de novembre, pour les prairies artificielles dont on fait consommer la verdure par les bestiaux, avant d'y mettre la charrue.

Les façons au binot, qu'on réitère le plus possible, précèdent toujours le dernier labour qni se fait à la grande charrue à versoir mobile (harna) ou au brabant, selon le système adopté. Cette dernière façon doit précéder au moins de quinze jours l'ensemencement, parce que l'expérience a démontré qu'il est toujours avantageux d'ensemencer sur vieux labour, mais alors par un temps humide, et non par la sécheresse; car la graine tombant dans la poussière ne pourrait germer.

On sème le seigle et l'orge d'hiver, dès les premiers jours d'octobre; les blés, du 10 octobre au 15 novembre, et même jusqu'au commencement de décembre, lorsqu'on est retardé par des motifs quelconques. Les premières avoines, qui sont toujours les meilleures, se sèment en février, quand l'hiver trop prolongé ne s'y oppose pas; on continue en mars et avril, et aux mêmes époques on sème l'orge d'été, les fèves et le lin.

En novembre, on commence le battage au fléau, il finit en février.

18e QUESTION. *Quelle est la différence observée entre la quantité des produits obtenus par le battage, le dépiquage et le battage à la mécanique?*

Nos cultivateurs ne connaissent que le battage au fléau. Cependant on a essayé une machine à battre, et l'on a trouvé que l'on obtenait beaucoup moins de grains d'une quantité de gerbes donnée, que par le battage au fléau; on l'a donc abandonnée. Nous ne donnons pas ce fait comme concluant; cette machine avait peut-être quelques défauts, auxquels on eût pu remédier, si l'on avait eu l'habitude de s'en servir.

19e QUESTION. *Quels sont les débouchés pour chaque produit?*

Tous les grains récoltés dans l'arrondissement servent à la consommation du pays. L'importation est d'environ 110,000 hectolitres de froment, 15 à 20,000 hectolitres de seigle et 40,000 d'orge. L'avoine récoltée suffisait à peut près; mais elle devient de plus en plus rare. Cette insuffisance de céréales ne provient pas de l'infertilité du sol,

mais, au contraire, de sa fertilité qui permet une variété infinie de cultures. Ainsi une grande partie des terres labourables sont ensemencées en graines oléagineuses, en chicorée, lin, betteraves, etc. La betterave à elle seule en occupe cette année plus d'un neuvième.

20e Question. *Quel est le prix moyen de chaque espèce aux quatre principales époques de l'année?*

Le relevé des mercuriales, depuis le 1er janvier 1831 jusqu'en 1834 inclusivement, donne pour prix moyen :

	1re quinzaine.		2e quinzaine.	
Blé.				
En janvier.......	18 fr.	25 c.	21 fr.	43 c
avril.........	16	25	19	80
juillet........	17	68	21	95
octobre.......	17	37	20	68
Seigle.				
janvier.....	11,	94	12,	36
avril.......	12,	13	12,	19
juillet......	12,	92	12,	40
octobre.....	11	»»	11,	21

Orge.

Il se vend peu d'orge au marché de Valenciennes, nous ne pouvons donc donner que la moyenne des quatre années, d'après la prisée légale de décembre. Cette moyenne est de 10 fr. 32 c.

Avoine.

janvier.....	7,	14	6,	94
avril.......	7,	08	7,	22
juillet......	7,	17	7,	11
octobre.....	7,	32	7,	09

21ᵉ QUESTION. *Quel est le poids en kilog. d'un hectolitre de chaque espèce de semence ?*

Le poids moyen s'est trouvé être

		En 1833.	En 1834.
Pour le froment	1ʳᵉ qualité,	78,05	76,50
	2ᵉ qualité,	77,28	75,89
	3ᵉ qualité,	76,50	71,11
Pour le méteil	1ʳᵉ qualité,	72 »	72 »
	2ᵉ qualité,	69 »	69 »
Pour le seigle	1ʳᵉ qualité,	71 »	72 »
	2ᵉ qualité,	68 »	69 »
Pour le blé d'hiver	1ᵉʳ qualité,	65 »	64 »
	2ᵉ qualité,	61 »	61 »
Pour le blé d'été	1ʳᵉ qualité,	60 »	60 »
	2ᵉ qualité,	55 »	55 »
Pour l'avoine	1ᵉʳ qualité,	47 »	44,61
	2ᵉ qualité,	44 »	41,50
	5ᵉ qualité,	40 »	38,50

22ᵉ QUESTION. *Quelle est la quantité de déchet occasionné par la mouture ?*

Le déchet pour le blé est

par la mouture brute	1 1/2	p. %
par la mouture bourgeoise	2	p. %
par la mouture économique	3	p. %

Le déchet pour le seigle est

par la mouture brute	2	p. %
par la mouture bourgeoise	2 1/2	p. %
par la mouture économique	3 1/4 à 1/2	p. %

Quelques soins que l'on apporte dans l'évaluation des différens chiffres de rendement, il est impossible qu'ils soient mathématiquement exacts ; car les résultats de la mouture varient selon les circonstances, les besoins et la localité. Souvent un meunier, travaillant pour son compte, cherche à obtenir une plus belle qualité que son voisin, pour soutenir la concurrence ; alors il retire un peu moins de première farine, la seconde qualité est plus belle et se vend mieux. D'un autre côté, le débit de chaque espèce entre pour beaucoup dans les prévisions du meunier.

Si l'on voulait réduire à une moyenne l'évaluation du déchet, on pourrait dire que le terme moyen est par hectolitre

de blé...........	2 kil.
de seigle.........	2, 20
d'orge...........	2, 50

23e Question. *Combien de kilogrammes de 1er, 2e, et 3e qualité donne chaque espèce de grain par hectolitre?*

Le *rendement* en farine de chaque espèce de grains est subordonné à tant de circonstances qu'il est impossible d'indiquer un chiffre, qui résolve complètement la question. Il dépend 1°. de la qualité des grains dont le poids varie selon qu'il a été récolté plus ou moins sec ; 2°. de la bonté des meules, de l'état d'entretien dans lequel se trouve le *rhabillage*, ensuite de l'habileté du meunier ; 3°. enfin de l'influence de l'atmosphère.

On peut admettre cependant qu'un hectolitre de grain bien sec, et toutes les circonstances du moulin favorables à une bonne mouture se trouvant réunies, donnera pour un poids de 75 kilogrammes :

Blé, mouture économique,	1re qualité	45 à 50		kilog.
	2e id.	5	7, 50	
	3e id.	5	6	

Dans la mouture bourgeoise, on obtient régulièrement 55 à 56 kilog. de belle farine, propre à une bonne espèce de pain.

Seigle, mouture économique,	1re qualité	35 à 40	kilog.
	2e id.	7, 50 à 10	
	3e id.	néant	

Dans la mouture bourgeoise, ont peut obtenir régulièrement 45 à 48 kilog. de bonne farine.

Comme le méteil est un mélange de blé et de seigle, il est impossible de préciser son rapport en farine ; car ce rapport varie selon que l'un ou l'autre entre plus ou moins dans le mélange. Cette mouture est d'ailleurs désavantageuse au consommateur et peu usitée dans ce pays. Sans doute on renoncera bientôt partout à semer ainsi confondues deux sortes de grains qui ne mûrissent pas en même tems, et qui n'étant pas de même grosseur, ne peuvent subir à un même dégré l'action de la meule. Aucune raison ne peut justifier une pareille culture.

24e QUESTION. *Combien de kilogrammes de pain donne une quantité déterminée de farine.*

Il est difficile de répondre à cette question ; il faudrait posséder les résultats d'une série d'expériences faites avec des farines de différentes qualités ; c'est ce que nous n'avons pu nous procurer.

Autrefois, pour déterminer la taxe du pain, l'administration municipale de Valenciennes ordonnait, chaque année, de semblables épreuves en présence de plusieurs commissaires ; mais elle a été forcée d'y renoncer, parce qu'il se trouvait toujours des erreurs au préjudice des con

sommateurs, quelqu'attention que missent les commissaires à surveiller les boulangers chargés de l'opération.

Il a donc fallu se contenter du résultat moyen d'un grand nombre d'expériences faites sur divers points de la France, et qui paraissent démontrer qu'un kilogramme de blé donne un kilogramme de pain, l'eau remplaçant le déchet, l'extraction du son et le droit de mouture.

Cependant, pour répondre, autant que possible, à la question qui nous est adressée, nous avons consulté plusieurs boulangers qui nous assurent que 100 kilog. de farine de 1re qualité donnent 126 kilog. de pain, et que 100 kilog. de farine de qualité inférieure n'en donnent que 120.

25e Question. *A quels usages est principalement consacrée chaque espèce de grains ?*

Le blé est consacré à la nourriture de l'homme.

Le seigle est rarement converti en pain ; on en met, cependant, un cinquième environ dans le pain de munition. Une partie est employée à faire le pain-d'épice, ou entre avec la pomme de terre dans la distillation de l'eau-de-vie appelée genièvre. L'autre partiese réduit en farinep our engraisser les bestiaux.

L'orge, mêlée à un vingtième d'avoine, sert presqu'exclusivement à fabriquer la bière ; cependant on en donne aussi aux chevaux en place d'avoine et comme rafraichissant.

L'avoine est réservée pour la nourriture des chevaux ; on leur en donne environ un huitième d'hectolit. par jour.

26e Question. *Quelles différences a présentées l'emploi de chaque espèce de grains dans l'alimentation ou dans les résultats de l'industrie ?*

Il nous est impossible de recueillir des faits qui nous

permettent de répondre à cette question. La nourriture des habitans de nos campagnes est, en général, saine, abondante et variée : elle se compose, dans la classe ouvrière, de quatre cinquièmes de substances végétales, et d'un cinquième environ de substances animales, comme laitage, œufs, viande de porc ou viande de boucherie. Presque tous mangent du pain de pur froment ; ceux qui mêlent de la farine de seigle à celle de blé, ne s'en portent pas plus mal. On sait, d'ailleurs, qu'un pain un peu grossier est préférable, pour un corps robuste, à un pain de fine fleur, qui, trop facile à digérer, affaiblit l'estomac et le rend paresseux ; et l'expérience a prouvé que l'espèce d'alimens influe peu sur la santé, pourvu qu'ils soient variés, abondans et de bonne qualité. C'est ce qui a lieu dans l'arrondissement ; aussi les habitans sont-ils, en général, forts, d'une taille au-dessus de la moyenne, et courageux au travail. La classe charbonnière fait cependant exception ; sous le rapport de la taille et de la force : mais la faiblesse de sa constitution, et la petitesse de sa taille, dépendent des travaux souterrains auxquels elle se livre dès l'enfance, et non à la nature des alimens dont elle se nourrit, et qui sont les mêmes que ceux des autres habitans.

27e Question. *Quelle différence a-t-on observée dans l'emploi de l'avoine administrée aux animaux, en grains entiers, ou sous forme de farine, ou sous forme de pain, ou sous forme de farine mêlée avec de la paille hachée ?*

Nous avons démontré, dans le premier volume des Mémoires de la Société, page 263, qu'il y a économie de 25 p. °/o, et même de 50, quand les animaux sont âgés et ne mâchent plus que difficilement, à leur donner l'avoine, les pois ou les fèves triturés.

Depuis la publication de ces mémoires, le moulin à con-

casser l'avoine s'est beaucoup propagé, et l'on est généralement satisfait de ses résultats.

On donne aux animaux l'avoine concassée, soit pure, soit mélangée avec des fèves également concassées.

28e QUESTION. *Quel est le nombre d'individus se nourrissant de telle ou telle espèce de grains ?*

(Voir la réponse à la 26e question.

29e QUESTION. *Quelle est la quantité de substance nécessaire à l'alimentation des hommes de peine et des hommes de loisir, des enfans et des vieillards ?*

Nous croyons être bien près de la vérité en affirmant que, dans les villes de notre arrondissement, la consommation est de 2 hect. 50 lit. par chaque individu, et dans les campagnes, 3 hect. 33 lit., ce qui donne une moyenne de 2 hect. 91 lit. par individu, et pour la population totale, 358,782 hect.

30e QUESTION. *Quels sont les moyens employés avec succès pour préserver la moisson des ravages des animaux, et la récolte de ceux du charençon, des mulots et des teignes ?*

Les animaux qui font le plus de ravage, sont les oiseaux qui mangent la semence et attaquent les épis. Pour sauver la semence, il suffit de renoncer à l'ensemencement à la volée. Quant aux épis, nous ne connaissons aucun moyen de les préserver.

Les mulots et les souris font peu de ravage dans les champs ; quand il s'en trouve, les uns les enfument dans leurs trous ; quelques autres creusent sur les traces de leurs galeries souterraines des trous d'environ 50 centimètres de profondeur avec un tarel de 10 centimètres de large, et placent au fond des matières glutineuses. On visite souvent ces trous et l'on tue les animaux qui y sont tombés et qui n'ont pu en sortir.

Les limaçons, dans les hivers humides, coupent les blés et font beaucoup de tort; nul moyen d'en préserver les champs. Quelques cultivateurs, après avoir ensemencé en céréales une terre voisine d'un champ de trèfle, ordinairement infecté de limaçons, répandent, dans l'intervalle des deux pièces, de la balle d'orge pour empêcher les limaçons de passer du champ de trèfle dans le leur. Le limaçon, disent-ils, par son acabit glutineux, n'ose franchir ce rempart; il redoute le piquant des arêtes ou barbillons qui s'attacheraient à sa peau.

Les charençons et les teignes sont sans doute des ennemis redoutables; mais le tort qu'ils font dans ce pays n'est pas considérable, parce que les 4/5 des grains environ se consomment à mesure qu'ils sont battus.

Le moyen de conservation le plus certain, c'est de choisir pour magasins des chambres au premier étage, bien secs, mais toujours frais; et, pour cela, il faut que les ouvertures soient au nord, afin qu'en aucun tems le soleil ne puisse darder ses rayons sur le grain. En prenant toutes ces précautions, et en remuant le blé assez souvent à la pelle, pour l'empêcher de s'échauffer, on est sûr de le conserver intact plusieurs années.

Il est à remarquer que les greniers couverts en ardoises sont très-pernicieux au blé, parce que la toiture n'a pas assez d'épaisseur pour le préserver de la chaleur. Ceux couverts en chaume sont préférables; mais, dans tous les cas, il est très-utile de plafonner les greniers où l'on veut conserver du grain, quand on manque d'appartemens convenables.

M. Devred vient de communiquer à la société d'agriculture un excellent moyen de combiner les avantages

de la toiture en chaume et ceux de la toiture en pannes ou en ardoises. En effet, si les couvertures en chaume sont très favorables à la conservation des grains, on sait combien elles exposent aux incendies : d'ailleurs, la paille devient tellement chère dans notre pays, qu'il n'y a plus économie à employer ce mode.

D'un autre côté, si les ardoises, les pannes ou les tuiles sont plus économiques, plus légères, plus protectrices contre le feu, elles offrent aussi trop peu d'épaisseur pour mettre les grains conservés dans les greniers ou dans les granges, à l'abri de la chaleur qui favorise la fermentation et le développement des insectes destructeurs.

Le moyen présenté par M. Devred prévient tous ces inconvéniens ; il est en outre aussi simple que peu dispendieux, voici en quoi il consiste :

Lorsque tous les combles sont posés sur un bâtiment, selon le mode ordinaire, il faut garnir le dessous de ces combles en lattes de chêne pareilles à celles qu'on emploie pour les couvertures en tuiles. On remplit ensuite les entre-deux des combles, dans toute leur épaisseur, de paille de roseau, qui est à très-bas prix : si c'est en pannes que l'on couvre, on latte le dessus, comme on a coutume de le faire, en ayant soin de bien tasser les roseaux dans l'entre-deux des combles, puis on pose les pannes à l'ordinaire, et on les joint avec de bon mortier, dans lequel doit entrer de la bourre.

Si l'on veut couvrir en ardoises, on cloue les planches et les ardoises par-dessus les roseaux.

M. Devred préfère les roseaux à la paille, parce que les rats et les souris ne peuvent y nicher ; la feuille du ro-

seau étant dure et tranchante, leur coupe ou leur pique le museau, et ils n'osent en approcher.

Une toiture ainsi faite offre encore l'avantage de résister aux plus terribles ouragans, parce qu'elle ne laisse aucun passage par lequel le vent puisse s'engouffrer pour enlever une partie ou la totalité du toit.

Si l'on veut entretenir, en parfait état de propreté, les granges, greniers et magasins, ainsi couverts, on peut plafonner et blanchir le dessous des combles, et l'on se délivrera des araignées et des insectes qui se multiplient sous nos toits ordinaires, et qui nuisent plus ou moins à la santé des hommes et des animaux.

31e QUESTION. *Quelles sont les causes auxquelles on attribue les maladies des céréales, et sur quel ordre de faits se base la croyance des cultivateurs?*

Les causes des maladies des céréales sont si incertaines et si peu connues, que le cultivateur le plus expérimenté craint d'émettre une opinion à cet égard. En effet, la carie, par exemple, qui est l'affection la plus redoutable, peut-elle être attribuée seulement aux brouillards, à l'humidité ou à la semence primitivement infectée, comme on le pense généralement? Non, sans doute, et l'on doit croire qu'il y a d'autres causes inconnues de cette maladie, lorsqu'on voit sur la même touffe des épis sains et d'autres cariés; lorsqu'on voit, sur le même épi, la partie exposée au midi être totalement cariée, et l'autre très-saine : lorsque dans une terre ensemencée toute entière dans le même jour, avec la même semence, chaulée de la même manière, les parties ensemencées le matin et le soir se trouvent fortement endommagées par la carie, et celle ensemencée au milieu du jour parfaitement saine :

lorsqu'on a vu de pauvres cultivateurs, qui, ne pouvant renouveler leurs semences, avaient employé des blés noircis par la poussière de la carie, n'en avoir pas un épi carié; tandis que le champ voisin, dont le propriétaire avait renouvelé la semence en beau et bon blé d'Armentières, en était infecté. Ces observations ont été faites bien des fois et par différens cultivateurs ; elles doivent rendre bien circonspects ceux qui voudraient déterminer la cause de cette maladie. Ce que nous venons de dire n'est pas une raison pour renoncer au chaulage ou au renouvellement des semences ; car si quelques exemples paraissent peu favorables à ces usages, d'autres en plus grand nombre semblent les justifier.

Quant à l'ergot du seigle, qui est rare en ce pays, au charbon, à la rouille, il n'est pas invraisemblable de les attribuer aux brouillards, aux pluies trop abondantes, et aux terrains humides. On peut aussi regarder les urines d'animaux et les engrais trop chauds, employés après l'hiver, comme une cause très-fréquente de la rouille, qui parait dépendre particulièrement d'un excès ou d'un vice de nutrition.

32e QUESTION. *Quel est le mode employé avec le plus de succès pour le chaulage?*

Les céréales sont exposées à trois affections qui, chaque année, font éprouver de grandes pertes aux cultivateurs; ce sont le charbon, la carie et l'ergot. Depuis longtems on cherche les moyens de s'en préserver, en fesant subir à la semence diverses lotions avant de la confier à la terre. Comme la chaux entre pour beaucoup dans les préparations qu'on emploie, on a donné le nom de chaulage à cette opération, qu'il ne faut pas confon-

dre avec le chaulage des terres, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

La pratique du chaulage des grains est encore soumise, en bien des endroits, à un empirisme aveugle, comme le prouvent les recettes dont nous allons donner les formules, et qui sont en usage même dans ce pays. Chacun les modifie selon son caprice, plutôt que d'après des principes certains, et croit en obtenir d'autant plus d'effet, qu'elles sont plus compliquées.

La recette la plus généralement suivie pour composer un chaulage, celle qui renferme toutes les autres, est la suivante : On verse dans un tonneau un hectolitre cinquante litres d'eau; trente-cinq litres d'eau de fumier, 37 décagr. (12 onces) de sel de cuisine, quarante litres de chaux en poudre récemment éteinte et 37 décagrammes (12 onces) d'une poudre contre la carie des blés, prise chez un des pharmaciens de cette ville.

Nous avons recherché ce que contient cette poudre; elle varie selon les pharmaciens, ce qui est déjà un grand inconvénient, puisque le cultivateur ignore ce qu'il emploie. Elle est composée tantôt d'une partie d'arsenic sur deux, sur trois parties de sulfate d'alumine; tantôt c'est de l'arsenic pur; tantôt ce n'est que du sulfate d'alumine, quelquefois de la chaux et du sulfate de cuivre.

Evidemment rien n'est plus dangereux que les poudres arsenicales dont nous venons de parler. Aussi a-t-on vu des semeurs avoir les yeux, le nez et les lèvres attaqués par la poussière corrosive qui se détache des semences ainsi chaulées. Des accidens bien plus terribles peuvent résulter de l'emploi de ces substances livrées à des personnes négligentes qui les laisseraient à la portée des en-

fans. Il peut arriver que, de cette poudre arsenicale, répandue sur la terre avec la semence, une partie, faible à la vérité, mais toujours nuisible, soit absorbée par les végétaux et se retrouve dans le grain récolté, ou dans la fécule des plantes tuberculeuses qui succéderaient au blé. Nous croyons que l'autorité devrait défendre expressément la vente de l'arsenic pour cet usage.

La poudre de chaux et de sulfate de cuivre n'a pas le même danger; mais cette combinaison n'est pas raisonnée : car la chaux doit décomposer le sulfate; et le cuivre, ramené à l'état d'oxige, n'a probablement plus d'action sur la carie, puisqu'il est insoluble. C'est ce qui résulte de toutes les combinaisons formées sans la connaissance des principes chimiques ; les substances sont neutralisées l'une par l'autre, et le remède est sans effet.

La préparation dont nous venons de parler, après avoir été bien agitée, est employée de diverses manières. Tantôt on y plonge un panier rempli, aux deux tiers, de blé. On le laisse tremper plus ou moins longtems, mais guère plus de cinq à six minutes, en agitant le grain avec un bâton. On enlève tous les grains qui surnagent; ce sont ordinairement ceux qui sont *mouchetés*, c'est-à-dire, attaqués de la carie. Après cette opération, on retire le panier du chaulage, et quand il est égoutté, on étend par terre le grain pour le laisser sécher.

Dans les grandes exploitations où la quantité de blé à chauler est considérable, pour ménager le tems, on rend plus épaisse l'eau du chaulage par une plus grande proportion de chaux; on verse cette eau sur les tas de blé que l'on remue à la pelle. Cette manière d'opérer est vicieuse; la semence n'est pas lavée; la poussière de la carie et les grains cariés ne peuvent se séparer de la se-

mence, et le but que l'on désire atteindre ne l'est qu'imparfaitement. Enfin, il peut arriver qu'une surabondance de chaux, dans certaines circonstances, brûle le germe au moment de son développement. Car, ainsi que le pense M. de Dombasle, il n'est pas certain que, comme engrais immédiat, la chaux soit très-favorable à la germination; elle peut fertiliser la terre sur laquelle on la répand, mais nous ne croyons pas prudent de l'employer immédiatement autour de la semence.

Quelques cultivateurs, frappés des accidens que causent souvent les poudres contre les blés noirs, les proscrivent avec raison; mais, en même tems, ils refusent de se servir du sulfate de cuivre qui est le plus puissant spécifique contre le mal qu'ils cherchent à combattre, et qui n'expose pas aux mêmes dangers que les poudres arsenicales, lorsqu'il est employé à dose convenable. M. Devred s'est élevé contre le sulfate de cuivre, ainsi qu'on peut le voir dans le premier volume des mémoires de la société d'agriculture de Valenciennes, page 261, mais sans doute il attribue au sulfate de cuivre les accidens qu'il a observés et qui étaient dûs à l'arsenic contenu dans les poudres qu'on s'était procurées; ou bien le sulfate lui-même était employé à dose trop forte, et nul doute alors qu'il ne puisse nuire.

Voici le chaulage qu'il préfère : 50 litres de chaux vive, 6 litres de sel marin (sel de cuisine gris), 2 hectol. d'urine de vache pure; (si elle est mêlée d'urine brûlante de cheval, on l'étend d'un tiers d'eau). A ce mélange, il ajoute 7 à 8 fiels de bœuf, pour préserver la semence de la voracité des mulots, des souris et des insectes, auxquels répugne l'amertume du fiel.

Les préparations compliquées que nous venons de dé-

crire semblent prouver qu'on ne s'est pas assez rendu compte des effets que l'on cherche à obtenir : analysons ces effets, et nous n'agirons plus au hasard; nous attaquerons le mal avec certitude de le dompter, et nous aurons des récoltes saines et abondantes.

L'opération du chaulage peut être considérée sous deux rapports parfaitement distincts qu'on a toujours confondus.

1° *Comme engrais immédiat placé autour même de la semence*. Son action consiste à ramollir la semence, à hâter la germination et à imprimer aux organes nutritifs de la jeune plante un haut degré d'énergie vitale. La nutrition s'opérant dès les premiers tems de la germination par des organes plus vigoureux, donne à la plante toute la force nécessaire pour résister aux maladies qui pourraient l'attaquer. Considéré sous ce point de vue, la préparation que l'on emploie doit nécessairement varier selon la nature des terres : ainsi la chaux ne peut en faire toujours la base essentielle, puisqu'elle ne convient pas, par exemple, aux terrains calcaires déjà trop ardens. Cette considération nous démontre le danger d'adopter des recettes empiriques et de mélanger au hasard un grand nombre de substances qui toutes ensemble peuvent être nuisibles, tandis que séparément elles pourraient produire d'excellens effets : nous pouvons donc pressentir les avantages que pourrait retirer l'agriculture d'expériences bien faites sur les engrais immédiats solides ou liquides, que l'on doit préférer selon les terrains et selon les espèces de céréales; c'est aux sociétés d'agriculture, c'est aux comices agricoles à diriger les épreuves que pourraient tenter les cultivateurs;

2° *Comme préservatif de la carie et du charbon*. Il doit

consister alors en une lotion de la semence dans une eau corrosive capable d'attaquer les sporules du charbon et de la carie, si ce sont des champignons internes, comme on le pense; ou enfin le principe qui en amène le développement, si c'est une simple dégénérescence de la substance végétale. C'est là l'effet principal qu'on attend du chaulage, mais ce n'est pas toujours celui que l'on obtient des mélanges employés.

Les recettes rapportées au commencement de ce mémoire sont composées de trop de substances qui peuvent se contrarier mutuellement dans leur action et se neutraliser ; pour vouloir trop obtenir à la fois, souvent on n'obtient rien. Il faut donc distinguer dans ces chaulages ce qui est engrais immédiat de ce qui est propre à détruire la carie; cette distinction nous permettra de rendre très-simple la lotion que nous allons proposer et dont l'efficacité est déjà reconnue, car ce n'est pas une chose nouvelle, et une longue expérience en a prouvé l'efficacité. Nous devons manifester ici notre étonnement de ce qu'on ne fait pas subir de lotion à l'orge et à l'avoine destinées à la reproduction, puisqu'il semble exister une certaine analogie entre le charbon et la carie, et qu'en conséquence le préservatif de ces deux maladies pourrait bien être le même. Ce que nous dirons pour le blé, pourrait donc être appliqué aux autres céréales qu'attaque le charbon, jusqu'à ce que l'expérience ait démontré que toute précaution soit inutile contre cette dernière, ce que nous sommes loin de penser.

La chaux, la lessive de cendre de bois et toute dissolution alkaline ont une action sensible contre le principe de la carie, mais le sulfate de cuivre (vitriol bleu) est le préservatif le plus énergique que l'on ait trouvé jus-

qu'à ce jour : c'est donc à celui-là que nous devons nous arrêter.

On met dans une cuve autant de fois 14 litres d'eau et autant de fois 90 à 100 grammes (3 onces environ) de sulfate de cuivre qu'on a d'hectolitres de blé à sulfater. On a ensuite deux vases ou baquets de la capacité de 2 à 3 hectolitres, dans l'un desquels on met le blé; on y verse la dissolution de manière à la recouvrir de 3 pouces de liquide. On la laisse ainsi tremper une ou deux heures; si la liqueur est chaude à la température d'un bain de corps, c'est-à-dire, 20 ou 25 degrés, elle n'a que plus d'action contre la poussière contagieuse, et de plus, en ramollissant la semence, elle hâte la germination. On agite souvent la semence à l'aide d'un bâton; on enlève les grains qui surnagent, en ayant soin de les mettre en réserve pour les enterrer profondément, parce que ce sont les grains cariés. On verse ensuite le blé dans un second vase, on le traite de la même manière, ensuite on le laisse sécher.

Ce procédé est rationnel; il est fondé en principe et justifié par l'expérience. Si l'on n'avait pas de sulfate de cuivre à sa disposition ou qu'on préférât la chaux ou la lessive, il faudrait encore agir de la même manière; mais, nous le répétons, le sulfate de cuivre est de beaucoup préférable. Du blé infecté de poudre de carie, dit *blé moucheté*, préparé de la sorte, n'a présenté qu'un épi carié sur 4,000, tandis que celui laissé dans son état naturel en avait un sur trois. M. Plathner a fait une série d'expériences très-intéressantes : sur 1,000 grains de froment carié, il a eu, après l'avoir simplement purifié par le vannage, 422 tiges cariées; en le lavant à l'eau simple, le nombre s'est réduit à 118; avec la chaux, 68; et avec le sulfate de cuivre, 28.

Si, au lieu de blé moucheté, on prend pour semence un beau blé bien pur, il est évident qu'après le sulfatage on n'aura plus à craindre la carie, et qu'on se délivrera complètement de ce fléau qui fait éprouver de si grandes pertes, et peut agir d'une manière si funeste sur la santé.

Pour se préserver avec certitude de ce fléau, le cultivateur soigneux doit donc 1° tirer ses semences de cantons exempts de cette infection, ou prendre la précaution de choisir un à un, dans les plus belles gerbes ou dans le champ, les épis les plus sains et les plus vigoureux, comme on le fait généralement dans le département de la Haute-Marne; 2° le cribler et le vanner à plusieurs fois pour le débarrasser par le frottement d'une partie de la poussière qui pourrait y adhérer; 3° le laver dans la dissolution de sulfate de cuivre, ainsi que nous venons de le prescrire.

Le sulfate de cuivre offre l'avantage d'être peu coûteux; il se vend 60 cent. la livre; ainsi il en coûte environ trois sous par hectolitre de grain que l'on veut sulfater. Nous devons aussi rassurer ceux qui appréhenderaient l'usage de ce sel : il n'offre aucun danger pour le semeur; car outre qu'il est très-étendu dans l'eau, en proportion d'une partie pour 140, les parcelles qui pourraient se cristalliser sur la semence, y adhèrent fortement, et ne se répandent pas dans l'air comme l'arsenic qu'il faut à jamais proscrire du chaulage, fût-il même le plus puissant spécifique contre la carie. Le sulfate de cuivre parait avoir encore l'avantage d'accélérer la germination.

Voilà donc l'indication essentielle remplie : le blé rendu pur et dégagé de tout principe de carie et peut-être de

charbon. Veut-on ensuite envelopper la semence d'un engrais immédiat, répandre dessus de la chaux en poudre, de la chaux délayée dans de l'urine de vache; de la chaux mêlée au fiel de bœuf, des cendres, du noir animalisé, ou tout ce qu'on voudra; mais toujours selon la nature du terrain? Rien n'est plus facile : si c'est un engrais liquide, jetez-le sur la tas de blé sulfaté, et remuez à la pelle : si c'est un engrais en poudre, on peut agir de même, ou, si l'on fait usage du semoir-Hugues, cet instrument distribuera lui-même et également à chaque grain, la quantité d'engrais nécessaire; car c'est un des grands avantages que présente cet excellent semoir.

Nous croyons donc avoir examiné la question du chaulage et du sulfatage dans son entier; s'il y a quelque chose à ajouter à ce que nous avons dit, ce sont les observations bien faites qui pourront nous l'apprendre, et nous ne saurions trop inviter les sociétés d'agriculture et les comices agricoles à les diriger.

33e QUESTION. *Quelle influence parait avoir exercé l'introduction du système des assolemens et de celui du marnage sur la qualité et la quantité des céréales?*

On ne suit, dans le nord de la France, que l'assolement *libre*. Un cultivateur sait rarement, une année d'avance, quelle récolte il fera porter à sa terre : le prix des denrées, l'état de la terre ou de la saison, et ses propres besoins sont les circonstances qui le déterminent pour telle ou telle production. Cependant, autant que possible, il fait succéder les céréales aux plantes fourragères ou oléagineuses; mais cette règle n'est que secondaire. C'est ainsi qu'il met deux ou trois ans de suite des betteraves sur la même terre, lorsqu'il espère obtenir de

cette denrée une haute valeur. Il agit quelquefois de même pour le blé, mais beaucoup plus rarement. Lorsqu'il fait porter ainsi plusieurs fois de suite une même récolte à la terre, il a soin de fumer plus que de coûtume, et les produits sont magnifiques, comme presque tous ceux de notre arrondissement.

Les terres fortes du pays paraissent de nature à dispenser du marnage. Il y a peu de terres autour de Valenciennes qui aient besoin d'être amendées par la marne compacte. Cette substance n'est guère employée qu'à l'état de chaux que l'on fait déliter à l'air.

34ᵉ QUESTION. *Quels sont les effets constatés de l'écobuage et de telle ou telle espèce de fumure?*

L'écobuage n'est pas usité dans l'arrondissement de Valenciennes.

Pour déterminer l'effet de telle ou telle espèce de fumure, il faut considérer les fumiers et engrais sous trois rapports différens : 1° leur mode d'action, 2° la nature des terres, 3° l'espèce de production végétale que l'on veut cultiver. Nous ne pouvons entrer dans un examen approfondi de chacune de ces considérations ; nous nous bornerons donc à un énoncé sommaire.

Sous le rapport de leur mode d'action, les uns, par leur décomposition, fournissent aux plantes les principes nutritifs dont elles ont besoin : de ce nombre sont les matières animales ou végétales très-divisées et déjà échauffées par un commencement de fermentation, les végétaux enfouis en vert, la chaux, la marne calcinée, la suie, les cendres de mer, les cendres végétales et un peu les cendres de houille, le sel marin : ce sont les véritables engrais. Les autres, par une action toute physique, di-

visent les terres trop compactes, comme les os pilés (dont on ne fait pas usage en ce pays), le sable, les cendres de houille chargées d'escarbilles, les fumiers d'étables peu consumés, dans lesquels la paille longue abonde, les végétaux enfouis en vert : ou bien donnent plus de tenacité aux terres trop sèches et trop légères en y conservant l'humidité ; c'est ainsi qu'agit la marne compacte, la vase des rivières, etc. Cette seconde classe renferme ce qu'on appelle les amendemens. On voit que plusieurs de ces substances ont un double mode d'action et agissent à la fois comme engrais et comme amendement.

Sous le rapport des terres, c'est au cultivateur intelligent et expérimenté à choisir l'engrais qui convient le mieux au sol qu'il cultive, et aussi à former des composts qui répondent à la fois au besoin qu'elle peut avoir de principes nutritifs ou d'amendement. On ne peut tracer, à cet égard, de règles générales, parce que la nature des terres est trop diverse ; c'est à l'expérience et à une sorte de tact particulier à reconnaître ce qui convient.

Sous le rapport des productions végétales, le fumier d'étable, celui dans lequel la fiente des bêtes à cornes prédomine, est favorable à toutes les productions des champs.

L'eau rousse des basses-cours et les vidanges se répandent en février et mars ; elles sont d'un bon effet sur les productions languissantes, sur les colzas et sur les plantes à racines pivotantes. C'est surtout pour les terres légères qu'il faut les réserver ; elles leur donnent de la consistance.

La fiente de pigeons se répand en mars sur les terres à lin et autres dont on veut réchauffer le sol ; une voiture

à quatre chevaux, c'est-à-dire, environ 2000 kilogr., suffisent par hectare.

Le parcage des moutons est un engrais très-puissant, surtout lorsqu'on a soin de répandre dans le parc de la paille coupée avant d'y mettre les moutons, et qu'on enterre le tout par un bon labour, avant que le soleil n'ait évaporé les principes liquides et volatils de cette fumure; elle est d'un effet merveilleux pour la végétation, et féconde la terre pour quatre ou cinq ans.

La suie se répand en mars à la volée; cet engrais convient parfaitement aux céréales dont les produits augmentent tant en paille qu'en grains, mais il est de courte durée.

La boue et le fumier des rues, la vase des rivières e des ruisseaux, mis en tas, pendant deux ans, forment un terreau d'un grand effet sur toutes les productions, notamment sur le lin; il peut être répandu en toute saison et avec autant de profusion qu'on le désire.

La chaux et la marne calcinée sont deux engrais échauffans; on les répand dans les terres fortes et glaiseuses dans les proportions de deux voitures à quatre chevaux de chaux, et quatre à six de marne, par hectare, avant les semailles d'octobre, et on les mélange dans la terre par des labours réitérés.

Les résidus des fabriques de sucre sont un engrais très-abondant et bien précieux; ils ont presque doublé les produits des prairies artificielles, et peuvent convenir pour toutes les productions. Si, d'un côté, la betterave demande beaucoup à la terre, de l'autre elle lui rend avec usure ce qu'elle a emprunté, elle fertilise le champ qui l'a nourrie; en effet, les fanes, les résidus nombreux

des sucreries retournent directement à la terre, et la pulpe, surtout celle traitée par la macération, permet de nourrir un grand nombre de bêtes à cornes qui produisent encore des fumiers.

Nous ne dirons rien des effets du compost au noir animal dont nous avons parlé dans la réponse à la quatrième question ; jusqu'à présent il a été trop peu employé dans ce pays, mais nous ne pouvons douter de sa puissance, et nous avons lieu d'espérer que bientôt l'usage s'en répandra dans notre arrondissement, qui va posséder plusieurs fabriques de noir.

35e QUESTION. *Quels sont les faits que l'on apporte en faveur de la métamorphose de telle espèce de graminées en telle autre, par exemple du blé en ivraie ?*

L'arrondissement ne nous offre aucun exemple de ce phénomène. S'il avait eu lieu, il eût été facile de le constater. Chez nous et chez nos voisins les Belges, la culture est très-soignée depuis un tems immémorial ; les champs sont d'une extrême propreté, à peine au tems de la moisson, trouve-t-on ça et là quelques bleuets et quelques coquelicots ; la terre ne contient guère d'autres graines que celle qui lui a été confiée par la main du cultivateur : une métamorphose ne pourrait donc échapper à l'observation ; mais, loin de là, le blé semé a toujours produit du blé ; le seigle, du seigle ; l'avoine, de l'avoine ; et l'ivraie se rencontre rarement dans nos champs.

36e QUESTION. *Où prend-on les grains pour la semence ?*

Armentières est en réputation à juste titre pour fournir les meilleurs blés de semence. Le froment de son territoire est plein, clair, rond, court et très-blanc. On peut aussi faire usage des blés provenant du canton

d'Orchies, notamment des communes de Landas, Nomain et Aix, qui fournissent aux marchés de Lille, Douai et Orchies, les blés du plus grand poids.

37e QUESTION. *Les blés dégénèrent-ils faute de croisement?*

C'est une opinion généralement admise ici, comme en beaucoup d'autres lieux, que les blés dégénèrent faute de croisement. On la croit fondée sur des preuves incontestables que l'expérience des siècles a constatées. Aussi les cultivateurs renouvellent-ils les semences au moins tous les trois ans.

38e QUESTION. *Par quels procédés prévient-on l'échauffement des tas de grains et des meules de foin ou de paille?*

Quand les grains ont été renfermés et battus bien secs, déposés dans un grenier bien aéré et frais; quand on a soin de remuer souvent à la pelle les tas de blé, ils ne sont pas sujets à s'échauffer.

Pour garantir des pluies les gerbes au moment de la moisson, on les dispose en *dixiaux*, c'est-à-dire, qu'on en réunit neuf debout et une dixième par dessus, en chaperon, les épis en bas. Ce moyen est très-bon pour faire sécher les gerbes avant de les mettre en meules ou de les enfermer dans les granges : ce mode de dessication contribue beaucoup à la conservation ultérieure du grain battu, et même à sa bonne qualité. Il offre encore deux autres avantages : le premier, c'est de permettre de couper la récolte un peu avant sa complète maturité; ce qui fait que les épis s'égrainent moins sous l'action de la faux ou du piquet et par la mise en gerbes; le second, c'est de faire prendre au blé une belle couleur dorée qu'il n'aurait pas s'il était engrangé ou mis en meule im-

médiatement après que les gerbes sont liées. On ne peut pas adopter en tous pays ce mode, la paille n'est pas toujours assez longue pour rendre facile cette disposition; il faut qu'elle ait au moins 1 m. 40 à 1 m. 50 de hauteur, comme en Flandre.

Lorsque la moisson s'est faite dans un tems constamment pluvieux, que les grains n'ont pu se sécher dans les champs et même qu'ils ont germé, alors il faut se hâter de les battre et les faire passer au four chauffé à une température égale à celle qu'il conserve ordinairement lorsqu'on retire le pain. Sans doute c'est un grand travail, sans doute c'est un surcroît de dépense; mais n'importe, il ne faut pas hésiter; l'économie et la santé l'exigent. D'ailleurs ce moyen de conservation exige bien moins de tems qu'on ne pourrait le croire, et il est à la portée de tous les cultivateurs : il suffit que le grain répandu dans le four, en couche de 3 à 4 pouces d'épaisseur et fréquemment remué avec un rateau, y reste dix à quinze minutes. On l'expose ensuite à l'air jusqu'à son parfait refroidissement. La quantité de combustible à employer sera moindre, si l'opération n'est pas interrompue et suit le travail du battage. (Voyez l'instruction concernant la panification des blés avariés, publiée par la préfecture du Nord en 1829.)

Pour empêcher l'échauffement des foins et des pailles, on ne les met en meules qu'après une complète dessication, lorsque la saison le permet. Dans les années humides, on ne saurait trop multiplier les courants d'air dans les meules et dans les granges; ils doivent se croiser en tous sens et aboutir à un conduit central pratiqué dans toute la hauteur de la meule ou de la grange. Ce ventilateur central est recouvert dans les meules, en

plein air, d'un épais chaperon en paille qui empêche l'eau des pluies d'y pénétrer et qui permet néanmoins une libre issue à l'air.

39e QUESTION. *Quelle est la série des procédés employés dans les distilleries de grains?*

On prend un quart d'orge maltée et trois quarts de seigle moulu grossièrement; pour 50 kilogrammes de ce mélange on met 120 litres d'eau à 50° c., on délaie bien la matière et on la laisse macérer pendant deux heures. On ajoute alors 400 litres d'eau froide et un litre de levure de bière. On couvre la cuve et on laisse la fermentation s'opérer pendant trois jours.

Quand la fermentation est jugée suffisante, on distille aussitôt et on rectifie ensuite au degré convenable les produits de la première distillation.

40e QUESTION. *Quelle est la série des procédés de mouture économique?*

Nous avons trois sortes de mouture : la mouture brute, la mouture bourgeoise et la mouture économique.

La mouture brute, qui consiste à moudre le grain sans le bluter, et qui donne une farine qui n'est séparée d'aucune partie de son.

La mouture bourgeoise, qui consiste à moudre et à bluter en même tems, au moyen d'un blutoir de laine, et qui s'opère par un seul moulage, ne donnant qu'une espèce de farine.

La mouture économique, qui consiste d'abord à moudre le grain, et à séparer, au moyen de blutoirs de divers échantillons, les gruaux de différentes qualités, pour les remoudre ensuite séparément et obtenir des farines de plusieurs qualités.

Cette espèce de mouture se divise elle-même en deux systèmes appelés : *Mouture française à blanc*, et *mouture anglaise*.

La différence entre ces deux méthodes est que dans la mouture française, on emploie des meules piquées à blanc, ainsi que différens blutoirs, qui divisent et confectionnent les farines au sortir de la meule; tandis que dans la méthode anglaise, on emploie des meules plus petites, avec des rainures creuses, et qu'on laisse reposer la farine brute, pour ensuite la repasser dans un blutoir cylindrique, en toile métallique et garni intérieurement d'un système de brosses, afin d'en obtenir les farines de différentes qualités.

41e QUESTION. *Quelle est la série des procédés de fabrication d'amidon?*

L'établissement le plus important de la ville fait usage de procédés qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'extraction de l'amidon. Mais les produits que l'on retire des autres matières ne sont point utilisés.

Le grain de froment, grossièrement moulu, est placé dans des cuves en chêne qui peuvent contenir 80 à 100 sacs de matière. On met par sac environ 60 litres des eaux sûres provenant des lavages précédens, de manière à former une pâte qui coule facilement. Au bout de 24 heures, la fermentation se développe, et on la laisse continuer pendant quinze jours ou trois semaines, suivant la saison.

Quand on juge l'opération suffisamment avancée, on emplit de ces matières fermentées de grands paniers d'osier très serré; on jette par dessus de l'eau en abondance, en les agitant continuellement, et l'amidon est entraîné.

Celui-ci est ensuite repris avec l'eau et jeté sur des tamis de cuir, puis sur des tamis de soie ; après quoi il est abandonné au repos.

Quand l'amidon est déposé, on fait couler l'eau par des trous percés latéralement à différentes hauteurs de la cuve ; on enlève ensuite la couche supérieure d'une couleur grise. Cette couche est mise déposer et donne un amidon de deuxième qualité

Au fond des cuves s'est rassemblé l'amidon le plus blanc ; il est placé dans des caisses rectangulaires en bois, percées de trous et revêtues de toile grise. Quand il est égoutté et assez consistant, on le casse en pains qui ont la forme de parallèlipipèdes ; on les fait sécher à l'air sur des briques nouvellement cuites ; puis on les porte à l'étuve, où la dessication est achevée au moyen de l'air chaud envoyé par un calorifère.

42ᵉ QUESTION. *Quelle est la série des procédées de boulangerie ?*

Les procédés de boulangerie diffèrent peu, dans ce pays, de ceux adoptés partout.

Les boulangers, outre le levain qu'ils appellent chef, font deux levains avant la pâte.

Dans les ménages, il est rare qu'on en fasse plus d'un, mais c'est à tort, et l'on ne saurait trop recommander aux bonnes ménagères de se rapprocher le plus possible des procédés suivis par les boulangers, et que nous allons décrire.

Le levain de chef est une portion de pâte qu'on a gardée de la dernière cuisson. En ville, les boulangers mettent en réserve une portion de la pâte qui leur a servi à faire, le matin, les pains mollets. Dans les campagnes, ce chef

est employé souvent huit jours après qu'il est préparé ; de sorte qu'il est aigre, ou même a déjà subi un commencement de putréfaction. Ce levain défectueux ne peut faire un bon pain, et il est essentiel de n'employer qu'un chef récent, qui n'ait pas plus de 24 heures. Les habitans des campagnes devraient s'entendre pour se prêter réciproquement des levains de la veille ; ils seraient moins souvent obligés de se nourrir d'un pain sur, mat, indigeste et bien moins profitable qu'un pain bien travaillé.

La veille du jour que l'on doit cuire, et au milieu de la journée, on fait le premier levain. On prend, pour 15 kilogr. de farine, environ un kilogr. et demi à 2 kilogr. de levain de chef, on le délaie avec un litre et demi d'eau tiède en hiver et fraîche en été, en ajoutant environ 3 kilogr. de farine. Il faut bien se garder d'employer de l'eau bouillante, comme le font beaucoup de ménagères ; car l'eau bouillante saisit la pâte et la rend grise et molle. On fait du tout une pâte ferme qu'on laisse dans un bout du pétrin, en l'entourant de farine pressée pour l'empêcher de couler. On la couvre plus ou moins, selon la température. Quelques personnes mettent ce levain dans une corbeille et l'approchent du feu en hiver, mais cette fermentation artificielle est sujette à des inconvéniens, parce qu'on ne peut la régler ni en calculer le degré. — Le levain est bon, lorsqu'après sa fermentation, il est bombé vers son centre, qu'il repousse la main qui presse sa surface, conserve sa forme sans se fendiller, et répand une odeur vineuse. Si, au contraire, il est applati, crevassé et aigre, alors il est passé ; et il faut tout l'art du boulanger pour en tirer parti, encore influera-t-il pendant deux ou trois cuissons sur la qualité du

pain. La plupart des ménagères, dans nos campagnes, se contentent, comme nous l'avons dit, de ce premier levain; alors elles le font le soir, et y emploient la moitié de la farine qu'elles destinent à la cuisson. Le lendemain, elles font leur pâte. Ce procédé est vicieux et produit un pain mat et inégal.

Les boulangers et les ménagères bien entendu, quatre heures environ après que le premier levain est fait, c'est-à-dire, vers le soir, font le second levain. Pour cela, on prend la huitième ou même la dixième partie de la farine que l'on veut employer; on la met dans le pétrin, on fait la fontaine, c'est-à-dire, qu'on relève cette farine d'un côté du pétrin, et près d'une de ses extrémités: Dans un creux fait au centre, on verse une quantité d'eau égale au poids de la farine; elle doit être tiède en hiver et froide en été. On délaie, dans cette eau, et on mélange avec la farine, le premier levain; on travaille bien cette pâte et on la laisse reposer jusqu'au lendemain avec la précaution indiquée plus haut, de le couvrir plus ou moins, selon la saison.

Lorsque ce second levain a acquis les caractères d'une bonne fermentation, qu'il a un volume triple de celui qu'il avait primitivement, on fait le dernier pétrissage, en employant ce qui reste de farine.

Au moment de faire la pâte, soit après le premier levain, comme le pratiquent les ménagères; soit après le second, on met la farine dans le pétrin, on fait la fontaine en serrant bien la farine, pour que l'eau ne puisse passer. Dans le milieu de cette farine, on fait un creux pour recevoir la levure de bière qu'on emploie fraîche et liquide dans ce pays; on la laisse reposer du soir au lendemain pour l'avoir plus épaisse; on peut en mettre

sept à huit bonnes cuillerées à bouche pour 15 kilogr. de farine, un peu moins cependant en été. Pour la quantité de farine que nous supposons, on met dans la fontaine une forte poignée de sel, sur lequel on verse un peu d'eau plus ou moins chaude, selon la saison; mais, comme nous l'avons dit, jamais bouillante; on ajoute alors le levain, qui, s'il est bien fait et revenu à son point, doit surnager et exhaler une odeur un peu vineuse, quand on le brise pour le délayer. Cette opération doit se faire avec vivacité. On verse ensuite l'eau présumée nécessaire à la quantité de farine; on la mêle avec l'eau et le plus vite possible, pour que le principe fermentescible ne puisse se perdre, ayant, cependant, attention que toute la farine soit bien humectée et forme un mélange parfait. Il faut bien travailler cette pâte, ce qu'on nomme *tirer la frase* ou *fraser*. Pour cela, on rapproche la masse d'un côté du pétrin, en passant la rasette sur l'autre, pour enlever la pâte qui y resterait attachée, et qu'on humecte légèrement pour l'étendre. On donne un bon tour à la pâte, en la divisant par petits *patons* ou morceaux de sept à huit livres, que l'on coupe et recoupe plusieurs fois. Après avoir travaillé et pétri séparément chaque morceau de pâte, et les avoir remis du côté opposé à la masse, on passe la rasette sur celui où elle se trouvait, et l'on reprend la pâte, toujours en la pétrissant par *patons*, pour la remettre à la première place. Ce travail est la *contre-frase*, après laquelle on vient au *bassinage*, opération qui contribue à faire prendre plus d'eau à la pâte; mais toutes les farines même de froment ne peuvent admettre le bassinage; c'est au tact de l'ouvrier à juger si cette opération est essentielle.

Le bassinage se fait en prenant dans les deux mains de

l'eau de même chaleur que pour pétrir, et qu'on verse dans le fond du pétrin. On coupe la pâte par patons, ce qui se fait en serrant les quatre doigts des deux mains, les pouces levés; puis, serrant les deux mains l'une contre l'autre, et baissant les pouces pour couper net la pâte. L'ouvrier mouille souvent ses mains, ce qui lui donne moins de mal. On donne souvent deux tours de bassinage. Par chaque tour, on entend faire aller et venir la pâte d'un côté à l'autre du pétrin. A chaque tour, on passe la rasette sur le pétrin, pour en détacher la pâte, à laquelle on donne un dernier tour en la saupoudrant de farine pour la *sécher* et lui donner plus de corps. Le *sèchement* est la dernière opération du pétrissage; la pâte est alors achevée.

On peut la laisser dans le pétrin, ou la relever pour la mettre dans une auge ou corbeille d'osier très-serrée, et attendre qu'elle soit revenue au point d'être façonnée en pains. Elle doit alors avoir atteint le double de son volume, et résister au doigt qui la presse sans se rompre à sa surface. Il vaut mieux qu'elle ne soit pas assez revenue que de l'être trop.

C'est à ce moment, et même un peu plus tôt, qu'il faut chauffer le four pour qu'il ait atteint le degré de chaleur nécessaire, lorsque le pain aura tout l'apprêt dont il a besoin pour être enfourné.

Quand la pâte est revenue, on la renverse sur le couvercle du pétrin ou sur une table, ou sur un linge, pour *tourner* les pains. Le tour, quel qu'il soit, doit être saupoudré de farine. On y replie plusieurs fois la pâte sur elle-même; on la divise par morceaux de la grosseur qu'on veut donner à son pain; il est bon qu'il ne soit pas de plus de trois kilogr. ou six livres. On tourne ces

morceaux de pâte, qu'on met dans des pannetons ou corbeilles de paille, garnis de linge, ou sur planche; et sur couche, ainsi que nous l'allons expliquer.

La planche a 5 à 6 pieds de longueur, sur 14 pouces de large. La couche ou toile a la même largeur, et à peu près le double de longueur. On l'étend sur la planche, et on y met les pains tournés en long, à peu près à 12 pouces et à côté l'un de l'autre, ayant soin de faire entre chaque pain un pli avec la couche, pour empêcher les pains de tenir l'un à l'autre, quoiqu'on les serre un peu. Quand la pâte est tournée, on couvre les pains pour les laisser revenir, jusqu'au moment de les enfourner.

Il est entendu que la chaleur du four a été dirigée de manière à ce qu'il soit prêt à recevoir le pain, quand il est assez revenu; car, une fois au point convenable, il est manqué, si l'on diffère de le mettre au four. Il faut une heure environ pour bien cuire un pain de trois à quatre livres.

Les boulangers de Valenciennes, pour économiser la pâte, font très-peu cuire leurs pains; et pour ménager la place dans le four, ils les serrent tellement, qu'ils se collent souvent dans les deux tiers de leur longueur. De tels pains sont très-indigestes, et les consommateurs devraient consentir à perdre une once ou une once et demie sur le poids, pour avoir un pain bien cuit et sans baisure.

Le travail de la panification et les proportions de levain, d'eau, de levure, varient beaucoup selon la qualité des blés et selon les saisons; mais, dans tous les cas, le pétrissage doit toujours se faire avec la plus grande vivacité, surtout l'hiver.

Les blés germés sont généralement d'un travail difficile et d'un chétif rendement. Quand il n'a pas été possible de faire sécher le blé germé avant la mouture, ainsi que nous l'avons dit en répondant à la 30e question, il est bon, avant de commencer le pain, de faire sécher la farine sur des plaques de tolle, dans un four dont la chaleur soit tombée. On fait le levain avec la sixième partie de la farine à mettre en pain; le levain de chef doit être, de toute nécessité, de la veille, et dans la proportion de 3 kilogr. de farine. Pour rendre la pâte plus ferme, on met plus de sel et moins de levure de bière, si l'on en fait usage; l'eau doit être moins chaude. On laisse moins revenir la pâte avant de tourner le pain, puis on l'enfourne presqu'immédiatement après qu'il est tourné. On doit cuire à un four bien atteint, sans qu'il soit trop chaud, et y laisser le pain plus longtems, afin qu'il puisse perdre, par l'évaporation, sa surabondance d'humidité. Les pains de blé germé doivent être aussi plus petits, et n'être mis en consommation que deux ou trois jours après leur cuisson.

Les blés-méteils exigent plus de levain que le froment, un peu plus de sel au pétrissage, un pâte plus ferme, le pain moins revenu, et un four bien atteint de chaleur.

Les blés étrangers de Barbarie, de la Pologne ou d'Odessa, qui ont passé à la touraille, et qui, par ce procédé, ont perdu leur principe de germination, sont généralement plus gris, donnent plus de son et de gruau; ils sont plus propres à la confection des pains de ménage et de munition qu'à celle des pains de fantaisie. Ils demandent plus de levain, surtout si l'on n'emploie pas de levure de bière.

Pour faire le pain de seigle, on ne bassine pas la pâte,

on ne la travaille pas tant, parce que la farine de seigle est plutôt combinée avec l'eau que la farine de froment, et que la pâte de seigle fermente plus difficilement.

On opère à peu près de même pour la farine d'orge et celle d'avoine, dont on fait peu d'usage dans ce pays, mais on bassine la pâte, pour ajouter à l'apprêt du pain.

43e QUESTION. *A quels autres usages a-t-on employé les grains et la paille des céréales?*

En répondant à la 25e question, nous avons dit, à quels usages est consacrée chaque espèce de grains.

Quant aux différentes sortes de pailles, toutes servent à la nourriture des bestiaux, à faire de la litière, à couvrir les bâtimens, quoique, pour cet usage, on en emploie peu présentement; dans les villages, les maisons sont en grande partie couvertes en tuiles ou en pannes, ce qui rend les incendies moins terribles.

La paille de seigle sert à faire des liens, des tresses pour paillassons, à rempailler les chaises et à divers autres menus ouvrages.

Celle d'avoine est donnée de préférence aux bêtes à cornes.

44e QUESTION. *Quel est le prix moyen du pain et de la viande?*

Le prix moyen, depuis le 1er janvier 1830 jusqu'au 1er janvier 1835, a été :

Pain mollet....	42	cent.	70	le kilogr.
Pain de ménage.	35	—	00	—
Pain bis......	24	—	00	—

Viande de boucherie,	1re	qualité. fr.	1 10	le kilogr.
—	—	2e —	1	—
—	de porc..................		1 20	—

45ᵉ QUESTION. *A quelles dimensions et à quels poids parviennent les chevaux et les bœufs, selon qu'ils sont nourris ou engraissés de telle ou telle manière ?*

La taille des chevaux varie depuis quatre pieds quatre pouces jusqu'à cinq pieds : elle dépend de la race de l'animal, et de la manière dont on l'a nourri dans sa jeunesse. Les vaches sont d'une taille assez égale et moyenne; les bœufs ne sont pas élevés par nos cultivateurs : le poids des vaches grasses peut être porté de 250 à 300 kilogr.

46ᵉ QUESTION. *Quelle est la quantité de lait que fournissent les vaches, selon qu'elles sont nourries aux champs ou à l'étable et d'après telle ou telle méthode ?*

Nos vaches donnent, terme moyen, de six à neuf litres de lait par jour, pendant les six premiers mois qui suivent le vélage. La nourriture aux champs ou à l'étable n'exerce qu'une influence peu marquée sur la quantité de lait, lorsque les vaches sont également bien nourries.

47ᵉ QUESTION. *Quelle méthode suit-on dans le pacage des diverses espèces d'animaux ?*

Les meilleurs pacages sont donnés aux vaches et aux jumens poulinières, dans les pâturages naturels ou artificiels. Les pâturages artificiels ne sont pacagés qu'après la première coupe, et le pacage des champs est ordinairement réservé aux moutons et aux brebis.

48ᵉ QUESTION. *Depuis quelle époque la culture de telle espèce de semence s'est-elle introduite dans la localité ?*

La plupart des céréales que nous ensemençons, le lin, les plantes oléagineuses, le trèfle et la luzerne en prairies artificielles, paraissent introduites depuis bien longtems dans notre pays.

Les espèces de céréales sont très-nombreuses, et les décrire ne nous parait ni possible, ni utile. La plupart ne sont que des variétés du moment, sans caractères fixes, et déterminées seulement par des circonstances accidentelles de culture. Parmi les causes qui font le plus varier les céréales, nous désignerons la différence de profondeur à laquelle les grains sont enterrés. Lorsqu'on sème à la volée, ceux qui sont à une profondeur convenable, toujours à l'humidité, se développent avec vigueur et donnent de beaux produits : les pieds qui sont plus à la surface du sol, dont les racines sont exposées à toute l'inconstance de la température, languissent et dégénèrent. Parcourez certains champs ainsi ensemencés, ou examinez les grains qu'ils ont produits, vous pourrez souvent croire que vingt espèces y avaient été ensemencées; et cependant, cette différence de forme dans chaque pied et de grosseur entre chaque grain, n'est que le résultat de la profondeur à laquelle la semence s'est trouvée placée; de là peut-être la nécessité de renouveler souvent les semences et d'en faire venir des lieux les plus fertiles et les mieux cultivés. Nous n'hésitons pas à croire que si l'on semait toujours à la même profondeur, au moyen de bons semoirs ou par plantation, les espèces se conserveraient bien mieux, les grains seraient plus égaux; et, en supposant même qu'il n'y eût ni plus d'épis, ni plus de grains dans chaque épi, ce seul avantage d'égalité de grosseur donnerait moitié en sus des produits actuels.

L'inégale répartition des engrais contribue beaucoup aussi à faire varier les céréales, et ces deux causes ont plus d'une fois induit en erreur les agrostographes dans l'établissement de leurs espèces ou variétés que l'année

suivante ils ne retrouvent plus, parce qu'elles ont subi de nouvelles modifications.

Nous nous bornerons à énumérer les espèces les plus distinctes et les plus constantes, celles qu'il nous parait important de conserver ou d'introduire dans le pays.

BLÉS.

Les blés d'automne que nous cultivons, sont :

1° LE BLÉ BLANC OU TENDRE, BLÉ D'ARMENTIÈRES. Il fournit beaucoup de grain, est très-riche en farine, et donne un beau pain, mais qui a le défaut de sécher trop vîte; ce qui fait que les boulangers emploient rarement pure la farine qui en provient. Il est cependant très-recherché dans nos marchés, et son prix est toujours supérieur à celui des autres espèces.

2° LE BLÉ BLANSÉ, ou, comme disent nos cultivateurs, le BLÉ BLASÉ. C'est un intermédiaire entre le blé blanc et le gris. On pourrait peut-être le regarder comme un blé blanc un peu dégénéré; on croit même que semé dans le territoire d'Armentières, il revient à son état primitif. Cette espèce est aussi fort estimée, et elle n'est jamais vendue plus d'un franc au-dessous du premier. M. de Dombasle, qui en a introduit la culture à Roville, nous apprend qu'il a étonné tous les cultivateurs par l'abondance et la beauté de son grain. « Sur le marché d'Epi- » nal, dit-il, où je fais conduire ordinairement mon » froment, cette espèce est fort recherchée, et se vend » deux ou trois francs par hectolitre de plus que le blé » ordinaire. » (*Ann. agr. de Roville*, 1827 *et* 1828, *p.* 29.)

3° LE BLÉ ROSEAU. Il peut être comparé, pour la qualité, au blé *blansé*, à l'exception de la paille qui est plus

ou de l'Ukraine; il croît parfaitement dans les terrains sablonneux et peut rendre de grands services.

SEIGLE.

On cultive, dans l'arrondissement, trois espèces de seigle : celui d'automne, celui de mars et celui de la St-Jean.

Il est inutile de parler du premier, il est bien connu.

Celui de mars a la paille moins longue et plus fine; son grain est petit, mais lourd et de bonne qualité.

Le seigle de la St.-Jean se distingue par la couleur foncée de ses feuilles, par sa hauteur, ses longs épis et son grain plus menu. Il *talle* beaucoup. Semé à la St.-Jean, on le coupe en vert, à l'automne, ou bien on le fait pâturer, sans nuire à la récolte de l'année suivante. Ce seigle peut-être fort utile, lorsque les mars ont manqué.

Il serait possible que les deux autres espèces semées à la fin de juin pussent produire le même effet; c'est ce que M. Devred se propose d'essayer cette année. *(Voyez Flandre agricole*, page 45.)

ORGE.

Nos cultivateurs ne sèment guère que trois espèces d'orge : l'orge d'automne ou escourgeon *(hordeum hexastichon)*, l'orge de mars *(hordeum distichon)*, et l'orge de Russie. Elles sont d'un très-grand produit, quoiqu'elles épuisent beaucoup la terre et qu'il ne faille pas renouveler souvent leur culture dans le même champ.

L'escourgeon se sème en octobre. M. de Dombasle, qui a emprunté cette espèce à la Flandre, pour l'introduire à Roville, dit que, sous le rapport de la qualité et du produit, cette espèce d'orge est de beaucoup supérieure à l'orge ordinaire *(hordeum vulgare)*. L'escour-

forte et plus raide. On le cultive sur les meilleures terres, et la force de sa végétation le rend moins sujet à verser.

4° Le blé gris. Il est d'un grand poids et d'un très-grand produit ; il est même plus estimé que le blé blanc dans certaines localités ; à Lille et à Arras, par exemple, il surpasse quelquefois d'un franc ou deux la valeur du plus beau blé blanc, parce qu'il a plus de poids et donne plus de pain. Il ne se cultive avec avantage que dans les terrains très-forts et très-argileux.

5° Le gros blé barbu. Il ne se cultive ordinairement que sur les terres glaises. Il *talle* beaucoup, mais son grain est d'une qualité bien inférieure à celui des précédens. Il donne beaucoup plus de son, par conséquent moins de farine, et le pain qu'on en forme est lourd et indigeste. La paille n'est guère convenable à la nourriture des bestiaux, mais fournit un assez bon fumier.

Toutes ces espèces de blé ne sont ordinairement ensemencées que tous les trois ans dans la même terre.

Il y a trois espèces de blé de mars :

1° Celui à épi blanc sans barbe.

2° Celui à barbe blanche.

3° Le blé rouge sans barbe.

Toutes ces espèces se ressemblent pour le produit ; elles sont très-utiles après les hivers rudes, pour remplacer ceux d'automne que la gelée a endommagés. Un cultivateur prudent doit toujours en semer, pour n'être pas au dépourvu, s'il survient des besoins imprévus.

Nous ne parlerons pas du blé de Ste.-Hélène : on est encore incertain de savoir s'il est d'automne ou de mars ; son importance n'est pas assez connue.

Il serait bien à désirer que l'on adoptât la culture du blé de Pologne, connu sous le nom de seigle de Pologne

geon sert principalement à faire la bière de provision ou de mars, qui se garde d'une année à l'autre et même plusieurs années. Il n'entre pas d'avoine dans cette bière. L'avoine ne se mêle qu'avec l'orge plate de mars, dans la proportion d'un vingtième, et plus, pour faire en été une bière douce et agréable destinée à être bue dans un espace de trois mois. Cette bière ne peut se conserver, parce que l'avoine la rend promptement acide.

L'orge de Russie se sème en mars; elle a l'épi carré, plus petit que l'escourgeon, la paille a aussi moins de hauteur. Cette espèce rapporte presqu'autant que l'escourgeon. Il n'est pas rare de récolter 48 hectolitres par hectare de cette orge, qu'on coupe en même tems que la première.

On cultive aussi quelquefois l'orge carrée nue, que l'on connait en Belgique sous le nom de blé de mai ou blé d'Egypte. Le grain en est fromenté, excellent et profitable; elle peut être semée jusqu'au 15 mai, mûrit quinze jours avant le blé de mars, et offre une grande ressource dans les années de chèreté des grains; mélangée avec du blé, elle donne un pain léger et de très-bonne qualité.

AVOINES.

Les avoines du pays sont toutes de mars; la préférence est donnée à l'avoine blanche, qui produit plus de paille et qui s'égraine moins sur les champs; on n'a pas encore introduit dans l'arrondissement l'avoine d'hiver; nous n'en connaissons pas les qualités.

Parmi les espèces nouvellement importées, on doit distinguer et recommander l'avoine de trois lunes; elle se sème après les gelées et se récolte avant les blés. Elle produit beaucoup; son grain est blanc.

L'avoine patate, qui nous est venue d'Angleterre depuis la paix avec cette puissance, s'est beaucoup multipliée; son grain est court et pesant. Sa couleur est d'un blanc doré. Trois hectolitres rendent jusqu'à 102 kil. de farine pure, tandis que notre avoine blanche n'en donne que 55 1/2 et la noire 75. On peut regarder l'avoine patate comme préférable, et les agriculteurs ont intérêt à s'en procurer. M. Devred, qui la cultivait déjà en 1820, ne s'est pas aperçu qu'elle fût susceptible de dégénérer.

MAÏS.

Le maïs qu'on sème en mai à la volée, et qu'il serait mieux de planter à trois pieds de distance sur deux, présente bien des avantages, et il est fâcheux qu'il ne soit pas cultivé dans l'arrondissement. Ce qui en double le produit, c'est la possibilité de semer dans les intervalles des tiges, des pommes-de-terre qui donnent plus d'une demi-récolte.

On distingue trois espèces de maïs : le blé d'Inde ou de Turquie, le maïs à poulets, excellent pour engraisser la volaille, et le quarantain, dont la végétation rapide dure environ deux mois. C'est celui qui conviendrait le mieux dans ce pays; il est très-précoce et mûrit parfaitement à une température peu élevée.

Les maïs semés drus et à la volée, vers la fin de mai, procurent le meilleur et le plus abondant des fourrages verts et peut remplacer les mars qui auraient manqué.

BLÉ NOIR OU SARRASIN.

On ne saurait trop recommander la culture de cette plante. C'est la ressource des pays pauvres, des terrains sablonneux et médiocres. Il offre aussi des avantages qui doivent le faire admettre dans les meilleurs terrains. Il

sert à la nourriture de l'homme, à celle des volailles, des pigeons et à l'engrais des porcs; il est bon aussi pour les chevaux, et ses fleurs sont avantageuses aux abeilles: coupé en vert, il donne un très-bon fourrage; enfoui en fleurs, c'est un des meilleurs engrais végétaux. Il peut être semé jusqu'à la fin de juin.

De toutes les autres productions de nos champs, nous ne citerons, comme introduites plus récemment, que les suivantes:

Le trèfle incarnat est cultivé depuis quelques années: il parait définitivement admis et sera très-utile.

La betterave blanche est cultivée depuis neuf ans. Le nombre des champs ensemencés en betteraves augmente tous les jours, et l'on peut affirmer que cette plante occupera cette année le dixième des terres labourables de notre arrondissement, pour fournir aux fabriques de sucre qui se forment sur tous les points du territoire.

La chicorée est encore une partie bien importante et bien riche de notre agriculture. C'est à Onnaing, commune située à une lieue de Valenciennes, sur la route de Bruxelles, que M. Giraud a pour la première fois cultivé en grand cette plante, il y a environ 30 ans. La racine torréfiée sert à la fabrication du café indigène, qui s'expédie, non seulement dans toutes les parties de la France et de l'Europe, mais encore au-delà des mers.

On cherche à introduire la culture du rutabaga et des turneps; la société d'agriculture de Valenciennes a essayé de faire comprendre aux agriculteurs combien ces plantes offrent de ressources pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver; mais l'époque n'est pas favorable à l'introduction d'une nouvelle culture; celle dont nous parlons ne se propage que lentement, parce que les esprits ne sont occupés que d'un seul objet: le sucre indigène.

49ᵉ QUESTION. *Quel est le* minimum *et le* maximum *de la température à chaque saison ?*

Des observations faites pendant quatre années par l'un de nos collègues, M. Alphonse Hamoir, lui ont donné pour température moyenne, savoir :

Janvier,	7°,1.	Mai,	18°,0.	Septembre,	13°,6.
Février,	2°,8.	Juin,	21°,2.	Octobre,	11°,3.
Mars,	3°,7.	Juillet,	28°,3.	Novembre,	5°,2.
Avril,	10°,0.	Août,	15°,4.	Décembre,	7°,3.

La température a été constamment observée à neuf heures du matin.

50ᵉ QUESTION. *Quel est le nombre de jours pluvieux, de jours venteux et de jours sereins dans chaque saison ?*

Nous manquons d'observations, mais nous pouvons affirmer que les jours pluvieux l'emportent de beaucoup sur les jours sereins, et forment environ les 3/5 de l'année.

51ᵉ QUESTION. *Quelle est la hauteur moyenne du baromètre ?*

Les observations faites par M. Alph. Hamoir donnent pour moyenne :

Janvier,	27°, 5.	Mai,	28°,6.	Septembre,	28°,1.
Février,	28°, 11.	Juin,	28°,6.	Octobre,	28₀,6.
Mars,	28°, 11.	Juillet,	28°,8.	Novembre,	28.
Avril,	28°, 4.	Août,	28°,2.	Décembre,	28.

52ᵉ QUESTION. *Jusqu'à quelle hauteur au-dessus du niveau de la mer cultive-t-on chaque espèce de céréales ?*

L'arrondissement de Valenciennes est un pays plat, qui, dans la partie la plus élevée, auprès de Préseau, n'a pas plus de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dans la partie basse, à Mortagne, 22 mètres. L'élévation

du sol ne peut donc, en aucune manière, mettre obstacle à la culture des céréales.

53[e] QUESTION. *Quel est le rapport numérique des bonnes et des mauvaises récoltes?*

Dans les bonnes récoltes, ceux qui sèment à la volée, obtiennent 24 à 28 hectolitres de blé par hectare, 26 à 32 de seigle, 45 à 50 d'orge, et 55 à 65 et 70 d'avoine. Ces produits pourraient être augmentés d'un quart par l'ensemencement en lignes espacées et parallèles, et peut-être d'un tiers par la plantation.

Les médiocres récoltes varient leurs produits de 14 à 18 hectolitres de blé par hectare, de 20 à 24 de seigle, de 30 à 36 d'orge, et de 40 à 50 d'avoine. Quelquefois même le déficit est encore plus grand, mais ces années désastreuses sont assez rares dans ce pays. Nous comptons toujours deux années d'abondance, deux de récolte médiocre et une de mauvaise sur cinq années, et tous les 30 ou 40 ans à peu près, une année de disette.

54[e] QUESTION. *Quels sont les effets morbides produits sur les hommes et sur les animaux par l'usage des farines provenant des grains charbonnés, cariés ou ergotés?*

On ne peut citer aucun exemple, dans nos contrées, d'effets nuisibles produits sur l'homme par l'ingestion des grains cariés ou charbonnés, et le mode d'action de l'ergot n'est connu de nos plus anciens médecins que depuis son introduction dans le code pharmaceutique.

L'influence morbide des grains charbonnés, cariés ou ergotés est aussi très-peu sensible sur les animaux, dans le nord de la France, ce qui est dû :

1° Aux soins d'une culture perfectionnée, qui s'attache constamment, par de fréquens changemens de semences et par des labours et des sarclages multipliés, à

prévenir l'altération et la dégénération des espèces végétales qui entrent dans nos cultures.

2° Aux criblages et vannages nombreux auxquels on soumet toutes les céréales et qui les dégagent plus ou moins complètement des grains viciés et des matières étrangères qui se trouvent accidentellement mêlés avec elles.

3° Au chaulage, qui détruit le principe de la carie et peut-être du charbon.

Cette dernière affection, qui attaque plus particulièrement l'avoine et qui en réduit le grain en une poussière onctueuse et noirâtre, est l'altération dont les effets devraient se faire sentir le plus fréquemment sur la santé des animaux domestiques, puisque cette céréale entre comme aliment essentiel dans la nourriture de tous nos herbivores ; cependant, il n'est pas à notre connaissance que dans le département du Nord, un seul fait puisse autoriser à signaler le charbon comme devant figurer dans l'étiologie des maladies si nombreuses et si variées qui atteignent les bestiaux.

Relativement à la carie, cette maladie étant spéciale au froment dont l'usage alimentaire est presqu'exclusif à l'espèce humaine, ses effets morbides, si elle en possède de tels, doivent s'observer plutôt sur le peuple que dans nos races domestiques.

L'ergot attaque le seigle, mais il suffit d'un simple criblage pour en débarrasser le grain ; aussi cette opération, qu'on ne néglige jamais, dans notre département, préserve-t-elle constamment nos bestiaux de l'action éminemment délétère de cette altération végétale. Nous n'avons jamais vu l'ergotisme se développer que dans les volailles alimentées par des criblures de seigle ; elles succombent

ordinairement quelques heures après qu'on s'est aperçu qu'elles sont malades ; leurs plumes se hérissent ; elles paraissent tellement faibles, qu'elles se traînent péniblement, chancèlent, tombent, s'accroupissent et s'éteignent immobiles.

L'autopsie démontre une vive inflammation de la membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale. Du reste, il n'y a rien qui ressemble à la gangrène sèche, observée dans l'espèce humaine pour une étiologie identique.

La constitution atmosphérique générale du département du Nord rend souvent la récolte et la conservation des céréales plus difficiles qu'ailleurs ; et l'excès d'humidité y développe trop souvent deux altérations qui deviennent deux causes puissantes d'affections morbides dans les animaux ; ces altérations sont la germination et la moisissure. L'effet des grains germés est universellement connu ; et l'action des nourritures moisies constitue une sorte d'empoisonnement décrit par tous les pathologistes.

La paille de froment et de quelques autres céréales est aussi exposée à une altération désignée sous le nom de *rouille*. La partie de cette question, qui a rapport aux beaux chevaux, est trop connue pour que nous jugions convenable d'en parler ici.

55e QUESTION. *Quelle est l'influence du mode de nourriture sur le moral et le physique des individus?*

En thèse générale, nous croyons que la nourriture n'agit que d'une manière accessoire sur le moral des individus ; la nourriture la plus simple et la plus naturelle est celle des masses ; elle est une presque partout. Le climat doit apporter des modifications bien plus sensibles : Une atmosphère chaude, un sol brûlant et un

soleil vif amaigrissent le corps, laissent les nerfs plus accessibles aux impressions, excitent sans cesse le cerveau par leur ardeur ; ces influences puissantes donneront donc plus d'activité à la circulation, aux mouvemens, à la sensibilité, et centupleront la vie. Une terre froide, des milieux glacés, un soleil rare et sans force, ralentiront les mouvemens du sang, ceux du corps et les élans de la pensée. Il y aura donc plus de poésie, plus d'imagination au midi ; plus de profondeur, plus de jugement au nord ; compensation qui rend les masses également propres aux grandes actions, lorsqu'elles sont mues par les excitans de la gloire, de l'amour des conquêtes, de la liberté. Il n'est pas de nation, quelque soit son alimentation et son climat, qui ne se soit illustrée, lorsqu'elle a reçu l'impulsion irrésistible d'une grande volonté, d'une de ces hautes intelligences qui n'apparaissent que de loin en loin.

Pour ne parler que de notre arrondissement, la nourriture se compose en proportions convenables de viande, de légumes variés, de laitage et de pain de froment. Ce mode de vivre donne au physique des habitans de ce pays les apparences mâles et vigoureuses; ils ont de la santé et de l'embonpoint ; ils sont bien faits, de haute stature, d'une physionomie belle et régulière. Considérés au moral, ils sont doux, amis du calme, de la fixité, de l'ordre et de la propreté ; ils sont bons, charitables, dévoués dans leurs affections ; ils sont très-propres au commerce, à l'industrie, à l'agriculture ; ils sont fins en affaires et surmontent les préjugés pour leurs intérêts. Leur jugement est sain, leur esprit solide, leur sagacité remarquable, et leur courage ferme et durable sans être fougueux. Aussi, l'arrondissement de Valenciennes

compte-t-il un grand nombre de personnages célèbres ; et, sans citer les braves militaires, les littérateurs, les artistes qui existent aujourd'hui, et dont la France s'honore, les Froissard, les Watteau, les Sally, les Dubois, les Duchesnois attestent qu'il n'est étranger à aucun genre d'illustration.

56e QUESTION. *Quelle est l'influence exercée sur la hausse et la baisse des prix par l'application des diverses lois relatives à l'importation et à l'exportation des céréales ?*

La loi du 15 avril 1832 nous parait aussi avantageuse que possible aux intérêts de l'agriculture, du commerce et de la consommation. En effet, sans établir de prohibition pour l'entrée ni pour la sortie, elle empêche une baisse trop forte des prix, quand les grains sont abondans, en élevant les droits d'entrée pour ceux qui seraient apportés du dehors ; et elle prévient la disette ou la chèreté excessive des céréales et des farines, dans les mauvaises années, en diminuant les droits d'entrée, en proportion que les prix s'élèvent sur les marchés. Il arrive de là que, quand les blés sont à bon compte en France, nos ports se trouvent fermés pour l'importation, tandis qu'ils sont ouverts aussitôt que le cours des grains dépasse une certaine proportion moyenne.

Pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre de 1832, Valenciennes a éprouvé le bienfait de cette loi : les blés qui auraient été fort chers à l'époque de la moisson, et qui auraient, sans aucun doute, passé le cours de 30 francs, se sont maintenus abondans au marché et à des prix modérés pour l'époque. Cette loi n'a pas eu pour effet d'opérer une baisse qui eût été préjudiciable aux cultivateurs, mais elle a empêché la hausse qui aurait produit les plus graves résultats au moment

que le choléra-morbus exerçait sur nous ses ravages. La disette et la hausse eussent été d'autant plus grandes, qu'il n'est pas venu cette année de blé de Picardie, parce que les prix s'y sont maintenus plus élevés à cause de la distance des grands ports marchands. Dans notre ville, au contraire, les arrivages de blés étrangers, par la voie de Dunkerque, ont empêché le cours de varier sensiblement, comme le prouve le relevé suivant.

1er avril 1832......	23 71, prix moyen.
1er mai...........	26.
1er juin...........	26 72.
1er juillet.........	26 39.
1er août..........	26 08.
1er septembre.....	24 05.

Pendant ces six mois, l'approvisionnement n'a jamais été moindre de 1500 à 2000 sacs de froment, et au commencement de septembre, non seulement la baisse était rapide, mais encore l'approvisionnement se trouvait être de 2250 sacs, ce qui n'avait jamais eu lieu à pareille époque. Une preuve évidente que ce résultat heureux était le fait même de la loi sur les céréales, c'est que le seigle, l'orge et l'avoine ont été fort chers, parce qu'il n'y a point eu importation de ces grains.

57e QUESTION. *Quels sont les usages des lieux pour pourvoir à l'approvisionnement annuel des familles?*

Les marchés sont toujours abondamment fournis et ne laissent aucune inquiétude pour l'approvisionnement. Les denrées sont fournies par l'arrondissement ou par les arrondissemens circonvoisins. La Picardie nous envoie les blés qui nous manquent, ou bien lorsque l'importation est possible, ils nous arrivent de l'étranger par la voie de Dunkerque.

58e QUESTION. *Quels sont les usages des lieux relativement au fermage des champs ?*

Les champs sont affermés par baux de neuf ans ; il est rare qu'un bail excède ce terme. Quelquefois, sous la dénomination de pot-de-vin, on fait payer dix années pour neuf, alors le prix de cette dixième année se compte au moment de contracter. Le prix de la location est d'environ 120 à 160 francs par hectare, ou quelquefois un nombre déterminé d'hectolitres de blé que le fermier paie en nature ou en argent, au taux fixé par la prisée des grains qui est dressée d'après les mercuriales de la première quinzaine de décembre, et publiée par l'autorité locale du chef-lieu d'arrondissement. La culture de la betterave vient de donner lieu à une augmentation considérable des terres propres à ce végétal. Ainsi, on a contracté des baux de neuf années à 275 fr. l'hectare, et des baux annuels à 450 fr. La raison du prix si élevé des baux annuels, c'est que la betterave épuise considérablement la terre, et que, l'année suivante, il faut la fumer à grands frais pour en obtenir un produit quelconque.

59e QUESTION. *Existe-t-il des associations agricoles, et quelle influence ont-elles exercée sur la culture locale ?*

Il n'existe dans l'arrondissement d'autre société d'agriculture que celle de Valenciennes, mais elle s'occupe en ce moment de la création de comices agricoles.

60e QUESTION. *Quelles sont les dimensions, mois par mois, auxquelles parviennent les céréales depuis l'époque de la pousse jusqu'à celle de la maturité?*

Pour répondre à cette question, il faudrait dix années d'observations : il faudrait pouvoir tenir compte de la diversité de la température, selon que les années ont été

plus ou moins précoces, plus ou moins sèches ou humides; il faudrait avoir comparé la nature des terres sur lesquelles les observations auraient été faites, le mode de culture, la quantité et l'espèce d'engrais employé, l'époque de l'ensemencement et les différentes espèces de céréales.

Tous ces élémens nous manquent pour répondre à la question, et nous fesons des vœux pour que des hommes éclairés entreprennent, dans le but de les recueillir, une série d'expériences qui contribueraient puissamment aux progrès de l'agriculture.

Ce que nous pouvons dire sur la hauteur à laquelle parviennent les céréales en ce pays, c'est qu'à la maturité le terme moyen est :

Pour le blé.......	1 m. 50.	4 pieds	0 pouces.
— le seigle.....	1 80.	4 —	6 —
— l'orge.......	1 10.	3 —	9 —
— l'avoine.....	1	3 —	6 —



FLORULA

Hannoniensis,

Auct, Gabr. Ant. Jos. H....tio,

ACAD. ANTIQ. REG. GALL. ATREB. INSUL. CAMERAC. VALENCEN. CIRC.
LITT. LUGD. SOC. SECR. PERPET. ACAD. PICT. VALENC.

« Veneramur omnipotentiam Creatoris, inquo
« plantis summa ejus mysteria. »
LINN. CRITIC. BOTAN.

AVERTISSEMENT.

En 1798, j'avais résolu de faire imprimer la Flore du Hainaut, en faveur des élèves auxquels je donnais gratuitement des leçons publiques sur diverses parties des sciences naturelles, mais n'étant pas encouragé par l'administration et ma fortune ne me permettant pas cette dépense, je renonçai à ce projet. On verra dans l'avant propos qui devait précéder *la Flore*, quel était mon but, et l'étendue que j'avais donné à mon ouvrage, résultat de trente-deux ans de recherches et d'herborisations pénibles.

Ma *Flore* ayant été perdue par le peu de soin ou par l'infidélité d'un commissionnaire, il n'en resterait aucune trace, si je n'en avais donné le prodrome à mon savant ami M. Dumortier-Rutteau, botaniste très éclairé à Tournay, auteur d'un excellent essai *d'Agrostographie belgique*. Mais, dans ce prodrome, je n'avais pas compris les plantes soumises à la culture, et une partie des plus communes que l'on rencontre partout ; j'ai rétabli ces omissions autant que ma mémoire me l'a permis.

C'est sur les invitations réitérées de ce savant botaniste que je me suis déterminé à publier cet échantillon, qui ne contiendra pourtant pas mes observations qui

ont été perdues; je regrette surtout l'indication que j'avais soigneusement faites des époques de la floraison, si utiles à ceux qui voudraient retrouver les plantes dans les lieux où je les ai rencontrées.

Si j'avais voulu grossir ce volume, je l'aurais rempli de toutes les plantes et des localités qu'on m'a désignées; mais je n'y ai fait entrer que celles que j'ai trouvées moi-même, ou que M. Dumortier m'a envoyées comme les ayant recueillies sur le lieux : j'y ai joint aussi celles que M. Normand, jeune botaniste très-zélé et excellent observateur, m'a rapportées de ses excursions dans nos environs; j'ai accordé la même confiance aux indications faites par M. Hocquart, dans sa *Flore de Jemmappe*, ouvrage imparfait à la vérité; mais qu'une seconde édition aurait beaucoup amélioré; quoi qu'il en soit, aucune des indications n'est idéale; les plantes ont été réellement trouvées aux lieux où je les indique. Je n'ai point admis toutes celles que je ne trouvais que dans les livres, par la connaissance que j'ai eue de l'infidélité des Botanophiles qui ont indiqué des plantes dans des localités où elles n'ont jamais existé. Il en est, parmi ces botanophiles, qui, dans les mêmes intentions, s'attribuent les découvertes des autres, de sorte que si ces derniers ont commis des erreurs, ils les ont adoptées, parce qu'ils ont ignoré que ce sont des erreurs. Je leur attribuerais volontiers ce que le grand Linnée dit du Botanophile, qu'il distingue soigneusement du véritable Botaniste ; après avoir énuméré les qualités de ce dernier, il ajoute :

« Botanophili fallaces, ephebi, hirquitallientes: leges « artis proclamant, antequàm naturales didicere abso« nos extollunt. præstantiores rodunt zelo stomachoso, « *Compilant furtim* aliena, propria vix detegunt. Grano « eruditionis reperto stentorii ebuccinant. Methodum

« naturalem sibi notam crepant. Genera arbitraria esse « asseverant. » Lin. syst vegetabile.

Je pense que l'on pourra indiquer dans le Hainaut, des plantes que je n'ai pas mentionnées ; je ne doute pas qu'on n'en trouve beaucoup d'autres, quoique, depuis quelques années j'en ai ajoutées plusieurs que je n'avais pas trouvées jusqu'alors.

J'ai cru devoir faire peu de changement à la nomenclature linnéenne telle qu'elle était en 1798, pour la mettre au niveau des réformes actuelles ; dans un ouvrage aussi borné que celui-ci, on ne doit pas craindre de s'égarer, et l'on trouvera facilement les dénominations nouvelles pour les plantes auxquelles j'ai conservé les anciens noms. Quelle nomenclature aurais-je adoptée! celle de la *Flore française*, ou celle de *l'Illustration des genres* de l'Eucyclopédie? Ces deux nomenclatures ne concordent pas, quoiqu'elles soient de la même époque ; on a changé les noms de Linnée pour en substituer d'autres, puis on en a rétabli une partie ; il faudrait expliquer cette versatilité ; on a créé des genres avec des espèces anciennes ; ces genres ont été rejetés par d'autres, de sorte qu'il existe une telle confusion dans les nomenclatures, que je crois plus prudent de nous en tenir aux anciennes dénominations, jusqu'à ce qu'une nouvelle Ariane nous ait fabriqué un fil pour nous tirer de ce labyrinthe inextricable.

La classe qui a subi le plus de changemens, qui en exigeait aussi davantage depuis Linnée, est la cryptogamie. Cet illustre naturaliste n'a pu tout connaître, tout observer ; le domaine de la nature est si vaste ! Cependant si l'on se reporte à l'époque où il a commencé ses travaux, et à l'état où était alors la science, on conviendra qu'il lui a fait faire un pas immense ; il a su soumettre à son

génie, toutes les productions de la nature, il en a classé toutes les branches : les animaux ont été circonscrits dans de justes limites ; il a établi pour les végétaux des divisions si commodes que son système est encore celui qui offre le plus de facilité pour connaître les plantes. Je ne dois pas dissimuler que la partie minérale n'est pas la plus brillante du système général adopté par ce profond naturaliste; néanmoins, dans cette classe, comme dans les autres, la nomenclature réduite à deux mots, l'un générique et l'autre spécifique, a rendu un service signalé à la science, en la débarrassant de ces longues phrases que la mémoire la plus robuste ne pouvait classer dans ses loges. Les détracteurs du grand homme, après avoir essayé différentes méthodes, après avoir décrié le système sexuel, ont été forcés d'y revenir; il n'est pas sans défauts, mais quel est le système qui en soit exempt! Si la Cryptogamie est la partie faible du système sexuel, on conviendra que nos savans observateurs, que ceux qui ont le plus tenté de le réformer, n'ont pu parvenir encore à rien imaginer qui pût le remplacer ; tout ce qu'ils ont fait n'offre que des modifications peu considérables, le fond est toujours resté : Linnée n'a pu se livrer aux immenses observations que cette classe exige ; il n'a pu former que des groupes, et ces groupes sont encore l'ouvrage du génie.

Les champignons, malgré les travaux de Micheli et de quelques autres, étaient bien moins connus à l'avénement de Linnée, qu'ils ne le sont maintenant ; les mousses mêmes, ont été soumises par Hedwig et ses successeurs à de observations nombreuses qui ont presque fait découvrir le secret de leur production. Les algues, les lichens, ont encore subi des changemens plus considérables; un grand nombre de genres ont été formés des lichens et des fucus;

la lichénographie et la *fucologie*, forment maintenant des classes étendues, dont chaque individu offre des caractères bien tranchés : on peut dire que toutes les espèces cryptogames présentent à elles seules, une série presqu'aussi nombreuse que tous les autres végétaux ensemble.

Ce que j'ai dit de certaines plantes phanérogames, peut s'appliquer à toute la cryptogamie; ce que l'encyclopédie a nommé *Lichen* avec Linnée, a été, comme je viens de le dire, divisé en beaucoup de genres : je suis loin de blâmer ces divisions, elles étaient nécessaires dans un ouvrage général, elles le sont moins pour un pays aussi borné que celui dont j'ai entrepris de faire connaître les végétaux; on pourra toujours se retrouver aisément pour les fougères, les mousses et les algues; c'est plus difficile pour les champignons, fugaces pour la plupart; il y en a sans doute une grande quantité qu'on ne rencontre pas deux fois en sa vie; il en est qui durent si peu, qu'on a à peine le tems de les observer et de les décrire; que serait-ce donc si on voulait rechercher les microscopiques ? La nature va toujours son train, elle se rit de nos vains systèmes, et c'est peut être par cette raison que chaque auteur varie sa méthode et sa nomenclature; il est souvent plus aisé de créer un système que d'en suivre un déjà connu. Cette partie sera donc imparfaite dans ce prodrome, et j'avoue que je n'ai ni le courage, ni le loisir nécessaire pour débrouiller ce chaos.

Je n'entreprendrai donc pas de citer tous les individus de cette classe qui se trouvent dans le pays que j'ai soumis à mes recherches ; depuis les découvertes modernes, je suis resté presque casanier, et ce n'est pas dans le cabinet qu'on peut trouver et observer les cryptogames ; il faut les chercher dans une saison rigoureuse et mal saine,

et avoir le loisir de les observer; je me contenterai , je le répète, de reprendre les choses où je les ai laissées en 1798e sauf quelques indications que je ferai par ci par là. J, connais peu les nouveaux genres formés, et je n'ai ni le loisir ni la faculté de les étudier; cela serait peu utile borné à ce pays, et je n'entreprendrai pas un travail que je ne pourrais finir vu mon âge avancé.

LECTORI BENEVOLO ! *

Tironibus in arte botanicâ, præsertim in indagatione plantarum indigenarum opitulari, benevo'e lector, hoc in opusculo triginta per annos elucubrato sum adorsus. hâc mihi saltem spe blandior, hunc scilicet codicem, eis plantas è solo nostro oriundas indagantibus, formâ nec non brevitate librum latius patentem longè præstaturum; et sanè, his in collectaneis, plantæ cujus-libet investigatio facilior erit, quàm in opere omnium plantarum cognitarum descriptiones conspicuo.

Nihil ut unâ reperirentur commodum ulititas que neglexi: quem ut scopum assequerer, mihi locorum in quibus plantæ communiter nascuntur imprimis rarissimæ, potior visa fuit indicatio. Præterea tempus ubi sese floribus induunt, earum durationum more necnon signis quibus utuntur Botanici, nempè fructescentes ♄, perennes ♃ biennes ♂, annuas ☉ sedulus notavi.

Omnes ad unum characteres ex illustris Linnæi systemate vegetabilium hausi. Quædam solum modo, ut tironis studium sublevarem, hujusce viri scientiâ botanicâ in æternum celebrati descriptionibus adjeci. An inconsultè? videbis, amice lector. Hæc additamenta vocabulo *nobis* annotare curavimus.

Species novæ quas ipse inveni haud multæ sunt; for-

(*) Préface de l'édition projetée en 1798. On ne la place ici que pour faire connaître l'étendue du travail perdu.

tassè equidem acceperim quandoque varietates pro speciebus, quoque adquem evitandum errorem omni studio constanter laboravi.

Cryptogamiæ classis plantarum numerus multò major fuisset; hujus etenim generis studio peraptus est situs Hannoniæ quippe quæ è patio 75,000 passuum longè complectenti, passim montes, arenas, paludes et silvas præbeat. Sed totum de his ferè laborem infeliciter amisi: quod quidem damnum à solis scienciæ naturæ fautoribus æstimandum, animo deficiente non adhuc refeci. Observationes tamen quas futuras suppeditabit lector, cedam in aliâ methodo analyticâ cui jamdudùm operam impendo.

Mutationes hâc in florâ non duxi necessarias; idem de additamento characteribus generis fungorum Linnæo attributis etiamsi non sufficiant, quanquàm sub uno genere Linnæus species complectatur, quæ ob diversitatem disjungi debent et alio referri. Sed hoc adversus malum remedio mea methodus erit.

Huic floræ subjicere non modo plantas communiter in hortis ac viridariis crescentes; sed insuper culturæ subditas, utile putavi, quamvis enim non sint indigenæ, studiosis tamen oculis unoquoque die occurrunt, et haud facile eas discriminare posses, si hoc in libro non descriptæ fuissent.

Quæ civibus meis, Wattecamps medicinæ doctori, simul et Detrez plurima debeo, hic lubentiùs eloquar; summis digni laudibus fervidi botanici, hanc usquè foventes artem, mihi crebrò plantas indicaverunt quas in hâc regione non suspicabar.

Meritis insuper laudibus D. Kellie anglicum medi-

cum adornare debeo. Meas haud dedignatus lectiones, mihimet puncto ferè temporisantecelluit. Plurimas ipsius auxilio plantas quarum characteres leviùs adumbrati fuerunt, constitui, eodem descriptiones sæpiùs specificas emendavi.

Si hoc in opusculo non doctrinæ, saltem industriæ nec non voluntatis argumentum præbui; si botanicæ studiosis aliquomodo viam explanavi, metam attigi propositam : Vale.

N. Enumeratio plantarum hujus opusculi ad concursum pro argumento ab academiâ Bruxellensi proposito(an. 1792) : « *Quelles sont les plantes propres à la Belgique*, etc. » missa fuit. contendebant mecum D. Hendrickx, lovaniensis, et Roucel gandavensis; præmium numisma aureum propositum fuerat. Sed academia arbitrata fuit, nullam commentariis receptis metam attigisse. Nihilominus D. Hendrick aureum pretii minoris et mihi argenteum numisma, ut ità excitarentur auctores, adjudicavit.

Factum hoc silentio prætermisissem, si amicus meus Lestiboudois, botanicus egregius insulensis filius patris venerandi cujus discipulus fuit, quippè me benevolentiâ complecti dignatus est per 25 annos, in editione secundâ operis sui ingeniosi, cui titulus : *Botanographie Belgique*, civem Roucel palmam memoratam tulisse non provulgavisset.

FLORULA

HANNONIENSIS.

Monandrie monogynie.

I. HIPPURIS.

1. Vulgaris. Péruweltz, marais d'Arnonville, Hasnon, Wallers, etc., et par M. Normand au marais de l'Epaix.

II. CALLITRICHE.

2. Verna.
3. Intermedia.
4. Autumnalis.

Diandrie monogynie.

III. LIGUSTRUM.

5. Vulgare. Les bois, les haies.

IV. CIRCÆA.

6. Lutetiana.
7. Intermedia. Prés Gognies, Cauchies. Par M. Normand.

V. VERONICA.

8. Officinalis. Les bois.
9. Serpyllifolia. Prés un peu humides.
10. Nummularifolia. Idem.

11. Beccabunga. Bord des eaux.
12. Anagallis. Fossés inondés.
13. Scutellata. Idem, Arnonville.
14. Teucrium. Les prés, les fortifications de Valenciennes.
15. Chamœdrys. Partout.
16. Agrestis. Les champs, les lieux cultivés.
17. Arvensis. Les champs.
18. Prœcox. Près du Roleux, Bruay, Bettrechies, etc. Par M. Normand.
19. Hederifolia. Lieux cultivés.
20. Triphyllos. Boussu, route de Bon-Secours, Anzin, etc.

VI. GRATIOLA.

21. Officinalis. Environs de Condé.

VII. PINGUICULA.

22. Vulgaris. Crespin, Erquelines.

VIII. UTRICULARIA.

23. Vulgaris. Arnonville.
24. Minor. Hellesmes, près Bouchain.

IX. VERBENA.

25. Officinalis.

X. LYCOPUS.

26. Europœus.
27. Exaltatus. Bois de Bon-Secours, vers Blaton.

XI. SALVIA.

28. Pratensis.

XII. ROSMARINUS.

29. Officinalis. Cultivé.

XIII. BUSBECKIA. Lilas.

30. Lilac. Cultivé.
31. Agem. Idem, lilas de Perse.
32. Laciniata. idém. Cet arbrisseau doit former une espèce distincte; ses rameaux sont plus droits, ses bouquets sont mieux faits et moins lâches que ceux du précédent; ses fleurs sont aussi d'une plus belle couleur.

J'ai donné à ces abrisseaux le nom de Busbeck, ambassadeur de l'Empereur d'Allemagne, qui nous l'a rapporté de l'Asie, à ce que nous apprend Mathiole, botaniste contemporain.

XIV. JASMINUM.

33. Officinale, jasmin blanc. Cultivé.
34. Fruticans. Idem, fournit des sujets pour la greffe des autres espèces.

Digynie.

XV. ANTHOXANTHUM.

35. Odoratum. Les bois, les pelouses sèches.
36. — Villosum. Fontenelles.

Triandrie monogynie.

XVI. VALERIANA.

37. Dioica. Péruweltz, Hellesmes près Bouchain.

38. Officinalis. Les bois humides.
39. Phu. Cultivée dans les jardins pharmaceutiques.
40 Tripteris. Wallers.
41. Locusta olitoria. Les champs.
Coronata. La perche, près la Houlette, par M. Normand.

XVII. CROCUS. Saffran.
42. Vernus. Cultivé. Beaucoup de variétés.

XVIII. IRIS.
43 Pseudo-Acorus. Fossés inondés, Bruay, route de St.-Amand.

XIX. SCHOENUS, choin.
44. Nigricans Près d'Ath, dans une blanchisserie.
45. Mariscus. Wallers, Hellesmes.
46. Albus. Stambruge.
47. Fuscus. Idem.
48. Rufus. Près Tournay, M. Dumortier.

XX. CYPERUS.
49. Flavescens. Près d'Ath.
50. Fuscus. Stambruges.

XXI. SCIRPUS.
51. Campestris. Ath, Péruweltz. M. Dumortier.
52. Palustris. Marais humides.
53. Bœotryon. Péruweltz. M. Dumortier.
54. Cœspitosus. Bois de Raismes, M. Normand.
55. Acicularis. Près de Raismes.
56. Fluitans. Fossés inondés.
57. Lacustris. Arnonville, Wallers, Montignies-sur-Roc.
58. Setaceus. Notre-Dame-au-bois, Montignies.
59. Maritimus. Marais de l'Epaix.
60. Sylvaticus. Bords de la Rouelle, marais de l'Epaix.

XXII. ERIOPHORUM.
61. Polystachion. Arnonville, bois de Fresnes, Hellesmes.

XXIII. NARDUS.
62. Stricta. Mont d'Anzin, Péruweltz, bois de Raismes et Mont des Bruyères. Par M. Normand.

Digynie.

XXIV. PHALARIS.
63. Phleoides. Bord des champs, chemin de Condé.
64. Arundinacea.

XXV. PANICUM.
65. Verticillatum. Mont d'Anzin.
66. Viride. St-Amand-les-eaux, Marchipont.
67. Glaucum. Anzin, Marchipont, Aulnoy, etc.
68. Crus galli. Raismes, St.-Amand.
69. Sanguinale. Raismes, St.-Amand.

XXVI. CYNODON.
70. Dactylon. Près Tournay, M. Dumortier.

XXVII. DIGITARIA.
71. Filiformis. Anzin, Aulnoy, etc.

Je suis forcé d'admettre ce genre, parce que cette plante est fort différente du *Panicum filiforme* de Linnée.

XXVIII. PHLEUM.

72. Pratense. Les prés.
73. Nodosum. Marais d'Arnonville.
74. Arenarium. Idem.
75. Alpinum. Hasnon.

XXIX. ALOPECURUS.

76. Pratensis. Les prés.
77. Agrestis. Les champs.
78. Geniculatus. Fossés aquatiques.
79. Fulvus. Près Tournay. M. Dumortier.

XXX. VULPIA. (Festuca).

80. Uniglumis. Entre Douvrain et Stambruge. M. Dumortier.

XXXI. MILIUM.

81. Effusum. Bois de Fontenelles, près Trith.

XXXII. AGROSTIS.

82. Spica venti. Les blés.
83. Interrupta. Idem.
84. Calamagrostis. Aubry.
85. Diffusa. Tournay. M. Dumortier.
86. Canina. Prés humides.
87. Stolonifera. Mont d'Anzin, Vieux-Condé.
88. Pumila. Stambruge. M. Dumortier.
89. Capillaris. Les prés, les murs.
90. Sylvatica. Près Saint-Ghislain.
91. Rupestris. Angres.
92. Alba. Arnonville.
93. Minima. Près Namur.

XXXIII. AIRA.

94. Aquatica. Prés humides de l'Escaut, Montignies-sur-Roc.
95. Cœspitosa. Trith, bois de Rampemont à Montignies.
96. Flexuosa. Les bois.
97. Prœcox. Mont-Houi, Famars.
98. Discolor. Bois de Bruay et de Raismes.
99. Canescens. Près Baudour. M. Dumortier.
100. Caryophyllea. Près le bois de Bonne Espérance, Fontenelle.

XXXIV. MELICA.

101. Ciliata. Angres.
102. Nutans. Angres.
103. Cœrulea. Les bois.
104. Uniflora. Bois d'Eth et d'Angres.

XXXV. POA.

105. Aquatica. Fossés aquatiques.
106. Palustris. Marais.
107. Trivialis. Les prés.
108. Angustifolia. Bord des chemins.
109. Pratensis. Les prés.
110. Annua. Partout.
111. Distans. Aubry. Par M. Normand. (Glyceria).
112. Compressa. Marly, les murs.

113. Rigida. Vaux près Tournay, M. Dumortier.
114. Nemoralis. Les bois.
115. Cristata. Chemin de Fontenelles. (Koeleria).

XXXVI. BRIZA.

116. Media. Prés secs.

XXXVII. DACTYLIS.

117. Glomerata. Partout.

XXXVIII. CYNOSURUS.

118. Cristatus. Les prés.

XXXIX. FESTUCA.

119. Ovina. Fontenelles, Anzin, etc.
120. Duriuscula. Fontenelles.
121. Rubra. Route de Maing.
122. Myuros. Fontenelles, Anzin, Raismes.
123. Bromoides. Chemin d'Avesnes à Trélon, Angres, Fontenelles.
124. Decumbens. Fontenelles, Raismes Vide *Vilpiain*.
125. Elatior. Prés fertiles.
126. Fluitans. Fossés inondés.

XL. BROMUS.

127. Secalinus. Les blés.
128. — Muticus. Idem.
129. Squarrosus. Environs de Tournay, M. Dumortier.
130. Sterilis. Bord des chemins.
131. Asper. Près Tournay, M. Dumortier, près Valenciennes.
132. Multiflorus. Marly.
133. Arvensis. Les champs.
134. Tectorum. Aulnoy.
135. Racemosus. Bois de Boussu, près Tournay, M. Dumortier.
136. Giganteus. Bois d'Artres, Montignies-sur-Roc.

XLI. BRACHYPODIUM. [Bromus Spec]

137. Sylvaticum. Près Tournay, M. Dumortier, Presque tous les bois.

XLII. ARRHENATERUM. [Avena Spec].

138. Bulbosum. Près Tournay, M. Dumortier.

XLIII. AVENA.

139. Elatior. Les prés. Arrhenateri Spec.
140. Sativa. Cultivée.
141. Fatua. Champs cultivés.
142. Flavescens. Bord des chemins.
143. Pubescens. Les prés.
144. Pratensis. Paturages secs.
145. Hirsuta. Près Tournay, M. Dumortier.

XLIV. ARUNDO. Roseau.

146. Phragmites. Fossés inondés.
147. Calamagrostis. An Agrost. Calam?
148. Epigeios. Bois de Thiant, M. Normand.

XLV. LOLIUM.

149. Arvense. Près Tournay, M. Dumortier.
150. Perenne. Partout.
151. Cristatum. Passim.

152. Compositum. Prés fertiles.
153. Tenue. Prés Aulnoy, hameau de Samyon.
154. Temulentum Les blés.
155. Var. Mutica, lucidum Dumort. Idem.

XLVI. ASPRELLA (Leersia).
156. Oryzoides. Près Tournay, M. Dumortier.

XLVII. ELYMUS.
157. Caninus. Les haies, le bord des bois.

XLVIII. HORDEUM.
158. Murinum. Commune.
159. Secalinum. Champs près Tournay, M. Dumortier.
160. Vulgare. Cultivée.
161. Distichon. Pamelle. Cultivée.

XLIX. TRITICUM.
162. Æstivum.
163. Hybernum.
164. Turgidum.
165. Spelta. Epeautre.
166. Repens. Les champs.

(162–165: Espèces de grande culture)

Trigynie.

L. MONTIA.
167. Fontana. Fontaines de Sebourg, M. Normand. l'a trouvée sur les rochers d'Angres.

LI HOLOSTEUM.
168. Umbellatum. Remparts de Valenciennes.

Tétrandrie Monogynie.

LII. DIPSACUS.
169. Sylvestris. Commun.
170. Pilosus. Bellaing, Beuvrages.

LIII. SCABIOSA.
171. Succisa. Les bois.
172. Sylvatica. Notre-Dame-au-bois.
173. Arvensis. Prés secs.
174. Columbaria. Idem.
175. Atropurpurea. Jardins.

LIV. SHERARDIA.
176. Arvensis. Les champs.

LV. ASPERULA.
177. Odorata. Les bois.
178. Arvensis. Angres.
179. Cynanchica. Chemin de Maresches, lieux secs.

LVI. GALLIUM.
180. Palustre. Les marais.
181. Uliginosum. Idem.
182. Spurium. Wandignies.
183. Verum.
184. Mollugo.
185. Aparine.

(183–185: Communs.)

186. Rotundifolium. Bois d'Hellesmes.
187. Saccharatum. Les blés vers Fontenelles.

LVII. PLANTAGO.

188. Major.
189. Media. } Communs.
190. Lanceolata.
191. Coronopus, Mont d'Anzin.

LVIII. CENTUNCULUS.

192. Minimus. Mont Panisel, près Mons.

LIX. CORNUS.

193. Mascula. } Les bois.
194 Sanguinea.

LX. ALCHEMILLA.

195. Vulgaris. Angres, fortifications de Valenciennes.
196. Alpina. Nimy, près Mons.

Digynie.

LXI. APHANES.

197. Arvensis. Les blés.

LXII. CUSCUTA.

198. Europœa. Passim.
199. Lutea. Nob. Wallers, sur le lin. La plante est toute jaune, ses dimensions sont plus fortes.

LXIII. EXACUM.

200. Filiforme. Quévaucamps, par Brassart.

Tétragynie.

LXIV. ILEX.

201. Aquifolium. Les bois.

LXV. POTAMOGETON.

202. Natans. Rouvigny, Douchy, Arnonville.
203. Heterophyllum. An Pot. nat. varietas?
204. Perfoliatum. Lac de la forêt de Mormal.
205. Lucens. Bois de l'hermitage, Arnonville:
206. Crispum } Fossés aquatiques.
207. Oppositifolium.
208. Gramineum. Près St.-Amand.
209. Compressum. Trith, Maing.
210. Pectinatum. Marais de Bourlain.
211. Pusillum. Trith.

LXVI. SAGINA.

212. Procumbens. Commune, lieux couverts.
213. Apetala. Aulnoy, Quiévrechain.
214. Erecta. Bermerain, les berges. *Mœnchia.*

LXVII. TILLÆA.

215. Aquatica. Bois de Raismes, Notre-Dame-au-bois.
216. Muscosa. Idem, et chemin de Bermerain.

Pentandrie Monogynie.

LIX. MYOSOTIS.
217. Arvensis. Les champs.
218. Collina. Lieux secs. Variet. præced.
219. Palustris. Fossés inondés.
LXX. LITHOSPERMUM.
220. Officinale. Autreppe.
221. Arvense. Les champs, parmi les blés.
LXXI. ANCHUSA.
222. Officinalis. Montignies-sur-Roc.
223. Sempervirens. Près Tournay, M. Dumortier.
LXXII. CYNOGLOSSUM.
224. Officinale. Bord des chemins.
LXXIII. PULMONARIA.
225. Officinalis. Forêt de Mormal.
LXXIV. SYMPHYTUM.
226. Officinale. Commune.
LXXV. BORRAGO.
227. Officinalis. Lieux cultivés.
LXXVI. LYCOPSIS.
228. Arvensis. Bord des champs, Roleur, Vieux-Condé.
KXXVII. ECHIUM.
229. Vulgare. Idem.
LXXVIII. PRIMULA-VERIS.
230. Officinalis. Les prés.
231. Elatior. Les bois.
LXXIX. MENYANTHES.
232. Nymphoides. Milonfosse. (Villarsia).
233. Trifoliata. Arnouville, Bruay.
LXXX. HOTTONIA.
234. Palustris. Fossés inondés.
LXXXI. LYSIMACHIA.
235. Vulgaris. Les bois.
236. Nemorum. Bois de Raismes, dit l'hermitage, Mormal, Bruay.
237. Nummularia. Commune
LXXXII. ANAGALLIS.
238. Phoenicea. Les champs, les jardins.
239. Cærulea. Hellesmes, Bermerain.
240. Tenella. Raismes, Bruyères humides, Péruweltz.
LXXXIII. CONVOLVULUS.
241. Arvensis. Commun.
242. Sepium. Les haies.
LXXXIV. CAMPANULA.
243. Rotundifolia. Lieux secs.
244. Patula. Bord du bois de Raismes, vers St.-Amand.
245. Rapunculuss Bord des bois.

246. Rapunculoides. Lieux cultivés.
247. Trachelium. Les bois.
248. Speculum. Les blés.
249. Hybrida. Idem, surtout à Marly.
250. Hederacea. Sebourg.
251. Linifolia. Berges sèches, chemin d'Aulnoy à Marly et ailleurs.

LXXXV. PHYTEUMA.

252. Spicata. Bois de Rampemont.

LXXXVI. LONICERA.

253. Periclymenum. Les bois.
254. Caprifolium. Les jardins.

LXXXVII. SAMOLUS.

255. Valerandi. Arnouville, Hellesmes, Wandignies.

LXXXVIII. VERBASCUM.

256. Thapsus. Passìm.
257. Lychnitis. Près Trélon.
258. Phlomoides. Près Namur.
259. Nigrum. Les prés secs.
260. Alopecurus. Remparts de Valenciennes. An variet. præced?

LXXXIX. DATURA.

261. Stramonium. Binch, Quiévraing, Raismes.

XC. HYOSCYAMUS.

262. Niger. Bord des chemins.

XCI. NICOTIANA.

263. Tabacum. Cultivé autrefois en grand.
264. Rustica. Passim. comme naturalisée,

XCII. PHYSALIS.

265. Alkekeugi. Les haies, environs du Quesnoy.

XCIII. SOLANUM.

266. Dulcamara.
Ochroleucum. Trith, et ailleurs, M. Normand.
267. Nigrum. Rues de village.
268. Tuberosum. Cultivé.

XCIV. RHAMNUS.

269. Catharticus. Bois de Bruay, Hellesmes.
270. Frangula. Les bois.

XCV. EVONYMUS.

271. Europæus. Les bois, lès haies.

XCVI. RIBES.

272. Uva Crispa. Les Haies.
273. Rubrum. } Cultivés.
274. Nigrum. }

XCVII. HEDERA.

275. Helix. Les bois.

XCVIII. VITIS.

276. Vinifera. Cultivée en treilles.

XCIX. ILLECEBRUM.

277. Verticillatum. Terres labourées, à Raismes, par Damase Wannez.

C. VINCA.
278. Minor. Les bois.

Digynie.

CI. ASCLEPIAS.
279. Vincetoxicum. Rochers d'Angres.
CII. HERNIARA.
280. Glabra. Stambruge, Blaton, Basècles.
CIII. CHENOPODIUM.
281. Bonus Henricus. Vendegies, Blaton, Sebourg.
282. Urbicum. Près Valenciennes.
283. Rubrum. Idem.
284. Murale. Les haies, les murs.
285. Album. Les champs.
286. Viride. Les décombres.
287. Glaucum. Fumiers de villages, Raismes, Mouton-Noir.
288. Vulvaria. Lieux cultixés, bords des chemins.
289. Polyspermum. Lieux cultivés.
290. Leiospermum. An Album? Lieux cultivés.
CIV. BETA.
291. Cicla. Plante potagère.
292. Rubra. Grande culture.
CV. ULMUS.
293. Campestris.
CVI. GENTIANA.
294. Pneumonanthe. Bois de Péruweltz, Lucien de Rosny.
295. Centaurium. Les bois. Nunc Chironia.
296. Amarella. Chemins d'Eth, d'Artres, d'Haussy.
297. Cruciata. Baudour, Givet, environs de Valenciennes.
298. Campestris. Près d'Haussy.
CVII. ERYNGIUM.
299. Campestre. Bord des chemins.
CVIII. HYDROCOTYLE.
300. Vulgaris. Arnonville, Hellesmes.
CIX. SANICULA.
301. Europæa. Bois de Bon-Secours.
CX. BUPLEVRUM.
302. Rotundifolium. Chemin de Trith.
CXI. TORDYLIUM.
303. Anthriscus. Lieux secs.
CXII. CAUCALIS.
304. Grandiflora. Bétrechies.
CXIII. DAUCUS.
305. Carota. Les prés.
CXIV. CONIUM.
306. Maculatum. Marly, Aubry, Maison blanche.
CXV. BUNIUM.
307. Bulbocastanum. Chemin d'Oisy à Hellesmes.

CXVI. SELINUM.
308. Sylvestre. Fourmies, Anor, Etrœung.
309. Palustre. Pont sur Sambre.

CXVII. PEUCEDANUM.
310. Silaus Les prés.

CXVIII. HERACLEUM.
311. Sphondylium. Les prés.

CXIX. ANGELICA.
312. Sylvestris. Prés humides, bord des fossés.

CXX. SIUM.
313. Latifolium. Fossés.
314. Angustifolium. Idem.
315. Nodiflorum. Idem.
516. Repens. Montignies-sur-Roc.
317. Inondatum. Marais d'Arnonville, au grand fossé.

CXXI. ŒNANTHE.
318. Fistulosa. Les fossés.
319. Peucedanifolia. Près Tournay, M. Dumortier.

CXXII. PHELLANDRIUM.
320. Aquaticum. Les fossès.

CXXIII. CICUTA.
321. Virosa. Valenciennes, faubourg Ste.-Catherine.

CXXIV. ÆTHUSA.
322. Cynapium. Lieux cultivés.

CXXV. SCANDIX.
323. Pecten. Les champs.
324. Anthriscus. Les murs.
225. Cerefolium. Plante potagère.

CXXVI. CHÆROPHYLLUM.
326. Sylvestre. Les prés.
327. Temulum. Les haies.

CXXVII. IMPERATORIA.
328. Ostruthium. Bois des eaux de Saint-Amand.

CXXVIII, SESELI.
329. Montanum. Thuin, Fumay.

CXXIX. PASTINACA.
330. Sativa. Les prés.

CXXX. SMYRNIUM.
331. Olusatrum. Cultivé en Belgique.

CXXXI. ANETHUM.
332. Fœniculum. Les blés. An A. Segetum?

CXXXII. PIMPINELLA.
333. Saxifraga.
334. Magna. Fontenelles, les bois, etc.
335. Dissecta. Fortifications de Valenciennes.

CXXXIII. APIUM.
336. Petroselinum. Cultivés dans les potagers.
337. Graveolens. Idem, naturellement chemin d'Aubry.

CXXXIV. ÆGOPODIUM.
338. Podagraria. Lieux cultivés.

Trigynie.

CXXXV. VIBURNUM.
339. Opulus. Les bois.
CXXXVI. SAMBUCUS.
340. Ebulus. Grand Wargnies, Roisin, Vendegies, etc.
341. Nigra. Les haies.
CXXXNII. CORRIGIOLA.
342. Littoralis. Coussolre.
CXXXVIII. ALSINE.
343. Media.

Tétragynie.

CXXXIX. PARNASSIA.
344. Palustris. Prairies de Sampson, de Thun Saint-Martin, d'Hellesmes, etc.

Pentagynie.

CXL. LINUM.
345. Usitatissimum. Grande culture.
346. Catharticum. Près secs.
347. Radiola. Près St.-Ghislain, Raismes dans les sillons.
CXLI. DROSERA.
348. Rotundifolia. Notre-Dame au-bois, Raismes.
349. Longifolia. Notre-Dame-au-Bois, Plus rare.
350. Anglica. Marais de la Rane près Péruweltz, M. Dumortier.

Polygynie.

CXLII. MYOSURUS.
351. Minimus. Les blés.

Hexandrie Monogynie.

CXLIII. NARCISSUS.
352. Pseudo-Naricissus. Les prés, les bois.
CXLIV. LEUCOIUM.
353. Vernum. Chercq, Hocquart.
CXLV. GALANTHUS.
354. Nivalis. Par le même, même lieux. et à Sebourg, par M. Descamps.
CXLVI. ALLIUM.
355. Porrum. Dans les potagers.
356. Sativum. Idem.
357. Scorodoprasum. Idem.
358. Schœnoprasum. Idem.
359. Cepa. Idem.
360. Vineale. Herin, Marly.

361. Moly. Raismes.
362. Ursinum. Bois de Raismes et de Boussu,
363. Carinatum. Longprès, Hocquart.
364. Sphœrocephalon, Couvin, Hocquart.

CXLVII. LILIUM.

365. Candidum Cult. dans les jardins.
366. Bulbiferum. Idem.
367. Croceum. Idem.
368. Martagon. Idem.

CXLVIII. FRITILLARIA.

369. Imperialis. Jardins.

CXLIX. ANTHERICUM.

370. Ossifragum. Près Baisieux.

CL. TULIPA.

371. Sylvestris. Prés Tournay.
372. Gesneriana. Les jardins.

CLI, ORNITHOGALUM.

373. Luteum. Entre Valenciennes et Marly.
374. Belgicum. Inédite. Bois de Soignies près Binch, M. Dumortier.
375. Minimum. Près Bouchain.
376. Umbellatum. Marly, Escautpont.

CLII. CONVALLARIA.

377. Maialis. Les bois.
378. Polygonatum. Bois d'Angres.
379. Multiflora. Les bois.
380. Bifolia. Idem.

CLIII. HYACINTHUS.

381. Non Scriptus. Les bois.
382. Orientalis. Les jardins.

CLIV. JACORUS.

383. Calamus. Condé, Prés de M. Gallet, dans les fossés.

CLV. UNCUS.

384. Acutus. Solre sur Sambre.
385. Conglomeratus. Les fossés.
386. Effusus. Bord des fossés.
387. Tenax. A junci effusi variet? Chemins des Marais.
388. Nutans. Marais de la Sambre, vers Landrecies.
389. Filiformis. Notre-Dame-au-bois.
390. Articulatus. les marais.
391, — Viviparus, Nobis, Fossés du château de Montignies-sur-Roc.
392. Bulbosus. Prés humides.
393. Nitidiflorus. Marais de Prouvy, M. Normand.
394. Obtusiflorus. Tournay, Péruweltz, Mr Dumortier.
395. Bufonius. Bois, lieux humides.
396. Stoloniferus, nobis Notre-Dame-au-bois.
397. Campestris. Prés secs.
398. Nemorosus. Aubry, Bonne Espérance,
399. Montanus. Lamarck, Bois sablonneux.

CLVI. LUZULA.

400. Vernalis. Bois de Raismes.

401. Maxima. Bois d'Aubry.
402. Albida. Hellesmes.
403. Intermedia. Marais de Wandignies.
404. Congesta. Bois de Raismes, Mont des Bruyères.

CLXVII. BERBERIS.

405. Vulgaris. Montignies-sur-Roc, M. Normand.

CLVIII. PEPLIS.

406. Portula. Lieux humides des bois.

Digynie.

CLIX. RUMEX.

407. Nemolapathum. Bois de Raismes et autres.
408. Crispus. Les champs.
409. Acutus. Les prés.
410. Obtusifolius. Idem.
411. Pulcher. Idem.
412. Aquaticus. Fossés aquatiques.
413. Maritimus. Arnonville, Montignies-sur-Roc.
414. Acetosa. Les prés.
415. Acetosella. Lieux secs.

CLX. TRIGLOCHIN.

416. Palustre. Arnonville, Ath; et à Aubry, par M. Normand.

CLXI. COLCHICUM.

417. Autumnale. Prés humides, bois de Fontenelles.

Polygynie.

CLXII. ALISMA.

418. Plantago. Fossés inondés.
419. Ranunculoides. Arnonville.
420. Natans. Près Péruweltz, M. Dumortier.

Heptandrie Monogynie.

CLXIII. ÆSCULUS. (Bacheleria, Nob.).

421. Hippocastanum. Cultivé.

Octandrie Monogynie.

CLXIV. TROPÆOLUM.

422. Majus. Cultivé.

CLXX. OENOTHERA.

423. Biennis. Raismes, Aulnoy.

CLXVI. EPILOBIUM.

424. Spicatum. Fortifications de Valenciennes.
425. Linarifolium. Forêt de Mormal. C'est l'angustifol. Lamarck.
426. Amplexicaule Lam. Bord des eaux.
427. Molle. Idem.
428. Montanum. Les bois, Tournay, M. Dumortier.
429. Angustifolium. Thun St.-Martin, Belœil.
429 *bis*. Grandiflorum.

430. Tetragonum. Lieux aquatiques.
431. Palustre. Bord des fossés.
432. Ternatum. Foliis omnibus ternatis Nob. Marais de l'Epaix.

CLXVII. VACCINIUM.

433. Myrtillus. Les bois, Raismes, Bon Secours.
434. Vitis idœa. Bois de Raismes.
435. Oxycoccus. Stambruge.

CLXVIII. ERICA.

436. Vulgaris. Lieux sablonneux.
437. Scoparia. Haie d'Avesnes, Fagne de Trelon.
438. Tetralix. Fresnes, Odomez, Raismes, etc.

CLXIX. DAPHNE.

439. Mezereum. cultivé.

Trigynie.

CLXX. POLYGONUM.

440. Bistorta. Bois d'Aubry, etc.
441. Lapathifolium. Binche, chemin de Vicoigne à St.-Amand.
442. Incanum. Les champs.
443. Amphibium. Bord des eaux.
444. Hydropiper. Lieux humides.
445. Persicaria. Lieux cultivés.
446. Pusillum. Anzin vers le bois.
447. Aviculare. Partout.
448. Fagopyrum. Cultivé à Saint-Amand et ailleurs.
449. Convolvulus. Les champs.

Tétragynie.

CLXXI. PARIS.

450. Quadrifolia. Bois de Fontenelles, de l'hermitage, etc.

CLXXII. ELATINE.

451. Hydropiper. Péruweltz, Mormal.
452. Alsinastrum. Près Condé, fossés inondés du chemin de la pépinière.

CLXXIII. ADOXA.

453. Moschatellina. Bois de Raismes et autres.

Ennéandrie Héxagynie.

CLXXIV. BUTOMUS.

454. Umbellatus. Les marais.

Décandrie Monogynie.

CLXXV. PYROLA.

455. Rotundifolia. Bois de Saint-Amand.

Digynie.

CLXXVI. SAXIFRAGA.

456. Granulata. Les prés.
457. Tridactylites. Les murs.

CLXXVII. SCLERANTHUS.

458. Annuus. Les sables.

459. Perennis. Ghlin, Mortagne, Hocquart.

CLXXVIII. CHRYSOSPLENIUM.

460. Alternifolium.
461. Oppositifolium.
} Mormal, par M. Watteeamps, Fontaine St.-Pierre au bois de Rampemont, Bois d'Angres, d'Audregnies, de Cocar (Dour) par M. Normand.

CLXXIX. GYPSOPHILA.

462. Rigida. Le Roleur, Aulnoy.

463. Muralis. Hellesmes, Samyon, M. Normand.

CLXXX. SAPONARIA.

464. Officinalis. St-Saulve, Marly.

465. Vaccaria. Hérin, Wallers, les bles.

CLXXXI. DIANTHUS.

466. Barbatus. Cultivé.

467. Armeria. Beuvrages, bois d'Angres.

468. Deltoides. Baudour, Hocquart.

469. Prolifer. Fortifications de Valenciennes.

470. Caryophyllus. Oeillet des fleuristes.

Trigynie.

CLXXXII. CUCUBALUS.

471. Behen. Les champs.

472. Bacciferus. Tournay, M. Dumortier.

CLXXXIII. STELLARIA.

473. Nemorum. Les bois.

474. Holostea. Idem.

475. Graminea. Beuvrages, etc.

476. Glauca. Montignies-sur-Roc, bois de Rampemont, M. Normand.

477. Aquatica. Raismes, Aubry, bois de Rampemont.

CLXXXIV. SILENE.

478. Gallica. Raismes, les blés.

479. Armeria. Passim.

480. Noctiflora. Valenciennes, M. Normand.

CLXXXV. ARENARIA.

481. Trinervia. Bois de Raismes.

482. Serpyllifolia. Lieux cultivés, les murs.

483. Rubra. Aulnoy, Vieux-Condé.

484. Tenuifolia. Mont de Péruweltz, environs de St.-Amand.

Pentagynie.

CLXXXVI. SEDUM.

485. Telephium. Les bois.

486. Reflexum. Rochers d'Angres, les murs.

487. Rupestre. Montignies-sur-Roc.

488. Album. Murs de Famars.

489. Acre. Les murs.

490. Sexangulare. Rochers d'Angres.

CLXXXVII. OXALIS.
491. Acetosella. Les bois.
492. Corniculata. Mont d'Anzin, M. Normand.

CLXXXVIII. AGROSTEMMA.
493. Githago. Les blés.

CLXXXIX. LYCHNIS.
494. Floscuculi. Prés humides.
495. Dioica alba.
496. — Rubra aut Sylvatica. Les bois.

CXC. CERASTIUM.
497. Vulgatum. Commun.
498. Apetalum. Tournay, M. Dumortier.
499. Viscosum. Prés secs.
500. Arvense. Berges sèches.
500 *bis*. Semi decandrum. Les bois.
501. Aquaticum. Lieux humides.

CXCI. SPERGULA.
502. Arvensis. Les sables.
303. Pentandra. Les champs,
504. Nodosa. Arnonville, Belœil, grande avenue.
505. Sagineides. Fontaine l'Evêque.

Dodécandrie Monogynie.

CXCII. ASARUM.
506. Europæum. Forêt de Mormal.

CXCIII. PORTULACCA.
507. Oleracea. Les champs en friche.

CXCIV. LYTHRUM.
508. Salicaria. Bord des fossés.
509. Hyssopifolium. Maroilles.

Digynie.

CXCV. AGRIMONIA.
510. Eupatoria. Les haies, les prés secs.

Trigynie.

CXCVI. RESEDA.
511. Luteola.
512. Lutea. Anzin, Beuvrages.
513. — Var. Undulata.
514. Odorata. Cultivé.

CXCVII. EUPHORBIA.
515. Peplus. Lieux cultivés.
516. Exigua. Les blés.
517. Lathyris. Lieux cultivés.
518. Segetalis, Tournay, M. Dumortier.
519. Dulcis. Bois de Fontenelles.
520. Purpurata. Idem.
521. Pithyusa. Saint-Ghislain, Ath.

522. Helioscopia. Lieux cultivés.
523. Platyphyllos. Beaumont, Chimay.
524. Esula. près Soignies.
525. Cyparissias. Cambron, Avesnes, la Capelle.
526. Palustris. Wandignies.
527. Sylvatica. Les bois.

CXCVIII. SEMPERVIVUM.

528. Tectorum. Les toits, les murs.

Icosandrie Monogynie.

CXCIX. PHILADELPHUS.

529. Coronarius. Cultivé.

CC. AMYGDALUS.

530. Persica. Cultivé.

CCI. PRUNUS.

531. Armeniaca. Cultivé.
532. Avium. Les bois.
533. Padus. Bois de Dour, de Rampemont, d'Audregnies.
534. Spinosa. Les haies.
535. Insititia. Tournay, Hocquart.

Digynie.

CCII. CRATÆGUS.

536. Torminalis. Bois de Charleroi.
537. Oxyacantha. Les haies.
538. Oxyacanthoides. Idem.

Trigynie.

CCIII. SORBUS.

539. Aucuparia. Les bois.

Pentagynie.

CCIV. MESPILUS.

540. Germanica. Raismes, les bois, les haies.

CCV. PYRUS.

541. Malus Sylvestris. Bois d'Angres.
542. Communis. Cultivé.
543. Pyraster. Bois d'Angres.
544. Cydonia. Cultivé.

CCVI. SPIRÆA.

545. Filipendula. Fumay, bois de Chimay, Hocquart.
546. Ulmaria. Les prés.

Polygynie.

CCVII. ROSA.

547. Rubiginosa. Cambron.
548. Arvensis. Les haies.
549. Canina. Les bois.

550. Pimpinellifolia. Fagnole, Pétignies, Hocquart.
551. Spinosissima. Baudour, Hocquart.
552. Villosa. Bois de Raismes, de Bonsecours.

CCVIII. RUBUS.

553. Idœus. Les bois.
554. Cæsius. Idem.
555. Villosus. Bois de Raismes, Dour.
556. Fruticosus. Les bois, les buissons.
557. Corylifolius. Houtaing, Mainvault, Hocquart.
558. Tomentosus. Houtaing, Ormegnies, le même.

CCIX. FRAGARIA.

559. Vesca. Les bois.
560. Sterilis. Idem.

CCX. POTENTILLA.

561. Anserina. Partout.
562. Argentea. Angres, Anzin.
563. Verna. Marly.
564. Reptans. Commune.

CCXI. TORMENTILLA.

565. Erecta. Les bois.

CCXII. GEUM.

566. Urbanum. Lieux couverts.
567. Rivale. Près d'Avesnes, de Charlemont.

CCXIII. COMARUM.

568. Palustre. Casteau, Hocquart.

Polyandrie Monogynie.

CCXIV. CHELIDONIUM.

569. Majus. Les haies.

CCXV. PAPAVER.

570. Hybridum. Les champs à Curgies.
571. Argemone. Les blés.
572. Rhœas. Idem.
573. Dubium. Grandglise.
574. Minus, Nob. Les blés.
575. Somniferum. Cultivé.

CCXVI. CISTUS.

576. Helianthemum. Beaumont, Avesnes.

CCXVII. NYMPHÆA.

577. Lutea. Fontenelles.
578. Alba. Arnonville, etc.

CCXVIII. TILIA.

579. Europœa.

Digynie.

CCXIX. PÆONIA.

580. Officinalis. mas } Cultivé.
581. Femina. }

Trigynie.

CCXX. DELPHINIUM.
582. Consolida. Les blés.

CCXXI. ACONITUM.
583. Napellus. Cultivé.

Pentagynie.

CCXXII. AQUILEGIA.
584. Vulgaris. Angres, Montignies sur-Roc.

CCXXIII. NIGELLA.
585. Arvensis. Trith, chemin de Famars à Beimerain.

Hexagynie.

CCXXIV. STRATIOTES
586. Aloides. Près le Jolimetz.

Polygynie.

CCXXV. ANEMONE.
587. Nemorosa. Les bois.
588. Ranunculoides. Angres, Montignies-sur-Roc.

CCXXVI. CLEMATIS.
589. Vitalba. Les haies, Sebourg, Hérin, etc.

CCXXVII. THALICTRUM.
590. Flavum Arnonville, Hellesmes, etc.
591. Minus. Ghlin, Boussu, Hocquart.

CCXXVIII. ADONIS.
592. Æstivalis. Hellesmes.
593. Vernalis. Vers Namur, autrefois à St.-Saulve.

CCXXIX. RANUNCULUS.
594. Asiaticus. Cultivé.
595. Flammula. Bois humides.
596. Lingua. Marais inondés près Valenciennes.
597. Ficaria. Lieux couverts.
598. Gramineus. Villerialle-le-Sec, Hocquart.
599. Auricomus. Bois de Raismes.
600. Sceleratus. Les marais.
601. Bulbosus. Les prés.
602. Phylonotis. Les champs.
603. Polyanthemos. Idem.
604. Acris. Les prés.
605. Arvensis. Les blés.
606. Capillaceus. Vers Tournay, Hocquart.
607. Repens. Bord des bois.
608. Hederaceus. Bruay, bois de Raismes et de Rampemont, M. Normand.
609. Aquatilis. Les fossés.
610. Fluitans. Idem, Hasnon.

CCXXX. HELLEBORUS.
611. Viridis. Bois vers Bavai.
612. Fœtidus. Grand Wargnies.
613. Hyemalis. Bois de l'hermitage, vers Bonsecours.
CCXXXI. CALTHA.
614. Palustris. Les marais.

Didynamie Gymnospermie.

CCXXXII. AJUGA.
615. Reptans. Commune.
616. Pyramidalis. Bois de Baudour, Hocquart.
CCXXXIII. TEUCRIUM.
617. Chamæpitys. Eth, Hellesmes.
618. Botrys. Longprès, Nivelles, Baudour, Douvrain, Hocquart.
619. Scorodonia. Les bois.
620. Sco.dium. Hellesmes, St.-Amand
621. Chamœdrys. Saint-Remy mal bâti.
622. Polium. Givet.
CCXXXIV. SATUREIA.
623. Hortensis Lieux cultivés.
CCXXXV. HYSSOPUS.
624. Officinalis. Murs de Valenciennes.
CCXXXVI. NEPETA.
625. Cataria. Autour de la ville de Valenciennes, et chemin de Famars.
CCXXXVII. SIDERITIS.
626. Montana. Près Macou, vers le bois.
CCXXXVIII. MENTHA.
627. Sylvestris. Bruyelles, Hocquart.
628. Viridis. Fortifications de Valenciennes.
629. Rotundifolia. Près Thuin, depuis en plusieurs endroits.
630. Hirsuta. Arnonville.
631. Aquatica. Fossés inondés.
632. Arvensis. Partout après la moisson.
633. Pulegium. Marpent, Wallers.
CCXXXIX. GLECOMA.
634. Hederacea.
CCXL. LAMIUM.
635. Album. Partout.
636. Purpureum. Lieux cultivés.
637. Amplexicaule. Les champs.
638. Hirsutum. Vireux, Hocquart.
639. Incisum. Kain, M. Dumoriter.
CCXLI. GALEOPSIS.
640. Ladanum. Terres en friches.
641. Tetrahit. Passim.
642. Ochroleuca. Beuvrages, vers Raismes.
643. Galeobdolon. Les bois.
CCXLII. BETONICA.
644. Officinalis. Les bois.

645. Hirsuta. La Fagne, Mésière, près Mons, Hocquart.

CCXLIII. STACHYS.

646. Sylvatica. Les bois.
647. Palustris. Les marais.
648. Germanica. Trith St.-Leger, Samyon.
649. Arvensis. Raismes, Montignies-sur-Roc.
650 Annua. Bonne Espérance, Lussier.

CCXLIV BALLOTA.

651. Nigra. Commune.
652. Alba. Remparts de Tournay, Hocquart.

CCXLV. MARRUBIUM.

653. Vulgare. Bord des chemins.

CCXLVI. LEONURUS.

654. Cardiaca. Beuvrages, Raismes.

CCXLVII. CLINOPODIUM.

655. Vulgare. Lieux secs.

CCXLVIII. ORIGANUM.

656. Vulgare. Commun. Murs de Valenciennes, etc.

CCXLIX. THYMUS.

657. Serpyllum. Lieux secs.
658. Citratum. Chemin de Saint-Léger.
659. Acinos. Trith, Hellesmes.
660. Vulgaris. Cult.

CCL. MELISSA.

661. Grandiflora. Remparts de Valenciennes, Namur.
662. Calamintha. Sebourg, Bruyelle.
663. Officinalis. Mont de la Trinité près Tournay. M. Dumort.

CCLI. SCUTELLARIA.

664. Galericulata. Arnonville, Vicoigne, Saint-Roch.
665. Minor. Bois de Raismes. M. Normand.

CCLII. PRUNELLA.

666. Vulgaris. Commune.
667. Laciniata. Cerfontaine. Hocquart.

Angiospermie.

CCLIII. RHINANTHUS.

668. Cristagalli. Prés humides.
669. Trixago. Chimay. Hocquart.

CCLIV. EUPHRASIA.

670. Officinalis. } Communes.
671. Odontites. }

CCLV. MELAMPYRUM.

672. Cristatum. Caudry.
673. Arvense. Bellaing, Wallers, Hellesmes.
674. Nemorosum. Soignies.
675. Pratense. Binche, Marimont, Gochelies.
676. Sylvaticum. Les bois.

CCLVI. LATHRÆA.

677. Squamaria. Bois d'Angres. M. Normand.
678. Clandestina. Orroir. Hocquart.

CCLVII. PEDICULARIS.
679. Palustris. Arnonville, Bruyelle.
680. Sylvatica. Anzin, Aubry, Bruay.

CCLVIII. ANTIRRHINUM.
681. Cymbalaria. Murs de Condé.
682. Elatine. Saint-Saulve, le Roleux.
683. Spurium. Etreux, Angres, Roisin.
684. Minus. Lieux cultivés.
685. Linaria. Commune.
686. Majus. Murs de Condé.
687. Orontium. Raismes, Bruay.
688. Genistifolium. Orroir. Hocquart.

CCLIX. SCROPHULARIA.
689. Nodosa. Les bois.
690. Aquatica. Les fossés.

CCLX. DIGITALIS.
691. Purpurea. Bruay, Raismes.
692. Lutea. Longprés. Hocquart.

CCLXI. LIMOSELLA.
693. Aquatica. Bruay, Arnonville, Artres, Stambruge.

CCLXII. OROBANCHE.
694. Major. Racine de genets, N.-D.-au-Bois.
695. Vulgaris, Parmi les trèfles. Mont de Péruweltz.
696. Ramosa. Chanvres, route de Quiévraing à Mons.

Tétradinamie.

Siliculeuses.

CCLXIII. MYAGRUM.
697. Paniculatum. Prés Binche.
698. Multiforme. Nob. Sisymbrium amphib.
699. Saxatile. Chercq. Hocquart.
700. Sativum. Cult.

CCLXIV. DRABA.
701. Verna. Les murs.
702. Muralis. Péruweltz.

CCLXV. LUNARIA.
703. Rediviva. Mont de Trinité. Hocquart.

CCLXVI. THLASPI.
704. Arvense. Gusignies, Dour, Bellaing, Oisy, Anzin.
705. Campestre. Wallers, Saint-Saulve.
706. Bursapastoris. Commune.
707. Perfoliatum. Beaumont. Hocquart.

CCLXVII. BISCUTELLA.
708. Auriculata. Les champs, à Bruay, par Fidèle Dètrez.

CCLXVIII. COCHLEARIA.
709. Coronopus. Les chemins.
710. Armoracia. Roisin; Trith, par M. Normand.
711. Officinalis. Jardins pharmaceutiques.

CCLXIX. IBERIS.
712. Amara. Longueville, Saint Remy mal bâti.

713. Nudicaulis. Vicoigne, Saint-Amand.
714. Umbellata. Beaumont, Chimay. Hocquart.
715. Pinnata. Casteau. Hocquart.

CCLXX. ALYSSUM.

716. Incanum. Près l'Ecorchoir.
717. Calycinum. Route de Pont-sur-Sambre à Anor.
718. Campestre. Virelle. Hocquart.

Siliqueuses.

CCLXXI. CARDAMINE.

719. Pratensis. Les prés.
720. — Flore pleno. Marais de Wandignies.
721. Parviflora. Thun Saint-Martin, Saint-Roch.
722. Hirsuta. Saint-Roch.
723. Amara. Pont-sur-Sambre, Sars-Poteries, bois de Bousso, Marchiennes-au-Pont.
724. Impatiens. Chimay. Hocquart.

CCLXXII. SISYMBRIUM.

725. Nasturtium. Les fontaines.
726. Sylvestre. Chemins des marais.
727. Tenuifolium. Les murs.
728. Sophia. Quaregnon, Saint-Saulve.

CCLXXIII. ERYSIMUM.

729. Officinale. Commune.
730. barbarea. Prés humides.
731. Alliaria. Les haies.
732. Cheiranthoides. Vicoigne.

CCLXXIV. CHEIRANTHUS.

733. Erysimoides. Anor, Fourmies.
734. Cheiri. Les murs.
735. Annuus. Les jardins.
736. Incanus. Idem.

CCLXXV. ARABIS.

737. Thaliana. Famars, Saint-Saulve, Marli.
738. Arenosa. Scop. Chemin d'Avesnes à Trélon.

CCLXXVI. BRASSICA.

739. Oleracea. Cultivé.
740. Napus. Idem.
741. Campestris. Les champs.
742. Arvensis. Cultivé.

CCLXXVII. SINAPIS.

743. Arvensis. Les champs.
744. Alba. Gochelies, Walcourt.
745. Nigra. Les champs.

CCLXXVIII. RAPHANUS.

746. Raphanistrum. Les champs.
747. Sativus. Cultivé.

CCLXXIX. TURRITIS.

748. Glabra. Les murs.
749. Hirsuta. Les bois, les champs.

Monadelphie Décandrie.

CCLXXX. GERANIUM.
750. Cicutarium. Commun.
751. Robertianum. Les bois, les lieux couverts.
752. Lucidum. Angres.
753. Columbinum. Les haies.
754. Dissectum. Les champs, rochers d'Angres.
755. Rotundifolium. Les haies.
756. Molle. Les champs.
757. Pusillum. Angres, Montignies.
758. Sanguineum Hocquart.

Polyandrie.

CCLXXXI. ALTHÆA.
759. Officinalis. Vic, près Condé. Prairies de la Scarpe.
CCLXXXII. MALVA.
760. Rotundifolia. Les chemins.
761. Sylvestris. Les haies.
762. Alcea. Gusignies, Roisin.
763. Moschata. Angres, Petite Forêt.

Diadelphie.

CCLXXXIII. FUMARIA.
764. Bulbosa. Eth, dans les haies, par Détrez.
765. Mixta. Dumortier. Tournay.
766. Officinalis. Les blés.
767. Dissecta. Nob. Vers Trith, au marais de Bourlain.

Octandrie.

CCXXXIV. POLYGALA.
768. Vulgaris. Lieux sablonneux.
769. Amara. Idem. Fleurs blanches.

Décandrie.

CCLXXXV. SPARTIUM.
770. Scoparium. Lieux sablonneux.
771. Junceum. Les jardins.
CCLXXXVI. GENISTA.
772. Tinctoria. Boussu, N.-D.-au-bois.
773. Anglica. Mont de Péruweltz.
774. Germanica. Mont Houi, mont d'Anzin (détruit).
775. Pilosa. Stambruges. Hocquart.
776. Sagittalis. Froidchapelle. Hocquart.
CCLXXXVII. ONONIS.
777. Spinosa. } Les champs, les lieux secs.
778. Arvensis. }
CCLXXXVIII. OROBUS.
779. Niger. Près Bernisart.

780. Sylvaticus. Près Casteaux.
781. Vernus. Dour, Boussu.

CCLXXXIX. LATHYRUS.

782. Aphaca. Les champs.
783. Nissolia. Hérin, Aubry, Angres.
784. Hirsutus. Près Leuze.
785. Tuberosus. Chemin d'Ath à Mons.
786. Pratensis. Les prés, les haies.
787. Sylvestris. Bois de Fontenelles.
788. Palustris. Près Mortagne, marais de Wandignies.

CCXC. VICIA.

789. Dumetorum. Les haies.
790. Sylvatica. Les bois.
791. Cracca. Les haies, les champs.
792. Hybrida. Glageon, Sains.
793. Sepium. Saint-Roch.
794. Sativa. Cultivé.
795. Faba. Idem.

CCXCI. PISUM.

796. Sativum. } Cultivés.
797. Arvense. }

CCXCII. PHASEOLUS.

798. Vulgaris. } Cultivés.
799. Nanus. }

CCXCIII. ERVUM.

800. Tetraspermum. Les blés.
801. Hirsutum. Idem.
802. Monanthos. Hellesmes.

CCXCIV. ULEX.

803. Europæus. Caudry.

CCXCV. ORNITHOPUS.

804. Perpusillus. Les sables.

CCXCVI. HEDYSARUM.

805. Onobrychis. Les prés, Hellesmes, Wallers, le Rœulx.

CCXCVII. ASTRAGALUS.

806. Glycyphyllos. Eth, fosse des Varlets, par Détrez; Bois d'Audregnies, par moi.

CCXCVIII. ANTHYLLUS.

807. Vulneraria. Quiévrechain. M. Normand.

CCXCIX. HIPPOCREPIS.

808. Comosa. Chimay, Masnay. Hocquart.

CCC. TRIFOLIUM.

809. Melilotus officinalis. Bord des eaux.
810. — — Flore albo. Marais de l'Epaix.
811. — Altissima. Ghislage. Hocquart.
812. Hybridum. Marchiennes-au-Pont.
813. Repens. Les champs.
814. Subterraneum. Près Trelon.
815. Incarnatum. Chemin de Tonwoi. Maintenant objet de grande culture.
816. Alpestre. Bois de Chimay. Hocquart.

817. Arvense. Lieux sablonneux.
818. Ochroleucum. Vers Beaument. Hocquart.
819. Fragiferum. Arnonville, Maing, etc.
820. Montanum. Gusignies.
821. Striatum. Montignies-sur-Róc.
822. Villosum. Tonvoy. M. Normand.
823. Agrarium. Les champs.
824. Filiforme. Marli près Valenciennes.
825. Spadiceum. Meaurain, Eth.
826. Procumbens. Betrechies.

CCCI. LOTUS.
827. Corniculatus. Lieux secs.
828. Sylvaticus. Nob. Les bois.
829. Siliquosus. La Capelle.

CCCII. MEDICAGO.
830. Sativa. Les murs, les lieux secs; se cultive.
831. Lupulina. Lieux secs.
832. Falcata. Kain, Gblin. Hocquart.
833. Minima. Obourd. Hocquart.

Polyadelphie Polyandrie.

CCCIII. HYPERICUM.
834. Quadrangulum. Les marais.
835. Perforatum. Les murs.
836. Humi fusum. Lieux secs, un peu couverts.
837. Montanum. Près Bavai.
838. Hirsutum. Fontenelles.
839. Pulchrum. Les bois.
840. Elodes. Casteau, Stambruge. Hocquart.
841. Dubium. Bois de Bruay.

Syngénésie Polygamie égale.

CCCIV. TRAGOPOGON.
842. Pratense. Les prés.

CCCV. SCORZONERA.
843. Hispanica. Cultivé.
844. Humilis. Marais de Wallers.
845. Laciniata. Boussoit.

CCCVI. PICRIS.
846. Echioides. Bellaing, Felleries.
847. Hieraicoides. Bord des champs.

CCCVII. SONCHUS.
848. Palustris. Hasnon, Wandignies.
849. Arvensis Les champs.
850. Oleraceus lævis. } Lieux cultivés.
851. — Asper. }
852. Integrifolius. } Foliis acuminatis.
853. Spathulifolius. } Nobis. An Var. Sonch. Olerac.

CCCVIII. LACTUCA.
854. Sativa. Cultivé.

855. Virosa. Lieux incultes.
856. Sylvestris. Lamarck. Bord des chemins.
857. Saligna. Prés humides.
858. Perennis. Hellesmes, chemin de Trith.

CCCIX. CHONDRILLA.

859. Juncea. Près Avesnes.

CCCX. PRENANTHES.

860. Muralis. Passim.

CCCXI. LEONTODON.

861. Taraxacum. Les prés.
862. Autumnale. Idem et les lieux secs.
863. Hispidum. Idem.

CCCXII. THRINCIA.

864. Hirta. Les prés.
865. Hispida. Les berges.

CCCXIII. HIERACIUM.

866. Pilosella. Les sables.
867. Dubium. Pépinière du Vieux-Condé.
868. Auricula. Près Avesnes.
869. Murorum. Les murs.
870. Paludosum. Les prés.
871. Sabaudum. Les bois.
872. Umbellatum. Rombies.
873. Sylvaticum. Les bois.

CCCXIV. CREPIS.

874. Fœtida. Sebourquiau.
875. Tectorum. Marpent.
876. Virens. Les prés.
877. Dioscoridis. Les champs.
878. Biennis. Les prés.
879. Diffusa. Dec. Berges sèches.

CCCXV. HYOSERIS.

880. Fœtida. Malplaquet, Haumont.
881. Minima. Saint-Amand, Blaton.

CCCXVI. HYPOCHŒRIS.

882. Maculata. Barbençon.
883. Glabra. Bruay.
884. Radicata. Les bois, les pâtures.

CCCXVII. LAPSANA.

885. Communis.

CCCXVIII. CICHORIUM.

886. Intybus. Bord des chemins.
887. Endivia. Cultivé.

CCCXIX. ARCTIUM.

888. Lappa. Commune.
889. Majus. Les bois.
890. Tomentosum. Commune.

CCCXX. SERRATULA.

891. Arvensis. Bord des chemins.

CCCXXI. CARDUUS.

892. Lanceolatus. Bord des chemins.

893. Nutans. Commun.
894. Acanthoides.
895. Crispus. Lieux incultes.
896. Palustris. Hellesmes, Wandignies.
897. Pratensis. Wallers.
898. Marianus. Trith, Saint-Saulve.
899. Eriophorus. Bord des chemins.
900. Acaulis. Prés secs.

CCCXXII. CIRSIUM.

901. Anglicum. } Hellesmes.
902. Dissectum. }

CCCXXIII. CNICUS.

903. Oleraceus. Prairies de l'Escaut, fossés des fortifications de la porte de Cambrai, à Valenciennes.

CCCXXIV. ONOPORDUM.

904. Acanthium. Commune.

CCCXXV. CYNARA.

905. Scolymus. Cultivé.

CCCXXVI. CARLINA.

906. Vulgaris. Famars, Trith, Fontenelles, etc.

CCCXXVII. BIDENS.

907. Tripartita. Les marais.
908. Minima. N.-D.-au-bois.
909. Cernua. Faubourg Sainte-Catherine.

CCCXXVIII. EUPATORIUM.

910. Cannabinum. Marais, Bord des eaux.

Polygamie Superflue.

CCCXXIX. TANACETUM.

911: Vulgare. Commune.

CCCXXX. ARTEMISIA.

912. Campestris. Barbençon, Philippeville.
913. Vulgaris. Commune.
914. Dracunculus. Cult.

CCCXXXI. GNAPHALIUM.

915. Arenarium. Charlemont.
916. Dioicum. Les sables.
917. Sylvaticum. Les bois.
918. Uliginosum. Lieux humides.

CCCXXXII. CONYZA.

919. Squarrosa. Murs des fortifications.

CCCXXXIII. ERIGERON.

920. Acre. Les murs.
921. Canadense. Les décombres.

CCCXXXIV. TUSSILAGE.

922. Farfara. Bords de l'Escaut, les champs.
923. Petasites. Angres.

CCCXXXV. SENECIO.

924. Vulgaris.

925. Viscosus. Mormal, bois d'Angres.
926. Sylvaticus. Bois d'Aubry, Rochers d'Angres.
927. Sarracenicus. Bois de Bonseçours, Mormal.
928. Jacobæa,
929. Aquaticus. Bois de Montignies, Marly.
930. Paludosus. Wallers, Arnonville.
931. Erucæfolius. Bois de Bonsecours.

CCCXXXVI. ASTER.
932. Chinensis. Cult.

CCCXXXVII. SOLID AGO.
933. Virga aurea. Les bois.

CCCXXXVIII. INULA.
934. Helenium. Montignies-sur-Roc.
935. Dysenterica. Marais.
936. Pulicaria. Chemins de Fontenelles, etc.
937. Salicina. Sebourg, etc.

CCCXXXIX. BELLIS
938. Perennis.
939. — Hortensis fl. pleno. Cult.

CCCXL. CINERARIA.
940. Palustris. Bellaing, Rouvignies.
941. Pratensis. Angres, par Détrez; Bois de Rampemont, par moi.

CCCXLI. CHRYSANTHEMUM.
942. Leucanthemum. Les prés.
943. Segetum. Les blés, route de Condé.
944. Inodorum. Les blés.

CCCXLII. MATRICARIA.
945. Chamomilla. Les champs.
946. Parthenium. Cult.

CCCXLII. ANTHEMIS.
947. Arvensis. } Les champs.
948. Cotula. }

CCCXLIV. ACHILLEA.
949. Ptamica. Bord des eaux.
950. Millefolium. Partout.
951. — Fl. purpureo. Cultivé.

Polygamie fausse.

CCCXLV. HELIANTHUS,
952. Annuus. Cult.
953. Multiflorus. Cult.
954. Tuberosus. Cult.

CCCXLVI. CENTAUREA.
955. Nigra. Prés secs.
956. Cyanus. Les blés.
957. Scabiosa. Roleux, Caudry.
958. Jacea. Lieux secs.
959. Calcitrapa. Bord des chemins.
960. Solstitialis. Saint-Saulve.

Polygamie nécessaire.

CCCXLVII. CALENDULA.
961. Officinalis. Les jardins.
CCCXLVIII. FILAGO.
962. Germanica. } Lieux secs.
963. Montana. }
964. Gallica. Près Leuze.
965. Arvensis. Les sables.
966. Multicaulis. Près Mons, rochers d'Angres.

Monogamie.

CCCXLIX. JASIONE.
967. Montana. Mont d'Anzin, Mont de Péruweltz, Sirault.
CCCL. LOBELIA.
968. Dortmanna Stambruge, par Brassart et l'abbé Poiret.
CCCLI. VIOLA.
969. Odorata.
970. Canina. Les bois.
971. Arvensis. Les blés.
972. Tricolor. Cult.
973. Palustris. Près Belœil.
974. Rotomagensis. Près Tournay, M. Dumortier.
CCCLII. IMPATIENS.
975. Noli tangere. Bois de Bonsecours, Mormal.
976. Balsamina. Cult.

Gynandrie Diandrie.

CCCLIII. ORCHIS.
977. Bifolia. Artres, par Détrez.
978. Conopsea. Obies, par M. Normand. Prés humides.
979. Coriophorea. Inchy-Beaumont.
980. Pyramidalis. Beaumont.
981. Morio. Fontenelles.
982. Mascula. Les bois.
983. Ustulata. Près Tournay.
984. Militaris. Monchaux, Mareschès.
985. Pallens. Pépinière du Vieux-Condé, bois de Fontenelles.
986. Latifolia. Chemin de Bellaing à Wallers.
987. Maculata. Les bois.
988. Laxiflora. Montignies-sur-Roc, M. Normand. Longueville, Hellesmes.
CCCLIV. SATYRIUM.
989. Hircinum. Crespin. Détrez.
990. Viride. Hellesmes.
CCCLV. OPHRYS.
991. Nidus avis. Bois d'Areres et de Bonsecours.
992. Ovata. Les bois.
993. Cordata. Idem.

994. Myodes. Près Casteau.
995. Lœselii. Tourbière d'Hellesmes (nunc Malaxis.

CCCLVI. SERAPIAS.

996. Helleborine. Bois d'Aubry.
997. Latifolia. Bois de Raismes.
998. Longifolia. Marais d'Hellesmes.
999. Palustris. Péruweltz. M. Dumortier.

Hexandrie.

CCCLVII. ARISTOLOCHIA.

1000. Clematitis. Baudour, Kain. M. Dumortier.

Polyandrie.

CCCLVIII. ARUM.

1001. Maculatum et non Maculatum. Bonne Espérance, Bellaing.

Monoecie Monandrie.

CCCLIX. ZANNICHELLIA.

1002. Palustris. Aulnoy, dans la Rhonelle.

CCCLX. CHARA.

1003. Vulgaris. Arnonville.
1004. Flexilis. Bois de Bonsecours, eaux tranquilles.
1005. Capillacea. Wandignies.

Diandrie.

CCCLXI. LEMNA.

1006. Trisulca.
1007. Minor.
1008. Gibba. } Eaux tranquilles.
1009. Polyrhiza.
1010. Arrhiza

Triandrie.

CCCLXII. TYPHA.

1011. Latifolia. Fossés de la ville.
1012. Angustifolia. Bellaing.

CCCLXIII. SPARGANIUM.

1013. Erectum. Arnonville.
1014. Ramosum. Fossés inondés.
1015. Natans. Arnonville.

CCCLXIV. CAREX.

1016. Ampullacea. Arnonville.
1017. Arenaria. Bonne Espérance.
1018. Cespitosa. Hellesmes, Aulnoy.
1019. Digitata. Mormal.
1020. Distans. Hasnon.

1021. Disticha. Bois de Saint-Amand.
1022. Divulsa. Bois de Raismes. M. Normand.
1023. Drymeia. Bois de Rampemont, d'Angres, d'Artres, d'Audregnies.
1024. Elongata. Marais.
1025. Extensa. Raismes.
1026. Filiformis. Bonne Espérance.
1027. Flacca, seu Glauca. Samyon, Fontenelles.
1028. Flava. Arnonville.
1029. Hirta. Fort Saint-Roch, Roleux.
1030. Lobata. Bois de Raismes.
1031. Maxima. Locquiniol; bois d'Audregnies.
1032. Muricata. Marais.
1033. Nemorosa. Bois de Raismes.
1034. Oederi. Arnonville.
1035. Pallescens. Bruay, bois de Bonne Espérance.
1036. Paludosa. Saint-Roch. M. Normand.
1037. Panicea. Près Quiévraing, Arnonville.
1038. Paniculata. Près de Tournay. M. Dumortier.
1039. Patula. Arnonville, Hellesmes.
1040. Pendula. Beuvrages.
1041. Pilulifera. Bois d'Angres. M. Normand.
1042. Prœcox. Idem. Idem.
1043. Pseudo-cyperus. Marais de l'Epaix.
1044. Pulicaris. Hellesmes.
1045. Recurva. Idem.
1046. Remota. Bois de Raismes, de Rampemont, etc.
1047. Riparia. Marais de l'Epaix, Hellesmes.
1048. Stricta. Idem.
1049. Vesicaria. Arnonville, Rouvignies.
1050. Vulpina. Marais de l'Epaix.

Tétrandrie.

CCCLXV. LITTORELLA.

1051. Lacustris. Sur les bords d'un lac, à Hasnon, où je l'ai observée en fleurs en 1777. Stambruge. Hocquart.

CCCLXVI. BETULA.

1052. Alba.
1053. Alnus.

CCCLXVII. BUXUS.

1054. Sempervirens. Montignies-sur-Roc, etc.

CCCLXVIII. URTICA.

1055. Urens.
1056. Dioica.

Pentandrie.

CCCLXIX. XANTHIUM.

1057. Strumarium. Près Fourmies, Mons.

CCCLXX. AMARANTHUS.

1058. Blitum. Saint-Amand, Valenciennes, le long des murs

Polyandrie.

CCCLXXXI. CERATOPHYLLUM.
1059. Demersum. Péruweltz.
1060. Submersum. Trith, marais de Bourlain.

CCCLXXXII. MYRIOPHYLLUM.
1061. Spicatum. Eaux tranquilles.
1062. Verticillatum. Idem.

CCCLXXXIII. SAGITTARIA.
1063. Sagittifolia. Les fossés aquatiques

CCCLXXXIV. POTERIUM.
1064. Sanguisorba. Famars, Mont Houï.

CCCLXXXV. QUERCUS.
1065. Racemosa. Les bois.
1066. Pedunculata. Bois de Bon-Secours.

CCCLXXXVI. FAGUS.
1067. Sylvatica. Les bois.
1068. Castanea. Raismes, Montignies-sur-Roc.

CCCLXXXVII. CARPINUS.
1069. Betulus.

CCCLXXXVIII. CORYLUS.
1070. Avellana. Les bois.

CCCLXXXIX. JUGLANS.
1071. Regia. Cult.

CCCXC. PLATANUS.
1072. Occidentalis. } Cultivés.
1073. Orientalis. }

Monadelphie.

CCCXCI. PINUS.
1074. Rubra. Bois de Raismes.
1075. Strobus. Bois de Bon-Secours.
1076. Abies. Raismes.
1077. Larix. Idem.

Syngénésie.

CCCXCII. BRYONIA.
1078. Dioica. Les haies.

Dioecie Diandrie.

CCCXCIII. SALIX.
1079. Amygdalina. Les bois, chemin de Rombies.
1080. Pentandra. Bords de la Meuse, vers Trèves; près d'Ath. Hocquart.
1081. Vitellina. La Capelle, cultivé pour les jardiniers.
1082. Triandra. Bord des eaux.

1083. Purpurea. Revin.
1084. Helix. Vireux St.-Martin.
1085. Fragilis. Bord de l'eau.
1086. Repens. Fumay, Stambruge.
1087. Aquatica. Hellesmes.
1088. Aurita. } Les bois.
1089. Capræa. }
1090. Viminalis. Lieux inondés.
1091. Alba. Bord de l'eau.
1092. Acumiuata. Idem.
1093. Cinerea. Vers Ath. Hocquart.
1094. Carinata. Cultiv. M. Dumortier.

Tétrandrie.

CCCCXIV. VISCUM.
1095. Album.

Pentandrie.

CCCXCV. HUMULUS.
1096. Lupulus. Les haies, St.-Roch, Wallers, etc.
CCCXCVI. SPINACIA.
1097. Oleracea. Cult.
CCCXCVII. CANNABIS.
1098. Sativa. Cult.

Hexandrie.

CCCXCVIII. TAMUS.
1099. Communis. Angres, Mareschés, Montignies-sur-Roc.

Octandrie.

CCCXCIX. POPULUS.
1100. Alba.
1102. Canescens. Les bois.
1103. Tremula.
1104. Nigra.
1105. Pyramidata.

Ennéandrie.

CCCC. MERCURIALIS.
1106. Perennis. Angres.
1107. Vulgaris nob. (Annua.)
1108. Rupestris vel. lucida nob. Montignies-sur-Roc.
CCCCI. HYDROCHARIS.
1109. Morsus ranæ.

Syngénésie.

CCCCII. RUSCUS.
1110. Aculeatus. Roc à Bayot, près Fontaine l'Evêque.

Monadelphie.

CCCCIII. JUNIPERUS.
1111. Communis. Lieux sablonneux.
CCCCIV. TAXUS.
1112. Baccata. cult.

Polygamie Monoecie.

CCCCV. HOLCUS.
1113. Lanatus. Les prés.
1114. Mollis. Les bois.
CCCCVI. VALANTIA.
1115. Aparine. Thulin.
1116. Cruciata. Bruay, Aubry, Hellesmes, etc.
CCCCVII. PARIETARIA.
1117. Officinalis. Les murs.
CCCCVIII. ATRIPLEX.
1118. Hastata. La Boquerette, Raismes, Aulnoy, etc.
1119. Patula. commune.
1120. Prostrata. Remparts, Aulnoy.
1121. Hortensis. cult.
CCCCIX. ACER.
1122. Pseudo-Platanus. Les bois.
1123. Campestre.
1124. Platanoides. Mormal, haie d'Avesnes.

Dioecie.

CCCCX. FRAXINUS.
1125. Excelsior.

Cryptogamie.

FOUGÈRES.

CCCCXI. EQUISETUM.
1126. Sylvaticum. Eth.
1127. Arvense. Les champs.
1128. Palustre. Marais.
1129. Fluviatile. Bel-œil.
1130. Limosum. Lieux inondés.
1131. Hiemale. Les bois, surtout à Hasnon, vers St.-Amand.
1132. Polystachion: Saint-Amand.

CCCCXII. OPHIOGLOSSUM.
1133. Vulgatum. Beaumont, et près Mons au bois d'Hasnon.
CCCCXIII. OSMUNDA.
1134. Lunaria. Monts d'Anzin et Houï. *Perdue.*
1135. Regalis. Bois de Bruay, de Raismes.
1136. Spicant. Idem.
CCCCXIV. PTERIS.
1137. Aquilina. Les bois.
CCCCXV. ASPLENIUM.
1138. Scolopendrium. Les puits, à Onnezies.
1139. Ceterach. Pont de Rouvignies, Chercq.
1140. Rutamuraria. } Les murs.
1141. Trichomanes. }
1142. Adianthum nigrum. Montignies-sur-Roc. les bois près Bavay.
CCCCXVI. ACROSTICHUM.
1143. Septentrionale. Rochers de Montignies.
CCCCXVII. POLYPODIUM.
1144. Vulgare. Les murs, le pied des arbres.
1145. Phegopteris. Haie d'Avesnes.
1146. Filix mas. } Bois de Raismes et de Bruay.
1147. F. Fœmina. }
1148. Fragile. Près d'Angres.
1149. Dryopteris. Près la Houlette.
1150. Aculeatum. Montignies-sur-Roc.
CCCCXVIII. MARSILEA.
1151. Quadrifolia. Près Villerspol.
CCCCXIX. PILULARIA.
1152. Globulifera. Bruay.

Mousses.

CCCCXX. LYCOPODIUM.
1153. Clavatum. Bois de Raismes, Thuin.
1154. Inundatum. Arnonville.
CCCCXXI. PHASCUM.
1155. Acaulon. Sur la terre, allées des jardins.
1156. Subulatum. Bois de Bonne-Espérance.
1157. Repens. Tronc des arbres.
CCCCXXII. SPHAGNUM.
1158. Palustre. Bois de Raismes.
1159. Latifolium. Belœil
CCCCXXIII. FONTINALIS.
1160. Antipyretica. Le Honniau, à Angres.
1161. Minor. Quiévrechain, Oisy.
1162. Pennata. Glageon.
CCCCXXIV. BUXBAUMIA.
1163. Aphylla. N.-D.-au-bois.

CCCCXXV. SPLACHNUM.

1064. Ampullaceum. Arnonville.

CCCCXXVI. POLYTRICHUM.

1165. Commune. Les bois.
1166. Urnigerum. Bernisart.
1167. Purpureum. Nob. [nunc piliferum.] Mormal. Par M. Wattecamps, en 1787. Près d'Angres, bois de Louvignies. M. Normand.
1168. Subrotundum.

CCCCXXVII. MNIUM.

1169. Pellucidum. Pied d s arbres, à Fontenelles.
1170. Fontanum. Hensy.
1171. Palustre. Raismes, Hellesmes.
1172. Androgynum. Angres.
1173. Hygrometricum. Lieux sablonneux.
1174. Purpureum. Idem.
1175. Setaceum. Les haies, les murs.
1176. Cirratum. Angres sur les pierres.
1177. Annotinum. Les marais.
1178. Hornum. Les bois, sur la terre.
1179. Capillare. Lieux humides.
1180. Crudum. Les pierres couvertes de lichens.
1181. Pyriforme. Rochers d'Angres.
1182. Polytrichoides. Prés sablonneux.
1183. Serpyllifolium. Var. Punctatum.
1184. — Var. Cuspidatum.
1185. — Var. Undulatum. Lieux humides des bois.
1186. Triquetrum. Arnonville.
1187. Trichomanes. Tronc de arbres pourris.
1188. Fissum. Pied des arbres.
1189. Jungermannia. Lieux ombragés des bois.

CCCCXXVIII. BRYUM.

1190. Apocarpum. } Ecorce des arbres.
1191. Striatum. }
1192. Pomiforme. Angres.
1193. Pyriforme. Bord des fossés.
1194. Extinctorium. Ecorce des arbres.
1195. Subulatum. } Les murs.
1196. Rurale. }
1197. Murale. }
1198. Unguiculatum. }
1199. Scoparium. Boussu, Mormal, Haie d'Avesnes.
1200. Undulatum. Les bois.
1201. Glaucum.
1202. Pellucidum.
1203. Aciculare.
1204. Flexuosum.
1205. Heteromallum. Bord des bois. Neckera.
1206. Truncatulum. Les murs, allées des jardins.
1207. Viridulum. Les murs.
1208. Paludosum.
1209. Hypnoides. Terrains sablonneux, dans les cavités.

1210. Æstivum. Arnonville.
1211. Argenteum. Les pierres.
1212. Pulvinatum. Les toits, les pierres
1213. Cœspiticum.
1214. Carneum.

CCCCXXIX. GRIMMIA.

1215. Cribrosa.
1216. Lanceolata. Murs de Bavay, par M. Normand.

CCCCXXX. HYPNUM.

1217. Taxifolium. Les sables.
1218. Denticulatum.
1219. Brizoides.
1220. Adianthoides.
1221. Complanatum.
1222. Undulatum.
1223. Crispum.
1224. Triquetrum.
1225. Rutabulum.
1226. Filicinum.
1227. Proliferum.
1228. Parietinum.
1229. Prælongum.
1230. Crista castrensis.
1231. Abietinum.
1232. Plumosum.
1233. Cupressiforme.
1234. Aduncum.
1235. Scorpioides. Près Péruweltz.
1236. Viticulosum. Neckera.
1237. Squarrosum.
1238. Palustre
1239. Loreum.
1240. Dendroides.
1241. Alopecurum.
1242. Curtipendulum. Mormal. M. Montagne. Neckera
1243. Purum.
1244. Riparium.
1245. Cuspidatum. Marais, sur la terre.
1246. Sericeum.
1247. Velutinum.
1248. Serpens.
1249. Sciuroides. Bois d'Angres.
1250. Myosuroides.
1251. Clavellatum.

Algues.

CCCCXXXI. JUNGERMANNIA.

1252. Asplenioides.
1253. Viticulosa.
1254. Polyanthos.
1255. Lanceolata.
1256. Bicuspidata.

1257. Undulata.
1258. Nemorosa.
1259. Albicans.
1260. Complanata.
1261. Dilatata.
1262. Tamarisci. Tronc des arbres.
1263. Platyphylla.
1264. Ciliaris.
1265. Epiphylla.
1266. Furcata.

CCCCXXXII. MARCHANTIA.

1267. Stellata. } Murs humides.
1268. Umbellata. } Murs humides.
1269. Cruciata. Casteau.
1270. Conica. Stambruge.
1271. Hemisphærica. Blaton, sur la terre. Hocquart.

CCCCXXXIII. BLASIA.

1272. Pusilla. Micheli Gen. 14. Tab. 7. Dill. Musc. Tab. 31. F. 7. Bona. Trouvé par M. Normand à la forêt de Mormal. Cet observateur pense que c'est une Jongermane.

CCCCXXXIV. RICCIA.

1273. Cristallina. Pépinière du Vieux-Condé.
1274. Glauca. Raismes, Bonne-Espérance, sur la terre.
1275. Fluitans. Thun St.-Martin, Quévaucamps.

CCCCXXXV. CERATOSPERMUM. Lamarck.

1276. Verrucosum. Ecorce des bois pourris.

CCCCXXXVI. ANTHOCEROS.

1277. Punctatus. Bruay, bois de Raismes.
1278. Lævis. Arnonville.

CCCCXXXVII. LICHEN.

1279. Antiquorum. [Lepra.] Les murs; commune.
1280. Scriptus. [Opegrapha.]
1281. Geographicus.
1282. Rugosus.
1283. Sanguinarius.
1284. Fusco-ater.
1285. Calcareus.
1286. Fagineus. (Variolaria.)
1287. Carpineus. (Variolaria.)
1288. Ericesorum.
1289. Candelarius. (Placodium.)
1290. Tartareus.
1291. Pallescens.
1291 bis. Parellus. Montignies-sur-Roc, les rochers. (Patellaria.)
1292. Subfuscus. Patellaria.
1293. Centrifugus.
1294. Saxatilis.
1295. Omphalodes.
1296. Olivaceus. } Imbricaria.
1297. Parietinus. } Imbricaria.
1298. Physodes. } Imbricaria.
1298. Stellaris. } Imbricaria.

1299. Ciliaris. (Physcia.)
1300. Pulmonarius. (Lobaria.)
1301. Furfuraceus. } Physcia.
1302. Farinaceus. }
1303. Calicaris.
1304. Fraxineus. } Physcia.
1305. Prunastri. }
1306. Juniperinus.
1307. Caperatus. (Imbricaria.)
1308. Resupinatus.
1309. Aphtosus.
1310. Caninus. [Peltigera.]
1311. Pustulatus.
1312. Deustus.
1313. Coniferus. }
1314. Pyxidatus. }
1315. Fimbriatus. }
1316. Gracilis. } Scyphiphorus.
1317. Digitatus. }
1318. Cornutus. }
1319. Deformis. }
1320. Prolifer. }
1321. Rangiferinus. }
1322. Uncalis. } Cladonia.
1323. Subulatus.
1324. Plicatus.
1325. Barbatus.
1326. Jubatus. [Cornicularia.]
1327. Vulpinus.
1328. Articulatus. } Usnea.
329. Floridus. }

CCCCXXXVIII. CONIOCARPUM.

1330. Cinnabarrinum. Ecorce du charme.

CCCCXXXIX. RHIZOMORPHA.

1331. Fragilis. Les vieux troncs, sous l'écorce.

CCCCXXXX. TREMELLA.

1332. Juniperina.
1333. Nostoc.
1334. Purpurea.

CCCCXXXXI. ULVA.

1335. Granulata.
1336. Bonjourii. Nob. Subglobosa scabra. Septembre 1793 à Valenciennes, après l'inondation du siège.
1337. Intestinalis.
1338. Lumbricalis. Marais de Bourlain, Saint-Amand-les-eaux.

CCCCXL. HYDRODICTIUM.

1339. Pentagonum. Tournay. M. Dumortier.

CCCCXLII. CONFERVA.

1340. Rivularis.
1341. Fontinalis.
1342. Bullosa.
1343. Canalicularis.

1344. Amphibia.
1345. Reticulata.
1346. Fluviatilis.
1347. Gelatinosa.
1348. Capillaris.
1349. Glomerata.

CCCCXLIV. BYSSUS.

1350. Flos aquæ.
1351. Phosphorea.
1352. Velutina.
1353. Aurea.
1354. Cryptarum. Caves de l'hospice général sur les pièces de vin.
1355. Saxatilis.
1356. Jolithus.
1357. Cærulea.
1358. Candelaris. (Patellaria.)
1359. Purpurea.
1360. Botryoides. (Lepra.)
1361. Incana.
1362. Lactea.

Champignons.

CCCCXLV. AGARICUS.

1363. Cantharellus. Bois de Raismes, parmi les pins.
1364. Quinquepartitus.
1365. Integer.
1366. Muscarius. Les bois.
1367. Dentatus.
1368. Deliciosus. Vénimeux.
1369. Lactifluus.
1370. Piperatus. Ammanita.
1371. Campestris. Champignon d'usage.
1372. Georgii. Rarement.
1373. Violaceus.
1374. Cinnamomeus.
1375. Viscidus.
1376. Equestris.
1377. Mammosus.
1378. Clypeatus.
1379. Extinctorius.
1380. Fimetarius.
1381. Campanulatus.
1382. Separatus.
1383. Albellus. Mouceron, les berges sèches, le bord des champs.
1384. Fragilis.
1385. Umbelliferus.
1386. Androsaceus.
1387. Clavus.
1388. Quercinus.
1389. Betulinus.
1390. Alneus.
1391. Annulatus.

1391 bis. Atramentarius.
1392. Coriaceus.
1393. Procerus.
1394. Typhoides.

CCCCXLVII. BOLETUS.

1395. Igniarius. Amadouvier.
1396. Versicolor.
1397. Perennis.
1398. Viscidus.
1399. Luteus.
1400. Bovinus.

CCCCXLVIII. HYDNUM.

1401. Imbricatum.
1402. Repandum.

CCCCXLVIII. PHALLUS.

1403. Esculentus. Morille.
1404. Impudicus.

CCCCXLIX. CLATHRUS.

1405. Nudus.

CCCCL. HELVELLA.

1406. Mitra.

CCCCLI. PEZIZA.

1407. Lentifera.
1408. Cornucopioides.
1409. Punctata.
1410. Acetabulum.
1411. Cyathoides.
1412. Cupularis.
1413. Scutellata.
1414. Cochleata.
1415. Auricula.

CCCCLII. CLAVARIA.

1416. Pistillaris.
1417. Militaris. (Sphæria.)
1418. Ophioglossoides.
1419. Digitata. (Sphæria.)
1420. Hypoxylon.
1421. Coralloides. Comestible.
1422. Concentrica. Bétrechies. Par M. Normand. (Sphæria.

CCCCLIII. LYCOPERDON.

1423. Bovista.
1424. Pedunculatum.
1425. Epidendrum.

CCCCLXIV. MUCOR.

1426. Sphærocephalus.
1427. Embolus.
1428. Furfuraceus.
1429. Sulfureus. Nob.
1430. Mucedo.
1431. Leprosus.
1432. Glaucus.

1433. Crustaceus.
1434. Cæspitosus.
1435. Septicus.

CCCCLXV. MONILIA.

1436. Glauca.

CCCCLXVI. ÆCIDIUM.

1437. Pini.
1438. Cancellatum.

CCCCLXVII. ERINEUM.

1439. Alneum.

CCCCLXVIII. UREDO.

1440. Porri.
1441. Rosæ.

ERRATUM.

P. 29. CLIV. JAURUS. Lis. ACORUS.
Id. CLV. UNEUS. Lis. JUNCUS.

VICES REDHIBITOIRES.

RAPPORT SUR LES RÉPONSES A FAIRE AUX QUESTIONS POSÉES PAR M. LE MINISTRE DU COMMERCE, DANS SA CIRCULAIRE DU 5 SEPTEMBRE 1834,

Par M. Edouard Grar,

MEMBRE TITULAIRE.

MESSIEURS,

M. le Sous-Préfet ayant demandé votre avis sur des questions relatives aux *vices redhibitoires* faites à l'administration par M. le Ministre du Commerce, votre président a chargé une commission d'examiner ces questions et de vous soumettre un projet de réponse.

La commission pense que la solution de ces questions intéresse au plus haut dégré l'agriculture, et qu'il est instant de fixer ce point de législation, au moment où l'on va s'occuper de la confection d'un code rural, qui devra nécessairement comprendre dans son cadre tout

ce qui a rapport aux ventes faites, par les agriculteurs, de leurs chevaux, bestiaux, etc.

Le code civil, en passant le niveau sur tant de coutumes dont la diversité était un fléau pour la France, a cependant laissé subsister çà-et-là, comme par mégarde, ou par un reste de vieux respect pour d'anciens usages, quelques dispositions qui nous reportent à la jurisprudence des Parlemens et des Baillages. Ce peu d'exemples des embarras extrêmes que causaient à nos pères notre vieille législation disparate, nous fait sentir tout le bienfait d'une législation uniforme, et bénir la révolution qui nous l'a donnée.

C'est à nous d'achever le travail de nos pères ; et le gouvernement l'a senti, puisqu'il s'occupe de la création d'un code rural, qui, sans doute, va aussi passer son niveau sur les vieux restes de ces usages ruraux si pernicieux à l'agriculture, usages que nos pères ont pu oublier dans leur immense travail, mais que la postérité serait en droit de nous reprocher d'avoir laissé debout.

Parmi ces usages vicieux viennent se placer, au premier rang, ceux relatifs aux vices redhibitoires.

L'art. 1648 du code civil porte : « L'action résultant « des vices redhibitoires doit être intentée dans un bref « délai, suivant la nature des vices redhibitoires et l'u- « sage des lieux où la vente a été faite. »

Deux choses sont à considérer dans cet article : — Le délai pour faire résoudre la vente. — La nature des vices qui peuvent donner lieu à cette résolution.

On parait d'accord sur ce point que le délai est déterminé par l'usage des lieux ; mais, sur le second, il y a

dissentiment parmi les tribunaux : « Suivant les uns, « dit le Ministre, il faut appliquer le principe général ; « voir en chaque cas, si tel vice, non apparent, une fois « reconnu rend l'animal vendu impropre à l'usage au- « quel l'acheteur a dû le destiner, ou indigne du prix « qu'il en a payé. Selon les autres, cette appréciation « ne doit pas se faire suivant l'équité du juge, mais con- « formément à l'usage qui, dans les lieux différens, « tient le même défaut, ici pour vice redhibitoire, et « ailleurs ne le reconnait pas comme tel. »

A ces interprétations si différentes, on peut en joindre une autre plus fondée, celle que le législateur a donnée lui-même de son œuvre.

Le tribun Faure, en présentant le titre de la vente au corps législatif, le 12 ventôse an 12, s'exprime ainsi sur l'article qui nous occupe : « La loi proposée veut que « l'action soit intentée dans le plus court délai : elle ne « pouvait établir, à cet égard, un délai commun ; l'usage « des lieux et la prudence des juges y suppléeront. »

Cette explication simple et claire fait connaître l'esprit de la loi qu'on chercherait en vain dans son texte. — L'action doit être intentée dans le plus court délai : et, en effet, il faut rendre le contrat le plutôt possible irrévocable. Le législateur toutefois ne croit pas pouvoir établir un délai commun. Pourquoi ? Evidemment parce qu'il a pensé que tous les vices redhibitoires ne se déclarent pas dans le même délai, et que, si d'un côté, il fallait, dans l'intérêt du vendeur, rendre le contract irrévocable aussitôt que possible, il fallait aussi, dans l'intérêt de l'acheteur, que ce délai fût tel que le vice caché ne devînt pas apparent seulement alors qu'il n'aurait plus de recours à exercer. C'est bien évidemment là le sens de

ces mots de l'art. 1648: *suivant la nature des vices redhibitoires*. Mais comment fixer ces délais que la loi ne fixe point? *L'usage des lieux et la prudence des juges y suppléeront*. Suppléeront à quoi? Au silence de la loi sur la question du délai dans lequel on peut demander la résolution de la vente, et non pas sur le nombre de vices redhibitoires, que la loi ne définit pas, que la loi n'énumère pas, et qui, par conséquent, sont, d'après la règle générale, tous les vices cachés qui rendent la chose impropre à l'usage auquel on la destine (code civil, art. 1641). Quand donc les juges ont acquis la certitude qu'un cheval, un bœuf, etc., était lors de la vente impropre à l'usage auquel on le destinait, il leur reste à examiner si la demande en résolution a été intentée dans le délai convenable. Sur cette question, mais sur cette question seule, le juge doit prononcer, non pas seulement d'après l'usage, mais d'après cet usage *et sa prudence*.

Vous le voyez, Messieurs, le législateur n'a point eu l'intention de laisser à l'usage le soin de désigner les vices redhibitoires; il n'a pu avoir la ridicule pensée que tel vice redhibitoire dans telle commune ne le soit pas dans telle autre commune limitrophe. Mais il a laissé à l'usage et à la prudence des juges combinés, le soin de déterminer le délai dans lequel tel ou tel vice redhibitoire doit nécessairement, de caché qu'il était, devenir visible. Il a pensé que l'usage était raisonnable; que si, par exemple, tel ou tel vice se déclare plutôt ou plus tard, sous un climat plus chaud ou sous un climat plus humide, l'usage avait déterminé ces différences: Il a trouvé, au contraire, l'usage arbitraire et ridicule. Il a compté sur la prudence des juges pour modifier au besoin un usage déraisonnable; cette prudence lui a failli.

Cependant le mal existe ; pour le faire cesser, il ne faut rien moins qu'une nouvelle disposition législative ; car une loi qui prête à des interprétations si diverses par son peu de clarté est une mauvaise loi qu'il faut se hâter de refaire. C'est pour parvenir à la concevoir de manière à concilier le mieux possible les intérêts des acheteurs et des vendeurs que le gouvernement fait une enquête. Nous allons vous exposer les questions qui vous sont soumises avec les réponses que la commission vous propose d'y faire.

PREMIÈRE QUESTION.

Quel est, dans l'usage de votre département (ou de ses diverses parties, si l'usage n'y est pas uniforme) le délai dans lequel l'acheteur, soit de chevaux, soit d'autres animaux, est regardé comme recevable à exercer la garantie pour vices redhibitoires ?

RÉPONSE.

Le délai pour l'arrondissement est de 40 jours.

DEUXIÈME QUESTION.

Cet usage est-il simplement d'opinion ou d'habitude, ou les tribunaux du pays le regardent-ils comme légal, et le sanctionnent-ils par leurs jugemens ?

RÉPONSE.

Cet usage était celui des 17 provinces unies et des pays de Liége. Le parlement de Flandre s'y est conformé par arrêt du 3 mai 1698, confirmatif d'une sentence rendue

par l'office de Wavrine. Les tribunaux de l'arrondissement suivent exactement la jurisprudence du parlement.

TROISIÈME QUESTION.

Y a-t-il des usages qui déterminent certaines maladies comme vices redhibitoires (la morve des chevaux, le cornage, etc.) ? Quelles sont ces maladies ?

RÉPONSE.

L'usage ne reconnait comme vices redhibitoires que la morve, la pousse et la courbature.

QUATRIÈME QUESTION.

Comme à la question n° 2, les tribunaux admettent-ils ces usages pour règle légale de leurs jugemens?

RÉPONSE.

Oui. Cependant, l'ancien droit Belgique ne considérait pas la courbature comme un vice redhibitoire, mais bien le farcin.

CINQUIÈME QUESTION.

Croirait-on utile que la loi fixât, soit les cas redhibitoires, soit le délai pour réclamer la garantie? et, en ce cas, quelles fixations voudrait-on proposer?

RÉPONSE.

L'énumération des cas redhibitoires pourrait offrir

des inconvéniens : celui, par exemple, de ne pas comprendre, peut-être, tous les cas, ce qui serait nuisible à l'acheteur. Une nomenclature complète et bien précise est difficile à faire. Des maladies qui ne rendent pas les animaux impropres à l'usage auquel on les destine, peuvent être confondues avec d'autres qui sont essentiellement redhibitoires. Par exemple, la courbature est ou n'est pas un cas redhibitoire, selon qu'elle est chronique ou aiguë. La courbature aiguë n'est qu'une lassitude générale de nature à disparaître en deux ou trois jours. La courbature chronique, au contraire, est une maladie interne qui rend l'animal entièrement impropre à tout.

A quoi bon d'ailleurs des dispositions spéciales pour les vices redhibitoires ? Les principes généraux du code civil (art. 1641 et suivant) sont si clairs et si équitables qu'il n'en est pas besoin d'autres. Il faudrait seulement, en retranchant l'article 1648, excepter la vente des chevaux et bestiaux de la seconde disposition de l'art 1644; que l'acheteur ait seulement le droit de rendre l'animal en reprenant le prix, et non pas celui de le garder en se fesant rendre une portion du prix. Cette faculté serait exploitée par le maquignonage qui spéculerait sur la crainte des procès.

Que l'on fasse, du reste, une nomenclature des vices redhibitoires, ou qu'on les soumette à la règle générale, il est de la plus grande importance qu'un vice redhibitoire le soit partout. On a vu profiter de la différence de jurisprudence établie entre Valenciennes et Paris pour faire des dupes. Un cheval qui n'a point de vices redhi-

bitoires de Valenciennes, mais qui a un vice redhibitoire de Paris est acheté sur le marché de Valenciennes ; on est faché du marché ; on veut une diminution sur le prix ; si l'on refuse, le cheval est conduit à Paris où l'on simule une vente. L'acheteur poursuit son vendeur de Paris qui appelle en garantie celui de Valenciennes, qui, s'il ne veut pas subir un procès et une condamnation, est forcé d'en passer par les arrangemens onéreux qu'on lui propose.

Le délai doit aussi nécessairement être uniforme, si l'on veut soustraire nos cultivateurs à l'exploitation du maquignonage. Le délai étant à Valenciennes de 40 jours au lieu qu'il n'est que de 10 jours à Paris, il est facile de conduire à Paris les chevaux achetés ici, et de les ramener à tems encore pour exercer l'action redhibitoire. Aussi arrive-t-il que des chevaux achetés ici sont conduits à Paris pour être vendus avec la résolution frauduleuse de les faire reprendre au vendeur, si on n'a pû s'en défaire dans la capitale. Pour y parvenir, on les échauffe fortement dans le trajet, afin de les faire jeter. Quand on intente l'action, il y a doute si le cheval est morveux ; en supposant que l'expert soit assez sage pour s'abstenir de décider si le cas est redhibitoire, avant que le cheval soit remis de la grande fatigue qu'on lui a fait éprouver, toujours est-il que la morve peut s'en suivre, sans que l'expert, qui n'a pas vu le cheval avant la vente, puisse décider si le principe de la maladie est antérieur ou postérieur à l'achat. Le délai n'étant pas écoulé lorsque l'action a été intentée, le tribunal condamne le vendeur à reprendre le cheval.

On a même vu des cas (et ceci est à la connaissance

personnelle de M. Meilhan, médecin vétérinaire de l'arrondissement) où, pendant les 40 jours, la morve a été simulée, soit par la cautérisation, soit par des injections de vinaigre dans les narines. Un expert peu habile ou peu attentif pourrait être pris au piége.

Il est donc de la plus grande importance de voir fixer un délai uniforme, et comme le veut l'esprit de la loi, le délai le plus court possible. On pense que 10 jours suffiraient pour tous les cas. A la vérité, il existe des maladies occultes qui ne se manifestent pas bien clairement dans les 10 jours, et quelquefois pas même dans les 40 : la fluxion périodique, par exemple, peut ne pas se manifester pendant un assez long espace de tems. Mais celui qui s'y connaît peut voir quand un cheval est disposé à contracter cette maladie. Pour reconnaître dans les dix jours si un animal n'a point de vices rédhibitoires, il faut dans certains cas être expert, mais aussi on estime qu'un homme expert peut très-difficilement y être trompé. La loi ne peut considérer que la plupart des acheteurs ne sont pas connaisseurs, c'est à eux de s'aider des lumières d'autrui. D'ailleurs, laisser le délai à l'arbitrage des juges, ou fixer de longs délais, c'est ouvrir la porte à une foule de procès suscités par la friponnerie, comme on vient de le voir par les exemples cités précédemment. C'est donc, par conséquent, entraver le commerce et nuire à l'agriculture.

Telles sont, Messieurs, les réponses que nous vous proposons de faire aux demandes de M. le Ministre.

NOTICE HISTORIQUE

sur l'Introduction, en France, des premières Machines à Vapeur.

A travers les périls risquant son existence,
Mathieu de l'Angleterre emporta les secrets.
(*Panorama de Valenciennes.*)

Par M. Ad. Castiaux, membre titulaire.

Dans le commencement du 18e siècle, les mines de l'Angleterre devenues très-profondes, commençaient à être abandonnées à cause des frais excessifs que leurs épuisemens à l'aide de chevaux nécessitaient. Le capitaine Savery, en combinant la force élastique de la vapeur avec la propriété qu'a ce fluide de se condenser par le froid, (1) imagina pour élever l'eau un appareil, qui,

(1) Découvertes en France, l'une par Salomon de Caus, l'autre par Papin.

bien qu'ingénieux, ne peut être employé avec avantage.

Peu de temps après, Newcomen exécuta une machine fondée sur la propriété qu'a la vapeur de produire le vide en se condensant par une injection d'eau froide, et dès lors la force des chevaux pour dessécher les travaux des mines fut remplacée chez nos voisins par un moteur inanimé.

Il n'en était pas de même dans notre pays. Quelque temps après la première découverte du charbon de terre à Fresnes, il fallait entretenir à chaque houillère, pour l'épuisement seul des eaux, 20 hommes et 50 chevaux. Pierre Mathieu de concert avec la société dont il dirigeait les travaux prévoyait que cet état de choses ne pouvait durer, et que l'on serait forcé, à cause des frais d'épuisemens que les eaux nécessitaient, à abandonner des mines d'un combustible pour lequel le Hainaut français avait été jusqu'alors tributaire de l'étranger, lorsqu'il eut connaissance des machines merveilleuses employées par les anglais. Loin de partager cet esprit de prévention que manifestaient nos ancêtres pour les nouvelles inventions, il résolut d'en construire une semblable: Ni les obstacles d'une langue étrangère, ni la difficulté de pénétrer chez un peuple rival, difficulté que concevront ceux qui savent de quelle manière les français étaient alors reçus chez les anglais, ni les dangers que couraient ceux qui tentaient de surprendre les secrets de leurs découvertes, rien enfin ne put le retenir.

Il parvint, non sans avoir vaincu des obstacles de tout

genre, à tracer le plan des pièces qui composent la machine atmosphérique et revint établir à Fresnes, en 1732, sur la houillère des *petites fosses*, une pompe à feu semblable à celles qu'il avait vues en Angleterre.

Lorsqu'on l'essaya, elle imprimait sans peine le mouvement à son immense attirail; et, tandis qu'elle excitait la contemplation des curieux, tandis que l'on accourait de tous les points du royaume pour admirer cette étonnante merveille, ces masses énormes qui semblaient se mouvoir d'elles-mêmes, Mathieu ne trouvait pas son œuvre parfaite; il remarquait qu'elle ne produisait pas tout le travail qu'il en avait attendu, et jugeant que quelques pièces avaient échappé à son examen, il traversa de nouveau le détroit et il reconnut bientôt que les chaudières portaient un *plat bord* que 3 pieds de maçonnerie avaient cachés à ses regards. Satisfait d'avoir trouvé la cause de l'imperfection de sa machine, il s'empressa de partir. Il en était temps: quelques heures plus tard, il aurait été assommé par une populace furieuse.

C'est ainsi que fut introduite la première machine à vapeur en France, et peut être sur le Continent, car de nombreuses recherches que j'ai faites, pour en découvrir un établissement antérieur, ont été infructueuses.

Le célèbre Belidor, qui écrivait alors son *architecture hydraulique*, fit plusieurs voyages à Fresnes pour la visiter, et on en trouve dans son ouvrage une description détaillée, qui est, au reste, empreinte de l'étonnement qu'excitait à cette époque la vue de cette puissance inanimée.

« Il restait encore, dit cet auteur, un élément à sou-
« mettre aux lois de la mécanique, c'est à quoi l'on est
« parvenu depuis le commencement de ce siècle, en se
« servant du feu pour élever des poids d'une pesanteur
« immense et d'une manière si ingénieuse qu'on n'a rien
« imaginé jusqu'ici qui fasse plus d'honneur à l'esprit
« humain. » — Et plus loin : — « Il faut avouer que
« voilà la plus merveilleuse de toutes les machines et
« qu'il n'y en a point dont le mécanisme ait plus de rap-
« port avec celui des animaux. La chaleur est le principe
« de son mouvement ; il se fait dans ses différens tuyaux
« une circulation comme celle du sang dans les veines,
« ayant des valvules qui s'ouvrent et se ferment à propos,
« elle se nourrit, s'évacue d'elle-même dans des temps
« réglés, et tire de son travail tout ce qu'il lui faut pour
« subsister. »

C'est au courage de Pierre Mathieu que nous devons l'introduction de la machine de Newcomen dans notre pays ; (1) de ce même Pierre Mathieu qui dirigeait les travaux d'une société, lorsqu'elle découvrir le charbon de terre dans le Hainaut français, de ce même Mathieu auteur d'une découverte importante et dont on n'a su à qui

(1) Les machines de Newcomen sont encore généralement employées. Leurs dimensions se sont considérablement accrues selon le travail qu'elles doivent exécuter. J'ai eu l'occasion de voir fonctionner l'une des plus puissantes, établie dans un grand bâtiment, et il me serait difficile d'exprimer ce qui se passait en moi à la vue d'un énorme balancier dont le mouvement semblait commandé par les coups mesurés et solennels du marteau d'injection. C'est une des circonstances où l'œuvre même de l'homme semble le pénétrer de sa faiblesse et de son intelligence.

attribuer l'honneur de l'invention. Je veux parler du cuvelage, dont l'emploi permet au mineur de pénétrer hardiment dans les entrailles de la terre, malgré les réservoirs immenses d'eau suspendus sur sa tête.

Plusieurs ont acquis des titres de noblesse pour avoir excellé dans l'art de détruire le genre humain; Pierre Mathieu a acquis ces mêmes titres pour avoir été le bienfaiteur de son pays.

Une infinité de machines semblables à celles dont il vient d'être fait mention furent élevées chez nous pendant près d'un siècle sans qu'elles y subissent le moindre perfectionnement. Leur mouvement toujours rectiligne n'était utilisé qu'à élever l'eau, lorsqu'en Angleterre le célèbre Watt, les ayant retirées de leur état d'enfance, leur imprima un mouvement de rotation par lequel on put faire monter au jour les produits des mines. Constantin Périer qui avait surpris ce secret des anglais chercha pendant longtemps en France des exploitans qui voulussent établir une machine de ce genre, et lorsqu'il fit ses offres dans notre pays, elles furent généralement repoussées, car son projet était regardé comme chimérique. M. Renard seul le jugea digne d'attention, et malgré les plus fortes oppositions, malgré la prévention générale, il fit exécuter, en 1802, une machine à rotation dont il prit le succès sous sa responsabilité et que l'on monta à Fresnes sur la houillère des *Viviers*. C'était un spectacle imposant que l'aspect de cette force immense enlevant avec rapidité du fond de la terre des fardeaux que des manèges attelés de plusieurs chevaux soulevaient auparavant avec tant de peine, et pourtant cette puissance

à laquelle il semblait que rien ne pouvait résister, était maitrisée avec la main et gouvernée avec plus de précision que la force des chevaux.

On pourrait croire que l'auteur de l'établissement de cette machine dût être immédiatement entouré de la reconnaissance générale. Mais il arriva à la même époque que des gaz délétères qui se dégageaient des travaux souterrains, vinrent pendant quelque temps frapper ceux qui y travaillaient d'une étrange maladie qui était appelée : *maladie de la mécanique*, et peu s'en fallut que les ouvriers ne considérassent comme l'auteur de leurs souffrances celui qui devait bientôt leur apporter un si grand soulagement en imaginant les bacs à roues.

Ce serait révoquer en doute les lumières d'une société éclairée, que d'entreprendre de lui démontrer les avantages trop évidens que retire notre arrondissement de l'emploi de la vapeur comme force motrice.

Après ce que vous a dit un honorable confrère, au sujet des Trouvères cambrésiens, il est inutile d'ajouter que, si notre pays a été considéré comme produisant peu d'hommes remarquables, c'est que ceux qu'on y a vu paraître n'ont pas été assez appréciés. Tandis que chaque point du monde civilisé vante les découvertes, quelquefois bien futiles, qui y ont été faites, notre pays n'a jamais songé à revendiquer l'honneur des inventions du cuvelage et des bacs à roues.

RAPPORT

Sur les Procédés Typographiques de M. Duverger, membre correspondant, pour l'Impression de la Musique.

Par M. Numa Grar, membre titulaire.

Vers la fin du 15e siècle, la gravure sur bois fut employée à la reproduction de la musique de plain-chant et de la musique figurée ; on commença presqu'aussitôt à imprimer le plain-chant, mais on continua de graver sur bois la musique figurée. Au commencement du 16e siècle, on employa aussi les caractères mobiles, c'est-à-dire l'impression pour la musique figurée, et c'est au vénitien Octave Petrucci qu'on attribue ce perfectionnement (1).

La difficulté qui l'arrêta dès les premiers pas, c'est la même qui vint toujours depuis opposer une barrière insurmontable à tous les perfectionnemens que l'on vou-

(1) Voir la note de la page 226.

lut tenter ; cette difficulté consistait dans l'impossibilité où l'on se trouvait de placer les signes de notation sur les lignes de la portée sans que ces lignes offrissent de lacunes dans leur tracé.

En effet, le premier moyen qu'on employa, et qui fut presque toujours suivi depuis, à quelques modifications près, consistait en ce que chaque type représentait un signe de notation avec un fragment de portée ; ces divers types étaient rapprochés et placés les uns contre les autres par l'ouvrier imprimeur, de sorte que tous ces fragmens de portée rapprochés l'un de l'autre formaient les lignes, prétenduement continues, mais qui en effet présentaient non seulement des lacunes nombreuses, mais encore des fragmens de lignes placés plus haut les uns que les autres ; ce dernier vice se remarquait moins dans les lignes de la portée que dans les lignes ou barres qui lient entr'elles les croches et les doubles-croches. La solution de continuité était cependant le vice principal et auquel on ne pouvait parer. Ce mode de faire représenter par chaque type un signe de notation avec un fragment de portée et de juxta-poser ces divers fragmens dans la composition, a été le seul employé dans tous les procédés qui ont été usités jusqu'à nos jours et a toujours reproduit la même imperfection, la solution de continuité dans les lignes de la portée. Aussi la gravure sur bois marcha-t-elle en concurrence avec l'impression, tellement ces procédés produisaient des résultats mauvais.

Cependant, vers la fin du 16ᵉ siècle, les procédés de l'impression commencèrent à être un peu perfectionnés. Des améliorations importantes furent dues tour à tour aux

typographes français Robert Granjon, Leroy et Nicolas Duchemin ; on perfectionna surtout ensuite en Allemagne et en Angleterre. En France, on ne suivait plus le progrès. Le monopole vint envahir le domaine de la typographie musicale. La famille Ballard eut le privilège exclusif d'imprimer de la musique. Tous monopoles amènent infailliblement des résultats semblables, aussi celui-ci n'eut-il d'autre effet que de retarder les progrès dont était susceptible la typographie musicale ; et si cette industrie a non seulement été stationnaire, mais encore a rétrogradé pendant un siècle et demi qu'a duré le privilège des Ballard, on ne peut pas balancer à lui attribuer ce malheureux résultat. Tandis que l'on perfectionnait en Angleterre et en Allemagne, en France les Ballard conservaient encore leurs notes en losanges ; les lignes étaient plus mal assemblées que jamais et présentaient beaucoup plus de solutions de continuité (2).

De nombreux essais d'amélioration furent de nouveau tentés vers le milieu du 18e siècle. Ces essais étaient sur-

(2) Comme nous l'avons dit au commencement de cette notice, c'est au vénitien Octave Pétrucci que l'on attribue l'invention de l'impression de la musique ; cependant la plupart des éditions typographiques du 16e siècle et principalement celles de Pétrucci sont tellement remarquables (eu égard aux procédés employés) par la beauté des caractères, le degré d'exactitude dans leur assemblage, qu'il est difficile de croire qu'il n'ait pas été fait beaucoup d'essais avant 1503 (époque des plus anciennes éditions de Pétrucci). Dans le 17e siècle la beauté de l'impression diminua d'année en année, et, au commencement du 18e, on put regarder la typographie musicale en France comme tout à fait dégénérée.

tout remarquables en ce que la plupart avaient pour but d'éviter l'inconvénient qui avait toujours traversé les améliorations précédentes, la solution de continuité; mais ils furent tous infructueux. Gando, et d'autres après lui, voulurent imprimer en deux tirages, d'abord les lignes de la portée, puis les signes de notation. Mais le papier ne se maintenait pas dans une position semblable, et les notes ne se plaçaient pas sur la ligne qui leur était destinée, de sorte qu'il en résultait une confusion complète. Cowper imagina à la vérité un moyen de parvenir au but proposé; mais ce moyen était tellement dispendieux qu'on ne put l'employer; il consistait à placer dans des planches de bois les notes et les lignes de la portée; mais il fallait tant de soins pour assembler tout ce système, le placer dans un plan parfaitement horizontal, limer, poncer, etc., qu'il était rare et coûteux de réussir.

Tel était l'état de la typographie musicale encore de nos jours. M. Duverger est venu lever les difficultés auxquelles ses devanciers s'étaient vainement attaqués, et le grand problème de la solution de continuité a été résolu.

Les impressions de M. Duverger offrent une netteté, une précision, une correction si grandes que ces qualités font d'autant plus ressortir les défauts opposés qui se rencontrent dans les impressions de ses prédécesseurs, impressions qui, à une époque aussi avancée que la nôtre, semblaient encore attester l'enfance de l'art. Les solutions de continuité des lignes qui, dans ces ouvrages, donnaient à la musique une confusion qui fatiguait le lecteur, ont

complètement disparu, et les lignes de la portée sont tracées sans lacune et avec toute la netteté désirable.

Les procédés de M. Duverger offrent aussi l'avantage de se prêter à des tirages successifs, de permettre de faire autant d'éditions que l'on désire et de tirer chaque fois à un aussi petit nombre d'exemplaires que les besoins le demandent.

Voici en quoi consistent ces procédés d'après la description qui en a été donnée à la société d'encouragement pour l'industrie nationale, description très-exacte, comme nous avons pu en juger nous-mêmes chez M. Duverger.

« Après avoir étudié tous les procédés usités avant lui, M. Duverger a été conduit à se servir du moule en plâtre usité dans la stéréotypie ordinaire. Il commence par faire sa planche par des notes accolées, sans aucune ligne de portée. Ces notes sont rangées dans des casses, à la manière de l'imprimerie ordinaire, et le compositeur va prendre un à un les caractères qui portent ces notes selon leurs formes et position. Des caractères auxquels on donne le nom d'*espaces* portent des traits ou indices des lignes de portée; ce qui est nécessaire pour la correction des épreuves et guider le compositeur, parce que les lignes sont sous-entendues, et que le prote, l'ouvrier ou l'auteur, ne pourraient pas, sans ces indices, juger si chaque note est à sa place. Quand l'épreuve est corrigée, on prend l'empreinte sur le plâtre, et les lignes de portée y sont incisées après coup avec une machine : cette machine est très-simple; elle promène sur l'épreuve en plâtre cinq

mollettes qui, par le mouvement d'un chariot, tracent en creux les cinq parallèles de la portée, en passant exactement sur les indices nommés espaces qui s'y trouvent ainsi confondus. D'ailleurs, ils ont moins de profondeur que les notes et les traits de portée, et par conséquent le cliché ne donnera aucune marque à l'impression. Le moule en plâtre obtenu, il ne reste qu'à faire un cliché par les procédés ordinaires du stéréotypage; on a alors une planche propre à être mise sous presse, sans avoir besoin de hausse, et en se servant même des presses mécaniques. Si M. Duverger est parvenu à triompher de beaucoup de difficultés insurmontables jusqu'à lui, c'est qu'il ne s'est pas laissé renfermer dans le cercle étroit des ressources de la typographie, mais qu'il s'est approprié des pratiques usitées dans d'autres branches d'industrie. Ainsi, les coulés se font à l'aide d'un emporte-pièce, qui taille en forme de T de minces feuilles de cuivre. Quant aux barres simples et multiples des croches, comment obtenir leur variété infinie de longueurs, d'inclinaisons, d'ajustemens, de combinaisons de toute espèce? Puisque la combinaison n'est plus gênée par les lignes de portée, on y parviendra en faisant la composition sans que les queues des notes soient embarrassées de ces barres, et on les y ajoutera après coup. Enfin, ces procédés lui permettent, comme tout stéréotypage, de former tout de suite autant de planches qu'il veut d'une même page, et par conséquent de faire imprimer à la fois, en divers lieux, le même ouvrage; ainsi, loin d'avoir diminué les ressources de l'art, il les a considérablement étendues et perfectionnées. »

Cependant, dans l'intervalle de tous les essais infruc-

tueux dont nous avons parlé sur la perfection de l'impression musicale, on avait cru que les difficultés étaient irrémédiables, et l'on avait cherché un autre moyen de parvenir au même but. On avait inventé la gravure proprement dite, c'est-à-dire la gravure sur métal, et dès-lors la gravure sur bois fut abandonnée. On grava d'abord au burin sur des planches de cuivre. La lenteur et le haut prix de ce procédé provenant de la dureté du métal, firent abandonner le cuivre pour l'étain. Enfin on parvint à obtenir des poinçons; avec ces poinçons, on frappa les notes. On ne se sert pour ainsi-dire pas d'autre procédé actuellement. Mais à l'avantage de donner une musique correcte, la gravure réunit l'inconvénient d'un haut prix et du défaut de correction dans les textes qui peuvent être intercalés dans la musique.

Depuis peu de tems on a aussi employé pour la reproduction de la musique, la lithographie qui a assez de succès en Italie et en Allemagne. Mais on n'obtient, par les procédés lithographiques, ni la correction, ni la netteté de la gravure; aussi cette dernière était-elle presque la seule usitée pour la musique ne renfermant point de texte ou n'en renfermant que peu. Pour la musique dans laquelle un texte un peu nombreux était intercallé, on employait ou l'impression ou la gravure.

Ainsi, dans ces derniers tems, lorsqu'on devait publier de la musique sans aucun mélange de texte, on avait le choix ou de la faire graver, ou lithographier, ou imprimer. Dans le premier cas, on obtenait une belle perfection, et dans les deux autres on n'avait ni netteté

ni correction ; aussi adoptait-on presque toujours la gravure, quoique ce mode fût très-coûteux, surtout lorsqu'on devait tirer à un grand nombre d'exemplaires; on sait, en effet, que le tirage de la gravure est bien plus cher que celui de l'impression ; le papier qui, pour la gravure doit être beaucoup plus fort, était aussi très-onéreux. Les procédés de M. Duverger permettent maintenant d'imprimer avec toute la perfection d'une gravure et n'offrent point ses inconvéniens pour le prix du tirage et du papier ; cependant comme le prix de la composition est un peu plus considérable que la gravure, l'impression de M. Duverger pour la musique sans texte ne sera adoptée qu'autant qu'on pourra prévoir un tirage d'un assez grand nombre d'exemplaires.

Mais, c'est lorsqu'il s'agit de musique de chant dans laquelle des paroles de texte sont intercalées, ou surtout d'ouvrages didactiques renfermant un mélange de texte et de musique, c'est surtout, disons-nous, dans cette circonstance que les procédés de M. Duverger l'emportent éminemment sur tous ceux qui étaient connus jusqu'à présent. Si l'on se servait de la gravure, il arrivait qu'outre l'inconvénient du prix du tirage et du papier, on avait, à la vérité, une musique nette ; mais un texte incorrect et de forme mauvaise. Si l'on se servait de l'impression dans l'état où elle était alors, on obtenait un texte correct, mais une musique qui réunissait tous les défauts que nous avons signalés. Aussi pourrait-on attribuer le manque presqu'absolu d'ouvrages didactiques musicaux à cette impossibilité où se trouvaient les auteurs d'obtenir une publication correcte de leurs œuvres. Les procédés de M. Duverger sont les seuls mainte-

nant qu'il sera permis d'employer pour ces ouvrages qui réuniront une parfaite netteté, une parfaite correction, dans le texte et dans la musique.

Enfin, dans l'un comme dans l'autre cas, soit qu'on veuille imprimer de la musique sans texte ou de la musique avec texte, les procédés de M. Duverger permettent de tirer d'abord tel nombre d'exemplaires que l'on désire et de faire postérieurement autant de tirages successifs que le besoin en commande. Cet avantage est très-grand et très-digne de l'attention des auteurs.

Nous devons d'autant plus, Messieurs, nous féliciter des succès brillans qu'obtient l'invention de M. Duverger que cet habile typographe a pris naissance dans le département du Nord : M. Duverger est maintenant une nouvelle illustration qui vient se joindre aux nombreuses illustrations que notre département a déjà produites. Nous ne saurions donc trop applaudir à des efforts qui ont amené une des plus belles conquêtes de la typographie moderne, surtout étant animés comme nous le sommes du zèle patriotique qui resserre tous les jours de plus en plus les liens qui unissent entr'eux les enfans du Nord.

DISTRIBUTION DES PRIX

Aux élèves du Cours de Géométrie appliquée à l'art de bâtir.

Séance publique du 7 janvier 1835.

M. le maire, après avoir invité MM. les présidens de la société à prendre place près de lui au bureau, ouvre la séance, en adressant aux élèves une allocution dans laquelle il les félicite de leurs succès, et les engage à continuer de profiter des leçons que leur donne M. Bernard avec autant de zèle que de discernement. Il leur rappelle que c'est à la sollicitation de la Société d'Agriculture qu'ils doivent l'établissement des cours de géométrie et de chimie appliquées aux arts ; que la société a suivi leurs travaux avec intérêt, et a voulu leur témoigner combien elle attache d'importance à leurs succès, en venant assister corps à la distribution des prix qu'ils ont mérités, et qu'elle s'est empressée de leur accorder, après avoir fait juger leurs travaux par un commission prise dans son sein. M. le maire termine en leur donnant l'assurance

qu'ils le trouveront toujours disposé à les aider de tous les moyens à acquérir l'instruction qui leur est nécessaire, et que les succès qu'ils obtiendront seront sa récompense.

« M. de Mathieu, au nom de la Société d'Agriculture, prend ensuite la parole. Après avoir payé un juste tribut d'éloge au zèle et aux lumières du professeur, après avoir félicité les élèves de leur persévérance dans le travail et de leurs progrès qui en ont été la conséquence, M. le président démontre par des raisonnemens et par des faits la nécessité de l'étude de la géométrie appliquée à l'art de bâtir. Les connaissances qu'on acquiert par cette étude sont indispensables, non seulement à ceux qui veulent diriger l'ensemble d'un bâtiment, mais encore à ceux qui veulent en traiter isolément les diverses parties. Chacune d'elles, en effet, a une telle coïncidence avec les autres, que pour les traiter avec succès, il faut être en état d'en saisir l'ensemble.

« M. de Mathieu insiste sur ce point, que les élèves doivent bien se garder de croire que les connaissances qu'ils acquerront dans le cours, tourneront seulement au profit du luxe. Pour bâtir des maisons commodes, des cabanes même, il faut que les divers ouvriers qui concourent à cette œuvre, connaissent les principes de leur art ; par les lumières que leur procurera l'étude de la géométrie appliquée, les élèves ne seront pas seulement appelés à élever dans nos murs de beaux édifices, mais surtout à procurer à toutes les classes de la Société, cet intérieur commode qui contribue pour beaucoup au

bien-être de la famille et par suite au bien-être général. »
(Extrait du procès-verbal de la séance.)

Après ce discours le professeur a la parole :

M. Bernard après avoir fait observer que, dans l'arrondissement, bien qu'il y ait d'habiles ouvriers, l'art de bâtir a besoin de *progresser*, rappelle qu'on a tout fait pour engager les jeunes artisans à venir à son cours acquérir les connaissances indispensables à cet art.

« Nous leur avons présenté (dit-il aux ouvriers) un
» bel avenir. Diriger au lieu d'exécuter, commander au
» lieu d'obéir !! et cela, pour le sacrifice d'une ou deux
» heures après la journée. Nous ajouterons encore au-
» jourd'hui que cet avenir est d'autant plus certain, que
» chaque jour on réclame de plus en plus vivement
» d'habiles maîtres-ouvriers, piqueurs ou conducteurs
» de travaux. Il en faudrait des centaines, et pas un nou-
» veau ne s'est formé. L'industrie au développement si
» extraordinaire en demande de toutes parts dans notre
» arrondissement, et aucun ne peut y répondre conve-
» nablement. Les constructions remarquables de l'année
» qui vient de s'écouler attestent sans doute la présence
» d'habiles ouvriers, mais les travaux en ont marché
» lentement, parce que ces ouvriers n'étaient pas assez
» nombreux. Il est donc à présumer qu'ils marcheront
» encore plus lentement cette année que les travaux
» semblent se préparer et plus considérables et en plus
» grand nombre. Eh bien, si déjà d'habiles maîtres-ou-
» vriers avaient pu se produire, beaucoup d'ouvriers
» ordinaires seraient devenus plus capables, et sans

» voir augmenter leurs rangs, on eût vu certainement » les travaux s'exécuter avec plus d'ensemble et plus » de promptitude que jamais. Ce fait, qui, pour nous, » n'était l'année dernière qu'une probabilité, est devenu » aujourd'hui, d'après nos fréquentes observations, » d'une vérité incontestable. Aussi nos désirs d'alors » sont-ils maintenant convertis en regrets. Pourquoi ? » parce que nous avons eu le bonheur de rencon- » trer de l'intelligence et de bonnes dispositions chez » le petit nombre de ceux qui ont eu foi à nos pa- » roles et qui ont suivi notre cours. Aussi nous leur di- » rons ici avec joie que, s'ils persévèrent le tems encore » nécessaire pour le complément de leurs études, nous » serons heureux de les avoir pour la conduite de nos » travaux. Pour eux, ils auront eu la gloire d'avoir » ouvert les premiers les portes d'une carrière inconnue » jusqu'à ce jour, et le bonheur d'en avoir profité les » premiers.

» Continuez, messieurs, avec courage, faites même » quelques sacrifices de tems, si cela vous est possible, » pour arriver bientôt au but que nous vous avons mon- » tré de loin. Vos veilles, vos travaux qui vont déjà re- » cueillir en ce jour des récompenses, vous en amèneront » une bien plus élevée, une position honorable qui » chaque jour pourra suivant votre zèle aller s'amélio- » rant.

« Malheureusement le nombre de ceux qui méritent » ces éloges est petit ; espérons toutefois que vos pro- » grès donneront l'éveil, et que ceux qui d'abord ont » cru notre cours peu utile, reviendront bientôt. »

M. Bernard fait ensuite le tableau des résultats obtenus dans le cours de la première année, trace le programme des travaux des années suivantes, et termine en remerciant ses élèves du zèle et de la persévérance qu'ils ont apportés à suivre ses leçons.

On donne enfin lecture du procès-verbal par lequel la commission d'examen fait connaître le jugement qu'elle a porté et qui a été confirmé par la Société d'Agriculture : les prix sont immédiatement délivrés.

Procès-verbal.

L'an mil-huit-cent-trente-quatre, le dix-huit décembre, deux heures de relevée, la commission de la Société d'Agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes s'est réunie, sous la présidence de M. de Mathieu, dans la salle du cours de géométrie appliquée à l'art de bâtir, dirigé par M. Bernard, architecte de la ville, à l'effet d'examiner les travaux des élèves.

Il lui a été présenté les plans et élévations d'une voûte plein-cintre avec toutes ses difficultés, dressée sur une échelle métrique de 1 à 10.

La précision qu'on remarque dans ces travaux taillés en pierre blanche, la netteté des épures prouvent que les élèves conçoivent très-bien ce qu'ils font, et qu'ils sont dirigés par une main sûre.

En conséquence, il a été proposé, séance tenante,

1° de voter des remercîmens à M. Bernard pour les soins qu'il a donnés à former les jeunes artisans dont les connaissances seront un jour utiles à leurs concitoyens comme à eux-mêmes. 2° De délivrer des prix à ceux d'entre eux qui se sont distingués. 3° Que ces concours fassent partie de l'exposition prochaine ; 4° Enfin que ces objets soient déposés aux archives de la Société d'Agriculture, pour commencer le Musée industriel qu'elle se propose de former.

Les prix à décerner seraient classés dans l'ordre suivant :

1er Prix.

Porte plein-cintre pratiquée en tour ronde creuse et en biais.

M. Hyppolite Robinot, menuisier.

— Le traité de la coupe des pierres par Laperelle, (*donné par la ville*).

— Une médaille en argent (*donnée par la Société d'Agriculture*).

2e Prix.

Porte plein-cintre pratiquée en tour ronde creuse et droite.

M. Prégengem (Auguste) menuisier.

— Étui de mathématiques (*donnés par la loge Maçonique*).

— Une médaille en argent (*donnée par la Société d'Agriculture*).

3e Prix.

Porte plein-cintre sous le coin par têtes égales.

M. Fauviaux (Jean-Baptiste) menuisier.

— Règle à calcul et médaille en bronze (*données par la Société d'Agriculture*).

4e Prix.

Porte plein-cintre pratiquée dans un mur d'égale épaisseur, mais en talus.

MM. Sirot (Henri) menuisier.

Page (Émile) menuisier.

— Au premier des deux, une règle à calcul, (*donnée par la Société d'Agriculture*).

— Au second un compas à pointe de rechange et un tire-ligne, (*donnés par la loge maçonique*).

5e Prix.—*Prix d'encouragement.*

Porte plein-cintre pratiquée dans un mur droit.

M. Havez (Joseph) Maçon.

— Un compas (*donné par la Société d'Agriculture*).

Mention honorable.

Porte plein-cintre pratiquée dans un mur droit et en biais.

M. Leroy, garde du génie.

Rédigé à Valenciennes, les jour, mois et an susdits.

Lefebvre, Rousseau, C. de Mathieu.

NOTICE

Sur feu M. Charles de Pougens,

MEMBRE CORRESPONDANT,

Par son élève et ami Théodore Lorin, aussi membre orrespondant.

La vie d'un homme de lettres est, dit-on, toute entière dans ses ouvrages : sous ce point de vue, nulle carrière n'a été plus dignement remplie que celle de M. Charles de Pougens. Tour à tour érudit profond, philosophe sage et modéré, écrivain plein de verve, de grâce et d'élégance, on l'a vu dévoiler avec précision et clarté les mystères de la science étymologique, discuter avec autant de force que de justesse les points les plus importans de la philosophie, de la morale, de la législation, appeler le sourire sur les lèvres de ses lecteurs, et faire quelquefois couler de leurs yeux des larmes délicieuses.

L'Europe savante avait peine à concevoir comment, privé de la vue depuis l'âge de vingt-quatre ans, il avait

pu acquérir les vastes connaissances dont il a donné des preuves dans le *specimen* de son *trésor des origines*, son *archéologie française*, son *vocabulaire des privatifs*, son *essai sur les antiquités du Nord*, etc.

Ces travaux qui seuls eussent suffi pour occuper la vie de l'académicien le plus laborieux, n'empêchaient pas M. de Pougens de composer des ouvrages d'une littérature plus légère et plus aimable. Le savant étymologiste s'est montré successivement poëte aimable dans ses *contes en vers et poésies fugitives*; conteur piquant dans ses *lettres philosophiques* où l'on trouve tant d'anecdotes peu connues sur J.-J. Rousseau, d'Alembert, etc.; artiste éclairé et plein de goût dans la notice sur la vie de Lesueur et dans les sommaires descriptifs dont il a enrichi la *galerie de St-Bruno* gravée par M. Malbeste. Mais il me paraît inutile de m'étendre ici plus longtems sur ses ouvrages si généralement connus et admirés : d'ailleurs on en trouvera ci-après la liste chronologique.

Je ne crois pas non plus devoir entrer dans de longs détails sur la vie de cet illustre académicien. Il avait lui-mêmes tracé dans une suite de lettres familières les souvenirs des principaux événemens de sa vie. Ces *mémoires*, que la mort a si cruellement interrompus, ont été terminés par une dame avantageusement connue dans la république des lettres, et amie intime de M. Charles Pougens depuis quarante-huit ans. Ils viennent d'être publiés, et ont excité le plus vif intérêt. Je me bornerai donc aux faits suivans.

M. Marie-Charles-Joseph de Pougens naquit à Paris dans la nuit du 15 au 16 août 1755. Mad. Bangé, fille d'un chevau-léger de Louis XIII, fut chargée de veiller sur son enfance : elle lui prodigua des soins vraiment maternels, et, de son côté, il montra toujours pour elle la plus vive reconnaissance. La surveillance de son éducation fut confiée à une dame très-spirituelle, parente du célèbre Arnauld, et à feu M. l'abbé Lamontagne, qui lui donnèrent les maîtres les plus habiles en tout genre. Doué par la nature de cette activité et de cette ardeur pour le travail qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, le jeune Charles de Pougens profita de leurs leçons et fit en peu de tems des progrès incroyables dans toutes les branches des connaissances humaines. Dès l'âge de vingt ans, il parlait avec facilité plusieurs langues vivantes, l'allemand, l'italien, etc., et montrait les plus rares connaissances dans la littérature ancienne et moderne, l'histoire, la philosophie, les sciences exactes. Habile musicien, déployant le plus beau talent sur le violon, le violoncelle, la mandoline etc.; il excellait aussi dans les arts du dessin dont il avait étudié les principes sous MM. Greuze et Bochelie. Aussi, dès l'âge de vingt-deux ans, fut-il reçu membre de l'académie de Rome, non comme amateur, mais comme artiste et sur un dessin capital, (le marchand d'esclaves).

Destiné à la carrière diplomatique, il partit pour l'Italie en 1776, et fut recommandé par le roi à S. Em. Mgr. le cardinal de Bernis. Son caractère aimant et sensible, les excellentes qualités qui le distinguaient, inspirèrent une vive affection à cet illustre diplomate, qui le

considérait comme son élève de prédilection, et pour lequel il avait un profond respect, un attachement filial. Le célèbre père Jacquie, commentateur de Newton, le Bailli de Brillane, ambassadeur de Malte à Rome etc., etc., se plaisaient aussi à seconder son goût vif pour l'étude et à le diriger par leurs conseils.....

. . . .

Egalement accueilli, recherché même, des savans, des artistes et des personnes de la plus haute distinction, entouré d'amis de son âge qu'il a conservés jusqu'à sa mort, M. de Pougens, sans négliger les devoirs de société que lui imposait le rang qu'il tenait dans le monde, consacrait à l'étude quinze à seize heures par jour. Des travaux si assidus échauffèrent son sang. Le 25 novembre 1779, il fut atteint de la petite vérole, qui cette année là exerça à Rome les plus grands ravages. Longtems on craignit pour sa vie : toutes les personnes les plus distinguées de Rome, qui avaient su l'apprécier lui témoignèrent le plus vif intérêt. Son ami, le vertueux marquis de Fortia d'Urban (1), jeune alors, ne quitta point sa chambre, et quoiqu'il n'eût pas eu la petite vérole, il ne craignit pas de s'exposer à cet horrible fléau : dévouement sublime, qui les honore à la fois l'un et l'autre. Enfin M. de Pougens fut rendu à la vie ; mais il perdit entièrement la vue. Forcé de renoncer à la carrière brillante qui lui était ouverte, il revint à Paris. Là, il reprit avec ardeur son dictionnaire étymologique raisonné de

---

(1) Aujourd'hui membre de l'Académie des inscriptions, l'un de nos plus profonds mathématiciens et de nos plus savans hellénistes.

la langue française, dont il avait formé le plan à Rome, en 1777, et composa divers autres ouvrages, qui lui ouvrirent successivement les portes des principales académies de l'Europe. Dès l'année 1779, à l'âge de 24 ans, il avait été reçu de l'Institut de Bologne et de plusieurs sociétés littéraires en Italie. Il fut élu depuis membre des académies de Munich, de Gottingue, de St-Pétersbourg, de l'Institut de France, des académies della Rusca, de Madrid, de Lisbonne, de la société philosophique Américaine, de la société des sciences, des lettres et des arts de Valenciennes, etc., etc.

En 1786, M. de Pougens avait été chargé par le gouvernement d'une mission en Angleterre relativement au traité de commerce pour lequel il composa plusieurs mémoires qui obtinrent l'approbation du ministère et des meilleurs publicistes de cette époque. C'est alors qu'il fit connaissance, à Richmond, près de Londres, avec miss July Sayer, parente et élève de l'honorable mistress Boscowen, et qui joint, à de rares connaissances en littérature, un esprit sage, une raison exquise, une douce modestie. Depuis (en 1805) M. de Pougens unit son sort à celui de cette excellente dame, dont l'âme aimante, sensible, bienfaisante, était à l'unisson de la sienne, et qui, après avoir fait son bonheur durant près de trente ans, ne trouve plus aujourd'hui qu'une seule consolation, celle de continuer, autant qu'il est en elle, le bien que fesait un époux si tendrement chéri.

Je ne m'arrêterai point ici à retracer en détail les divers événemens de la vie de M. de Pougens. On sait qu'il

supporta avec un courage stoïque sa ruine entière, lors de la révolution de 1789. Ne voulant point courber sa tête devant les puissans du jour, il trouva des ressources dans son énergie : Il sut, en s'adonnant au commerce de la librairie, se créer un existence, et pourvoir aux besoins de plusieurs amis plus malheureux que lui : car aider les infortunés, les secourir soit de sa bourse, quoique sa fortune fut très-médiocre, soit de son crédit, soit enfin de ses sages conseils, ou de cette douce sympathie, si consolante pour le malheur, tel fut toujours pour cette âme généreuse le premier des besoins.

Retiré depuis vingt-cinq ans dans la vallée de Vauxbuin près Soissons, partagé entre les lettres et l'amitié, il répandait autour de lui le bonheur. Hélas! le 19 décembre 1833, à six heures du matin, au moment où il se levait pour reprendre ses travaux quotidiens, en pensant au bien qu'il se proposait de faire, il tombe, frappé d'une apoplexie foudroyante...... à six heures un quart, son âme vertueuse était réunie au Dieu dont il fut l'image.

Les nombreux amis qu'il s'était fait dans le pays, les infortunés dont il avait soutenu l'existence et soulagé les douleurs, ont arrosé de leurs larmes la tombe modeste où, selon ses désirs, sa dépouille mortelle repose au milieu des bons villageois dont il fut le père.

Liste chronologique des ouvrages de M. Ch. Pougens.

Je n'entreprendrai point de donner une analyse raisonnée des nombreux écrits du célèbre académicien dont

l'Europe savante et tous les amis de la saine littérature déplorent amèrement la perte. Il me suffira d'indiquer rapidement le titre et le sujet de ses principaux ouvrages d'érudition, de philosophie et de littérature ; on y verra avec quelle facilité le grave érudit, devenant auteur plus gai, plus agréable, savait, quand il le voulait, sacrifier aux grâces, et

........................D'une voix légère.
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Après avoir traité les sujets les plus arides avec une clarté, une précision, un charme qui les rendent accessibles aux gens du monde les moins habitués à lire les ouvrages de ce genre, il se montre successivement artiste habile, littérateur éclairé, moraliste sage, mais indulgent, philosophe profond et tolérant, observateur plein de finesse et quelquefois de malice, enfin poëte aimable et gracieux. — Je passerai sous silence quelques ouvrages de sa première jeunesse qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, tels que le petit poëme intitulé *das Morgenrothe* (l'aurore) imitation de Gesner, et qu'il écrivit en Allemand, lorsqu'à peine il était sorti de l'enfance ; son *Essai sur les enfans naturels*, brochure composée à l'âge de seize à dix-sept ans, et qui lui mérita le suffrage du sévère et judicieux Labarpe etc., etc. Je ne parlerai pas non plus de sa correspondance littéraire avec S. A. S. et Em. Monseigneur le prince Primat, grand duc de Francfort, S. M. I. l'Impératrice de Russie mère ; S. A. I. Monseigneur le grand duc Constantin : Cette correspondance devant, d'après la volonté expresse de M. Ch. Pougens, rester inédite. Contentons-nous d'indiquer

ici ceux de ses ouvrages qui ont été composés et imprimés depuis son retour d'Italie, époque à laquelle il s'occupa plus particulièrement d'érudition et de littérature.

Aussi sévère pour lui-même qu'il était indulgent pour les autres, M. de Pougens n'était jamais complètement satisfait de ses productions et suivait à la lettre le précepte de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Quelque temps avant le coup funeste qui l'a enlevé aux lettres dont il était l'ornement, à ses inconsolables amis et aux infortunés dont il fut constamment le père, il avait achevé une révision scrupuleuse de ses divers écrits d'érudition, de philosophie et de littérature. Les exemplaires corrigés par lui sont entre mes mains et je me propose de les publier successivement.

1784. *Récréation de philosophie et de morale*, Yverdun, 1784, 4 parties en un vol. in-12. — L'auteur, âgé alors de 27 à 28 ans se montre, dans ce premier ouvrage, ce qu'il fut toute sa vie, philosophe éclairé et sage ami de la liberté. Les *Récréations philosophiques* renferment un recueil de maximes, dont plusieurs ont un air de famille avec celles de Laroche-Foucault; des Lettres à une femme sensée et sensible; quelques contes, que M. de Pougens a depuis refondus, et qui font partie de ses *Contes du vieil hermite de la vallée de Vauxbuin*; enfin une lettre à M. Fortia d'Urban sur la vie et les

ouvrages de Galilée. Ce dernier opuscule a depuis été inséré avec de nombreuses corrections et des additions considérables dans les *lettres philosophiques à Mad.**** Paris, 1826, 1 vol. in-12.

1791. *Traité curieux sur les Cataclysmes ou déluges, les révolutions du globe, le principe sexuel et la génération des minéraux*. St-Germ. en Laye, 1791, br. in-8°.—M. de Pougens n'était étranger à aucune branche des connaissances humaines, et portait dans toutes ses recherches un esprit de véritable philosophie. Ce traité est divisé en sept lettres, adressées au célèbre musicien Ferdinand Mazzanti. Les sciences naturelles ayant fait depuis 1791 des progrès immenses, l'auteur avait cru devoir corriger avec soin son *traité des Cataclysmes* qu'il destinait à faire partie de ses œuvres complètes.

1792. *Julie ou la Religieuse de Nîmes, drame historique en un acte et en prose*. Paris, 1 vol. in-12. — Ce petit drame obtint dans le temps un succès prodigieux. On sait que feu M. Chénier composa, d'après la *Religieuse de Nîmes*, la belle tragédie de *Fénélon :* Il emprunta à l'auteur plusieurs détails intéressans entre autre le personnage si touchant de la jeune novice. Au reste, ce célèbre littérateur, doué d'un talent trop vrai pour s'abaisser au rôle vil de plagiaire, n'a point dissimulé dans sa préface les divers emprunts qu'il avait faits à son ami. Le drame de M. de Pougens, corrigé avec le plus grand soin et accompagné de deux notices historiques assez étendues, est également destiné à faire partie de ses œuvres complètes.

1793. *Maximes et pensées écrites à Rome en 1787.* Br. in-8°. — Cette brochure, adressée par M. Ch. de Pougens à son ami, feu M. Gorani, n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires qui n'ont point été vendus, mais seulement donnés en présent. Parmi ces maximes, dont la plupart sont vraiment générales, je citerai au hasard les suivantes. « Dans les gouvernemens républicains, il est » permis d'être un héros ; mais dans un gouvernement » monarchique, il est mieux de n'être qu'un sage. » — « La peur n'est bien souvent qu'une usurpatrice, qui » s'arroge impunément les honneurs de la raison. » — « La vanité fait plus de gens discrets que la prudence. »

1794. *Vocabulaire de nouveaux privatifs français imités des langues latine, italienne, espagnole, portugaise, allemande et anglaise ; avec des autorités tirées des meilleurs écrivains ; suivi de la table biographique des auteurs cités.* Paris, 1794, 1 vol. 8°. — Malgré le succès mérité de ce vocabulaire qui a fourni à nos meilleurs écrivains modernes, notamment à notre illustre Delille, plusieurs mots nouveaux, M. de Pougens jugeant qu'il était susceptible d'amélioration, le refit, vers la fin de sa vie sur un plan absolument neuf. La première édition contient seulement le mot que le savant auteur considérait comme propre à être introduit dans notre langue, et l'indication succincte des auteurs latin, italien, etc., qui l'avaient employé. Dans la nouvelle édition, dont le manuscrit est entièrement terminé, chaque mot est accompagné, soit d'une phrase de la composition de M. de Pougens, soit d'un passage de quelque auteur français où se trouve le privatif proposé. Les exemples tirés

des auteurs étrangers qui n'avaient été indiqués que par de simples renvois, sont rapportés en entier. De cette manière, le lecteur peut juger si le mot que l'on soumet à son examen est digne ou non d'être admis. La table bibliographique des auteurs est considérablement augmentée, et l'ouvrage est maintenant susceptible de former deux volumes 8° qui pourraient se joindre à l'*Archéologie française*. Ces deux vocabulaires réunis formeraient un supplément très-utile au dictionnaire de l'Académie.

1795. *Voyage philosophique et pittoresque sur les rives du Rhin, à Liège, dans la Flandre, le Brabant et en Angleterre, fait en* 1790*; trad. de l'Allemand de George Forster, l'un des compagnons de Cook*. Paris, 1795, 3 vol. in-8°. — *Voyage à la nouvelle Galle du Sud et au port Jackson* trad. de l'anglais de *John White*. Paris, 1785, 1 vol. in-8° fig. — On a vu dans les mémoires que M. de Pougens, ruiné par la révolution, entreprit ces traductions pour se procurer des moyens d'assurer sa subsistance et surtout celle de plusieurs amis encore plus malheureux que lui. Au reste, il ne s'est pas borné au simple rôle de traducteur. Des notes, dans lesquelles il se montre tour à tour bon naturaliste, habile géographe, artiste plein de verve et de goût, savant étymologiste, littérateur éclairé, enrichissent ces trois ouvrages, et ceux qui, connaissant les langues allemande et anglaise, seraient en état de lire les originaux, trouveraient encore à s'instruire en lisant les traductions.

IV.

1799. *Essai sur les antiquités du Nord et les anciennes langues septentrionales, seconde édition augmentée d'une*

notice d'ouvrages choisis sur les religions, l'histoire et les divers idiomes des anciens peuples du Nord. Paris, 1799, in-8°. — La première édition de cet ouvrage parut en 1797, broch. in-8° de 50 pages. L'auteur, après de judicieuses réflexions sur l'utilité de l'étude des antiquités du Nord, trop négligée en France dans ces derniers siècles, donne une analyse claire et rapide des opinions d'Olans Rudbeck, de G. Hickesius, de Marc Quer, Boxhernius, de Leibnitz, de J. Ihre, etc., etc. Depuis, M. Ch. Pougens a revu avec soin cet ouvrage dont il préparait une édition. Il y a fait un grand nombre de corrections essentielles et a considérablement augmenté la table des auteurs.

1800. *Bibliothèque française*, ouvrage périodique. Paris, 1800 à 1805, 54 vol. in 12. — Les articles qui composent cet estimable journal littéraire ont été rédigés par divers membres de l'Institut, ainsi que par les savans, les artistes et les gens de lettres célèbres que possédait alors la France : MM. de Ségur, Boufflers, Andrieux, Dupont de Nemours, Fortia d'Urban, Valmont de Bomare, Qassus, Cuvier, Mentelle, etc., etc. M. de Pougens, principal rédacteur y a inséré un grand nombre d'analyses, parmi lesquelles on doit distinguer celles de la *Littérature* de Mad. de Staël, de l'*Homme des champs* de Delille, du *Dictionnaire des Athées* de Sylvain Maréchal, etc., etc. On y remarque ce goût pur et délicat, cette critique impartiale et modérée, cette religieuse observation des convenances, dont ne devraient jamais s'écarter ceux qui s'arrogent le droit de juger les ouvrages de leurs confrères en littérature.

1810. *Doutes et conjectures sur la déesse Nehalennia révérée en Zéelande*. Paris, 1810, in 8° de 48 pages. — Ayant eu occasion, durant un voyage qu'il fit en Hollande dans le cours de l'année 1805, d'examiner à Leyde plusieurs monumens sur lesquels est représentée la déesse Nehalennia, M. de Pougens, de retour à Paris, composa pour l'Académie Celtique (Société royale des antiquaires de France) dont il était membre, un mémoire auquel il donna le titre modeste de *Doutes et conjectures*. Ce mémoire fut, à son insçu, imprimé d'une manière très fautive dans les mémoires de cette Académie. L'auteur se crut alors obligé d'en publier une édition plus correcte. A la suite de ce court mémoire, dans lequel on retrouve cette sage critique qui caractérise ses ouvrages d'érudition, M. de Pougens a placé une table sommaire, mais très exacte des principaux écrivains qui ont traité ce point très-peu connu de la mythologie septentrionale.

1819. *Trésor des origines et dictionnaire grammatical raisonné de la langue française ; specimen*. Paris, imprimerie-royale, 1819, 1 vol. 4°. — Il serait superflu de s'étendre sur cet ouvrage connu et apprécié depuis longtems par l'Europe savante. C'est à Rome, en 1777 que M. de Pougens commença son trésor des origines et dictionnaire grammatical raisonné qu'il a continué avec une courageuse persévérance à travers les orages de la révolution, et malgré la perte entière de sa fortune. Il en consigna le plan détaillé à la tête de son *essai sur les antiquités du Nord*. Paris, 1799, et depuis dans une lettre à son savant ami, feu M. le professeur Wyttenbach de Leyde, le premier Helléniste de la Hollande. Malheu-

reusement, la modicité de son revenu, la nécessité de chercher des ressources dans le commerce de la librairie, une correspondance quotidienne que rendait encore plus active et plus étendue ce besoin incessant d'obliger, qui était pour lui une seconde nature ; et plus encore cette excessive sévéritép our lui-même, qui, l'empêchant d'être jamais satisfait de son ouvrage, le forçait à recommencer continuellement des articles que tout autre que lui eût trouvés parfaits ; toutes ces causes réunies ne lui permirent point d'achever ce gigantesque travail qu'il avait si laborieusement recueillis. Elève de feu M. de Pougens depuis près de 30 ans, initié par mon respectable maître, mon père d'adoption, dans les moindres détails de son ouvrage, je consacrerai le reste de ma vie à l'achèvement de l'œuvre immense qu'il avait entreprise.—Heureux si je puis me montrer digne de son honorable confiance, ainsi que du nom d'*ami* qu'il a bien voulu me donner dans le discours préliminaire de son specimen ; titre si doux à mon cœur et que j'ai mérité, j'ose le dire, par mon dévouement filial. D'après les cinquante articles que contient ce volume, on peut juger, et de l'immensité du travail, et du rare talent que le savant et infatigable académicien a déployé dans l'accomplissement de la tâche si difficile qu'il s'était imposée.

Les quatre âges. — Paris, 1819, 1 vol. in-18. — 2e édit., 1820, 1 vol. in-18. — Je n'entrerai dans aucun détail sur cet ouvrage devenu classique et qui a été traduit dans les principales langues de l'Europe : en italien, par feu M. de Brème ; en espagnol par don Angel***, en allemand par M. Fred. Gleich, M. Bernhart et M. Fréd. Hunter etc. — Descriptions aussi vraies que brillantes

de la belle Italie; peintures exactes et animées des mœurs; douce et touchante sensibilité, voilà ce qu'on admire dans ce poëme délicieux. L'auteur a su varier son style et donner à chaque âge la teinte qui lui convient. Je ne crois point déplaire à mes lecteurs en rapportant ici les vers charmans que Mad. Desbordes Valmore adresse à M. de Pougens, après la lecture de ses *quatre âges* et qui, du moins je pense, sont encore inédits.

Tableau riant et pur, beau ciel de l'Italie,
Vous enchantez les yeux par vos fraiches couleurs ;
Mais le lointain voilé par la mélancolie
Dit que l'enchantement finira par les pleurs.
C'est l'âme du Poussin doucement recueillie
Qui découvre aux bergers un tombeau sous des fleurs.

1820. *Lettres d'un chartreux*. Paris, 1820, 1 vol. in-18. fig. seconde édition (posthume) Soissons 1834, 1 vol. in-18. fig. — Chef-d'œuvre de sensibilité et de grâce. Il règne dans ce petit écrit une touchante mélancolie. L'auteur, en évitant d'ailleurs le ton mystique, a su donner aux lettres du Chartreux Anatole, cette teinte de piété douce, convenable à un vertueux cénobite qui ressent pour la première fois les atteintes de l'amour. La profession de foi du Chartreux mourant prouve que M. de Pougens, philosophe sage, éclairé, ennemi de toute espèce de fanatisme, chérissait et respectait cette religion qui, dégagée des nuages dont on a cherché à l'ombrer, n'est propre qu'à respirer l'amour de ses semblables et une active bienfaisance. Qui mieux que le sensible et charitable Charles Pougens était digne de goûter la morale douce et sublime de l'évangile ? — Les *lettres d'un Chartreux* ont été traduites en allemand par

le feu prince Ernest Auguste Duc de Saxe et d'Altembourg ; dans la même langue par M. Franz Kuelin Aaran 1821 et par M. Fréd. Gleich ; en espagnol par D. Jos*** etc., etc.

Abel ou les trois frères. Paris, 1820, 1 vol. in-12. — Seconde édition (posthume) Paris, 1834. — M. de Pougens avait pour cet ouvrage une sorte de prédilection, à raison des heureux effets qu'il en espérait pour la réforme de notre jurisprudence criminelle. Bon et indulgent comme l'était ce vertueux philanthrope, on sent qu'il devait s'opposer avec vigueur au maintien de la peine de mort ; mais ce qui n'excitait pas moins vivement son indignation, c'était les affreux inconvéniens des peines infamantes qu'il considérait avec justice comme une source d'incurable corruption. En effet, en flétrissant l'homme qu'une erreur d'un moment a entraîné, elles lui ferment tout retour à la vertu, et le précipitent irrévocablement dans le crime. Si l'on ajoute à ces maux le régime vicieux de nos prisons, qui, le plus souvent deviennent pour l'inexpérience de la jeunesse une école de vices, on ne peut qu'applaudir à l'énergie avec laquelle l'auteur d'Abel s'est élevé contre ces abus, auxquels il oppose le sage et salutaire système pénitentiaire adopté par nos voisins. Afin de faire goûter au lecteur ses utiles et sévères conseils, il a cru devoir les entourer du cadre aimable d'une narration animée et touchante, dans laquelle l'intérêt va toujours en croissant : quelquefois même, il s'est permis d'égayer son récit par quelques aventures épisodiques qui d'ailleurs se rattachent d'une manière très-naturelle à l'action principale. Au reste, on ne peut douter que cet ouvrage n'ait contribué à fixer sur le régime des prisons

l'attention du gouvernement, et que nous ne devions ainsi aux efforts de M. de Pougens quelques unes des heureuses améliorations opérées dans cette partie si importante de l'administration. L'auteur a corrigé avec le plus grand soin son Abel : il en a fait disparaître quelques taches et y a joint des notes très curieuses. C'est d'après ces additions et corrections manuscrites que je viens d'en publier une seconde édition. — Abel a été traduit en allemand par M. Fréd. Gleich Merseb. 1824, 1 vol. in-12.

1821. *Lettres de Sosthène à Sophie*. Paris, Didot aîné, 1821, 1 vol. in-18. — Après avoir peint, dans les *Lettres d'un Chartreux*, l'amour pur d'un vertueux cénobite, l'auteur retrace dans celles-ci les sentimens passionnés, exaltés même, d'un homme du monde, d'un chevalier de Malte, qui frémit des vœux que lui a imposés l'ambition de ses parens. L'amour de Sosthène n'a rien de platonique : ses lettres brûlantes renferment quelquefois des peintures un peu vives que M. de Pougens a fait disparaître dans le manuscrit qu'il destinait à la nouvelle édition. C'est d'après ce manuscrit corrigé avec le plus grand soin, et singulièrement amendé, que Donna Cecilia de Luna Folliero, l'honneur de sa patrie par ses rares talens, a composé son élégante traduction italienne. Napl. 1828, in-18.

Contes du vieil ermite de la vallée de Vauxbuin. Paris, 1821, 3 vol. in-12. — On retrouve à chaque page de ce recueil la finesse et quelquefois la malignité de Voltaire. M. de Pougens, au moyen de cette gaieté si aimable, est parvenu à faire goûter d'utiles leçons de philosophie et

de morale. Au milieu de ces saillies, l'auteur laisse percer par intervalle quelques traits de mélancolie qui fesait le fond de son caractère. Je citerai comme exemple le conte intitulé *Nicolas Flamel*, dans lequel il déplore d'une manière si sensible les tristes inconvéniens de la longévité. Qui peut lire les yeux secs, le récit des malheurs de la belle Azeline ? etc. Bref, l'auteur, en vrai magicien, se plait souvent à faire passer son lecteur du sourire qu'excite sa maligne bonhommie, à un doux attendrissement. Une grande partie de ces contes ont été traduits en allemand par M. Fred. Gleich et publiés dans divers journaux, le *Freymuthige*, le *Duschanes*, etc.

Archéologie française ou *vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne*. Paris, 1821, 1825, 2 vol. 8°. — Dès le siècle de Louis XIV, plusieurs écrivains se plaignaient de l'injuste arrêt que des littérateurs trop sévères avaient prononcé contre une foule de mots utiles, sonores et qui étaient du domaine primitif de notre langue. On sait que La Bruyère (caract. c. 14) en avait réclamé quelques-uns. De nos jours Voltaire, d'Alembert, Diderot, Marmontel etc., ont aussi sollicité la restitution de plusieurs de ces mots, dont la suppression énerve notre langue et lui enlève une partie de sa grâce, de sa naïveté. « On ferait, » dit Marmontel, un joli dictionnaire de ceux qu'on a » eu tort d'abandonner et de laisser vieillir. » *Elém. de littérat.* Art. *Marotique*. C'est le dictionnaire que M. de Pougens a exécuté avec cette exactitude sévère, cette conscience timorée (si j'ose m'exprimer ainsi) qui le guidaient dans tous ses ouvrages d'érudition. Chaque mot

est accompagné de citations tirées des auteurs français des 12e, 13e, 14e, 15e, et 16e siècles qui l'ont employé, ainsi que des écrivains modernes qui ont cherché à le rajeunir. Lorsque nos voisins, les italiens, les espagnols, les anglais ont eu le bon esprit de conserver ou de renouveller le mot que nous avions laissé tombé en désuétude, l'auteur cite également des exemples tirés de ces diverses langues. Bref, il n'a rien négligé de ce qui pouvait donner à son ouvrage le degré d'utilité et de perfection dont il était susceptible.

1824. *Jocko, épisode détaché des lettres inédites sur l'instinct des animaux.* Paris, 1824, 1 vol. in-12. — Seconde édition, 1824, 1 vol. in-18. — 3e édition, 1827, 1 vol. in-18. — Voici encore un des opuscules dans lesquels le savant et laborieux auteur du trésor des origines etc., cherchait le délassement de ses utiles, mais arides travaux. Cet intéressant épisode que l'auteur donne pour une traduction du Portugais, obtint le succès le plus brillant, et plus d'une jolie femme a été surprise de sentir couler ses larmes au récit de la mort de l'infortunée petite guenon qui en est l'héroïne. La touchante nouvelle de M. de Pougens a fourni le sujet du mélodrame de *Jocko* joué à la porte St-Martin. On sait que ce mélodrame qui attira long-tems la foule, donna son nom à un grand nombre de modes nouvelles. « Honneur assez bizarre, disait plaisamment M. de Pougens, » pour un pauvre érudit qui a consacré cinquante ans » de sa vie à l'étude des antiquités et à des recherches » philologiques. » Quelques personnes répandirent dans le public que l'auteur de *Jocko* avait eu l'intention secrète de parodie la charmante nouvelle d'*Ourika* par

Mad. la duchesse de D***. M. de Pougens fut vivement affligé de cette odieuse inculpation et ne négligeait aucune occasion de la réfuter. Non seulement cet acte d'indélicatesse et de mauvais goût eût été diamétralement opposé au caractère bien connu de l'estimable académicien, qui n'a jamais cessé de donner dans ses ouvrages et dans ses actions des preuves de la plus parfaite mesure; mais cette accusation absurde est démentie par le fait. Le petit roman de Jocko, quoiqu'il n'ait paru qu'en 1824, fut composé et achevé en 1821, deux ans avant la publication d'*Ourika*. — Les notes savantes que l'auteur a placées sous le titre de *preuves* à la suite de cet épisode, attestent son sage esprit, ainsi que ses connaissances en histoire naturelle, et font regretter vivement qu'il n'ait pas continué ses lettres sur l'instinct des animaux pour lesquelles il avait recueilli des matériaux nombreux, mais dont la rédaction n'est pas assez avancée pour qu'on puisse songer à les publier. — *Jocko* a été traduit en italien par M. L. Stella. Milan, 1828, in-18.

1826. *Lettres philosophiques à Mad. *** sur divers sujets de littérature et de morale, dans lesquelles on trouve des anecdotes inédites sur Voltaire, J.-J. Rousseau, d'Alembert, Pechméja, Franklin, le feu comte d'Aranda etc.; suivies d'une dissertation sur la vie et les ouvrages de Galilée et d'une notice sur quelques exemples de longévité.* Paris, 1826, 1 vol. in-12. — Intimement lié avec l'illustre d'Alembert et un grand nombre des personnages célèbres du siècle dernier, M. de Pougens avait recueilli dans leur commerce habituel un grand nombre d'anecdotes peu connues qu'il raconte avec cet abandon, cette grâce qui donnaient tant de charme à sa conversa-

tion. Quoiqu'il n'ait pas connu personnellement J.-J. Rousseau, les détails qu'il rapporte sur le célèbre philosophe de Genève n'en sont pas moins authentiques : Il les tenait, comme il l'annonce lui-même de feu M. Coignet, artiste distingué qui avait eu avec Jean-Jacques des relations intimes. — La lettre sur Galilée, adressée au savant et vertueux M. de Fortia d'Urban, avait déjà, en 1784, été publiée en partie dans les *récréations philosophiques* ; mais depuis cette époque, l'auteur y avait fait des additions considérables. M. de Pougens avec cette sage impartialité que doit toujours conserver le véritable philosophe, combat l'opinion généralement répandue contre les inquisiteurs qui condamnèrent cet illustre astronome. « Les juges de Galilée, dit-il, furent des » hommes ignorans et absurdes; mais ils ne furent point » cruels. » Cette lettre renferme des détails curieux sur les découvertes du philosophe Florentin, ses principaux ouvrages et la conduite que tint envers lui le St-Office. Une notice très-intéressante sur divers longévités terminent ce recueil dans lequel on trouvera à la fois instruction et amusement.

1827. Galerie de Lesueur, ou *Collection de tableaux représentant les principaux traits de la vie de St-Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, dessinée et gravée par G. Malbeste; accompagnés de sommaires descriptifs et de notices sur la vie de St-Bruno et sur celle de Lesueur.* Paris, 1827, 1 vol. in-4°. — Cette collection avait déjà été gravée plusieurs fois ; par M. Chauveau, peintre, dessinateur et graveur, né en 1613, mort en 1676. Paris, Coussinet, 22 planches in folio ; par A. Villerey, Paris, didot, 1808, in-8° etc. L'estimable artiste M.

G. Malbeste l'ayant dessinée et gravée format in-4°, pria M. de Pougens de se charger des sommaires descriptifs dont il désirait accompagner ses gravures. Il n'eut point à se repentir de sa confiance. Ami passionné des arts, familiarisé avec le langage qui leur est propre, le savant académicien parla des tableaux de Lesueur avec l'enthousiasme et le goût éclairé d'un véritable artiste. Sa notice sur Lesueur offre le même genre de mérite. Dans la vie de St-Bruno, il a su éviter le ton déclamateur, le *philosophisme* qui n'est que le vain mensonge de la philosophie et n'a pas hésité à rendre justice au noble et grand caractère que déploya ce vertueux cénobite.

ALBERIC ET SÉLÉNIE, ou *comme le temps passe! nouvelle*. Paris, 1827, in-18. — Cette légère bluette n'est en quelque sorte que le développement de cette pensée de Mad. de Sévigné que l'auteur a prise pour épigraphe : « J'admire comme le temps passe, au travers des peines, » des craintes, des inquiétudes. »—Deux jeunes amans deviennent époux, traversent ensemble les orages de la révolution ; enfin, après une vie très-agitée, ils parviennent à une extrême vieillesse, et dans toutes ces situations si différentes, ils se plaignent toujours de la rapidité avec laquelle le temps s'écoule. L'auteur a su enrichir ce cadre si simple de détails piquans, qui rendent très-agréable la lecture de sa petite nouvelle.

1828. CONTES EN VERS et *poésies fugitives*. Paris, 1828, 1 vol. in-18. — Nous avons admiré dans les ouvrages précédens le profond érudit, ce philosophe sage et éclairé, le conteur agréable, l'artiste plein de goût. M. de Pougens a prouvé qu'il était aussi bon poëte qu'élégant

prosateur. On remarque tour à tour dans ses poésies des images gracieuses, des descriptions frappantes de vérité, de sages leçons de morale assaisonnées quelquefois d'une plaisanterie fine et piquante, enfin ce ton excellent dont l'auteur ne s'est jamais écarté. Quelques unes des pièces qui composent ce recueil, *Pauvre Jack* ou moi-même, *Thomas et Pancras* ou le philosophe et le charlatan, *Sanson et Ariste* ou l'Egoïste et l'homme à caractère etc., avaient été lus avec le plus grand succès dans plusieurs sociétés et, ce qui n'arrive pas toujours, le public a confirmé les éloges qu'avaient donnés à ces diverses pièces les amis de l'auteur. Me permettra-t-on de reproduire ici quelques vers que j'ai fait insérer dans le journal des Dames, 29 février 1828.

A M. CHARLES POUGENS,

Sur son recueil de contes en vers et poésies.

Sur les temps anciens, par tes doctes travaux,
Tu répandis une vive lumière,
Et tu sus, d'une main légère,
En cueillant des lauriers écarter les pavots.
Puis, dans de gracieux tableaux,
Tu peignis et l'enfance, et l'aimable jeunesse,
Et l'âge mûr et la vieillesse.
Philosophe profond, habile observateur,
Et quelquefois malin conteur,
Ta muse, toujours élégante,
Tour à tour badine et touchante,
Fit à son gré sourire et pleurer les lecteurs,
Et parmi nos bons prosateurs
T'assura la première place.
Mais aujourd'hui, sur le Parnasse,
Nous le voyons cueillant les plus brillantes fleurs,
combler de nouvelles faveurs

Son amant septuagénaire.
Toujours tu trouves l'art de plaire,
Soit qu'aux charlatans imposteurs
Gaîment tu déclares la guerre;
Soit que, papillon libertin,
Sous les traits d'un charmant lutin,
Tu décrives la jeune Hortense,
Soit que, dans des vers enchanteurs,
Tu prodigues à l'espérance
Des injures et des douceurs.
Tantôt du farouche égoïste
Tu dévoiles avec vigueur
Le caractère affreux, l'avenir sombre et triste,
Où tu traces, d'après ton cœur,
Le portrait du sensible et vertueux Ariste;
Tantôt sévère moraliste,
Mais philosophe tolérant,
A la sémillante jeunesse
Tu fais goûter, en badinant,
Les trop graves leçons d'une austère sagesse,
Et tu lui plais en l'instruisant.
Bref, tes lecteurs admirant l'harmonie
De tes écrit, où l'exquise bonté
Perce, même au travers de la malignité,
Et d'où l'aigreur est à jamais bannie,
Répètent ce beau vers qu'Apollon t'a dicté :
« *Son cœur est le foyer d'où jaillit son génie.* »

M. de Pougens préparait une nouvelle édition de ses poésies, dans laquelle il se proposait d'insérer plusieurs pièces inédites, entre autre une *épître sur son retour aux lettres*, pleine de verve, de chaleur, et de véritable philosophie. Il a laissé aussi plusieurs ouvrages manuscrits en prose parmi lesquels on remarque des *dialogues philosophiques* très-piquans, et un recueil de *Maximes et pensees*.

j'ai eu
pas vu
de vot
je me
pour c
que j'ai
bien j
je sui
cru e
ssioné
et j'ai
imagi
quitte.

jours pas
et vous t
passage
de votre
c'est à v Bel
vilain pi ue
que vous
des vendr
de vous le
d'être entr
s'oublie
que je con
dans la sem
venez dan
l'on a pu
votre frer
rigueur, ma

Monsieur

uis avocat

des Viviers n° 1

Valenciennes — (nord)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Melle DUCHESNOIS.

PAR M. ARTHUR DINAUX, VICE-PRÉSIDENT.

« Phèdre depuis longtems ne craint plus de rivale.
RACINE. *Phèdre*, acte 1, scène 1re.

« *Nil oriturum aliàs, nil ortum tale fatentes.* »

La ville de Rome, ce foyer de la civilisation antique, donna aux comédiens le titre de citoyens Romains, titre vainement ambitionné souvent par de puissans étrangers ; elle institua la comédie dans les tems de calamités, pour apaiser le courroux des dieux ; elle honora publiquement ceux qui se distinguèrent dans cette profession libérale, et les fit inhumer dans les mausolées des plus grands hommes de la République : c'est ainsi que les cendres d'Ennius furent versées dans le magnifique et glorieux tombeau des Scipions. Plus tard, lorsque Garrick, l'honneur

de la scène britannique, paya à la nature le tribut dont elle n'a exempté ni la puissance, ni la vertu, ni les talens, quatre pairs d'Angleterre tinrent à honneur d'accompagner cet homme illustre au dernier asile qui lui avait été assigné au milieu des tombes royales, et de porter les coins du poêle qui couvrait son modeste cercueil. Aujourd'hui, tant d'honneurs sans doute ne sont point dévolus aux plus illustres interprêtes des jeux scéniques, mais à mesure que la raison et la philosophie sont venus éclairer les hommes, on leur a rendu les droits dont l'intolérance les avait frustrés, et leur mémoire n'est plus maintenant flétrie comme celle de Parias, séquestrés de la société. Au contraire, le siècle présent, juste appréciateur des talens, leur rend un fervent hommage tant qu'ils sont dans leur virilité; et quand ceux qui les possédaient ont payé la dette de l'humanité, leur mémoire est encore chérie, et gardée comme un précieux souvenir.

Si l'artiste distingué a mérité les hommages et les regrets de ses contemporains, c'est surtout lorsqu'à un talent sans égal se joignait un caractère sans défauts; lorsqu'à une âme faite pour sentir et rendre les beautés de nos chefs-d'œuvre, s'unissait un cœur aimant et généreux capable des plus grands sacrifices; telles étaient les premières et plus saillantes qualités de l'illustre Duchesnois, que la mort a ravie naguères à son pays, à la scène et à ses amis. Ces accens brûlans qui remuaient tous les cœurs ont désormais cessé; cette bouche éloquente, qui prêtait tant de beautés à nos premiers tragiques, est fermée pour jamais; ce regard puissant, où revivaient toutes les grandes passions, est éteint à toujours; mais ce qui nous reste, ce qui ne périra pas, c'est le souvenir de ses succès, la tra-

dition de ses bonnes œuvres, la brillante renommée d'une vie trop courte, mais toute pleine de triomphes et de belles actions : cette carrière mérite bien d'être retracée et d'être offerte à ses amis ; suivre pas à pas une telle existence, c'est pour ainsi dire, la prolonger un instant, c'est revivre encore une heure avec une femme bonne et aimable, c'est presque causer avec elle.

Catherine-Joséphine RAFIN, appelée *Duchesnois* au théâtre, naquit dans une chaumière au milieu des marais de St.-Saulve, village situé près des murs de Valenciennes(1). Elle vit le jour le 5 juin 1777, et non aux fêtes de Noël 1786, comme on l'a dit par erreur dans la *Biographie des Contemporains*, et comme Mlle Duchesnois elle-même aimait à le répéter, sans doute dans l'intérêt de nos plaisirs, pour nous laisser un plus long espoir de jouissances, et guidée peut-être aussi par cet amour-propre féminin qui prolonge quelquefois outre mesure la jeunesse de nos plus illustres actrices (2).

---

(1) La maison où est née Mlle. Duchesnois est aujourd'hui occupée par M. *Jean-Baptiste Meurice*, rue du Marais, à St.-Saulve. Plus tard, ses parens habitèrent, dans la même commune, l'auberge du *Marquis*, sur la chaussée de Valenciennes à Mons.

(2) Il n'y a plus à douter aujourd'hui de l'époque de la naissance de Mlle. Duchesnois ; Me *Guislain*, notaire certificateur à Valenciennes, a fait lever son acte de naissance ; il est ainsi conçu :

Extrait d'un registre aux actes de l'état-civil de la commune de St.-Saulve, arrondissement de Valenciennes, département du Nord.

« L'an mil sept cent soixante-dix-sept, le cinq du mois juin, est » née à onze heures du midi, et le même jour fut baptisée Catherine-

Par un rapprochement singulier, Melle Duchesnois prit naissance sous le même ciel que Melle Clairon, dont elle devait suivre les traces et reprendre le sceptre tragique (1) ; comme elle, elle eut un berceau entouré de misère : son père, après avoir habité Valenciennes, se mit à St.-Saulve au service d'un simple maquignon de village, dont il était l'homme de peine et de confiance. Cette circonstance n'a nul besoin d'être voilée, Melle Duchesnois n'en est que plus recommandable, puisqu'elle a dû partir de plus loin pour fournir sa carrière artistique. Comme on le pense bien, son éducation première fut fort négligée ; cependant elle eut le bonheur d'intéresser une dame *Coquelin*, maîtresse d'école à St.-Saulve, qui lui rendit le service de lui apprendre à lire et à s'énoncer assez correctement en français.

La jeune Catherine Rafin passa donc son enfance et son adolescence à St.-Saulve, au milieu des hommes rudes de

---

» Joseph Rafuin, fille légitime de Jean-Jacques, garçon-marchand de » chevaux, et de Françoise Milot ; fut parrain Romain-Joseph Dorchies, jeune homme de cette paroisse ; marraine, Catherine-Joseph » Delnart, jeune fille de Saint-Vast, à Valenciennes, le père présent.

» (Ont signé) Jean-Jacques Rafin ; Romain-Joseph Dorchies ; Delnart ; Jean-Baptiste Sené, curé.

» Pour extrait délivré conforme par nous, maire de la commune de » St.-Saulve, le douze janvier mil huit cent trente-cinq.

» Le maire, *Moreau*. »

(1) Mlle. Clairon est née à Condé le 25 janvier 1723, à moins de deux lieues de la maison natale de Mlle. Duchesnois.

la campagne, et occupée de durs travaux rustiques, mais déjà un instinct naturel lui laissait deviner une autre vie que celle du village, un autre langage que celui des compagnons de son père; un désir vague la poussait hors de la sphère étroite où elle se trouvait enfermée, elle avait entendu parler de *Paris*, et, soit par prévision de nature, soit par un certain tact féminin, soit enfin qu'elle fût douée de cette *double vue* dont les vieilles croyances nous ont conservé la tradition, elle aspirait à voir cette grande ville qui, dans ses rêves d'ambition enfantine, lui semblait comme un port de salut.

Déjà *Augustine Rafin*, sa sœur aînée, avait été chercher fortune dans la capitale, et se félicitait de cette tentative aventureuse. Jeune et jolie, favorisée de ces charmes extérieurs dont sa sœur cadette était privée, elle n'avait pas manqué de protecteurs dans la grande ville; elle était donc bien établie depuis plusieurs années au marais, près de la rue St.-Louis. S'il faut en croire les renseignemens que Melle Duchesnois se plaisait à donner sur elle-même (car les preuves matérielles manquent sur ce premier voyage à Paris), ce fut là que la jeune Catherine Rafin arriva, en janvier 1792, avec son modeste bagage, ses dix-sept ans.... et l'espérance.

Elle partagea, pendant quelque tems, la bonne et souvent la mauvaise fortune de sa sœur, et y gagna au moins un peu de cette aisance et de ces formes que le séjour de Paris fait acquérir, et qui viennent déguiser jusqu'à un certain point le défaut d'éducation première. C'est, dit-on, dans ce premier voyage qu'elle eut occasion d'assister à la représentation de *Médée*, selon les uns, de *Britanni-*

eus, selon les autres, de ces deux tragédies peut-être selon la vérité, dans lesquelles le jeu et la voix de Melle *Raucourt* la frappèrent tellement, qu'elle en rapporta à son domicile un souvenir profond qui l'occupait sans cesse.

On raconte que lendemain de la représentation de *Britannicus*, sa sœur, allant l'éveiller comme de coûtume, la trouva debout dans une attitude héroïque, drapée à l'antique avec tout ce qu'elle avait pu trouver sous sa main, et récitant ces vers qu'elle avait retenus de la bouche d'*Agrippine-Raucourt* :

« ..... Poursuis, Néron ; avec de tels ministres,
» Par des faits glorieux tu vas te signaler.
» Poursuis ! tu n'as pas fait ce pas pour reculer.
» Ta main a commencé par le sang de ton frère ;
» Je prévois que tes coups viendront jusqu'à ta mère ! »

La fille aînée du maquignon de St.-Saulve tomba de son haut en entendant ces vers débités d'une manière tragique et impériale par sa jeune sœur ; elle commença par en rire, mais voyant que Catherine n'abdiquait pas sa couronne et qu'elle continuait, le jour, à parler en reine de théâtre ; la nuit, à rêver à la scène, elle craignit une imprudence de sa part, et prit le parti de la renvoyer au pays natal, comme on fait voyager les jeunes gens épris d'un amour malheureux.

Mais ici le trait était profondément entré, la naïve voyageuse l'emporta avec elle ; revenue à St.-Saulve, elle étonnait ses compagnes par ses récits attachants et ses discours animés ; elle leur redisait avec un feu inexprimable tout ce

qu'elle avait vu et entendu ; elle débitait des tirades tout entières, et déclamait jusqu'à ses prières. Le génie dramatique s'était totalement emparé d'elle : dès ce moment elle était actrice. Cet exemple d'inspiration instantanée n'est pas le seul que l'on puisse citer : plusieurs acteurs célèbres ont ainsi senti se revéler en eux, de bonne heure, le goût de la scène, par une puissance dont ils ne pouvaient se rendre compte :

« *Baron*, *Molé*, ont ainsi commencé. »

Cependant, ces prémisses étaient loin de satisfaire le vieux Rafin ; le théâtre, qu'il ne conaissait pas, lui était odieux ; l'Alexandrin avait pour lui peu de charmes, et il ne détestait rien tant qu'*Agrippine* : aussi voyait-il déjà sa fille vouée à tous les tourmens de la damnation éternelle, si elle succombait jamais à son goût pour la tragédie. Afin de le lui faire perdre, il l'occupa à tous les travaux les plus rudes du ménage, et pour la sauver de la punition des damnés dans l'autre monde, il lui fit un enfer des occupations de celui-ci. Qu'il y avait loin, bon Dieu, de la misérable chaumière de St.-Saulve, au brillant théâtre français, où l'âme de la jeune fille se reportait constamment par le souvenir ! Aussi, la pauvre Catherine, montée plus tard au premier rang des artistes célèbres, aimait-elle à revenir sur ce qu'elle appelait les malheurs de sa jeunesse, en disant plaisamment qu'elle avait commencé ses études dramatiques par le rôle de *Cendrillon*.

La position n'était pas tenable : la jeune fille chercha à briser ses chaînes et à se suffire à elle-même. Heureusement une dame *Paqué*, de Valenciennes, s'intéressa vive-

ment à elle et l'admit dans sa maison comme demoiselle de compagnie. Elle put alors respirer à l'aise, et même jouir de tems en tems du plaisir de fréquenter le spectacle, ce qui entretint et nourrit son goût naturel pour le théâtre.

Pendant l'hiver de 1796-1797, une société d'amateurs s'organisa à Valenciennes, pour donner des représentations au profit des pauvres, qui n'avaient pas émigré, eux, mais dont les biens n'en avaient pas moins été dispersés pendant la tourmente révolutionnaire; aussi, dénués de tout, ils gisaient à l'hôpital, dans une saison rigoureuse, sans lits et sans vêtemens. MM. *Blanquet, Cambronne, Paliez fils* et *Charles Verdavaine*; se mirent à la tête de cette œuvre de bienfesance, et, à une époque où le numéraire était rare, ils tentèrent de battre monnaie au profit de l'indigence.

Dans les troupes d'amateurs dramatiques, la plus grande difficulté d'organisation à surmonter, fut toujours de recruter des personnes du sexe : celle de Valenciennes jeta les yeux sur la jeune Rafin, dont le goût pour la déclamation commençait à transpirer ; elle saisit avec avidité cette occasion de suivre le penchant qui l'entraînait, et de sacrifier à la charité, vertu à laquelle elle voua toute sa vie, un culte dont rien ne la fit départir, pas même l'abandon des richesses.

Au mois de pluviôse an V (janvier et février 1797), elle s'essaya donc sur le théâtre de Valenciennes, dans les rôles de *Sophie*, de *Robert, chef de brigands*, et dans celui du même nom du *Tribunal redoutable*, pièces alors fort en faveur, empruntées du théâtre allemand et prototypes d'un

genre pour lequel notre compatriote se sentit plus tard une invincible répugnance, lorsque son goût fut épuré par les leçons et la fréquentation des hommes de lettres de Paris. Elle joua aussi le personnage de *Caroline* dans *Charles et Caroline*, et de *Palmire* dans *Mahomet* ; c'est surtout dans cette pièce qu'elle étonna les spectateurs par les prémices d'un talent qui n'attendait que les occasions de se développer. Le 20 floréal an V (9 mai 1797), elle remplit le rôle de la *Paix*, dans l'*Entrevue de Buonaparte et du prince Charles*, fait historique en un acte, insignifiante bluette composée par J.-E.-M. *Raclot*, jouée et imprimée à Valenciennes, et oubliée depuis comme elle méritait de l'être. Ainsi, celle qui devait passer toute sa vie à rendre les passions les plus énergiques, dont la main était destinée à porter la coupe empoisonnée ou à saisir le poignard de la tragédie, débuta, au milieu du calme d'un théâtre de petite ville, par le rôle de *la Paix*, divinité tranquille, dont elle allait abandonner bientôt et pour toujours les paisibles autels! Celle qui devait vivre et mourir en débitant les chefs-d'œuvre des plus sévères classiques, fit entendre, pour premiers accens, ce que la dramaturgie avait de plus hideux et de plus mauvais goût. Ainsi le voulurent les destins!

Tels furent les premiers et modestes essais de Catherine Rafin, essais qui valurent aux pauvres de Valenciennes, en un seul hiver, cinq cens vêtemens dont ils manquaient, et qui dotèrent cette ville et la France d'une grande illustration artistique! Les spectateurs, les amateurs qui jouaient avec la jeune Catherine, furent étonnés de l'intelligence, de la sensibilité exquise qu'elle montra dans ses rôles; on lui prédit de plus grands succès pour l'avenir,

si désiré. Une des issues pour arriver à ce temple de la muse tragique, était le passage par une école de déclamation tenue par un des desservans du lieu : il existait alors un cours de ce genre tenu par *Florence*, médiocre acteur, remplissant aux Français l'emploi de confident. C'est à ses soins que la jeune Rafin est remise, et s'il fut pour peu de chose dans les progrès rapides qu'elle fit, elle lui dut cependant quelques traditions théâtrales nécessaires à connaître, et des principes de convention dont il n'était pas alors permis de s'écarter.

Heureusement pour elle, elle rencontra à Paris des maîtres plus habiles : un hasard heureux lui procura la connaissance de Vigée, poète à la mode, qui passait, à juste titre, pour un excellent lecteur; elle en reçut de bons conseils et un bienfait plus grand encore, celui d'être recommandée à son ami *Legouvé*, aimable auteur du *Mérite des femmes* : celui-ci, charmé de sa belle voix et de ses accens pathétiques et sensibles, n'hésita pas à en faire son élève.

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux; la jeune Rafin l'éprouva : on peut dire que Legouvé seul l'a formée. Il est vrai qu'il avait à faire à une élève plus qu'intelligente. « Il appartenait à l'auteur du *Mérite des* » *femmes*, a dit M. Arnault, de deviner celui de Melle Du- » chesnois, et d'en développer l'heureux germe. » Il fut pour elle un guide sûr et dévoué. On a dit que Legouvé ne borna pas ses instructions à des enseignemens poétiques, et qu'il ne se conduisit pas envers sa Phèdre en farouche Hippolyte; dans l'ardeur de ses leçons, il finit, dit-on, par mettre en pratique cette prescription d'un de ses poèmes :

« Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère. »

et, en attendant, on la combla de louanges. Les premiers applaudissemens reçus par la naïve débutante firent bouillonner dans son cœur des désirs de gloire auxquels elle ne put résister; encouragée, excitée même par ses co-associés dramatiques, elle céda à une tentation puissante qui l'entraînait; elle s'enfuit furtivement de la maison qu'elle habitait, et courut à Paris, centre des arts qu'elle chérissait et sans l'étude desquels elle ne pouvait plus vivre. Elle était, pour ainsi dire, enlevée par sa passion dramatique, et son départ fut un rapt dont Melpomène seule est coupable : « C'est ainsi, disait quelquefois en riant Melle Duchesnois, que la Tragédie me saisit par la main et me conduisit à mes premiers pas. »

Catherine se fit promptement pardonner sa démarche, obtint des lettres de recommandation pour des hommes de lettres et des acteurs de Paris, et y retrouva sa sœur ainée. Elle put y étudier sûrement et utilement. Le premier livre qui tomba dans ses mains fut un volume des œuvres de Racine, qu'elle dévora : ce volume, usé et poudreux, fut toujours conservé par sa propriétaire comme une précieuse relique; on le voyait, au milieu des élégantes éditions modernes, dans la bibliothèque de la tragédienne, qui le montrait aux curieux avec autant de philosophie qu'un artisan noblement enrichi par son travail, découvre, à ses enfans, les vieux outils qui ont servi à sa fortune.

En aucun tems ce ne fut chose facile à obtenir qu'un ordre de début au théâtre français, et la tâche était encore plus rude pour une pauvre fille, arrivant de la province presque sans appui, sans argent et sans beauté : aussi notre Valenciennoise est-elle loin encore d'atteindre ce but

Quoi qu'il en soit, Legouvé n'eut point à se repentir de cette liaison, et la générosité de son élève épargna peut-être, à lui, des remords, et à sa famille, des regrets. A l'époque où la tête du maître commençait à s'affaiblir, ce poète si intéressant fit mille instances à son ancienne élève pour qu'elle acceptât sa main ; cette union assurait à la tragédienne une belle fortune et une position dans le monde parisien : elle refusa constamment de l'accomplir, et poussa le désintéressement jusqu'à rendre d'une main à la famille de Legouvé, les cadeaux qu'il la forçait d'accepter de l'autre. Ce trait de générosité ne sera pas le seul qu'on aura l'occasion de citer dans cette notice.

Cependant Melle *Duchesnois*, à laquelle nous ne donnerons plus d'autre nom, car on lui avait conseillé à Paris de se défaire de sa trop prosaïque dénomination de *Catherine Rafin*, grandissait en talent comme en réputation. Un sieur de *Monsy*, rédacteur d'une petite feuille de théâtre, fut le premier qui parla des progrès de la jeune provinciale, et qui raconta avec quelle splendeur elle parut, conduite par Florence, sur un petit théâtre de société du quartier St.-Antoine, connu sous le nom de théâtre *Mareux*. Elle y joua *Phèdre*, son premier, son plus beau, et l'on pourrait dire, son dernier rôle, car elle y fut inimitable jusqu'à la fin de sa carrière.

Dès ce moment, la fortune et la gloire dramatiques de Melle Duchesnois ne s'arrêtèrent plus : les somptueux appartemens de Mme de Montesson, protectrice éclairée des beaux-arts, s'ouvrirent devant la jeune élève de Legouvé; elle y déclama plusieurs rôles de manière à obtenir de puis-

sans suffrages : on ne parlait plus, dans les cercles à la mode de Paris, que de la protégée de l'auteur du *Mérite des femmes*; Mme Bonaparte, elle-même, la bonne *Joséphine*, dont Duchesnois adopta depuis le prénom, voulut aussi la voir et l'entendre, et la renvoya comblée de ses dons et de ses éloges.

Voici comment on raconte sa première entrevue avec la femme du Premier Consul, dans les *Mémoires sur l'impératrice Joséphine*, attribués à Mme *Georgette Ducrest*, nièce de Mme de Genlis : « M. Chaptal, ministre de l'intérieur, se refusait à accorder un ordre de début à Melle Duchesnois, persuadé qu'elle était *trop laide* pour réussir. Madame Lebrun, toujours obligeante, et protégeant les arts dont elle en cultive un d'une manière si brillante, pria Mme de Montesson de donner une soirée pour Melle Duchesnois; elle lui fit promettre d'obtenir que Mme Buonaparte y vînt, ainsi que M. Chaptal. Mme de Montesson y consentit, et y réunit environ deux cents personnes. Melle Duchesnois, à cette époque, beaucoup plus mal qu'aujourd'hui, était d'une affreuse maigreur; sa toilette, *plus que simple*, fut arrangée tant bien que mal par Madame Lebrun..... Melle Duchesnois récita le rôle de *Phèdre* et une partie de celui de *Roxane* d'une manière si admirable, que le ministre, oubliant comme tout le monde les traits peu agréables de cette jeune personne, lui donna immédiatement son ordre de début. Mme Buonaparte se chargea du costume..... Il fut décidé qu'il faudrait la faire jouer d'abord à Versailles, afin de l'habituer aux planches. Presque toute la société s'y rendit, et fut témoin du commencement des succès qui entraînèrent plus tard des disputes et des arrestations..... on savait la protection spé-

ciale que lui accordait l'épouse du premier consul. Madame Buonaparte lui fit présent d'une magnifique parure en topaze, qui lui avait été donnée par M. de Souza, ministre de Portugal. »

Tant et de si puissans protecteurs déjouèrent enfin les intrigues sans nombre qui l'empêchaient d'aborder le théâtre Français, écueil sans fond ou port de salut pour tous ceux qui veulent marcher noblement dans la carrière dramatique. Déjà une première et brillante apparition de la jeune actrice sur le théâtre de Versailles, opérée le 15 messidor an X (4 juillet 1802), avait eu du retentissement, et la presse elle-même, qui en avait fait rejaillir l'éclat jusques dans sa ville natale, l'appelait à grands cris sur une arène plus digne de son talent (1). Son ordre de début fut enfin mis à exécution le 15 thermidor an X (le 3 août 1802) (2); les portes du théâtre Français, si longtems fermées pour elle, s'ouvrirent devant *Phèdre* suppliante.

Le moment était merveilleusement choisi pour un début; après d'immortelles victoires qui avaient doublé le territoire de la France, Paris renaissait à la paix et aux plaisirs; les spectacles étaient suivis avec intérêt; et l'apparition d'une jeune débutante, déjà préconisée dans plu-

(1) Mlle. Duchesnois joua, sur le théâtre de Versailles, les rôles de *Phèdre* et de *Sémiramis*.

(2) La *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*, par *Lemazurier*, 1810, 2 vol. in-8°, date le début de Mlle. Duchesnois du 23 messidor an X (12 juillet 1802). C'est une erreur; cette date est sans doute celle de l'ordre de début, qui a dû précéder de quelques jours le début même.

sieurs cercles littéraires, devenait une affaire importante. La première entrée de M[elle] Duchesnois sur la scène française fut donc un événement ; les annales du théâtre n'ont rien conservé d'aussi remarquable : son succès fut étourdissant, les applaudissemens tinrent de la frénésie, l'encens fuma et monta jusqu'aux cieux, les louanges ne s'arrêtèrent nulle part : tous ces éloges, au reste, parurent de bon aloi, et d'autant plus glorieux, qu'il n'était pas possible d'attribuer à la beauté de l'actrice ce qu'elle ne devait véritablement qu'à son talent.

Le rôle de *Phèdre*, choisi pour son début, allait parfaitement à sa voix, à sa taille, à sa sensibilité ; elle parut tout à son avantage : M[me] de Montesson, qui fesait un noble usage des biens délaissés par le vieux duc d'Orléans, lui avait fait cadeau d'un manteau de pourpre et d'or, d'une valeur de plus de mille écus, pour qu'elle se montrât dignement et en reine sur la plus noble scène de France : c'est sous ce brillant costume qu'elle reçut les premiers suffrages des parisiens ; on admira la pourpre et l'or, mais les applaudissemens s'adressèrent bien réellement à l'actrice, qui, au moment de l'accueil triomphant qu'elle recevait, ne put heureusement pas dire comme Sedaine : *Ah ! mon habit, que je vous remercie !*

Les journaux du tems retentirent du bruit de sa victoire ; les bulletins du Théâtre-Français firent, pendant quelque tems, oublier ceux de nos armées, et chacun lisait avidement le détail des conquêtes faites par une femme qui n'avait ni beauté, ni fortune. L'expression de sa sensibilité, l'harmonie de sa voix, fesaient l'objet de l'étonnement des journalistes, habitués depuis longtems à

l'organe puissant mais dur de Mlle Raucourt. Aussi, les vers suivans qu'attirèrent à cette actrice un moment d'humeur et la crudité toute républicaine de Marie-Joseph Chénier, étaient-ils loin d'être applicables à Mlle Duchesnois :

« O Phèdre! en tes amours que de vérité brille,
» Oui, de Pasiphaë je reconnais la fille,
» Les fureurs de sa mère et son tempérament
» Et l'organe de son amant. »

Voici, au contraire, ce qu'on lit dans le *Journal de Paris*, du 17 août 1802, sur la débutante Valenciennoise : « Mlle Duchesnois a la taille svelte, la voix agréable et très-flexible ; la figure *peu régulière*, mais expressive, et, ce qui vaut mieux que la beauté, une sensibilité profonde. Le choix qu'elle avait fait du rôle de *Phèdre* pour son coup d'essai nous avait d'abord paru téméraire, mais nous sommes forcés d'avouer maintenant qu'elle s'est montrée digne de l'entreprise. Il paraissait assez étrange que depuis quelque tems tous les héros et les princesses tragiques ne fussent formés (1) que par des valets de comédie, et que ceux-ci, tout fiers du succès d'un ou deux élèves, commençassent à se considérer comme des professeurs exclusifs, privilégiés par Melpomène. Un auteur, encore plus tragique qu'ils ne sont comiques, vient de leur prouver que, s'ils enseignent la tradition, il lui était réservé d'enseigner l'art. Mlle. Duchesnois est élève de M. Legouvé, et il est aisé de voir qu'elle a moins appris la routine du théâtre que les moyens de s'identifier avec son personnage,

(1) Dugazon et Dagincourt formaient des élèves pour la tragédie, notamment Lafon, Mlles. Volnais et Dupuis.

c'est-à-dire, d'accorder, dans tout son jeu, l'intention des auteurs avec sa propre manière de sentir. Voilà pourqnoi elle a paru si *vraie* dans les diverses situations du rôle de *Phèdre*, et pourquoi elle lui a rendu tout l'intérêt qu'il avait perdu depuis longtems..... au théâtre. »

En effet, Melle Duchesnois joua *Phèdre* comme jamais encore on ne l'avait jouée : elle envisagea ce beau rôle sous un point de vue nouveau et comme le tendre Racine l'avait fait. Ce n'était plus une femme violente, impudique, incestueuse : c'était une infortunée, maîtrisée par un amour plus fort qu'elle, entraînée dans l'abîme par une puissance irrésistible ; et il n'est personne qui puisse dire n'avoir pas plaint la coupable Phèdre sous les traits de Melle Duchesnois. Un organe qui allait au cœur, un don heureux de la nature pour exprimer avec sentiment et énergie la passion de l'amour, rendaient la débutante une actrice pour ainsi dire nouvelle, puisque Dumesnil n'existait plus et que l'illustre Clairon rendait alors son dernier soupir.

Geoffroy, le rigoureux Geoffroy, qui tenait en ce moment le sceptre de la critique des théâtres, lui fut d'abord favorable et porta sur elle ce jugement : « Cette actrice ne séduit point les yeux : il ne faut pas la plaindre d'être privée de ce dangereux avantage ; il faut l'en féliciter : elle recevra des éloges, et non des madrigaux ; elle entendra des vérités utiles, et non des mensonges galans : l'encens qui brûlera pour elle sera pur, et ne lui fera point tourner la tête ; au lieu de courtisans, elle aura des amis ; à l'abri du poison de la flatterie et des piéges de la volupté, elle cultivera son art dans la retraite. L'esprit et le cœur

feront leur profit des défauts du corps; le luxe, la vanité, la dissipation, les plaisirs, ne conspireront point pour étouffer ses talens. Grâce à l'indulgente sévérité de la nature, Vénus n'essaiera pas même de la ravir à Melpomène; elle n'ira point à l'opprobre par des sentiers rians et fleuris; mais une route escarpée la conduira au temple de la Gloire. »

« Mademoiselle Duchesnois n'est pas belle, ajoute-t-il, et le premier coup-d'œil ne lui est pas favorable : mais elle a une taille très-convenable à la scène.... Son organe est doux, sonore et touchant : elle a ce que les belles ont bien rarement, l'expression, la sensibilité, la chaleur; et *s'il faut opter entre les grâces de la beauté et les qualités de l'âme, le choix ne peut être douteux*. Mademoiselle Duchesnois émeut par un secret bien simple quoique bien rare, elle est émue elle-même : elle fait pleurer, parce qu'elle pleure; c'est son cœur qui parle et tous les cœurs l'entendent. Ses traits sont un tableau nouveau où toutes les affections de l'âme viennent se peindre...... C'est surtout dans les situations tragiques qu'elle s'embellit du sentiment et de la passion. Les hommes peuvent dire alors : *qu'elle est belle!* comme les femmes s'écriaient en voyant Le Kain : *qu'il est beau!*..... »

Quelques lignes plus bas, l'Aristarque laisse échapper cet aveu remarquable : « Mon avis sur Mlle. Duchesnois est donc le même que celui de Louis XV sur Le Kain : *Elle m'a fait pleurer, moi qui ne pleure guères.* »

Le second début de Mlle. Duchesnois eut lieu le 18 thermidor, an X (6 août 1802) dans *Sémiramis*, rôle qui

n'était pas autant dans ses moyens que celui de Phèdre et qu'elle avait aussi joué sur le théâtre de Versailles. Le naturel et la sensibilité de l'actrice lui servirent de peu de chose dans le personnage fier, gigantesque et quelquefois ampoulé de la reine de Babylone. L'organe agréable et touchant de la débutante se prêtait bien mieux au sentiment qu'à la fierté, et ce ne fut pas un malheur pour elle de n'avoir pas excellé dans ce rôle un peu emphatique. Ce n'est pas que les applaudissemens lui eussent manqué, au contraire : ce jour-là ils tinrent du délire (1). Après la pièce, le public enchanté demanda, à grands cris, la débutante. Mais elle ne put se rendre promptement aux vœux de ses admirateurs ; déjà son succès excitait l'envie au théâtre, et la reine de Babylone, triomphante et applaudie, eut bien de la peine à trouver dans les coulisses un écuyer pour lui donner la main. Enfin, son vieux professeur, l'officieux *Florence*, acteur subalterne, *se dévoua*, c'est le mot, pour accomplir cette œuvre de galanterie, et en fut récompensé en partageant les marques de la satisfaction et de l'enivrement du public.

Le 25 thermidor (13 août), Mlle. Duchesnois parut pour la troisième fois ; Phèdre fut le rôle qu'elle choisit encore pour calmer un peu l'ardeur des amis de l'art qui n'avaient pu se placer à la première représentation. L'été n'eut point de feux pour arrêter la curiosité qu'elle inspirait ; toute la salle fut envahie comme par assaut, et l'on applaudit encore avec transport celle qu'on appelait déjà

(1) *Courrier des spectacles*, du 21 thermidor, an X [alors rédigé par *Leran*].

l'*actrice de Racine*. Un murmure universel d'éloges s'élevait de toutes parts à la fin de chaque tirade ; enfin on croyait entendre pour la première fois ces vers admirables qu'on savait par cœur.

Le 2 fructidor (20 août), Mlle. Duchesnois fit sa quatrième apparition par le rôle d'*Hermione* dans *Andromaque*, personnage qui allait à sa voix et à son âme. Elle y fut ravissante de sentiment et d'intelligence, et anima toute la salle à ses accens : il suffira de dire que Talma, électrisé par le rare talent de cette jeune actrice, se surpassa lui-même et ne fut peut-être jamais plus terrible, plus effrayant, plus admirable dans le rôle d'*Oreste* que ce jour-là. Cette représentation était encore relevée par la présence de Bonaparte, alors premier Consul, qui voulut voir aussi la débutante dont tout Paris s'occupait, et par les élèves du Prytanée, que l'on conduisit à ce spectacle comme à une leçon de déclamation et de goût. Le *Journal de Paris* retentit alors et pendant plusieurs jours des vers inspirés au citoyen *Corda* par le talent de la jeune actrice et par la présence du vainqueur de Marengo à ses débuts.

Le cinquième triomphe ou le cinquième début de Mlle. Duchesnois se fit le 6 fructidor (24 août) dans Phèdre, et le sixième le 12 fructidor (30 août) dans la même pièce, où on la voyait pour les troisième et quatrième fois sans pouvoir se lasser de l'applaudir. L'enthousiasme était au comble : il se résumait alors en vers, en complimens, et même, suivant une mode du tems que le goût réprouvait, en calembourgs. « L'enthousiasme est un arbre qui meurt s'il ne s'élève, disait quelqu'un, en parlant de celui qu'a-

vait produit Duchesnois. — Soyez tranquille, lui répondit-on, cet arbre-là ne périra pas, il a pris *Racine*. »

Le *Journal de Paris* terminait un article par cette classique métaphore : « *C'est un soleil levant qu'obscurcissent encore les vapeurs du matin*; attendez quelques heures et les nuages seront dissipés. »

Un jeune poète, M. *Augustin Ximénès*, lui décocha le sixain suivant :

Fallait-il quarante ans, pour consoler Paris,
De l'actrice qui des Corneilles
Parut moins réciter qu'enfanter les merveilles.
Duchesnois! tu parais.... tu remportes le prix.
Racine te le donne, et malgré la cabale
Phèdre encore une fois ne craint plus de rivale.

Enfin, Geoffroy lui-même, fut surpris insérant dans un feuilleton du *Journal des Débats*, cette apostrophe à l'auteur de Phèdre :

« Mânes de Racine, réjouissez-vous! Oh! si l'ombre de » ce grand poète pouvait assister à ces brûlantes repré- » sentations! S'il pouvait entendre les transports d'admi- » ration que ses vers excitent, qu'il se croirait bien vengé » de l'injustice de son siècle. Il aurait pitié de la précieuse » *Deshoulières*, il pardonnerait au misérable *Pradon!*

En même tems que Mlle. Duchesnois reçut son ordre de paraître sur le Théâtre-Français, Mlles. *Xavier* et *George*, toutes deux jeunes et belles, avaient obtenu le leur; il avait d'abord été décidé que les débuts se croiseraient ou

se succéderaient suivant le désir des nouvelles adeptes, et qu'aucune ne serait définitivement admise, sans que le public, juge souverain en pareille matière, n'eût prononcé son arrêt sur toutes trois. On convint d'abord que les débuts de Mlle. Duchesnois auraient lieu tout d'une traite, mais l'émotion, les fatigues, et les tribulations qui suivent toujours une jeune femme dans la carrière des arts, avaient altéré la belle santé de la débutante, et dès le 7 fructidor (25 août), elle avait déclaré qu'elle se trouvait forcée d'interrompre ses débuts, et qu'en conséquence elle désirait ne point suspendre trop longtems ceux de Mlle. Xavier.

Voici sa lettre, qui a été soigneusement conservée, et qui ne manque ni de convenance, ni d'adresse.

Aux artistes sociétaires composant le comité de la comédie française.

« Mesdames et Messieurs, l'excès de la chaleur, et le » trouble où m'a jetée mon début, m'ont donné une fiè- » vre tierce qui m'affaiblit extrêmement. Un plus long » travail ne pourrait qu'aggraver mon état. Je vous prie » donc de me permettre de suspendre quelque tems mes » débuts. Cette interruption m'est nécessaire pour recou- » vrer mes forces, et secondera la juste impatience des au- » tres débutantes. Cependant comme Phèdre est redeman- » dée et affichée pour samedi, je ferai un nouvel effort » pour prouver à la Comédie mon empressement à rem- » plir ses désirs. Si j'ai été assez heureuse pour obtenir les » bontés du public, je le dois aux exemples que m'a don- » nés le jeu des grands talens qui la composent. Elle trou-

» vera toujours dans mon zèle la reconnaissance et les sen-
» timens dont je suis pénétrée.

» Recevez, Messieurs et Mesdames, l'assurance de mon
» dévouement et de mon respect.

» Le 7 fructidor, an X.

» JOSÉPHINE DUCHESNOIS. »

On a vu que malgré sa fièvre, la débutante parut encore dans Phèdre le 12 fructidor, plusieurs jours après avoir écrit cette lettre, pour ne causer ni embarras, ni préjudice, à la Comédie française. L'administration de ce théâtre, qui voyait la salle s'emplir, comme par magie, avec le seul nom de *Duchesnois* sur l'affiche, la pressa vivement de continuer ses débuts, mais la santé de l'actrice l'en empêcha tout-à-fait : c'est ce qui fut démontré victorieusement dans une conférence de deux heures entre Madame *Adèle Sauban*, amie particulière de la débutante, et les membres du comité du Théâtre-Français. Force fut donc de faire paraître Mlle. *Xavier* le 13 fructidor (31 août) dans le rôle de *Sémiramis*, quoiqu'elle fût à peine prête à faire son début. Cette jeune et jolie concurrente de Mlle. Duchesnois se montra encore deux autres fois, et à son troisième début, ses partisans en vinrent aux mains dans le parterre avec les opposans à sa réception : l'actrice épouvantée ne put continuer son rôle, elle se retira devant l'astre brillant de son émule et courut bientôt cacher sa défaite sur le théâtre de Pétersbourg. Mlle. Duchesnois, de son côté, sans se targuer d'un triomphe aussi facile, attendit de pied ferme une plus redoutable rivale.

Quinze jours de repos l'avaient rendue à la santé et aux arts; cédant aux instances des comédiens français, elle continua ses débuts et se montra sous des aspects nouveaux. Elle joua *Didon*, et fut applaudie non pas tant comme reine de Carthage, que comme femme passionnée et remplie de tous les feux de Vénus pour le fils de cette déesse. Le rôle de *Roxane*, dans *Bajazet*, vint ajouter un nouveau fleuron à sa couronne; elle prouva que l'ambition, la fierté, la fureur, la vengeance, toutes les passions qui dominent le cœur de l'altière Roxane, pouvaient être rendues par elle avec autant de perfection que cette ardeur brûlante qui consume le cœur de l'amante d'Hyppolite. Elle annoblit cette fois les sentimens d'une esclave du sérail, qui, dédaignant les faveurs passagères de son maître, s'abandonne au charme qu'inspire un jeune prince malheureux, et s'enflamme d'autant plus qu'elle est plus contrainte dans l'expression de ses sentimens. Ce qu'on remarqua surtout dans cette pièce, ce fut l'ensemble parfait qui régna dans la représentation de ce personnage difficile et si longuement étudié par Mlle. Clairon dans ses mémoires ; on trouva dans le jeu de Mlle. Duchesnois une entente générale et complète du rôle, dont toutes les parties, conçues avec force et liées avec soin, furent rendues avec une égale vérité. Des applaudissemens unanimes vinrent montrer à la débutante qu'elle avait touché juste et qu'elle allait remuer les spectateurs jusqu'au fond de l'âme; aussi joua-t-elle *Roxane* quatre fois de suite, et *Hermione* quatre autres fois, avec un succès qui ne peut être comparé qu'à celui obtenu dans *Phèdre*.

A la suite de cette dernière épreuve, il était difficile aux sociétaires du Théâtre-Français d'en exiger une autre; en

conséquence, Mlle. Duchesnois eut la permission, aux termes du réglement, de clore ses débuts par un rôle à son choix. Après avoir occupé seule la scène pendant l'époque de l'année la moins favorable aux spectacles, après avoir constamment attiré, ému et enchanté, au milieu des plus grandes chaleurs de l'été, une multitude immense qui fit rouler l'or dans les coffres du Théâtre-Français, elle termina ses débuts le 18 brumaire an XI (9 novembre 1802) par le rôle de *Phèdre*, qu'elle jouait pour la huitième fois.

On ne saurait se faire une idée du concours extraordinaire de spectateurs attirés par cette pièce si souvent offerte à leurs suffrages. Il fallut livrer cent combats pour pénétrer dans la salle, et plus de mille curieux, dont l'espoir fut trompé, se retirèrent sans avoir pu obtenir de billets. Mlle. Duchesnois se surpassa elle-même dans la peinture du malheureux amour de l'épouse de Thésée : on reconnut mieux que jamais en elle *Vénus toute entière à sa proie attachée*, et les applaudissemens venaient, presqu'à chaque vers de ce rôle admirable, interrompre le débit de l'actrice. On ne se borna point cette fois à l'applaudir, à la redemander à la fin de la pièce ainsi qu'aux autres représentations, honneur du reste devenu commun depuis quelques années, et qui pour elle avait été un hommage quotidien ; on jeta à ses pieds une couronne, et l'on intima à l'acteur *Naudet*, qui lui donnait la main, l'ordre de la déposer sur son front. Il osa combattre pendant trois quarts d'heure ce vœu général, qui froissait l'amour-propre et excitait l'envie des plus anciens acteurs (1) ; mais lorsqu'il

---

(1) Les peintres furent, vers la même époque, plus justes et plus gé-

ne fut plus possible de résister aux instances réitérées d'un public qui parlait en maître et voulait être obéi, il accomplit la mission que chaque spectateur lui enviait. C'était une manifestation de regrets anticipés que l'on témoignait sur l'absence présumée d'une actrice dont on était idolâtre. Enfin, les vers suivans, composés à sa louange et improvisés peut-être pendant la représentation, furent jetés sur le théâtre, mais on ne les connut que le lendemain parce qu'un arrêté de police défendait de lire sur la scène rien d'étranger à la représentation :

A Melle DUCHESNOIS.

« Prête à quitter ces lieux, l'altière Melpomène
» Pleurait l'antique honneur du Théâtre-Français
» Et regrettait ces temps féconds en grands succès
» Où Le Kain et Clairon embellissaient la scène.

» Mais bientôt à ses yeux, ravissant leurs secrets,
» On vous vit parcourir cette illustre carrière,
» Et soudain l'immortelle à de pareils essais
» De ces illustres morts reconnut l'héritière. »

---

néreux envers leur collègue Guérin, dont le tableau, représentant *Phèdre*, fut couronné par eux, *Pain*, vaudevilliste du tems, fit à cette occasion le quatrain suivant, qui renferme en même tems un éloge pour la jeune Valenciennoise :

« Racine, du fond de ton urne,
» Réveille-toi pour des succès nouveaux :
» *Duchesnois* chausse le cothurne
» Et *Guérin* saisit ses pinceaux. »

» Phèdre revit en vous : ce sont là ses accens,
» Ils livrent à vos fers le cœur le moins sensible ;
» Et s'il eût combattu des charmes si puissans,
» Hyppolite eût quitté sa rigueur inflexible.

» Livrez-vous désormais à ces heureux travaux,
» Faites régner Racine, et Voltaire et Corneille ;
» Du théâtre ainsi qu'eux, vous serez la merveille,
» Ainsi qu'eux votre nom n'aura pas de rivaux. »

La fin des débuts de Melle Duchesnois, et le repos de trois mois dans lequel elle demeura, laissa le champ libre à sa belle rivale, Melle *George Weymer*, fille du directeur de spectacles d'Amiens et élève chérie de Melle Raucourt ; cette nouvelle débutante commença ses représentations le 8 frimaire an XI (29 novembre 1802) dans l'emploi des reines-mères, par le rôle de *Clytemnestre*. La beauté, qui ne perd jamais ses droits devant un public parisien, et qui, suivant un philosophe, est la première des recommandations, valut à l'élève de Raucourt, à défaut d'un talent transcendant, des suffrages et des partisans. Mais les amis éclairés de l'art dramatique regardèrent alors comme une véritable calamité et l'absence de Duchesnois et l'espèce d'exclusion dont elle était momentanément victime. Geoffroy, le critique par excellence, passa tout-à-fait du côté de la dernière venue : il préconisa sa beauté, lui forgea des talens, et s'abandonna même journellement à des reproches acerbes contre le manque de beauté de Mlle. Duchesnois, pour rehausser d'autant les heureux dons de nature de sa rivale. Ses réflexions, sur un défaut qu'elle n'avait pas le pouvoir de corriger, se traduisirent même dans ses feuilletons en termes presqu'injurieux et grossiers, et lui attirèrent le billet suivant, dont l'hypercritique

ne s'est peut-être jamais vanté, mais qui mérite d'être conservé, au moins comme preuve d'esprit et de résignation :

A Monsieur Geoffroy.

« Le public n'a malheureusement pas besoin d'apprendre de vous que je ne suis pas belle ; mais vous, Monsieur, vous devriez savoir qu'une femme n'est laide que quand elle n'a pu faire autrement. »

JOSÉPHINE DUCHESNOIS.

Cependant on tentait tous les moyens possibles de faire oublier la délaissée Duchesnois ; le *Journal des Débats* mettait de la malice et de la mauvaise foi dans ses attaques, *Ducray-Duminil* la déchirait dans ses *Petites-Affiches*, le *Journal de Paris* et *le Publiciste* apportaient de la mollesse dans sa défense ; elle n'était bien soutenue que par *Salgues* dans l'*Observateur*, et *Lepan* dans le *Courrier des Spectacles*.

D'un autre côté, les comédiens du Théâtre-Français, furieux de ce qu'une provinciale avait pu recevoir un ordre de début sans passer par leurs mains ; et obtenir un succès brillant sans sortir de leur école, armés d'une prévention terrible, avaient résolu d'accumuler tous les obstacles sur ses pas. Elle ne comptait presqu'aucun ami au théâtre ; à l'exception de Talma, de sa femme et de Mlle. Bourgoin, tous étaient animés d'une basse jalousie contre elle ; et, depuis Mlle. Raucourt jusqu'à Lacave, ils conspirèrent unanimement de ne pas la recevoir. Ils poussèrent l'injustice jusqu'à se livrer aux propos et aux quoli-

bets les plus absurdes et les plus insultans, que de complaisans échos ne manquaient pas de répéter dans tout Paris. Dazincourt, à qui l'on parlait de son rare talent, répondit que c'était un talent bien laid; Lafond prétendait ne pouvoir jouer avec un monstre; l'impérieuse Raucourt jurait, avec sa voix puissante, qu'elle mangerait sa fortune pour écraser cette araignée; enfin il n'est pas jusqu'à la belle et ravissante Contat, dont la malice égalait la grâce, qui, voyant un jour les beaux bras de Mlle. Gros, tenant l'emploi des confidentes, noirs et meurtris par la forte pression des mains nerveuses de Duchesnois, ne s'écriât avec un accent satyrique et une frayeur simulée : *Oh! la malheureuse! est-ce qu'elle déteint?* A tous ces mots piquans, les amis de l'art, les hommes raisonnables, ne pouvaient donner pour consolation à la pauvre débutante que ce dystique de Boileau :

« Si vous aviez moins su nous plaire,
» Vous ne leur déplairiez pas tant. »

Toutes ces intrigues d'intérieur de coulisses et de journaux n'altéraient pas toutefois le goût du public éclairé pour Mlle. Duchesnois; au contraire, il semblait plus ardent à mesure que les injustices et les quolibets tombaient plus drus sur elle. Les hommes de lettres les plus consciencieux, la jeunesse des écoles, surtout de celle polytechnique, les acteurs célèbres des français retirés du théâtre, avaient pris chaleureusement parti pour la débutante Valenciennoise, et allèrent même jusqu'à troubler les débuts de sa rivale. Mlle. Georges eut la malencontreuse idée de vouloir paraître dans le rôle de *Phèdre*, triomphe de sa concurrente; elle y fut faible, même au dire de ses prosélytes;

la seconde fois qu'elle parut dans ce rôle, le parterre, qui n'avait pu s'empêcher de faire des comparaisons, demanda à haute voix à revoir Mlle. Duchesnois dans *Phèdre*. Une longue agitation succéda à ce vœu du public exprimé d'une manière assez tumultueuse : le désordre allait croissant ; les acteurs, embarrassés de la réponse à faire, espéraient conjurer l'orage en levant la toile et en commençant la petite pièce de *Crispin médecin ;* les cris redoublés chassèrent les comédiens ; enfin, le semainier, Baptiste cadet, parut et répondit à ceux qui demandaient Mlle. Duchesnois dans Phèdre, que Phèdre était sur le répertoire. Cette réponse évasive redoubla la rage et les efforts des mécontens ; l'un d'entr'eux avait été député vers les acteurs, on n'avait nulle nouvelle de son ambassade, on voulut en aller chercher directement : en un clin d'œil l'orchestre est escaladé, le théâtre est envahi, et le parterre en masse se trouve transplanté sur la scène. Alors la force armée intervint ; un peloton d'infanterie légère débusqua de l'endroit d'où l'on ne voyait sortir d'ordinaire que des licteurs et des soldats d'Agamemnon ; un commissaire de police, dans l'intérêt de l'ordre, invita les honnêtes gens à se retirer, afin qu'on pût distinguer les mutins ; et, comme l'heure du spectacle s'était passée pendant le tumulte et que personne ne voulut passer pour séditieux, la salle fut évacuée entièrement.

Mlle. Georges reparut une troisième fois dans *Phèdre ;* grâces aux mesures prises par la police, cette séance fut assez tranquille : les cris *Duchesnois! Duchesnois!* se firent encore entendre, mais des arrestations arbitraires et rapides les comprimèrent. Si l'élève de Raucourt, appuyée des bayonnettes de la garnison de Paris, ne fut guères sifflée

ce soir-là, elle fut du moins peu applaudie, malgré les nombreux amis introduits dans la salle ; des murmures sourds se fesaient jour, et l'on n'apaisa tout-à-fait le public que quand les acteurs eurent fait annoncer la prochaine rentrée de Mlle. Duchesnois dans le rôle d'*Aménaïde de Tancrède*.

Dans la disposition où étaient les esprits, le jour de la rentrée de la première débutante au Théâtre-Français devait être un jour de triomphe ; il le fut, et bien complètement. C'était le 30 pluviôse an XI (19 février 1803). Usant du droit qu'on ne devait pas lui ravir, de choisir sa pièce d'admission, Mlle. Duchesnois voulait rentrer par le rôle de *Phèdre* ; mais Mlle. *Raucourt* le défendit comme sa propriété. Elle proposa celui d'*Ariane* ; Mme Talma le revendiqua comme sien. Elle se rabattit sur *Hypermnestre* ; ici Mlle. *Fleury* mit son veto. Enfin elle prit, ou plutôt on la gratifia du rôle d'*Aménaïde* de *Tancrède*, qui fesait partie de l'emploi des grandes princesses, parce qu'on espérait qu'elle échouerait dans ce genre presque nouveau pour elle. Les espérances malveillantes de ses ennemis furent cruellement trompées. Ce rôle assez ingrat d'une pièce qui n'est pas le chef-d'œuvre de Voltaire, fut agrandi et pour ainsi dire amplifié par elle, et on l'y accueillit avec un enthousiasme et des transports de joie difficiles à décrire. Dans sa mauvaise humeur, Geoffroy déclara qu'il ne connaissait que les convulsions de St.-Médard qu'on pût comparer au délire théâtral causé par son apparition, et qu'il doutait que le vainqueur de Denain, après avoir sauvé la France, eût reçu des marques plus vives d'intérêt. En effet, à son entrée, à la troisième scène du premier acte, elle obtint, pendant plusieurs minutes [illegible]es preuves les

plus claires, et même les plus bruyantes, du plaisir que le public avait à la revoir. Parterre, loges, galeries, orchestre, tout partageait l'ivresse générale, et un pamphlet du tems poussa la métaphore jusqu'à dire que *chaque spectateur ressemblait à un amant longtems privé d'une maîtresse chérie, et qui se retrouve enfin dans ses bras.*

Cette unanimité de suffrages n'avait toutefois rien de concerté : c'était l'expression naturelle et naïve de la satisfaction générale. Le public, juge sévère quelquefois, mais toujours juste, voulait prouver à la jeune tragédienne qu'il désirait l'indemniser des tourmens et des tracasseries qu'elle avait eu à subir et auxquels il était bien étranger. Aussi, dans le cours de la représentation, saisit-il toutes les allusions qui pouvaient servir à expliquer sa pensée. Ces vers

« De l'esprit de parti, je sais quelle est la rage,
» L'illustre Aménaïde en éprouve l'outrage, »

furent applaudis à tout rompre, et l'application alla à son adresse.

« Jamais aussi Mlle. Duchesnois, dit un écrivain de l'époque qui nous a fourni plus d'un renseignement (1), ne fut si belle, si sublime, ne posséda mieux le secret d'attendrir, d'émouvoir et de conduire le spectateur au gré de sa volonté. Diction admirable, naturelle et soutenue; geste noble, aisé, toujours juste; organe enchanteur et dont la perfection étonne toujours; âme expansive, chaleur com-

(1) *Clément Courtois*, masque de l'auteur de l'*Opinion du parterre, ou censure des acteurs, auteurs et spectateurs du Théâtre-Français*. Paris, Martinet, germinal an XI, pet. in-12, p. 158.

municative, noblesse sans enflure, fierté sans arrogance, le talent d'exprimer tous les sentimens du cœur, et de passer avec un art infini, mais en le cachant toujours, du ton de la colère ou du reproche, à celui de la tendresse ; en un mot, réunion au degré le plus parfait de toutes les qualités qui font l'actrice inimitable : tel est le portrait fidèle de Mlle. Duchesnois, tel est l'objet qu'idolâtre le parterre. »

A la fin de ce rôle, qui mit le sceau à sa réputation et lui assigna la première place, elle fut appelée universellement et elle vint recevoir une dernière salve d'applaudissemens qui n'étaient ni payés, ni appuyés par la force publique.

A la sortie du théâtre, une réunion d'amateurs dramatiques célébrèrent ce beau triomphe, portèrent des toasts à l'*actrice de Racine*, et y chantèrent les couplets suivans composés par le poète *Lemaurier*, l'un des collaborateurs de l'*Almanach des Muses*.

Air du vaudeville de la *Fille en loterie*, ou *Ces petits héros de salon* [*du Tableau des Sabines*].

Enfin au Théâtre-Français
Le vœu du public te ramène,
O toi, dont les brillans essais
Font tout l'espoir de Melpomène ;
En vain l'on croirait éloigner
De ton front le bandeau de reine,
Sur les cœurs, habile à régner,
Tu seras toujours souveraine.

Lorsque la fille de Minos
Auprès d'Hyppolite est tremblante,
Les feux qui troublent son repos
Sont tous dans ton âme brûlante;
En vain d'insensibilité
Le censeur chagrin s'environne;
Si le public est consulté,
Toi seule emportes la couronne.

De talens encor sans rivaux,
L'aurore en toi nous intéresse,
Oui, pour des triomphes nouveaux,
Reviens, aimable enchanteresse;
Sois *Roxane*, *Phèdre* ou *Didon*,
Sois *Aménaïde*, *Hermione*,
De plaire, de toucher, le don
Te vaudra toujours la couronne.

Autant Mlle. Duchesnois avait été l'objet de quolibets, autant elle devint le sujet des élucubrations poétiques des rimeurs du tems; les journaux en regorgent. Les principales sont: *La rencontre au parterre*, conte à M. Legouvé; *la Beauté et le Talent*, fable, par L. M.; et les *Couplets à Phèdre-Duchesnois*, par M. *Guérard* (1).

AIR: *Femmes voulez-vous éprouver?* [Du Secret.]

Amis, partageons les transports
Qu'éprouve aujourd'hui Melpomène,

---

(1) Ces couplets n'étant pas très-connus, nous croyons devoir les reproduire ici:

Et célébrons, par nos accords,
L'espoir, le soutien de la scène ;
Chanter son sublime talent,
N'est point à Georges faire injure ;
C'est voler vers le sentiment,
C'est rendre hommage à la nature.

Juge équitable de ses droits,
J'entends déjà la renommée
Placer la tendre Duchesnois
Auprès du peintre de Thésée ;
Guérin de l'art est l'ornement,
Duchesnois tient d'une main sûre
La palette du sentiment
Et les pinceaux de la nature.

Vole vers l'immortalité
Sensible amante de Racine,
Et brave la malignité
Des sots qui veulent ta ruine ;
Que t'importe leur jugement ?
Que te fait leur jaloux murmure ?
Ton juge, c'est le sentiment
Comme ton maître est la nature.

Une de ces mille brochures sur le théâtre, que chaque année voyait naître et mourir, alors qu'on s'occupait beaucoup plus qu'aujourd'hui de ce qui se passe dans le monde dramatique, contient, sur chaque artiste des théâtres de Paris, un couplet plus ou moins bien tourné ; voici celui consacré à Duchesnois au moment même de son admission ; c'est peut-être le seul de l'opuscule qui ne porte point d'épigramme :

Air : *Ces braves insulaires.*

Sur la tragique scène,
Paris,
Epris
De flamme soudaine,

Abandonnant *Chimène* (Mlle. *Bourgoin*),
Admet, tout d'une voix,
Je le vois,
Ton minois,
Duchesnois. (1)

Les caricaturistes, qui s'emparent de tout à Paris, exploitèrent aussi les succès nouveaux de Duchesnois, et l'on vit bientôt les vitraux de Martinet refléter son triomphe sous des formes burlesques. L'une de ces éphémères gravures, sous le titre de *La Couronne théâtrale disputée*, représente Geoffroy avec un double visage, distribuant à la fois aux deux débutantes des feuilletons louangeurs sous lesquels sifflent des serpens. Une seconde, intitulée *Fin du procès*, montre une balance soutenue par la Renommée ; le plateau le plus élevé supporte Mlle. Georges dont Geoffroy et Mlle. Raucourt tentent en vain d'augmenter le poids, tandis que Mlle. Duchesnois fait pencher à elle seule l'autre côté de la balance. Le sujet est d'ailleurs expliqué par ce dystique gravé au bas :

« Malgré Georges, Geoffroy, Raucourt et sa cohorte,
» La voix publique parle et Duchesnois l'emporte. »

Effectivement, la voix grondeuse et puissante du peuple avait parlé haut en faveur de Mlle. Duchesnois, mais pas assez haut encore pour que les intrigues des coulisses en fussent abattues et découragées. L'admission de la débutante de Valenciennes était reconnue en principe, que

---

(1) *Les acteurs et actrices du jour, par l'ombre de Collé, avec les notes du bedeau de Saint-Roch.* Paris, Surosne, an XI (1802), in-8°, p. 1.

l'on tentait encore de disputer sur l'emploi. On chercha longtems un *mezzo termine* pour satisfaire à peu près toutes les exigences, puis enfin, le 1er germinal an XI (22 mars 1803), on admit les deux rivales *à l'essai* pour un an à 4000 fr. d'appointemens, et l'on décida que l'élève de Legouvé partagerait avec Mlle. Fleury l'emploi des *princesses*, et que Mlle. Georges exploiterait celui des *reines* avec sa protectrice; en outre, comme les deux débutantes avaient des rôles dans les deux emplois, on ajouta que Mlle. Georges doublerait Mlles. Fleury et Duchesnois dans le premier, c'est-à-dire, celui des *princesses*, et que Mlle. Duchesnois doublerait Mlles. Raucourt et Georges dans le second, celui des *reines*.

Par là tout semblait devoir s'accommoder à l'amiable, lorsque la distribution des rôles dans chacun des emplois vint de nouveau agiter les flammes de la discorde parmi les puissances féminines du théâtre. *Hermione, Alzire, Aménaïde*, et tant d'autres illustres femmes issues du noble sang des rois, devaient, selon l'exigeante Raucourt, être classées au rang des *reines* à cause de leur haute origine; les gens les plus raisonnables, au contraire, ne voyaient que dans un avenir lointain l'avènement de ces dames au trône, et ne leur reconnaissaient que le titre de *princesses*: Mlles. Fleury et Duchesnois persistaient à les retenir à ce rang et s'opposaient à leur émancipation, pour avoir le droit de les représenter en chef ou comme premier double, et par une lettre assez vigoureuse, que nous regrettons de n'avoir pu retrouver, elles instruisirent le public de leurs justes prétentions, que l'opinion générale fit prévaloir.

Mlle. Duchesnois, autorisée par le préfet du Palais, resta donc en possession, avec Mlle. Fleury, de tout l'emploi des princesses *grandes* et *jeunes*, et, parmi ceux des *reines* et *mères*, où elle paraissait comme *premier double*, *Phèdre* et tous les rôles passionnés sur lesquels elle venait, pour ainsi dire, d'apposer son cachet comme sur une propriété conquise ou confisquée, devinrent son partage exclusif, et lui firent donner le nom de *Reine-sensible*, tandis que *Sémiramis*, *Médée*, *Jocaste* et *Cléopatre*, personnages énergiques, haineux et vindicatifs, demeurèrent à Mlle. Raucourt, appelée la *Reine-superbe*. Ce fut en quelque sorte le public qui régla ainsi les choses, par des marques d'approbation ou d'improbation, qui forcèrent les acteurs et l'autorité à s'humilier devant ses arrêts.

La paix, ou du moins une apparence pacifique, étant rentrée au théâtre, on suivit avec intérêt les nouveaux essais des deux actrices; on les vit même paraître ensemble dans la même pièce. Mlle. Duchesnois joua *Ériphile* dans *Iphigénie en Aulide,* alors que Mlle. Georges remplissait le rôle de *Clytemnestre;* Mlle. Raucourt s'étant aperçue que son élève perdait son éclat devant le talent de celle de Legouvé, voulut, à la représentation suivante, remplacer son écolière afin d'écraser sa rivale : elle eut alors la douleur de voir que tous les honneurs de la soirée n'étaient pas pour elle, et que son étoile commençait à pâlir devant l'astre brillant qui s'élevait.

L'altière Raucourt éprouva bientôt une mortification plus poignante encore : on représentait *les Horaces*, où elle jouait le rôle de *Camille :* Mlle. Duchesnois y remplis-

sait celui de *Sabine*, personnage très-secondaire, qu'elle eut le talent d'élever par l'intérêt au niveau d'un premier rôle, et qui fut applaudi à tout rompre. Le public émerveillé redemanda *Sabine* seule après la pièce, sans parler de l'amante de *Curiace*, qui, piquée au vif, se retira dans sa tente, et résolut de ne plus jamais s'exposer à cet outrage.

Pour punir le public, elle abandonna à toujours ce rôle au talent naissant de Mlle. Georges.

Le bon cœur de Mlle. Duchesnois se dévoilait déjà alors par de bonnes œuvres; le 13 prairial an XI (2 juin 1803), on la vit paraître sur le théâtre de l'Opéra, à la représentation donnée au bénéfice et pour la retraite de Mme. *Vestris*. Elle y joua le rôle d'*Esther*, pièce qui n'avait pas été représentée depuis 1721 et dont on avait perdu les traditions, ce qui équivalait à une véritable création. Dans cette soirée, on fut étonné de l'art profond avec lequel une actrice si nouvelle sut cacher la prodigieuse difficulté du débit des monotones prières d'Esther, qui, pour la première fois peut-être, ne parurent à la scène ni longues, ni languissantes.

Cependant, les sociétaires du Théâtre-Français, qui avaient vu se prolonger, avec un extrême plaisir, la rivalité des deux jeunes débutantes, rivalité si profitable à leurs intétêts, en ce qu'elle occupait le public, le parterre et les journaux, ne purent se dispenser, après la dernière année d'épreuve, de les recevoir dans leur sein, et, pour que la supériorité restât indécise, du moins en apparence, le plus longtems possible, ils les admirent définitivement

toutes deux, *à quart de part*, le 1er germinal, an XII (22 mars 1804).

Mlle. Duchesnois paya bien cette tardive admission ; on la voyait souvent et dans une multitude de pièces, et toujours le public empressé se portait en foule à ses représentations. Outre les rôles dont il a déjà été question, on la vit encore dans celui d'*Alzire*, de *Clytemnestre*, de Racine, où elle se mit en concurrence avec Mlles. Raucourt et Georges, et qui fut une nouvelle source de triomphe pour celle qui venait la dernière ; dans celui d'*Adélaïde Duguesclin*, où elle se montra en digne et noble héroïne française, bien capable d'enflammer le cœur de Vendôme ; *Polyxène*, de M. Aignan (1), lui dut d'avoir échappé au malheur de tomber après la première représentation ; le rôle ingrat d'*Hécube*, lui fit honneur en montrant la flexibilité d'un talent qui savait se plier à tous les tons et à tous les sentimens. Enfin, elle n'eut pas de peine à surpasser Mlles. Bourgoin et Volnais dans *Andromaque*, et, lorsqu'elle remplit ce beau rôle à St.-Cloud, devant Napoléon et sa cour, elle le rendit d'une manière toute nouvelle, si bien appréciée par les amateurs, que mesdames *Talma* et *Fleury* ne crurent pouvoir mieux faire que de chercher à l'imiter.

Mais l'auteur qui doit le plus à Mlle. Duchesnois est sans contredit M. Lemercier, qui eut l'heureuse inspiration de lui confier sa *Clytemnestre*. Si cet auteur a sur-

(1) La première représentation de cette pièce, qui fut si tumultueuse que l'auteur a cru devoir s'en plaindre dans sa préface, eut lieu le 23 nivôse, an XI (14 janvier 1803).

monté avec honneur les funestes préjugés répandus contre lui, c'est aux talens réunis de Duchesnois et de Talma qu'il le dut. La manière dont l'actrice créa le rôle principal de cette tragédie, lui a valu un immense succès que le poète partagea, et c'est par et pour elle que cette pièce, restée au théâtre, a été jouée si souvent sous l'Empire.

Un des beaux triomphes des premiers tems de Mlle. Duchesnois, fut encore son apparition dans le rôle d'*Ariane* : elle y produisit un effet prodigieux : les femmes s'y évanouissaient, dit un pamphlet du tems, et plaignaient Ariane; tous les hommes condamnaient *Thésée*; ces suffrages étaient également flatteurs; car les femmes sont rarement du parti d'une des leurs trahie par son amant; les hommes plus rarement encore se déclarent contre l'amant qui trahit sa maîtresse. Il suffira de dire qu'on égala l'actrice nouvelle dans ce rôle à sa devancière Clairon, et qu'elle procura huit représentations de suite à la pièce qui n'est guères brûlante, même dans le mois le plus chaud de l'année.

Tous ces succès n'étaient pas de nature à tempérer la jalousie des rivales de Mlle. Duchesnois; Mlle. Raucourt surtout, tant pour son propre compte que pour celui de son élève chérie, lui en voulait à la mort. Un soir, c'était le 1er mai 1804, on jouait *Iphigénie en Aulide*, Mlle. Raucourt fesait *Clytemnestre*, Mlle. Duchesnois remplissait le rôle d'*Eriphile*; tout-à-coup la reine d'Argos est accueillie par un sifflet incivil; furieuse, elle rentre dans les coulisses, et, attribuant cet outrage, auquel du reste elle n'était pas habituée, à la princesse *Eriphile*, elle veut s'en venger à force ouverte et à l'instant même; heureusement pour

Mlle. Duchesnois, qui n'était pas de force à lutter avec ce colosse féminin, une intervention pacifique des témoins de cette scène tragique l'empêcha d'être *sacrifiée* à la place d'Iphigénie.

La rivalité de Mlle. Duchesnois et de Mlle. Georges est un fait dramatique remarquable, intéressant, mais qui s'est beaucoup trop prolongé. Plusieurs motifs paraissent avoir contribué à la durée de cette petite guerre théâtrale : d'abord, l'intérêt du Théâtre-Français, qui profitait du retentissement de la lutte et de l'animation du public à en voir la fin ; ensuite, il convenait à la politique du pouvoir de l'époque, d'occuper les esprits et d'user l'activité de la jeunesse parisienne dans des débats littéraires et dramatiques sans conséquence pour le gouvernement. Ce qui prouverait l'existence de cette arrière-pensée des hommes du pouvoir, c'est qu'aussitôt que Mlle. Duchesnois prit décidément le pas sur sa rivale, par arrêt du public rassemblé, Napoléon, au lieu de se ranger du parti de la raison vivante qui s'expliquait en masse, au lieu de reconnaître cette sûreté de goût et de jugement qui appartient aux hommes réunis, Napoléon, admirateur, et presqu'ami de Talma, sembla se décider en faveur de la beauté au préjudice du vrai talent. L'autorité d'un tel protecteur ranima les espérances des partisans de Mlle. Georges : nous ne redirons pas ici les bruits peut-être mensongers qui circulèrent dans le tems sur la préférence de Napoléon ; si les héros ont leurs faiblesses, nul n'a le droit de les découvrir avant qu'elles soient doublement prouvées ; quoi qu'il en soit, ce sont ces sourdes clameurs qui firent depuis porter à *Jules Janin*, longtems l'ami de la protégée de l'Empereur, le jugement suivant :

« De ces deux tragédiennes qui s'appuient, l'une sur » Napoléon, le guerrier puissant, l'autre sur le simple » poète Racine, mort pour avoir déplu au roi Louis XIV, » l'une est obligée de céder la place et de se frayer une au- » tre route : c'est la protégée du tout-puissant monarque ; » l'autre reste au Théâtre-Français, et elle y meurt fidèle » à ses premiers dieux, ensevelie dans son premier culte : » c'est la protégée du poète ! » (1)

Les étrangers à Paris prenaient eux-mêmes part à cette lutte qui tient tant de place dans les annales dramatiques ; on ne doit peut-être excepter, parmi tout ce monde séparé en deux camps, que le germain Kotzebue, qui resta de glace pendant tous ces combats. « On m'a souvent de- » mandé à Paris, dit-il dans ses *Souvenirs*, laquelle me » paraissait meilleure, d'elle (Mlle. Duchesnois) ou de sa » belle rivale, Mlle. Georges. J'éludais autant que je le » pouvais, de répondre définitivement, mais quand on » insistait et que je me trouvais forcé de dire mon avis, » je convenais franchement qu'elles ne me plaisaient ni » l'une ni l'autre. » — Ne doit-on pas voir dans cette manifestation dédaigneuse, l'homme blasé par la drama-

---

(1) Il parut à cette époque une épigramme un peu crue, due à la plume trop naïve d'un provençal, où les deux rivales sont toutefois assez bien appréciées.

Entre deux actrices nouvelles,
Les beaux esprits sont partagés ;
Mais ceux qui ne se sont rangés
Sous les drapeaux d'aucune d'elles
Préféreront, sans contredit,
Sauf le respect de Melpomene,
D'entendre l'une sur la scene,
Et de tenir l'autre dans le l...

turgie allemande, sur lequel les effets produits par nos classiques tragédies étaient sans goût et sans saveur ?

Cette guerre de théâtre, qui ne fut ni moins longue ni moins animée que celle des Gluckistes et des Piccinistes, se termina enfin par l'absence de la plus belle des deux rivales, qui abandonna la place et Paris. Legouvé l'avait bien dit :

« Un trône est trop étroit pour être partagé. »

Duchesnois retint à elle seule le sceptre tragique, et régna en souveraine au Théâtre-Français. Entre tems, son bon cœur, sa bienfesance, son amabilité et toutes les qualités sociales dont elle était douée, lui avaient concilié l'estime de la meilleure société, et donné pour amis dévoués tout ce que les arts et la littérature comptaient de plus distingué à Paris. Elle se trouvait presque sur le pied de l'intimité avec mesdames *Lebrun*, sœur du poète Vigée, et elle-même peintre distingué ; *Adèle Sauvan*, qui l'aida beaucoup dans ses orageux débuts ; Mme. *de Genlis*, dont les nombreux entours furent pour elle une famille ; *Elisa Mercœur*, qui lut chez elle ses derniers vers *Sur la gloire ;* Mme. *Desbordes-Valmore*, femme vraiment poète par le cœur, qui appartient à la Flandre comme Duchesnois, et qui improvisa sur elle le quatrain suivant, un jour qu'elle devait s'en séparer trop tôt à son gré :

« Vous voir sans vous aimer ne fut jamais possible.
» Je vous vois, je vous aime, et vous quittez ce lieu ;
» C'est mon sort : ce qui charme et ce qui rend sensible
» Comme vous, *Duchesnois*, m'a toujours dit : adieu ! »

Sa société en hommes se composait de *Legouvé*, *Vigée*, ses premiers maîtres de déclamation; *Salgues* et *Lepan*, qui soutinrent ses débuts; *Talma* et *Fleury*, dont les utiles conseils agrandirent son talent; *Gros*, *Vernet*, *Léopold Robert*, qu'une sympathie d'artiste attiraient vers elle; *Arnault* père, qui lui consacra un article dans la Biographie des Contemporains; *Arnault* fils et *Jouy*, dont la conversation animait son intérieur; *Lavalette*, les maréchaux *Mortier* et *Gérard*, qui venaient se délasser chez elle du poids des affaires; et le général *Comte de Valence*, gendre de Madame de Genlis, qui, jusqu'à sa mort, ne cessa de lui prodiguer un intérêt tout particulier et l'attachement le plus vif (1). Bonne, sensible et généreuse, elle était chérie de tous, et l'on tenait à honneur de cultiver son amitié et de jouir de sa société sûre et aimable.

Mlle. Duchesnois rendait de grands services au Théâtre-Français; toujours fidèle à ses devoirs, toujours zélée pour l'art dramatique; douée d'une santé de fer et d'une mémoire heureuse; dépourvue de caprices et de ces indispositions de commande qui sont la terreur des semainiers, elle ne séparait jamais ses intérêts personnels de ceux de sa

---

(1) Le général de Valence a tenu une place trop intime dans les affections de Mlle. Duchesnois, pour que nous ne disions pas ici, au moins dans une courte note, un mot de lui.

Cyrus-Marie-Alexandre de Tymbrune-Timbrone, vicomte de Valence, lieutenant-général, épousa la nièce de Madame de Montesson, Mademoiselle de Genlis; Napoléon l'avait fait entrer dans le Sénat, à la demande de Madame de Montesson, qui s'était fait conduire à Saint-Cloud pour obtenir cette faveur, et qui rendit l'âme peu après. Nommé pair de France à la Restauration, il conserva ce titre pendant les Cent jours, le perdit à la seconde Restauration, et le recouvra en 1819, année de sa mort.

Compagnie. Jusqu'en 1807, elle n'avait jamais eu de congé ; néanmoins elle éprouvait, après dix ans d'absence, un désir irrésistible de revoir son pays et sa famille, que sa haute position dans les arts ne lui avait pas fait oublier. Le premier congé qu'il lui fut possible d'obtenir fut donc consacré à ses concitoyens.

Après avoir créé, le 26 juin 1806, le rôle de *Mlle. d'Entraigues*, dans la *Mort de Henri IV* de son bon ami Legouvé, où elle mit toute la chaleur d'une femme dévouée et reconnaissante ; après qu'elle eût monté, le 26 février 1807, le rôle de *Lanassa*, de la *Veuve du Malabar*, dans lequel elle rappela souvent Mlle. Sainval cadette ; celui de la *Duchesse d'Irton* à la reprise du *Comte d'Essex*, le 2 avril ; et celui de *Gertrude*, à la reprise d'*Hamlet*, le 23 mai de la même année, le comité du Théâtre-Français lui accorda un congé pendant les chaudes journées de juillet. Elle arriva d'abord à Lille, et y fut accueillie avec l'enthousiasme qui devait animer les habitans pour une artiste dont l'illustration rejaillissait déjà sur le département du Nord. Mais ces transports, quelque vifs qu'ils fussent, ne purent être comparés à ceux qui attendaient la célèbre actrice à Valenciennes. Elle y arriva le 28 juillet avec la troupe de Lille, et y joua *Phèdre*, *Didon* et *Ariane*, au milieu des acclamations et d'une foule telle qu'on n'en vit jamais de semblable au théâtre. Les vers et les couronnes tombèrent aux pieds de l'actrice, redemandée à la fin de chaque soirée. Malheureusement, il serait difficile de louer autre chose que l'intention dans les hommages poétiques qu'elle s'attira alors. Voici la pièce qu'on a le plus applaudi :

« Quand sous les traits de *Duchesnois*
» *Phèdre* succombe à l'amour qui l'emporte,

» Quelle âme assez dure, assez forte,
» Pourrait résister à sa voix ?
» Brûlant d'un feu plus légitime,
» Aimant trop un ingrat dont elle est la victime,
» *Didon* fait éprouver des transports inconnus.
» Mais lorsqu'Ariane éplorée,
» Redemande l'ingrat qui l'avait adorée,
» Les cœurs sont attendris, on n'y résiste plus! »

La grande et bonne actrice, qui allait toujours au-devant de toutes les occasions de faire le bien, abandonna généreusement, tout le produit des représentations de Lille et de Valenciennes, à sa mère et à sa sœur qui étaient loin de se trouver dans l'aisance, et elle retourna à Paris en laissant dans sa ville natale des souvenirs de plus d'un genre. Les Valenciennois, toujours prêts à honorer ceux de leurs concitoyens qui s'illustrent dans les arts, dans les armes ou dans les lettres, voulurent placer le buste de Mlle Duchesnois sur leur théâtre. Une souscription s'ouvrit à cet effet; le général Pommereul, préfet du Nord, mit son nom en tête de la liste; le statuaire *Cadet de Beaupré*, professeur de sculpture à l'Académie de Valenciennes, se chargea de modeler le buste sur une miniature envoyée de Paris, et l'inauguration s'en fit solennellement le 15 mai 1808, par la représentation du *Triomphe des talens*, petite pièce de circonstance, faible comme toutes celles de ce genre, mais qui eut du moins le mérite d'exciter le rire, à cause d'un rôle burlesque qu'on y fesait jouer au critique Geoffroy (1). Elle fut représentée par

(1) Le 28 juin 1813, on inaugura le buste de *Talma*, modelé par M. *Léonce-Fieuzal*, d'après celui en plâtre de *Milhomme*, et on le plaça comme pendant, vis-à-vis celui de Duchesnois. — L'actrice Valencien-

les amateurs de Valenciennes, et composé par M. *Bruneaux* et quelques-uns de ses amis.

Rentrée au Théâtre-Français, elle reprit ses études, et on la vit, le 8 septembre 1807, dans un nouveau rôle, celui de *Zuléïma*, d'*Abdélazis et Zuléïma*, de Murville. Dans cette reprise, elle rappela parfaitement Mlle. *Desgarcins*, de l'organe, de la sensibilité et même de la physionomie de laquelle elle semblait avoir hérité. Le 3 décembre de la même année, elle parut dans la reprise des *Vénitiens*, tragédie de son ami Arnault, qu'elle avait parfaitement étudiée. *Mérope*, *Gabrielle de Vergy*, et *Andromaque* de l'*Hector* de Luce de Lancival (1), furent des rôles qui augmentèrent encore sa réputation, si la chose eût alors été possible.

Pourtant un nouveau genre de gloire attendait Mlle. Duchesnois : dans les premiers jours d'octobre 1808, toute la tragédie du Théâtre-Français suivit l'empereur Napoléon à Erfurt et y joua durant près d'un mois, devant les sommités de l'Europe. Le grand Napoléon et Alexandre de Russie suivaient toutes les représentations.

---

noise, dans un séjour postérieur, au sein de sa ville natale, mécontente du premier buste, en envoya un autre pour le remplacer. L'ancien fut transporté au musée. Lors de la restauration de la salle de spectacles, en septembre 1835, l'avant-scène ayant été élargie et deux colonnes supprimées, les deux bustes et leurs socles furent déposés dans la salle du foyer.

(1) Rôle créé par Mlle. Duchesnois, et joué pour la première fois le 1er février 1809.

La fin de 1809 et l'année suivante furent fatales à la santé de Mlle. Duchesnois ; le 17 mars 1810, elle reparut dans le rôle de *Phèdre*, après une maladie qui avait long-tems privé le Théâtre-Français de cette excellente actrice. Après une seconde maladie de plusieurs mois, elle fit sa rentrée le 27 septembre suivant par le rôle de *Camille* de la tragédie des *Horaces* ; elle y excita les plus vifs applaudissemens : elle débita surtout d'une manière admirable le monologue qui précède l'entrée d'Horace victorieux ; l'accent avec lequel elle prononça ce vers :

« Et baiser une main qui me perce le cœur »

a fait frémir toute l'assemblée. Mais les efforts et l'entraînement d'une rentrée si brillante lui causèrent une rechûte qui la retint encore jusqu'au 18 novembre 1810, où elle reparut, à sa troisième convalescence, dans le rôle d'*Ariane*. Cette réapparition avait attiré une affluence considérable, et fait d'autant plus de plaisir, qu'elle n'était pas attendue si prochainement. On était inquiet sur les suites d'un mal si tenace, mais on fut bientôt convaincu que cette actrice n'avait rien perdu de ses immenses moyens, et que son organe avait conservé la même flexibilité et les mêmes charmes.

Mlle. Duchesnois poursuivit dès lors sans interruption sa brillante carrière, dans laquelle elle avait tracé tout en entrant un si profond sillon.

Elle reparut encore à Valenciennes le 15 octobre 1814, et y donna six représentations de suite sans pouvoir satisfaire tous ceux qui désiraient l'entendre : il est vrai que jamais nom d'artiste dramatique ne fut plus populaire en cette ville. Elle y joua *Aménaïde* de *Tancrède*, *Gabrielle de*

Vergy, *Mérope*, *Esther*, *Phèdre* et *Iphigénie*, de Racine, tous rôles favoris dans lesquels elle était sûre de l'effet qu'elle produisait. Elle remplit encore le personnage de *Théodore* dans les *Deux Pages*, heureuse excursion qu'elle tenta dans le domaine de Thalie : à l'exemple de Talma, son compagnon, son ami et parfois son maître, elle avait voulu aussi ajouter à ses palmes tragédiennes quelques succès dans un genre moins sévère. Ce rôle, au reste, et celui de *Télémaque*, dans une pièce moderne qui n'eut qu'un petit nombre de représentations, sont les seuls travestissemens que Mlle. Duchesnois se soit jamais permis.

Son séjour à Valenciennes fut salué par une nouvelle pluie de couronnes et de vers, parmi lesquels on a remarqué ceux dûs à l'inspiration de M. *Onésime Leroy*, auteur du *Méfiant* et de l'*Irrésolu*, concitoyen de l'illustre actrice qu'il chantait (1). Enfin, Mlle. Duchesnois vint encore vers 1818, 1824, et pour la dernière fois en 1831, visiter le premier théâtre de ses succès, et toutes ces apparitions furent signalées par des actes de générosité et des bienfaits qu'elle versait à pleines mains sur sa famille et sur les pauvres de sa ville natale.

La restauration n'avait pas été vue avec plus de plaisir par Mlle. Duchesnois que par Talma et les autres principaux artistes du théâtre. La reconnaissance les liait au grand génie qui avait présidé aux destinées de la France, et il semblait naturel que ceux, qui, par état, sont desti-

---

(1) Ces vers ont été imprimés dans le n° 1038 de la *Feuille de Valenciennes*.

nés à exprimer les fortes passions, fussent plus particulièrement attachés à celui qui fesait de grandes actions. Napoléon, d'ailleurs, aimait beaucoup la tragédie, et récompensait dignement le talent qui l'émouvait; ceux qui lui succédèrent, au contraire, virent tomber ce genre sans lui prêter un royal appui, et c'était peut-être par une sorte d'instinct de prévision que Duchesnois et Talma virent avec répugnance la réinstallation des Bourbons.

Quoi qu'il en soit, cette circonstance donna à l'illustre actrice plus d'une occasion de déployer son dévoûment et de montrer son excellent cœur. Sa fortune, son crédit, ses amis, sa position de femme, lui créaient une influence dont elle sut tirer un excellent parti pour rendre service, sans distinction de rang, ni d'opinion. Le nombre des personnes qui lui durent la conservation de leurs emplois, ou de l'avancement, est immense; le nombre de ceux qu'elle a sauvés de la proscription est encore plus grand. A l'époque des réactions de 1815, elle retira chez elle, sans craindre de se compromettre, la mère de M. De La Valette, parente du malheureux Labédoyère. Plus tard, cette dame s'est réfugiée en Amérique. Il n'a pas tenu au zèle ardent et aux efforts ingénieux de l'excellente actrice que Labédoyère lui-même ne fût sauvé, si lui-même y eût consenti. On l'a dit, on trouvait en elle même hauteur de talent et de sentimens : l'artiste était le reflet de la femme, et quoiqu'elle ne trouvât qu'ingratitude et oubli, sa nature la portait tellement à faire le bien, qu'elle ne pouvait s'en départir. On cite surtout les bienfaits et les services dont elle accabla un homme qui ne la paya en retour, que d'un abandon total, pour aller se jeter dans les bras de sa belle et ancienne rivale. Ainsi donc, la même

femme, jetée par le hasard sur la route de Mlle. Duchesnois, fut destinée à lui causer longtems des déboires dans sa vie d'artiste et des chagrins dans sa vie privée.

Il n'est pas permis de passer sous silence une anecdote piquante qui fait le plus grand honneur au cœur et à l'esprit de Mlle. Duchesnois. Sa maison, comme sa bourse, était ouverte à toutes les infortunes, et à des proscrits de nuances différentes; elle ne les distinguait que par leur malheur. Parmi les Bonapartistes réfugiés dans son hôtel, se trouvait un personnage influent, qui, après le départ du roi, sortit de son asile pour aller occuper au ministère de la police un emploi très-important. L'ex-proscrit se mit aussitôt à faire des proscriptions à son tour, et, connaissant le dévoûment et la générosité de Mlle. Duchesnois, il désigna la maison de la célèbre tragédienne comme un lieu où l'on devait trouver quelques-uns de ceux qu'il cherchait. En effet, les limiers de la police, munis de renseignemens exacts, vinrent droit à l'hôtel de Duchesnois, le cernèrent et voulurent y pénétrer; mais l'amie dévouée leur en refusa énergiquement l'entrée, et courut trouver aussitôt celui à qui elle avait donné asile chez elle, et qui voulait violer chez elle le droit d'asile. Elle montra tant de courage et de résolution, elle accabla tellement de menaces l'homme politique, qu'il eut peur d'un éclat et qu'il brûla les listes de proscription. C'est là un exemple de vertu et de courage civil que les *Prix-Montyon* n'eussent pas manqué d'aller récompenser.

Dans les premières années de la Restauration, Mlle. Duchesnois continua à jouir de tout l'éclat de sa réputation de tragédienne, et si elle ne gagnait plus en talent, du moins

ne perdait-elle pas encore. Rester stationnaire, au point culminant où elle était arrivée, voilà tout ce qu'elle pouvait raisonnablement ambitionner. Elle obtint même encore quelques triomphes assez remarquables dans la nouvelle tragédie. M. *d'Avrigny* lui a dû, en majeure partie, le grand succès de sa *Jeanne d'Arc* (1). Elle soutint, sur la scène française, *Blanche d'Aquitaine*, tragédie de M. *Bis*, de Douai, enfant du Nord comme elle; on la vit belle encore dans la *Clytemnestre* de M. Soumet, le *Léonidas* de M. Pichat, dans *Régulus* et *Pierre de Portugal* de Lucien Arnault; et l'on sait avec quelle âme de feu, quel entraînement irrésistible elle a joué la *Marie Stuart* de M. *Lebrun* (2). Elle fut un des plus grands mérites de cette tragédie, où elle avait l'art de mouiller tous les yeux, tandis que sous ses traits la pieuse reine *Marie* marchait au supplice; c'est ce qui fit dire alors :

« Jamais Iphigénie, en Aulide immolée,
» Ne coûta tant de pleurs à la Grèce assemblée. » (3)

---

(1) Le costume que Mlle. Duchesnois portait dans *Jeanne d'Arc*, a été acheté à sa vente, à Paris, par M. *Guille*, amateur dramatique de Valenciennes, qui en a fait cadeau au musée de sa ville natale.

(2) Représentée pour la première fois, le 6 mars 1820. M. Lebrun, publiant sa pièce, rendit pleine justice, dans sa préface, au talent de la tragédienne qui lui avait valu la moitié de son succès. « C'est avec une » sorte de défiance, dit-il, que j'offre au public mon ouvrage, dépouillé » du prestige de la scène et du charme que de beaux talens lui ont » prêté..... Certes, je dois une grande reconnaissance à l'actrice admi- » rable qui a répandu tant de charme et de pathétique sur le rôle de » *Marie*...... »

(3) On voit, par tous les rôles que Mlle. Duchesnois a créés et par ceux qu'elle a remis au théâtre, et dont nous avons énuméré à dessein la majeure partie, de quel prodigieux travail est semé la carrière d'une

Lorsqu'en avril 1825, toutes les célébrités littéraires, artistiques et guerrières, sorties du département du Nord, se rassemblèrent à Paris sous le titre de *Réunion du Nord*, Mlle. Duchesnois s'assit au banquet de fondation entre *Talma* et Madame *Desbordes-Valmore*; depuis elle assista constamment à toutes les assemblées de la Société, qu'elle réunit plusieurs fois elle-même dans ses salons de la chaussée d'Antin.

Jusqu'ici notre tâche de biographe a été agréable et facile : nous n'avions qu'à suivre notre concitoyenne pas-à-pas vers la gloire, à travers une route quelquefois, il est vrai, hérissée de difficultés, mais ayant du moins pour tems d'arrêt les applaudissemens des peuples, et pour but la fortune et l'illustration. Maintenant la scène va changer : après avoir monté la colline, il la faut descendre, et se résigner à subir les revers d'une carrière soumise à la mode des tems, aux caprices des époques, aux révolutions des littératures.

Mlle. Duchesnois devait à la nature un moyen de séduction irrésistible; sa voix était une musique enchanteresse qui charmait l'oreille et dont les accens énergiques et sonores, doux ou tendres, pénétraient jusqu'aux fibres

---

tragédienne, surtout lorsqu'elle étudie tous ses rôles avec le soin, la conscience et la profondeur qu'y apportait Mlle. Duchesnois. A l'instar de Clairon et de Dumesnil, elle avait en outre consigné par écrit des observations sur son art et sur tous les personnages remplis par elle; elle destinait ces documens à être incorporés dans ses *Mémoires*, marotte qu'elle caressait dans les dernières années de sa vie, mais qu'elle n'eût pu produire au grand jour, sans l'assistance d'une main secourable.

les plus intimes du cœur; une fois que cet organe particulier avait reçu l'impression qui lui était propre, l'actrice pouvait se passer d'art et n'avait plus besoin que de s'abandonner à son impulsion intérieure; la mélodie de son timbre était écoutée avec tant de ravissement, que l'expression de son jeu ne se trouvait que comme accessoire dans son talent. Tant qu'elle conserva le don charmant que la nature lui avait octroyé, elle produisit les mêmes illusions, et, il faut le dire, elle les prolongea longtems. Enfin le talisman se brisa : cette voix harmonieuse fut usée par le tems, et plus encore par les efforts immenses auxquels l'actrice se livrait pour produire des effets qui commençaient à n'être plus dans ses moyens. Alors il lui arrivait fréquemment de recourir aux cris, quand la voix fatiguée se refusait aux tons naturels. Dans les momens où elle voulait mettre le plus de vigueur et d'énergie, elle gâtait encore son organe affaibli par des hoquets, qui, au lieu de produire l'effet qu'elle attendait, désillusionnaient de plus en plus les auditeurs, et les ramenaient du personnage théâtral à l'actrice affaiblie.

Dans sa jeunesse, sans avoir aucun des avantages physiques si recherchés jadis au théâtre, elle était au moins soutenable à la scène, par un beau port, une prestance digne, une taille avantageuse, des formes jeunes et des proportions heureuses. Ces qualités, bien capables de balancer la beauté du visage et la régularité des traits, s'évanouirent aussi peu à peu, et leur absence fit bien mieux remarquer le déficit d'attraits sur lequel on avait passé d'abord. Enfin, il faut le dire, l'amour, cette passion que Mlle. Duchesnois rendait avec une sensibilité si profonde et une énergie si prodigieuse qu'elle agitait l'âme de tous

ses auditeurs, n'allait plus à son âge, et les sentimens tendres qu'elle avait si heureusement exprimés jadis, semblèrent plus tard jurer dans sa bouche et demander une autre interprète.

Tels furent les premiers symptômes qui vinrent, presque tous à la fois, annoncer l'affaiblissement des facultés théâtrales de cette grande actrice : cependant elle restait encore inimitable dans certains rôles, car, — comme « l'avait dit Geoffroy qui n'était rien moins que son ami, « — quand Mlle. Duchesnois est au-dessous d'elle-« même, elle est encore au-dessus de bien d'autres. »

La mort de Talma, arrivée en 1826, fut pour elle et pour la tragédie un second coup funeste. Talma, son ami, son compatriote, son émule, presque son frère, soutenait avec elle et arrêtait dans sa chûte la ruine de la tragédie; la perte d'un tel auxiliaire était trop forte pour qu'elle pût seule porter le poids de la couronne tragique : l'abandon de l'ancien répertoire, le discrédit où tombaient les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine, lui causèrent un profond chagrin ; elle se sentait entraînée avec toute sa célébrité dans cet anéantissement d'un théâtre illustre et d'un genre longtems glorieux, aujourd'hui presqu'abandonné et perdu.

Tant qu'elle le put, avec toutes ses traditions de l'ancien répertoire et de l'Empire, elle soutint seule sur ses épaules le vieil Olympe, et elle eût sauvé la tragédie, si les dieux l'eussent permis, et si la tragédie eût pu être sauvée; mais le destin et la mode en avaient autrement ordonné. Un genre nouveau envahissait la scène, les moyens et la

qualité du talent de Mlle. Duchesnois ne lui permettaient pas d'aborder le drame moderne ; elle resta royalement drapée dans sa tunique antique, et ne put s'abaisser, comme son ancienne rivale, à descendre au rôle de *Sémiramis des campagnes* et de *Melpomène des foires*. Elle aima mieux mourir sur son trône abandonné, que de faire servir son talent à des jeux plus populaires ; pour elle, c'eut été déroger : elle préféra rester pauvre reine, et mourir noblement sur son antique Parnasse.

Voyant le Théâtre-Français même, ce dernier boulevart de la pureté classique, envahi par le drame, Mlle. Duchesnois n'y put plus tenir; elle se retira de la scène : mais bientôt, comme tous ceux qui ont porté la couronne et qui ont abdiqué, elle s'en repentit, et on la vit, désespérée, ne s'occuper, ne rêver que d'une chose : y rentrer. C'était le sujet perpétuel de ses entretiens, c'était la pensée qui revenait inévitablement à la fin de chacune de ses phrases. Elle ne songeait point aux changemens survenus dans les formes de la littérature dramatique, elle accusait d'ingratitude, ses camarades, ses amis, le commissaire du roi, son siècle même, et tous ceux qui ne flattaient pas des projets devenus désormais impossibles à réaliser. Pour nourrir l'objet de ses pensées, elle tenta plusieurs fois en province, où le pur classique était resté presqu'intact, de raviver l'enthousiasme du public. Ce fut en vain : la maladie, qui commencait à dévorer l'catrice, jointe aux causes de décadence signalées plus haut, rendait ses efforts inutiles, et l'on applaudissait plutôt les souvenirs de la grande actrice de l'Empire que le talent du moment de la tragédienne vieillie.

Suivant les usages adoptés au théâtre, tout acteur qui se retire a droit à une représentation extraordinaire à son

bénéfice, qui lui sert de dédommagement de son activité perdue, par les cadeaux des princes qui y assistent, l'augmentation du prix des places, et l'affluence des spectateurs qu'y attire la composition toute particulière du spectacle. La comédie française ne se refusait pas à donner cette utile consolation à son ancienne sociétaire; on avait même décidé que l'époque en serait fixée au mois d'avril 1832. Mais le bon cœur et la charité naturelle de Mlle. Duchesnois lui firent encore perdre cette occasion de réaliser au moins une de ses espérances; le fléau du *choléra* ravageait alors la France, et elle répondit, quand on lui parla de sa représentation : « Je crois inconvenant de parler de bé» néfice au moment où tant de malheureux réclament des » secours. » La chose fut remise au mois d'octobre suivant, puis des obstacles survinrent, et la représentation n'eut jamais lieu.

L'avant-dernière fois peut-être qu'elle parut en public à Paris, fut le 2 avril 1833, sur le théâtre royal Italien, dans une grande et solennelle représentation au bénéfice de la belle Mlle. *Smithson*. Mlle. Duchesnois y joua une scène d'*Athalie*, entre un rôle représenté par Mlle. *Mars* et un concert chanté par *Rubini*, *Tamburini* et les deux *Grisi*; la voix de l'ancienne élève de Legouvé parut bien affaiblie entourée d'un cadre si brillant : ne lui en fesons pas un reproche, cette aventureuse apparition était encore une de ses bonnes actions; aussi, son cœur du moins y fut-il applaudi.

Elle n'eut pas même autant à se louer du public, lorsqu'elle lui fit d'éternels adieux, la dernière nuit qu'elle chaussa le tragique cothurne. Ce fut le 30 mai 1833, le jour de la représentation donnée au bénéfice de Mme. *Dorval*, sur la vaste scène de l'Opéra. On devait mettre en re-

gard du 4e acte de *Phèdre*, de Racine, joué par Mlle. Duchesnois, le 4e acte de la *Phèdre* de Pradon, représenté par Mme. Dorval, avec les costumes du tems. C'était un spectacle curieux à voir : il s'agissait d'immoler Pradon aux pieds de Racine, et de relever la haute tragédie ; Mlle. Duchesnois le crût du moins : elle pensa qu'en rattachant sa célébrité affaiblie à celle toujours immense de Racine, il lui serait facile d'écraser toute la nouvelle école dans la personne de son plus fidèle interprète. Elle se trompa ; la lutte n'était plus égale : des deux athlètes en présence, l'une était rayonnante de force, de jeunesse, de santé et de succès, l'autre altérée par l'âge, les chagrins, l'abandon et la pauvreté! Elle crut compenser la perte de quelques moyens en redoublant de cris et de râlemens, et ne fit qu'appeler le sourire sur les lèvres d'une génération toute dévouée à la brillante bénéficiaire. Pradon, qui l'eût cru? devint fatal à la tragédienne de l'Empire; elle sortit de cette soirée plus malade que jamais, emportant dans son sein un trait empoisonné dont l'effet lent, mais sûr, devait précipiter la fin de son existence.

Quelques jours après cette soirée funeste, un dernier effort fut tenté par quelques amis en faveur de cette illustration théâtrale à demi-déchue. La lettre suivante fut adressée, en juin 1833, à M. le ministre des travaux publics, qui tenait la division des beaux-arts sous sa juridiction.

« Monsieur le Ministre,

» L'art de la déclamation ne laissant après lui que des
» exemples et des souvenirs, et ne pouvant se transmettre
» par aucun précepte écrit, il est de la plus grande impor-

» tance pour l'avenir de notre théâtre de réunir à la Co-
» médie française tout ce qui reste des précieux talens qui
» l'ont illustrée! La retraite prématurée de Mademoiselle
» DUCHESNOIS a profondément affligé tous les amis des let-
» tres; elle possède le secret de ces belles traditions sans
» lesquelles l'art dramatique descend du haut rang qu'il
» doit occuper parmi nous; et en venant vous prier de
» conserver une actrice célèbre à notre juste admiration,
» nous croyons entrer dans les vues d'un ministre qui
» s'occupe avec sollicitude de notre gloire nationale.

» Nous avons l'honneur d'être, avec la plus haute con-
» sidération, vos très-humbles serviteurs, »

(Signés) *Alexandre Soumet, Parceval-Grandmaison, Guiraud, Lebrun, Viennet, Jouy, Arnault père, Lucien Arnault, Lemercier, Belmontet, Emile Deschamps, Briffaut, Reynouard, Léon Halevy, G. Pongerville, Alex. Duval, Etienne, Alexandre Dumas, Roger, Laya, Baour-Lormian.*

Cette tentative honorable pour l'actrice qui en était l'objet, toute appuyée qu'elle se trouvait par des noms qui font autorité en littérature, resta sans résultat : il était écrit que la carrière de la grande tragédienne venait d'être fermée à toujours!

Mademoiselle Duchesnois avait cédé à cette fièvre de bâtir, qui, pour un tems, gagna tout Paris et ne réussit pourtant pas à tout le monde; l'idée de créer une *nouvelle Athènes* dans un coin d'une capitale devenue le centre des arts, devait sourire à la digne interprète de Racine; elle éleva donc, comme Amphion, à l'aide de ses accens, des

murs qu'elle espérait habiter toute sa vie, entourée de *Talma*, de *Mars*, de *Vernet*, de *Jouy*. Des malheurs imprévus, son empressement à secourir toutes les infortunes dans un pays où il ne manque pas de gens pour exploiter un pareil penchant, la perte de pensions fondées par Napoléon et les rois qui lui succédèrent, et peut-être aussi ce manque de prévoyance qui accompagne souvent le véritable artiste, l'empêchèrent de jouir paisiblement du fruit de ses travaux : elle fut forcée de quitter ce petit temple bâti par elle au centre de vrais amis, où elle avait reçu avec tant de convenance et d'amabilité l'élite des artistes, et sinon la plus fortunée, du moins la plus spirituelle société de la capitale (1).

Toutefois, bien que dans les dernières années de sa vie, elle eût en effet perdu la plus solide partie de sa fortune, elle n'est jamais tombée dans la triste position qu'ont prétendu révéler au public des amis maladroits. Mlle. Duchesnois a joui jusqu'à sa fin d'une pension de *sept mille francs* sur les fonds de la comédie française; et l'on doit dire en outre que M. Thiers, informé de la maladie et des revers de fortune qui minaient la grande actrice, l'avait autorisée à s'adresser à lui lorsque sa pension serait insuffisante. A la vérité, l'honorable discrétion de Mlle. Duchesnois n'a usé qu'avec réserve de cette bienveillante autorisation, mais encore a-t-on la certitude que dans le courant de 1834, ses revenus ne sont pas restés au-dessous de *dix mille francs*.

---

(1) C'est pour doter sa fille, honorablement mariée, en 1834, à M. *Robin*, que Mlle. Duchesnois vendit sa maison de la rue de la Tour-des-Dames, qui était la seule propriété qui lui restât alors.

A compter du commencement de cette année 1834, Mlle. Duchesnois se voyait dépérir; elle était en proie à un double supplice : une maladie physique la rongeait sourdement, et elle était encore augmentée par des souffrances morales que nulle puissance humaine ne pouvait adoucir. Elle ne savait point s'habituer à l'idée de voir son art, jadis si glorieux, oublié tout-à-fait; et son plus grand malheur était d'avoir survécu à son genre. Son rôle devait finir à la mort de Talma.

Dans les derniers jours de 1834, sentant ses douleurs augmenter et sa fin approcher, Mlle. Duchesnois voulut se réconcilier avec l'église et recevoir les dernières consolations de la religion. M. de *Quélen*, archevêque de Paris, qui, quelques années plus tôt, dans une distribution solennelle des prix, avait refusé d'embrasser les enfans de Talma, se rendit lui-même auprès d'elle; et l'on vit un spectacle satisfesant pour les amis de la tolérance : le premier prélat de la France, ouvrant les portes du ciel à une femme de théâtre, et adoucissant ses derniers momens.

Mlle. Duchesnois expira le 8 janvier 1835, à Paris, rue de la Rochefoucauld, n° 7 (1), âgée seulement de 57 ans et demi. Ses yeux furent fermés par sa fille *Laure Robin* et

---

(1) En janvier 1810, Mlle. Duchesnois demeurait rue de la Jussienne, n° 16.
En 1813, rue de la Ferme des Mathurins, n° 10.
En 1815, rue St.-Lazare, n° 54.
En 1825, rue de la Tour-des-Dames. [Maison bâtie par elle.]
En 1835, rue de la Rochefoucauld, n° 7.

son fils *Achille Duchesnois*, jeune guerrier, qui venait de gagner noblement, à Alger, ses épaulettes et la croix des braves; et par des serviteurs anciens et fidèles, nés en Flandre, qui ne l'abandonnèrent jamais. Ses obsèques eurent lieu le 10, par un tems affreux, et qui semblait imprimer un double deuil à cette triste cérémonie. Le cortége funéraire de l'actrice était modeste et peu nombreux; Mlle. Duchesnois n'était plus une puissance : aussi, ne vit-on qu'une minorité choisie parmi ses connaissances, s'empresser de suivre son convoi : à peine si vingt assistans ont accepté le rendez-vous funèbre donné par sa famille désolée; et cependant, si la dixième partie des hommes auxquels cette femme dévouée avait rendu service, eussent été présens, ses obsèques fussent devenues magnifiques. La comédie française a fait la faute de ne point aller en masse rendre les derniers honneurs à celle qui soutint si longtems ce théâtre par son talent. On ne comptait, parmi ses anciens camarades, que *Lafond*, arrivé à la hâte de la campagne, Monrose, Menjaud, Desmousseaux, Samson et David; *Achille Rafin-Duchesnois* conduisait le deuil; le drap mortuaire était porté par MM. *Fabvier*, intendant militaire, le plus ancien ami de la tragédienne; *Martin* (du Nord), député, le général *Fernig*, et Hippolyte *Bis*, auteur d'Attila et de Blanche d'Aquitaine, tous trois membres de la société des Enfans du Nord. Les autres assistans étaient MM. *Dumont, Merlin, de Briqueville*, députés; *Henri Lemaire* et *Bra*, statuaires; le peintre *Abel de Pujol*; les littérateurs *Lucien Arnault, Lebrun, Onésime Leroy, Belmontet, Lepage, Auguste Delsart*, sténographe du roi; *Louis Auvray* et quelques Valenciennois que le hasard avait amenés à Paris.

Le cercueil quasi-solitaire, sur lequel s'élevait une couronne de lauriers, orné de bandelettes rouges, gagna, à travers des torrens d'eau, la petite église provisoire de Notre-Dame-de-Lorette, où une messe funèbre et un *requiem* furent exécutés par des artistes distingués de la capitale, parmi lesquels les frères *Tilmant* avaient réclamé la première place comme Valenciennois; le cortége prit ensuite lentement la route du cimetière du Père-Lachaise, pour ne plus s'arrêter qu'auprès de la pierre tumulaire de Talma. Là, avant que la terre couvrit les derniers restes de la noble artiste, ses amis, à qui alors elle coûtait plus de pleurs que jadis elle ne leur en fit verser, prononcèrent des discours pleins d'âme et de sentiment devant sa tombe ouverte. M. *Favier* a pris le premier la parole, comme l'en avait prié la veille de sa mort Mlle. Duchesnois, dont on exécutait religieusement les volontés même au-delà de la vie. Il retraça, non seulement sa gloire comme tragédienne, mais aussi les qualités privées qui l'ont rendue chère à tous ses amis (1); ensuite M. *Bis*, son compatriote,

(1) Nous avons retenu quelques phrases touchantes du discours de M. Favier qui méritent de trouver place ici :

.... « Messieurs, dit-il, j'étais de cette jeunesse du Consulat et de l'Empire qui prit une si vive part aux brillans débuts et aux triomphes de la grande tragédienne dont nous déplorons la cruelle fin. N'est-il pas naturel que cette époque ait son représentant dans cette douloureuse solennité? »

Et après avoir énuméré les beautés du caractère de Mlle. Duchesnois, il ajoute : « A ces nobles qualités, elle en joignait d'autres non moins aimables, qui la faisaient rechercher et chérir de tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître. Ses manières se ressentaient du monde où elle a constamment vécu, et de la société d'acteurs et d'artistes les plus distingués. Un jugement sain et pénétrant, de l'esprit par éclairs, comme

fit en raccourci l'histoire de sa vie et de ses succès; *Lafond* avait esquissé à la hâte les expressions de regret d'un vieux camarade, qui parurent bien dites et bien senties : il peignit les dernières souffrances et surtout la résignation de celle, qui, selon l'expression de Bossuet, *fut douce avec la mort comme elle l'avait été avec le monde*.

M. *Belmontet*, auteur d'une *Fête de Néron*, poète de la France nouvelle, voulut aussi rendre un dernier hommage à celle dont le talent avait brillé autrefois; il exhala d'une voix ferme et énergique des regrets entremêlés de reproches qui ne portaient malheureusement pas à faux, et qui tiennent de trop près à l'histoire de l'illustre tragédienne.

---

les grands talens, et toujours, toujours une bonté vraie, touchante et communicative, dont le charme gagnait bien des personnes; c'est ce qui la caractérisait...

» Duchesnois! reçois nos adieux, reçois, par ma bouche, les derniers hommages de tant d'esprits généreux qui ont sympathisé avec ta nature privilégiée, et qui admiraient en ta personne un beau talent uni à une belle âme. Repose en paix sur ta renommée, toi dont le pauvre cœur a battu si souvent accablé sous les transports et l'énivrement que ton jeu brûlant inspirait. Va, tu as rempli dignement la tâche d'une honorable carrière; ton nom reste une des gloires de la scène française.

» Adieu! chère et illustre amie!... c'est enfin à moi qu'il faut me séparer de toi pour toujours. La tombe va briser le lien de notre constante amitié qui datait de tes débuts, et dont rien n'avait interrompu ni altéré le charme et les obligations mutuelles. Comme tant d'autres, je t'ai retrouvée au temps de la disgrâce. Ah!... du moins, et tu as bien emporté cette conviction, ta mémoire et les devoirs qu'elle m'impose vivront toujours dans ce cœur qui t'est resté fidèle jusqu'à ton dernier soupir! Adieu, mon amie, ma sœur... adieu! »

pour être passés sous silence ; c'est ainsi que s'exprima M. Belmontet :

« Messieurs,

» A défaut des auteurs dramatiques dont Mlle. Duchesnois a tant fait valoir le mérite, et qui n'ont pas osé lui adresser un dernier adieu, sans doute de peur d'une trop vive émotion, c'est comme poète tragique de la France nouvelle, que je viens déposer l'hommage de mon admiration pour un noble et beau talent, et de ma reconnaissance pour les services qu'elle a rendus au plus majestueux de tous les arts, sur la tombe de celle qui en a été, pour ainsi dire, le martyr.

» Mlle. Duchesnois fut une de ces célébrités françaises que l'empereur Napoléon montrait avec orgueil aux applaudissemens des rois du nord, à la suite de ses victoires européennes. La célèbre actrice appartient à cette magnifique époque de notre gloire nationale. Elle participait de sa splendeur. L'art tragique, que les héroïques improvisations de la république française avaient déjà agrandi et popularisé, reprit un nouvel essor de grandeur sous le soleil éclatant de l'Empire. Il est de la nature des arts de se niveler avec l'esprit des tems et les actions publiques. Mlle. Duchesnois fut à la hauteur de cette époque si poétique en actions.

» Elle partagea longtems avec notre grand Talma la puissance des émotions ; il eut le génie de la terreur et des étonnemens, elle des passions tendres et des larmes. Talma

tenait de Corneille et Shakespeare, Duchesnois tenait plus de Racine. Tous deux furent aussi grands par leur science dramatique que par leur enthousiasme d'artiste dont notre tems de stérilité semble avoir perdu la tradition, sans doute parce qu'il n'y a plus rien de grand dans le monde politique qui communique ses étincelles à l'art.

» Tout fut poésie, dévoûment et grandeur, la vie comme la pensée, dans cette digne sœur de Talma; elle fut supérieure par son talent comme par son caractère. Elle avait la passion du bien en tout, car cette passion a le propre de se généraliser. A la scène ou dans le monde, ce fut toujours la même animation, le culte de l'idéal et du beau.

» Un tems arriva de rude épreuve, où elle fut condamnée à s'abdiquer elle-même par respect pour son art et pour son passé. Cette abdication, qui fut un grand sacrifice, lui suscita de tristes persécutions d'intrigues. Alors les ingratitudes lui vinrent de partout : elle sut se tenir au-dessus du mal qu'on lui fesait, dans ce tems si fécond en ingratitudes de tout étage. Elle s'enveloppa de ses glorieux souvenirs d'actrice et de femme; car le bienfait s'était personnifié en elle. Mais les retraites de la force ont leurs douleurs empoisonnées qui tuent beaucoup plus que les misères du corps. On peut dire qu'elle est morte plutôt de ses chagrins que de ses maux physiques. Sa vie était le développement continuel de sa grande âme. Son âme s'est retournée en dedans et l'a dévorée faute de pouvoir sortir. Elle est morte aussi sur son rocher. Un mot suffit pour faire son éloge, elle eut tout le cœur d'une femme, et toute l'âme d'un beau talent. Sa mémoire nous consolera,

nous tous qui l'aimions avec une si profonde estime : il nous reste aussi la meilleure partie d'elle-même, son fils, ce modèle si pur de courage militaire, de piété filiale et de patriotique enthousiasme. Son fils, c'est Mlle. Duchesnois faite homme ! »

Après ces paroles chaleureuses, qui avaient ému tous les assistans, la tombe béante se referma pour jamais sur les débris mortels de la grande tragédienne ; on mêla à la terre les nombreuses couronnes que l'admiration de la capitale, des provinces et de l'étranger lui mérita, et ses amis se séparèrent tristement emportant avec eux son souvenir qui ne doit pas périr (1).

---

(1) Pour ceux qu'un sentiment d'affection, de piété ou de simple curiosité conduirait à chercher le lieu où repose Mlle. Duchesnois, il est bon de savoir au juste l'emplacement de sa tombe. C'est pourquoi nous transcrivons le certificat ci-après :

Ville de Paris.

Paris, le 14 janvier 1835.

Cimetière de l'Est.

« Je soussigné, conservateur du cimetière de l'Est, certifie que, d'a-
» près l'ordre de M. le maire du 2e arrondissement municipal de la ville
» de Paris, le corps de feue Mme. *Raffin*, dite *Duchesnois* [Cathe-
» rine-Joseph] décédée le 8 du courant, rue Larochefoucauld, n° 7, a
» été inhumé le 18 de ce mois, à trois heures de relevée, dans un ter-
» rain concédé à perpétuité audit cimetière. *Près Talma*, à 50 centi-
» mètres à gauche du tombeau *Joly aîné*, à gauche en montant à Tal-
» ma, 50 cent. de *Martin Danzay*, 2e rangée du chemin. »

Pour le conservateur,

[Signé] *Gentil*, commis aux écritures du bureau.

Tandis que ces tristes devoirs étaient rendus à Paris, la nouvelle de la mort de Mlle. Duchesnois parvenait à Valenciennes, sa patrie. Une troupe de comédiens se trouvait alors en cette ville; des amis de l'excellente femme dont on pleurait la perte obtinrent des autorités la permission de lui décerner des honneurs funèbres sur le même théâtre où elle avait fait son premier pas. C'était le 13 janvier 1835; dans la matinée, des placards apposés à Valenciennes et à St.-Saulve annoncèrent cette cérémonie à la fois dramatique et lugubre, et dès l'ouverture du théâtre, la salle fut comble. Le corps des musiciens de la milice citoyenne exécuta un morceau funèbre dont le caractère musical était parfaitement approprié à cette triste circonstance ; la toile se leva, et l'on vit toute la troupe, habillée de noir, portant sur un brancart tendu de crêpe, le buste de Duchesnois couronné d'immortelles et ombragé de lauriers.. M. *Taliez*, directeur de la troupe, lut avec énergie et sentiment, une invocation chaleureuse aux mânes de l'illustre Valenciennoise; des couronnes, chargées de vers, furent jetées sur le théâtre de plusieurs points de la salle; on lut les vers, on amoncela les couronnes sur la tête de l'actrice, et l'on replaça sa froide image sur son socle, dont la tenture funéraire figurait une horloge au sable, emblême de la mort.

Ce ne sont pas toutefois les seuls hommages publics rendus à Mlle. Duchesnois par ses compatriotes; dès le 25 janvier 1835, la *Société des Enfans du Nord* s'est réunie à Paris, sous la présidence du général Fernig, pour régulariser la souscription destinée à élever un monument sur sa tombe au Père Lachaise, et, s'il y a lieu, un cénotaphe au lieu même où elle reçut le jour. Le maréchal Mortier, le

lieutenant-général Corbineau, M. de La Valette, la ville de Douai, se firent inscrire en tête de la souscription, et un comité fut chargé de veiller à l'exécution de ce pieux projet. Il est composé de MM. Henri *Lemaire*; statuaire, qui fit de suite le projet du monument; les généraux *Fernig* et *Merlin*, *Bis*, homme de lettres, et *Favier*, exécuteur testamentaire de Mlle. Duchesnois. Cette commission a déjà réuni plus de six mille francs, et espère obtenir du gouvernement les marbres nécessaires pour élever un monument digne de l'art et de l'artiste auxquels il sera consacré.

La société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes, n'est restée ni froide, ni insouciante à la nouvelle d'une telle perte; le 27 janvier 1835 elle a décidé qu'un concours de poésie serait ouvert et que le sujet en serait limité à l'*Eloge de Duchesnois*; qu'une notice biographique sur cette illustre Valenciennoise serait rédigée dans le sein de la société et publiée dans ses mémoires; et enfin qu'une médaille serait frappée, pour perpétuer les traits et le souvenir de la célèbre actrice dont les arts déplorent la perte prématurée. L'exécution de ce dernier hommage, le plus durable de tous, le même qui fut rendu jadis à l'illustre Clairon par une société d'amateurs dramatiques, a été confiée au talent de M. *Barre*, dont le travail va être bientôt livré à la publicité (1).

---

(1) Pendant qu'on imprimait cette notice, la médaille de Mlle. Duchesnois a paru; elle est du module de 16 lignes et représente d'un côté le buste de l'actrice avec ces mots : *A* DUCHESNOIS, *née à St.-*

Au reste les arts de la plastique, de la peinture et de la gravure nous ont aussi conservé la figure de Mlle. Duchesnois; ses traits, sans être grâcieux, ont été recueillis par maints artistes; *elle est si bonne qu'elle en est belle*, disait-on d'elle, et chacun désirait, particulièrement dans sa ville natale, posséder son portrait; c'est ce qui a engagé M. *Momal*, professeur de l'Académie de peinture de Valenciennes, à le graver en 1808, lors de son premier triomphe dans cette ville; on y inscrivit le quatrain suivant :

« Clairon et Dumesnil illustrèrent la scène,
» L'une frappait l'esprit, l'autre parlait au cœur,
» De leur perte aujourd'hui consolant Melpomène,
» Duchesnois tour-à-tour les rend au spectateur. »

Son portrait parut encore deux fois chez *Blaisot*, à Paris; la première, gravée sous le costume de *Jeanne d'Arc*; la seconde, dessinée par H. G., et lithographiée par Ducarme, qui la représente en simple habit de ville.

Outre le buste en plâtre, fait par *Cadet de Beaupré* père, le musée de Valenciennes possède le portrait de la tragédienne, peint à l'huile, par Mme. *Tripier-Lefranc*, acheté par la ville à l'exposition publique de 1833. Enfin, M. *Louis Auvray*, jeune sculpteur Valenciennois, a tenté de rendre, dans un médaillon en plâtre, la même tête pour la faire figurer, au milieu de sa *Galerie des il-*

Saulve-lès-Valenciennes en 1777, *morte à Paris en* 1835; au revers, divers attributs groupés avec cette légende : *Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes*. A l'exergue, on lit : *fondée en* 1831.

lustres Valenciennois, en face de celle de Mademoiselle Clairon.

C'est surtout pour les grands talens de la scène qu'on doit désirer de voir se multiplier les souvenirs de toute espèce. La mémoire de l'écrivain se conserve par ses écrits, celle du peintre par ses tableaux, le compositeur revit par ses œuvres musicales, et l'architecte par les monumens qu'il édifie; quand l'acteur meurt, tout passe avec lui : il n'a compté que sur la mémoire des hommes, sol fragile et de peu de durée; les traditions s'éteignent bientôt, et lorsque la génération contemporaine a disparu, l'histoire de ses talens fondés sur la parole est à demi effacée. Dans peu, subissant les chances de la loi commune, nous ne conserverons de Duchesnois qu'un vague souvenir : que du moins des hommages durables conservent la mémoire de son nom ! (1)

---

(1) Mlle. Duchesnois fut l'objet de plusieurs publications où l'on peut puiser d'utiles renseignemens sur l'histoire de sa vie et de ses travaux. Les principales sont : 1° *La Conjuration de Mlle. Duchesnois, contre Mlle. Georges Weymer, pour lui ravir la couronne* : avec les pièces justificatives, recueillies par M. J. Boullault. Ouvrage dédié au parterre, à l'orchestre, aux loges, aux galeries, à l'ampithéâtre et même au paradis du Théâtre-Français. Paris, Pillot et Martinet, an XI [1803]. In-8° de 84 pages, avec une figure représentant Duchesnois tenant une girouette dont le sommet est le buste de Geoffroy avec cette devise : *Ecco il vero Policinello*; au bas de la gravure on lit ce vers : *Si j'ai séduit G....... (Geoffroy), j'en séduirai bien d'autres.* — 2° *Notice exacte de faits sur les deux actrices Duchesnois et Georges*, an XI In-8°. 8 pages.

Elle a été fort louée par le *Mémorial dramatique*, années XI, XII et XIII de la République, par les diverses publications annuelles sous le titre de l'*Opinion du parterre*; et fort maltraité par la *Petite Revue*

Au milieu des nombreux regrets suscités par sa perte encore récente, il en est un que nous autres, Valenciennois, nous devons ici consigner : pourquoi faut-il que les restes de notre concitoyenne ne soient pas déposés au champ de repos de sa ville natale ? Son monument funéraire s'élèverait à deux pas de la maison qui abrita son enfance, et chacun, en le visitant, pourrait trouver un souvenir, ou donner une larme et une prière à la mémoire d'un être qui fut quelque chose de plus qu'une actrice célèbre, à une femme, rare modèle de bonté et de dévoûment !

---

de nos grands théâtres, ou le rideau levé, 1817, in-8°. Et enfin vengée dans *Le Revers du rideau, ou chacun à sa place, par G. N.*, 1818, in-8°. — Nous passerons sous silence les indécentes caricatures et les charges ignobles que l'esprit de rivalité fit courir clandestinement dans Paris contre cette femme estimable à laquelle on ne pouvait jamais reprocher que son manque de beauté ; mais nous citerons deux notices biographiques bien faites et insérées après sa mort, l'une dans le *National*, et signée X..., l'autre, dans le *Journal de Paris*, du 19 janvier 1835, et signée F. F. Toutes deux nous ont fourni quelques traits caractéristiques sur Mlle. Duchesnois.



L'HIRONDELLE ET LE PAPILLON.

Fable.

PAR M. DERBIGNY, Inspecteur des Domaines, membre correspondant.

Dans un champ parsemé de fleurs,
Un papillon voltigeait à sa guise,
Ne soupçonnant ni danger, ni surprise,
Et se croyant libre, d'ailleurs,
De parcourir les bois, les vergers et les plaines,
De Flore, enfin, tous les riants domaines,
Pourvu qu'en somme il voulût pour autrui
La liberté qu'il réclamait pour lui.

On voit qu'il ignorait le monde et sa science,
Et que le vif éclat des fleurs de la saison
Fascinait ses regards et trompait sa raison.

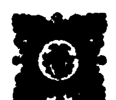
Mais le malheur, qu'on nomme expérience,
Vint lui donner bientôt sa première leçon.

Comme il volait sans défiance,
Une hirondelle, en rasant un sillon,
Passant et repassant vingt fois à la traverse,
De son aile rapide atteint le papillon
Et l'étourdit et le renverse.

Il se pensa perdu. Ce n'était pas un jeu.
De ce coup qui faillit lui briser une antenne,
Après quelques momens se remettant un peu,
Faible pourtant, s'accrochant non sans peine
Au frêle appui d'une tige incertaine,
Du haut de cette tige il adresse avec feu
A l'hirondelle qui repasse,
Ces mots dictés par son courroux :

« Eh quoi, madame, comme vous,
» Ne peut-on librement circuler dans l'espace ?
» Et l'empire de l'air est-il donc si petit
» Que vous et moi n'y puissions trouver place
» Sans nous heurter ? » Comme il avait tout dit,
L'hirondelle un instant faisant trève à sa chasse,
Se pose et lui répond : « Perché sur votre échasse,
» Mon beau petit, vraiment, vous parlez d'or ;
» Que vous êtes novice encor
» De vous en prendre à moi, lorsque je vous pourchasse !
» Eclos de ce matin vous paraissez surpris
» Des choses d'ici-bas. Apprenez à comprendre
» Que l'hirondelle est au monde pour prendre,
» Les papillons pour être pris.
» C'est une loi d'en haut. Vous n'y pouvez que faire,

» Ni moi non plus. Tâchez de vous défaire
» D'une inutile humeur qui n'aboutit à rien.
» Se plaindre d'aise, c'est fort bien,
» Mais c'est risquer de me déplaire.
» Dans ce monde où tout est pour le mieux arrangé,
» Je pouvais vous détruire et vous ai ménagé.
» Gardez-vous qu'à la fin patience m'échappe;
» Sinon, car c'est mon droit, je vous anéantis,
» Je vous culbute, je vous happe,
» Et je vous porte à mes petits. »



PROGRAMME

DES ENCOURAGEMENS A DÉCERNER,

EN SÉANCE PUBLIQUE,

au mois de Septembre 1835.

Ce programme a reproduit les propositions de récompenses comprises dans le précédent (v. T. 1er, page 331, aux nos 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15).

Il contenait, en outre, les propositions suivantes :

IV. *Une médaille en argent au cultivateur qui présentera, dans l'arrondissement, au 1er juin 1835, la plus grande pièce de terre plantée en blé, d'après la méthode indiquée par M. Devred, dans le mémoire qui a été distribué.*

V. *Une médaille en or de 150 fr. à l'inventeur de la charrue nouvelle ou modifiée qui fonctionnera avec le plus de succès dans un champ désigné par la Société.*

Les charrues ne seront admises au concours qu'autant qu'elles auront été déposées à l'exposition des produits

de l'industrie qui aura lieu à Valenciennes au mois de septembre 1835.

VI. *Une médaille en argent et 100 fr. au valet de labour de l'arrondissement qui aura le mieux labouré une portion de terre désignée par la Société.*

Le jour et les autres conditions du concours seront annoncés postérieurement par affiches placardées dans les communes de l'arrondissement.

XIV. *Une médaille en or de 100 fr. à la meilleure composition musicale (ouverture).*

La Société, prenant en considération les progrès que fait chaque jour la musique dans le département du Nord, a pensé que la partie scientifique de cette importante branche de nos connaissances ne pouvait, sans injustice, demeurer désormais sans encouragement dans un département où la partie artistique est si puissamment encouragée. Elle a décidé, en conséquence, qu'un concours de composition musicale serait ouvert au mois de septembre 1835.

Les personnes nées dans le département et celles habitant le département, pourront seules concourir. Les ouvertures, même inédites, qui auraient été exécutées en public, ne seront pas admises.

Les autres conditions du concours, le mode de jugement, le choix des juges, etc., seront réglés postérieurement.

La Société Philharmonique de Valenciennes a bien voulu se charger d'exécuter les morceaux qui seront envoyés au concours.

Conditions Générales des Concours.

1° Les membres titulaires de la Société sont seuls exclus des concours.

2° Les mémoires, pièces de vers et compositions musicales devront être inédits; ils seront envoyés francs de port au secrétaire de la Société, avant le 1er juin 1835. Les noms des concurrens (pour les mémoires et pièces de vers) devront être contenus dans un billet cacheté, ayant une épigraphe semblable à celle du mémoire ou de la pièce de vers.

3° Les personnes qui désireront concourir pour les encouragemens compris sous les nos 7, 8 et 9, devront, avant de commencer leurs opérations, en prévenir le secrétaire de la Société, afin que des commissaires puissent suivre les opérations, qui devront être terminées avant le 1er juin 1835.

Nota. Les membres de la Société se feront toujours un devoir et un plaisir de donner aux personnes qui désireraient concourir, tous les renseignemens dont elles croiraient avoir besoin, toutes les fois qu'il sera en leur pouvoir de le faire. Ces personnes pourront, à cet effet, s'adresser au secrétaire de la société, qui leur indiquera ceux des membres qui seront à même de fournir les renseignemens demandés.

Le Président,
C. L. de Mathieu de Quenvignies.

Le Secrétaire,
Edouard Grar.

EXTRAIT

du Procès-Verbal de la Séance du **27** *Janvier* **1835.**

La Société arrête la disposition suivante :

Art. 1er. Le sujet du Concours de Poésie, ouvert par la Société, au n° 13 du programme des encouragemens à décerner en 1835, est limité à l'éloge de Mlle *Duchesnois*, que viennent de perdre les Arts et Valenciennes.

Les concurrens devront adresser (franc de port) leurs travaux au secrétariat de la Société, avant le 1er août, terme de rigueur.

Le prix sera un exemplaire unique, en or, de la médaille que la Société fera frapper en l'honneur de l'illustre tragédienne.

Ce prix sera décerné en séance publique, au mois de septembre prochain.

Art. 2. La Société fera frapper une médaille portant ces mots: A la mémoire de Duchesnois, née à St.-Saulve-lez-Valenciennes, le 5 juin 1777, morte à Paris, le 8 janvier 1835.

Le Président,
C. L. De Mathieu de Quenvignies.

Le Secrétaire,
Edouard Grar.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

BUREAU (ANNÉE 1833).

MM. De Mathieu de Quenvignies, *Président.*
Courtin, } *vice-présidens.*
Dinaux,
Grar (Edouard), *Secrétaire.*
Roch, *Secrétaire-archiviste.*
Rousseau, *Trésorier.*

BUREAU (ANNÉE 1834).

MM. De Mathieu de Quenvignies, *Président.*
Courtin, | *vice-présidens.*
Dinaux,
Grar (Edouard), *Secrétaire.*
Derfaux, *Secrétaire-archiviste.*
Rousseau, *Trésorier.*

Membres titulaires de droit.

MM. Jaussaud (Alexandre), sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes.
Flamme, maire de la ville de Valenciennes.

Membres titulaires,

(suivant l'ordre de leur élection.)

1831. MM. 1. De Mathieu de Quenvignies.
2. Grar (Edouard), avocat, manufacturier.
3. Grar (Numa), agriculteur, fabricant de sucre.

4. Bouton, rédacteur du *Courrier du Nord*.
5. De Warenghien, substitut du procureur du roi.
6. Lebret, notaire.
7. Rousseau, géomètre de la ville.
8. Hocque, manufacturier.
9. Bécar, peintre.
10. Marbotin fils, docteur-médecin.

1832. 11. Courtin, procureur du roi.
12. Tancrède, fabricant de produits chimiques, à Marly.

1833. 13. Dinaux (Arthur), rédacteur de *l'Echo de la Frontière* et des *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, inspecteur-voyer de l'arrondissement.
14. Bernard (Jean), professeur à l'académie de peinture, sculpture et architecture.
15. Castiaux (Adolphe), ingénieur-constructeur des mines d'Anzin. — A Anzin.
16. Meilhan, médecin-vétérinaire de l'arrondissement, élève de l'école d'Alfort.
17. Royer, avoué.

1834. 18. De Gaulle, chef d'institution, élève de l'école des Chartes.
19. Lefebvre, arpenteur-géomètre.

1835. 20. Deffaux, secrétaire de la mairie de Valenciennes.
21. Hamoir (Alphonse), naturaliste, conservateur du musée de Valenciennes.
22. Evrard, professeur de physique et de chimie, ingénieur civil.
23. Jaussaud (Alexandre), sous préfet.
24. Delannoy, avocat, fabricant de sucre.

1836. 25. Boulanger, juge au tribunal civil de Valenciennes.
26. Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris.

27. DUMONT, maître de forges, député de l'arrondissement.
28. GALLOIS-MALLY, directeur des douanes.
29. JAUSSAUD (Auguste), avocat.
30. ....

Membre honoraire.

1831 (*) M. HÉCART, homme de lettres.

Membres correspondans.

1831. MM. ABEL DE PUJOL, peintre, membre de l'Institut. — Paris.
1835. BARON, professeur de littérature. — A Bruxelles.
BARRE, graveur en médailles. — Paris.
1831 BAUDRIMONT, docteur-médecin, chef des travaux chimiques au collége de France. — Paris.
1834. BÉNÉZECH DE ST.-HONORÉ, archéologue. — Vieux-Condé.
1831. BERTHOUD (Henri), homme de lettres.— Paris.
BIS, homme de lettres. — Paris.
BLANQUI, directeur de l'école du Commerce français. — Paris.
BOTTIN, homme de lettres. — Paris.
BOURGOGNE, docteur-médecin.— Condé.
1835. BRUN-LAVAINE, archiviste. — Lille.
1831. CHENOUX, proviseur. — Metz.
1834. Mme CLÉMENT-HÉMERY, à Cambrai.
1835. Le marquis DE FORTIA, membre de l'Académie des inscriptions.
1831. DEGEORGES, rédacteur en chef du *Propagateur*. — Arras.
1835. DE GIVENCHY, archéologue, secrétaire de la société des antiquaires de la Morinie. — A St.-Omer.
1831. DE LA MARTINE, homme de lettres, député. — Paris.
DELSART, sténographe du roi. — Paris.
DENFERT, inspecteur de l'Université.
DE STASSART, président du sénat Belge. — Bruxelles.

De Vatimesnil, avocat. — Paris.
D'Herbignies, inspecteur de l'enregistr.
1835. Doutriaux. — St.-Amand.
1831. Dubrunfaut, professeur de chimie. — Paris.
1833. Ducaz, agent de change. — Lille.
1831. Duchatel (le comte Ferdinand). — Montignies.
Dupaitelle, homme de lettres. — Arras.
Duplessis, recteur de l'Académie. — Douai.
Dutilleul, rédacteur du *Mémorial de la Scarpe*. — Douai.
Escalier, docteur-médecin. — Douai.
Farez, président de chambre à la cour royale. — Douai.
Feneulle, pharmacien. — Cambrai.
Foulon, ingénieur des ponts-et-chaussées. — Cambrai.
Gaubert, officier du génie.
Halette, fabricant de machines. — Arras.
1835. Hedouin, avocat. — Boulogne.
Henneberg, archiviste à Tournai.
1831. Jannest, professeur de rhétorique. — Douai.
1835. Lafuite, bibliothécaire de la ville de Lille.
1831. Lambert, ingénieur. — Egypte.
1835. Lambin, archiviste. — Ypres.
1834. Lecerf, agronome et maire à Sepmeries.
1831. Le Glay, docteur-médecin. — Lille.
Lemaire, statuaire. — Paris.
Leroy (Onésyme), homme de lettres. — Paris.
1833. Libert, propriétaire. — Paris.
1834. Loisé, médecin-vétérinaire du département. — Lille.
Lorin (Théodore), homme de lettres. — Soissons.

1832. **Mabru**, lieutenant-colonel d'artillerie. — Boulogne.

1831. **Pelouze**, répétiteur à l'école polytechnique. — Paris.

1835. **Pilette** fils. — St.-Amand.

Renard fils, manufacturier à Fresnes.

1832. **Roch**, manufacturier. — Paris.

1831. **Rogier** (Firmin), premier secrétaire de la légation belge. — Paris.

1833. **Rossignol**, juge. — Douai.

1835. **Serrure**, éditeur du *Messager des Arts*, à Gand.

1831. **Tailliar**, conseiller à la cour royale. — Douai.

1834. **Tribouillet**, manufacturier, à Saint-Amand.

1835. **Vincent** (Emile), directeur de l'industrie agricole et commerciale au ministère du commerce.

1832. **Vinet-Pajon**, homme de lettres. — Paris.

(*) Date de l'entrée dans la société en qualité de membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société en 1833.

1° Rapport sur le semoir-Devred.

2° Des contributions indirectes et du monopole du tabac. — Projet de suppression (par M. Libert, membre correspondant).

3° Appendice aux observations pratiques sur la théorie des assolemens (par M. de Morel-Vindé), donné par M. Numa Grar.

4° Programme des prix à décerner par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, pour 1833, 1834, 1835 et 1837.

Sur le rapport de M. Tancrède, un extrait de ce programme a été inséré dans les journaux de l'arrondissement, à la demande de la société.

5° Etudes morales et littéraires sur la personne et les ouvrages de Ducis (par M. Onésyme Leroy, membre correspondant).

6° Programme de prix à décerner par la société d'émulation de Cambrai.

7° Dissertation sur la pipe polytube (par M. Clément-Zuntz).

8° De la culture des asperges de Marchiennes (par M. Devred, membre titulaire).

9° Serventois et Sottes Chansons. (Par M. Hécart, membre honoraire).

10° Programme de l'école centrale des arts et manufactures, avec un rapport de M. Payen.

11° Lois sur les patentes (par M. Edouard Grar, membre titulaire). Deux tableaux synoptiques et analytiques imprimés sur satin, avec cadres dorés, offerts par M. Prignet, imprimeur de la société.

Ces tableaux, pour lesquels M. Prignet a été mentionné honorablement dans les procès-verbaux de la société, ont été cités dans les rapports sur l'exposition comme ayant concouru avec un autre ouvrage sorti des presses de cet imprimeur, à lui faire décerner une médaille d'argent (1).

12° Catalogue des coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Valenciennes (par M. Hécart, membre honoraire). Extrait des Mémoires de la Société, t. 1.

13° Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai (1833).

14° Procès-verbaux des séances publiques de la société libre des beaux-arts (1832-1833), et réglement.

15° Mémoires de l'académie royale de Metz (1830, 1831, 1832, 1833).

16° Annales agricoles du département de l'Aisne, publiées par la société d'agriculture de St.-Quentin (plusieurs numéros).

Ouvrages offerts à la Société en 1834.

1. Mémoires de la société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer (1833).

2. Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes. (Par Mme Clément-Hémery, membre correspondant.)

(1) Voyez le compte-rendu annexé au premier volume des Mémoires de la Société, p. 68.

3. Annales agricoles du département de l'Aisne. (Plusieurs numéros.)

4. Traité d'arithmétique, première partie. Par M. Gourdin.

5. Mémoires de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

6. Rapport sur l'administration de la province de Namur. (Par M. de Stassart, membre correspondant.)

7. Ephémérides de la société d'agriculture de l'Indre.

8. Mémoires de la société d'agriculture d'Angers.

9. Bulletins de la société industrielle d'Angers.

10. Concours littéraire proposé par la société des sciences, arts, etc., de St.-Quentin.

11. Lithographie du fronton de la Madeleine. (Par M. Henri Lemaire, membre correspondant.)

12. Mémoires de la société d'agriculture de la Marne.

13. Rapport sur le semoir-Hugues.

14. Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines. (Plusieurs numéros.)

15. Lettre sur le déluge de Samothrace. (Par M. Théodore Virlet.)

16. Annales de la société d'horticulture de Lille.

17. Notice géologique sur les îles du nord de la Grèce, par M. Th. Virlet.

18. Eloges de MM. Degallois, ingénieur en chef des mines, et Joseph Bessy, maître de forges. (Par le même.)

19. Doutes et conjectures sur la déesse *Nehalenia*. (Par M. Ch. de Pougens, membre correspondant.) Offert par sa veuve.

20. Rapport sur l'exposition des produits industriels d'Abbeville.

21. Mémoires de la société royale d'émulation d'Abbeville.

22. Bulletins de la société géographique.

23. Lettre d'un Chartreux, par M. de Pougens.

24. Dissertation étymologique sur Mantes, par M. Eloi Johanneau.

25. Instruction élémentaire pour la formation et la tenue des salles d'asyle de l'enfance.

26. Système d'études philosophiques, par M. L. Barré, professeur de philosophie à Lille.

27. Abel, ou les trois frères, par M. de Pougens.

28. Bulletins de la société d'agriculture du Var.

29. Journal de la société de la morale chrétienne.

Ouvrages offerts à la Société en 1835.

1. Extrait de la Revue encyclopédique, intitulé : *De la Doctrine du progrès continu.*

2. Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers.

3. Bulletin de la Société industrielle d'Angers.

4. Annales de la Société royale d'Orléans.

5. Notice sur M. Philibert Delmotte.

6. Avenir industriel de la France, par M. de Dombasle.

7. Des fêtes du département du Nord (par M[me] Clément-Hémery, membre correspondant.)

8. Cours élémentaire de prononciation (par M. Hennebert, membre correspondant).

9. Bulletins de la Société géographique.

10. Journal de l'Institut historique.

11. Journal de la Société de la morale chrétienne.

12. Annales de la Société académique de Nantes.

13. Discours de M. Virlet, prononcé sur la tombe de Mlle Duchesnois.

14. Exposé de l'appareil de M. Leroux-Dufié, ou système de planchers-lits de pains, pour recevoir l'égoût des sirops dans les raffineries de sucre.

15. De l'agriculture dans les Vosges, par M. Lair.

16. Quelques réflexions sur une ferme-modèle dans le département de l'Eure.

17. Mémoires de la Société d'agriculture de Douai.

18. Rapport sur les voyages de M. d'Orville, par M. Lair, de Caen.

19. Rapport sur les troupeaux de M. de Polignac, par M. Lair, de Caen.

20. Entrée de Marguerite d'Autriche à Valenciennes, en juin 1493 (par M. Clément-Hémery, membre correspondant).

21. Etudes sur Ducis (par M. Onésyme Leroy membre correspondant) 2e édit.

22. Histoire du Hainaut, traduite de Jacques de Guise (par M. de Fortia, membre correspondant). (18 vol.)

23. Mémoires de la Société des sciences de Lille, 1831 et 1832.

24. Les Serventois 2e édit. (par M. Hécart, memb. hon.).

25. Bulletin de la Société d'agriculture du Var.

26. Principes d'hydraulique et de pyrodynamique, par M. Dubruat. (3 vol.) offert par M. Bénézech de St.-Honoré membre correspondant.

27. Des Comètes, par M. Virlet, d'Avesnes.

TABLE.

pages.

FIN DE LA TABLE.

EXPOSITION

D'OBJETS D'ARTS ET D'INDUSTRIE

A Valenciennes.

1835.

COMPTE RENDU

PAR

La Commission chargée de l'Exposition.



IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE

de A. Prignet.

(NOVEMBRE 1835.)

VILLE DE VALENCIENNES.

EXPOSITION

DES PRODUITS

DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE.

Nous, Maire de la ville de Valenciennes, Chevalier de la Légion d'Honneur;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 16 mai 1834;

Considérant que la brillante exposition qui a eu lieu à Valenciennes, en 1833, a produit d'heureux résultats pour l'industrie et pour le commerce du pays;

Considérant que, par le concours immense de personnes qui l'ont visitée, et par l'importance des acquisitions qui ont été faites, elle n'a pas été moins avantageuse aux artistes et aux fabricans qui nous ont adressé leurs œuvres ou leurs produits;

Considérant que le grand développement industriel qui se manifeste autour de nous, offre la circonstance la plus favorable pour renouveler cette grande et utile solennité ;

ARRÊTONS :

Art. 1er. Une Exposition des produits des Arts et de l'Industrie sera ouverte dans les Salons de l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, le 13 septembre prochain, époque de notre Fête communale, et se terminera le 18 octobre suivant.

Art. 2. Seront admis à l'exposition :

1° Les ouvrages de MM. les Artistes et Amateurs, tant régnicoles qu'étrangers.

2° Les produits industriels quelconques, fabriqués ou confectionnés *dans le département du Nord.*

Nonobstant cette restriction, nous admettrons avec plaisir les produits industriels des autres départemens ; mais, dans ce cas, les frais de transport seraient à la charge des personnes qui les auraient envoyés.

Art. 3. Tous les objets à exposer doivent être adressés avant le premier septembre, accompagnés d'un bulletin explicatif.

Art. 4. Un Jury, nommé par nous, désignera les objets qui auront mérité à leurs auteurs des encouragemens et des récompenses.

Art. 5. Les récompenses et encouragemens consisteront en Médailles d'or, d'argent, de bronze et en Mentions honorables.

Art. 6. La distribution des Médailles sera faite solennellement le 25 octobre.

Art. 7. Des Commissaires sont chargés de donner à l'Exposition tous les soins qu'elle exige.

Art. 8. Les frais de transport des objets envoyés à l'Exposition par les Artistes, sans distinction de lieux, et ceux envoyés par les Industriels du *département du Nord seulement*, seront à la charge de la caisse municipale, tant pour l'aller que pour le retour.

Art. 9. Il sera accordé une indemnité aux propriétaires des ouvrages qui éprouveront quelques dégradations.

Art. 10. Les objets qui seraient à vendre doivent être accompagnés d'une note indiquant le prix qu'on en voudrait obtenir. Les commissaires se chargent de remplir les intentions qui leur seraient manifestées.

Une société de souscripteurs s'est formée pour acquérir un certain nombre des objets envoyés au concours.

Art. 11. Le Salon d'Exposition sera ouvert tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, le 21 *avril* 1835.

J.-B. FLAMME.

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Sont Membres de la Commission et du Jury, MM. BODARD, LÉONCE DE FIEUZAL, DINAUX, PIÉRARD, POTIER, DEVRED, ED. HAMOIR, ROUSSEAU, DE WARENGHIEN, EVRARD et PIGALLE.

SÉANCE PUBLIQUE

POUR

la Distribution des Médailles

ET ENCOURAGEMENS.

Le 29 novembre, le Jury, présidé par M. le Maire de Valenciennes, a procédé à la distribution des Médailles et des Encouragemens obtenus par les Artistes et les Industriels qui ont exposé. Le Conseil municipal, les Autorités civiles et militaires, la Société d'Agriculture et un grand concours de personnes de tous les rangs assistaient à cette solennité. L'excellente musique de notre garde nationale et la société harmonique se sont fait un devoir d'ajouter le charme de leurs talens à l'intérêt de cette fête des arts et de l'industrie.

M. le Maire a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Les villes, comme les particuliers, ont besoin d'un renommée qui les élève dans l'opinion des hommes. C'est un bien commun à tous les citoyens ; chacun en jouit, chacun s'en fait honneur : On est fier d'être né dans telle cité célèbre, on veut contribuer à sa gloire, on aurait honte d'en compromettre le renom, et cette louable émulation de tous les habitans d'une même ville, transmise d'âge en âge, devient un principe de vertu, féconde le génie et engendre des actions généreuses.

Valenciennes a eu de tous tems ce noble orgueil ; ses enfans ont toujours été avides de gloire et de réputation : aussi la voyons-nous briller, à toutes les époques, soit dans les arts, soit dans les lettres, soit dans l'industrie. C'est un héritage qui ne doit pas périr entre nos mains, Messieurs, et chacun de nous doit travailler à soutenir, à étendre cette haute réputation que notre ville s'est acquise en plus d'un genre. Dieu merci ! elle n'est pas en péril, et nous voyons encore chez nous se confondre dans une heureuse union la culture des arts et celle de l'industrie, ces deux grandes sources de prospérité, de jouissances pures et de richesses.

C'est pour favoriser ce grand élan des esprits vers tout ce qui est beau et utile, que le Conseil municipal a voté une seconde exposition. Cette sorte de solennité lui a paru propre à répondre aux besoins de l'époque et à recommander avec honneur le nom de notre ville. C'est parce

que notre première exposition n'a pas été tout à fait stérile en résultats, que vous avez vu, cette année, avec quelle confiance les artistes et les industriels les plus distingués nous ont adressé leurs œuvres ou leurs produits. Nous pouvons le dire avec assurance, la seconde exposition de Valenciennes laissera de profonds et utiles souvenirs dans notre pays, et contribuera à fortifier la bonne opinion que l'on a pu concevoir au dehors du goût qui distingue les habitans de nos contrées.

Les circonstances les plus heureuses semblent, il faut le dire, s'être réunies pour favoriser cette grande solennité offerte aux arts et à l'industrie. Depuis deux ans, nous voyons, chaque jour, s'élever autour de nous des fabriques nouvelles : dans toutes les classes, se remarque une merveilleuse activité qui répand l'aisance où l'économie règne. Ce grand nombre, cette variété d'établissemens utiles nous promettent une prospérité sans vicissitudes : le travail ne peut en aucun tems manquer à l'ouvrier laborieux, comme il arrive dans les pays où l'on ne se livre qu'à un seul genre d'industrie. L'agriculture est en honneur : l'homme riche, l'homme instruit ne dédaignent plus de s'y livrer ; elle fait, au contraire, leurs délices ; sans cesse, elle leur ouvre de nouvelles sources de richesses, leur découvre de nouveaux charmes.

Au sein de cette paix dont nous jouissons ; à l'abri de nos sages institutions qui s'affermissent de plus en plus, qui ont modéré des passions trop ardentes, et pour cela perturbatrices, qui ont enfin rétabli cette confiance dans la stabilité des choses, si favorable à toutes les transactions, quoi de plus propre qu'une exposition, à seconder ce grand mouvement industriel que nous venons de signaler ?

Puisse, Messieurs, la sagesse de tous les citoyens con-

courir au maintien de cet heureux état ! Puissent la paix, la concorde régner longtems au milieu de nous, et toute l'activité de l'homme se porter vers les améliorations possibles, au lieu de se perdre dans des théories contraires aux leçons des sages de tous les siècles, et qui, loin de nous conduire au bonheur, n'auraient pour déplorable effet que de rompre les digues de la justice et de la raison, d'ouvrir devant nous un abîme de maux et de nous ramener à la plus hideuse barbarie !

Cultivons donc, Messieurs, cultivons avec ardeur les sciences, les arts et l'industrie dans la vue d'être utiles : le travail conserve ou fait naître les bonnes mœurs ; l'oisiveté plonge l'âme dans le vague, engendre le dégoût et les mauvaises passions. Fécondons par nos labeurs le sol de notre France, qui, toute fertile qu'elle est, ne produit pas encore tout ce qu'elle peut produire ; multiplions par de constans efforts les sources naturelles de richesses, et la France, par une gloire nouvelle et toute pacifique, s'élèvera au dessus des autres nations aussi haut qu'elles s'est élevée par la gloire des combats.

Qui pourrait dire à quel degré de prospérité, de force, de puissance ne parviendra pas notre heureuse patrie, si le ciel lui accorde encore dix années de calme? Que sera, en particulier, l'arrondissement de Valenciennes, dans dix ans, si tous les germes de prospérité qu'on y remarque, s'y développent sans obstacles.

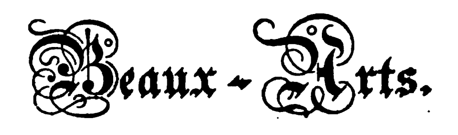
L'époque était donc bien choisie pour appeler dans notre ville les richesses des arts et de l'industrie. Vous les avez accueillis avec faveur comme des amis que l'on aime à revoir ; de toute part on a répondu à notre appel, soit pour enrichir nos salons, soit pour les visiter. Notre ville et notre arrondissement ne peuvent qu'y gagner, puisque, dans ce grand mouvement, chacun envoie ou

apporte le tribut de ses idées, de ses connaissances, de ses observations. Il se fait ainsi un échange de lumières qui profite à tous : des relations nouvelles s'ouvrent pour le commerce, des projets se conçoivent, et des établissemens se créent ou s'améliorent. Qui sait, Messieurs, si, en voyant dans nos salles d'exposition le métier à la Jacquart envoyé par M. Dioudonnat, quelques industriels du pays n'ont pas déjà conçu le projet d'appliquer chez nous cette merveilleuse machine à la fabrication des tissus brochés, des linges de table, ou des tapis ; et si, un jour, des familles ou des communes entières ne devront pas leurs richesses à l'introduction de ce métier, comme, il y a trente ans, l'introduction de la chicorée a enrichi plusieurs villages voisins et opéré une heureuse révolution dans la pratique agricole de tout le pays? Qui sait si un des jeunes élèves de notre académie, en visitant notre galerie de peinture, et en admirant les œuvres remarquables réunies sous ses yeux, ne s'est pas senti tout à coup animé de ce feu sacré qui enfante des chefs-d'œuvre? qui sait s'il n'est pas ici présent, assis au milieu de vous, et si mes paroles ne lui revèlent pas sa haute vocation que sa modestie ne lui aurait pas permis de soupçonner?

L'utilité du pays a donc été le but principal de l'exposition : mais l'administration ne remplirait que la moitié de ses devoirs, si elle négligeait les intérêts des artistes, des manufacturiers, des fabricans qui nous ont confié les fruits de leurs travaux. C'est pour remplir cette partie de nos devoirs, autant que nos faibles moyens l'ont permis, que nous avons fait tous nos efforts pour faciliter de nombreuses acquisitions, faire connaître, par une grande publicité, les ouvrages qui nous ont paru supérieurs, et décerner des encouragemens à ceux dont les travaux ont obtenu les suffrages du public.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous signaler les titres de chacun des exposans dont vous avez admiré les œuvres ou les produits ; des personnes plus habiles et plus exercées se sont chargées de les recueillir et de les enregistrer, pour qu'ils restent consignés dans les annales de nos expositions, au nombre desquelles se distinguera celle de 1835. Cette tâche importante et difficile, nous l'avons confiée à des commissaires qui ont bien voulu étudier chaque objet exposé, recueillir les avis, consulter toutes les expériences, toutes les spécialités, pour prononcer ensuite comme jury sur les récompenses à décerner. Cette commission, composée d'hommes impartiaux, s'est acquittée de ses honorables fonctions avec un zèle au dessus de tout éloge.

Elle va, Messieurs, vous communiquer elle-même le résultat de son travail.



RAPPORT

Fait par M. Arthur Dinaux,

AU NOM DE LA COMMISSION DE L'EXPOSITION DE VALENCIENNES,

SUR

les Récompenses

A ACCORDER A LA DIVISION DES BEAUX-ARTS.

Messieurs,

Il y a quelques années, on s'étonnait à bon droit que, dans un pays riche, ami des arts, avancé en civilisation, il n'y eût point de ces exhibitions publiques qui sont pour tous un amusement louable et pour beaucoup un enseignement utile ; sans doute nous ne fûmes longtems privés d'un ornement si bien approprié aux goûts du pays, qu'à cause du progrès lent des choses, qui fait que les arts d'agrément et de luxe sont naturellement les dernières conséquences du bien-être et de l'opulence.

Grâces soient donc rendues aux hommes éclairés qui ont bien compris toute l'opportunité d'une telle importation, et qui n'ont épargné ni soins, ni démarches, ni dépenses, pour nous faire jouir, une seconde fois, de cette utile et agréable distraction, de cette fête des art intelligens, qui vient si heureusement réveiller une ville livrée aux spéculations positives du commerce et de l'industrie.

Avant l'introduction des expositions, la province était réduite, sous le rapport des arts, à une sorte de vie végétative et routinière, sans animation comme sans progrès; le riche seul pouvait aller chercher, vers les centres de civilisation, des jouissances intellectuelles refusées à l'habitant cloué au lieu de sa naissance. Combien d'hommes, doués de dispositions naturelles, ont été perdus pour les arts, faute d'avoir rencontré la pierre qui pouvait faire jaillir l'étincelle de leur génie ? Rien ne produit rien : celui dont l'imagination n'a pas l'occasion de s'ouvrir, qui n'est pas mis à même de rassembler des idées, ne pourra jamais former de combinaisons utiles et fécondes. Nous pensons que les expositions publiques, ces inventions des tems modernes, sont appelées à corriger l'isolement des villes d'une minime importance; elles montrent aux hommes sédentaires une partie de ce qu'un petit nombre de privilégiés va voir dans ses voyages ; elles fécondent souvent d'heureux germes semés parmi les populations intelligentes ; elles rendent les noms des artistes populaires; elles apprennent à des hommes qui n'y pensaient pas à se livrer à des occupations destinées à adoucir les mœurs et à orner l'esprit.

La foule est toujours vivement frappée à l'aspect du beau, sous quelque forme qu'il se présente; l'homme est en quelque sorte flatté de savoir reconnaître ce qui est

bien, de le sentir, de se juger capable de l'apprécier ; pour lui c'est une conquête, quand il s'aperçoit qu'il découvre un objet digne de ses remarques ; c'est un sixième sens qui se développe en son être, agrandit son intelligence, utilise ses sensations, épure son goût et vient embellir sa vie. On a reconnu que les femmes surtout possèdent au plus haut degré le sentiment du beau et du bien ; elles sont artistes par essence. Quel peintre a jamais trouvé mieux qu'elles l'art d'harmonier les couleurs, de varier les nuances, ou de draper les étoffes pour le plus grand avantage de l'objet qui les porte? Un instinct de nature, un goût inné, les dirige dans une estimation fine et exquise qui parait un don dévolu à leur sexe. Admirées si souvent elles-mêmes, elles reportent avec justesse aux beautés qui frappent leurs sens délicats, l'admiration dont elles sont aussi l'objet. Cette vérité de tous les tems, de tous les lieux, nous l'avons observée dans la brillante exposition qui vient de se terminer : la juste appréciation de tout ce monde, hommes et femmes, qui encombraient naguères nos salles, si bien ornées, nous a fait croire qu'il y avait quelque chose de vrai dans l'opinion d'Hogarth, le peintre anglais, qui reconnaissait, pour juge compétent de ses tableaux, tout le monde..... excepté les connaisseurs.

En effet, Messieurs, les connaisseurs proprement dits, s'attachent essentiellement à tel ou tel genre qui s'adapte à leurs idées, flatte leur goût, et leur produit de vives sensations ; trop souvent absolus dans leurs jugemens, ils frappent sans pitié d'une réprobation accablante, des œuvres pourtant estimables, mais d'un genre opposé à celui qui appelle toutes leurs affections. Ne nous étonnons donc pas de cette crainte que les peintres professent pour ces juges en titre, et de la préférence qu'ils donnent à un public moins initié sans doute dans les règles de

l'art, mais par cela même, peut-être, arbitre plus sûr et plus ordinairement impartial des beautés générales et frappantes d'un ouvrage ; il s'interdit la recherche de la paternité de l'œuvre, il est exempt de prédilections de genre, de manière d'école, de confraternité d'atelier : le public est un juge tombé des nues, donné par le hasard ; c'est un juré désigné par le sort, dont les arrêts solennels et vrais sont bien rarement cassés.

La perfection idéale, que l'esprit cherche toujours à saisir sans pouvoir jamais l'atteindre, en peinture comme en poésie, c'est le choix dans le vrai, c'est la vérité la plus exquise, la plus belle, la plus noble ; c'est la nature enfin, mais la nature élue et choisie avec goût et discernement. Cette condition du beau est éternelle ; elle était de rigueur chez les anciens, elle existe encore de nos jours, elle sera sans doute à jamais. Il ne peut être permis qu'aux arts mécaniques et de luxe, de suivre tous les caprices de la mode; le peintre doit consacrer ses nobles ouvrages à tous les peuples et à tous les siècles ; il doit en appeler à la postérité pour les juger définitivement et dire avec Zeuxis : *Je peins pour l'éternité !*

Ne soyons donc pas surpris que les spectateurs en masse, quels que soient d'ailleurs leur âge, leur sexe, ou leur pays, aient rendu une éminente justice aux peintres qui ont suivi, dans leurs productions, la vérité et la nature; cette voix du peuple est la voix que nous avons voulu entendre pour ne pas nous égarer dans la distribution des récompenses qui vont vous être soumises ; nous avons tenté de rechercher et de connaître le bien, le beau, partout où il pourrait se trouver ; cet examen attentif et ce choix délicat étaient de rudes charges à cause de la multitude des objets soumis à ce contrôle ; il s'élevait de grandes difficultés pour distinguer et balancer

les beautés dont chaque œuvre pouvait se prévaloir ; nous avons mûrement examiné, nous nous sommes entourés de conseils, persuadés que le meilleur moyen de satisfaire l'opinion du public, ce juge souverain, était de le faire intervenir, par députations choisies, dans les décisions qui ont été prises : c'était à la fois en rendre l'arrêt plus solennel et la responsabilité moins pesante.

Malgré nos efforts, il est des productions, remarquables par plusieurs genres de beauté, qui ne figurent pas dans la liste qui va suivre ; c'est qu'il était difficile, au milieu de tant d'estimables œuvres, de tout récompenser dignement; si nous tombions dans l'embarras des richesses, du côté des objets exposés, d'autre part nous étions retenus par une prudente économie : que les nombreux artistes qui ne sont pas ici nommés, en reçoivent en masse l'expression de nos regrets et celle de nos remercîmens pour la part qu'ils ont fournie dans cette brillante exposition. Ils sont jeunes pour la plupart, pleins d'ardeur et d'espérance, sans doute nous les reverrons un jour : l'avenir les dédommagera.

PEINTURE.

Médailles D'or.

M. SCHNETZ, de Paris.

Nº 443 du catalogue. — *Religieux secourant une pauvre pèlerine fatiguée et blessée au pied.*

Une grande difficulté se présentait dans la composition de ce tableau, l'auteur en a su habilement triompher ; il s'agissait de garder une juste convenance dans les relations des deux principaux personnages et de ne faire naître, chez le spectateur attendri, que le sentiment d'une religieuse compassion et d'une pitié bien sentie. C'est un but que M. Schnetz a parfaitement atteint dans cette scène d'une admirable simplicité. Qu'on ajoute au mérite de la composition, la pureté de dessin si familière à l'auteur, l'expression des figures, surtout de celle de la femme, la vérité de la couleur, l'agencement des draperies qui, chez lui, n'est pas l'effet d'une pratique mécanique, mais celui d'une science qui montre des plis ayant une communication aisée entr'eux, naissant l'un de l'autre avec tant de grâce et une si heureuse négligence, qu'ils semblent un pur effet du hasard, et laissent sentir les formes des personnages qu'elles voilent et couvrent sans les cacher : toutes ces qualités, réunies dans une seule œuvre, appellent une distinction de première ligne et personne ne s'étonnera de celle que la commission a proposée, et qui n'est que la confirmation du suffrage unanime du public.

M. Alfred JOHANNOT, de Paris.

Nº 266. — *François 1er. et Charles-Quint.*

La même récompense, réclamée pour la production

précédente, est demandée pour celle-ci, qui a partagée avec elle l'attention et les éloges des amateurs. En effet, de grandes beautés appellent l'admiration des connaisseurs sur cette composition historique. François 1er., captif et malade, se soulève péniblement sur son lit de douleur, pour recevoir son puissant et trop heureux rival. Quoiqu'affaibli par les souffrances du corps et de l'esprit, il retrouve un moment de force et de fierté à l'aspect de Charles-Quint. Le peintre spirituel et fin, à qui l'on doit déjà tant de charmantes productions, a bien su retracer l'hypocrisie de l'ennemi mortel des Français, qui ne vint visiter son royal prisonnier, qu'à toute extrémité, et lorsqu'il craignait que sa mort ne le privât de la riche rançon qu'il en espérait. L'artiste a bien étudié les diverses natures des noirs Castillans, des blonds et roux Flamands et Germains, qui accompagnent l'Empereur ; la cruelle sévérité de don Fernando Alarçon, geolier du roi, est parfaitement rendue, et les amis des détails gothiques ont pu satisfaire leur goût dans la vraie image de l'intérieur de l'*Alcazar* de Madrid, vieux débris d'un château Mauresque, qui servit d'origine et de première forteresse à la capitale de l'Espagne. L'ensemble de ce tableau forme un petit chef-d'œuvre de genre et d'histoire auquel n'a pu résister un riche ami des arts qui va en enrichir sa brillante galerie. Le burin dédommagera le public de l'enfouissement de cette perle précieuse.

HISTOIRE.

GRANDS TABLEAUX.

Mention Particulière.

M. Félix AUVRAY.

N° 10. — *Avénement de Pépin-le-Bref au trône.*

La mort a trop tôt ravi aux arts le jeune auteur de cette belle et grande page qui promettait à notre patrie un peintre de plus ; le crêpe funèbre qui voile encore son buste, nous prive de le voir lutter avec ses concurrens pour les récompenses de l'exposition ; mais à la vue d'une de ses dernières inspirations, nous ne pouvons nous empêcher de la mentionner particulièrement et de renouveller ici l'expression des regrets de la commission d'avoir vu tomber si vite un jeune artiste d'une si belle espérance. La hardiesse de sa composition, l'expression de plusieurs de ses têtes que la lithographie vient de multiplier pour servir d'études aux jeunes dessinateurs, la fraîcheur de coloris que l'on retrouve si souvent chez les peintres nés dans le ciel de la Flandre, l'heureux choix du sujet puisé dans un des plus grands événemens de notre histoire nationale ; nous laissent quelqu'espoir qu'un choix auguste fera entrer cette œuvre historique dans la magnifique et vaste galerie où l'on réunit aujourd'hui, avec un ordre merveilleux, le résumé des annales et des gloires du pays, en tableaux de tous les tems et de tous les maîtres.

Médaille d'argent.

M. SCHOPIN, à Paris.

N° 889. — *Charles IX signant le massacre de la St.-Barthélemy.*

Le genre le plus difficile, parce qu'il nécessite le plus

de connaissances, est sans contredit la peinture de l'histoire. C'est celle qui parle le plus à l'esprit cultivé, c'est celle aussi devant laquelle viennent souvent échouer les peintres qui n'ont pas fait une étude profonde de leur art. Plus elle offre de difficultés à vaincre, plus on doit encourager le petit nombre d'artistes qui osent encore s'y livrer. M. Schopin a mérité une distinction particulière par son tableau de Charles IX ; la tête de ce roi faible et cruel rappelle bien ce que l'histoire a retracé de lui : on découvre dans ses traits une imbécillité poussée jusqu'à l'idiotisme. La figure de Catherine de Médicis, sa mère, présente au contraire tout ce que la force de volonté peut imprimer de caractère à une tête de femme. Ce buste de Catherine est plus qu'un portrait, c'est une médaille, tant le modèle de la figure est bien senti. Si l'on peut signaler un défaut dans le tableau, c'est celui des ombres un peu lourdes qui l'obscurcit, encore cet inconvénient disparaissait-il en partie à l'heure de la journée où le tableau plus éclairé retrouvait l'effet qu'il avait dû faire dans l'atelier où le peintre l'a terminé.

Rappel de Médaille d'argent.

M. Edouard QUECQ, à Paris.

N° 395. — *Suite d'un naufrage.*

M. Quecq a fait une bonne étude des grands maîtres de l'école Française moderne ; élève de Guérin, il en a retenu un faire large et un bon dessin : sa femme naufragée est d'une grande pureté de formes ; l'enfant pleurant sur le cadavre de sa mère, a un caractère de tête expressive et qui excite un sentiment douloureux, but que l'artiste a voulu atteindre. M. Quecq a une facilité de pinceau qui va presque jusqu'au laisser aller ; aussi lui adresserons-nous un reproche qu'ambitionneraient sans doute beaucoup de peintres auxquels il est si rare qu'on puisse

l'appliquer, et que le Poussin fesait à un peintre qui vivait dans une certaine aisance : « *Signore, non vi manca ch' un poco di necessita.* » C'est qu'en effet il y a peu de chefs-d'œuvre qui ne se doivent à un peu d'indigence. L'homme aiguillonné par le besoin travaille sans négligence et avec une ardeur que la richesse lui enlève bientôt. M. Quecq a déjà enrichi nos expositions et y a obtenu un rang distingué dans les récompenses ; il est loin d'avoir démérité ; la commission propose donc, de lui décerner un rappel de la médaille d'argent qu'il obtint en 1833.

Mention Honorable.

M. LESTANG, à Paris.

N° 313. — *Mort de Camoëns.*

La mort misérable d'un illustre poète et d'un valeureux guerrier réduit à rendre son dernier soupir entre un malheureux esclave et une pauvre négresse, partageant sa misère et sa solitude, était un sujet grand et difficile à aborder. M. Lestang a osé le tenter : Un dessin pur, une composition pleine de sentiment et de simplicité, ne permettent pas de laisser passer cette grande page sans lui accorder une mention honorable.

HISTOIRE.

PETITS TABLEAUX.

Médaille d'argent.

M. MASSÉ, à Paris.

N° 336. — *Les funérailles de Mazaniello.*

Selon le duc de Modène, Mazaniello, simple pêcheur, fut, en trois jours, honoré comme un monarque, tué

comme un vil scélérat et révéré comme un saint. Tel est souvent l'inconstance des faveurs populaires ! L'auteur a choisi pour sujet la dernière de ces phases : celle où le peuple se ressouvient des qualités de l'homme, alors qu'il n'est plus tems de s'en servir. Cette composition vaste et compliquée est artistement disposée ; elle se distingue par de jolies figures italiennes sur les premiers plans, par des détails soignés dans toutes les parties du tableau, et par un ensemble vrai et sans confusion.

Médaille de Bronze.

M. **MARQUET**, à Paris.

N° **325**. — *Le cardinal de Richelieu annonçant à Marie de Médicis son exil hors de France.*

La figure du Richelieu de ce tableau peut aller de pair avec ses meilleurs portraits. Sa pose, son geste, sa tenue, annoncent l'homme : la raideur, la sécheresse physique du cardinal accusent son inflexibilité morale et la tenacité de son caractère : il semble parler, et le spectateur, croit lui entendre dire ces paroles à la mère de son roi : *Les tems sont venus, madame !* L'artiste nous a paru avoir été heureusement inspiré dans le tracé de cette figure qui vaut à elle seule un grand tableau.

GRANDS TABLEAUX DE GENRE.

Médailles d'argent.

M. **CORNU**, à Rome, et à Paris, rue de Lille, n° 11.

N° **102**. — *La vision du Turc.*

Sujet heureux et agréablement rendu. Le Turc de M. Cornu est bien de l'Orient ; ses chairs sont naturelles, sa couleur est bonne ; son ivresse, douce et portant avec elle des songes aimables, est parfaitement sentie : ah !

gardez-vous d'éveiller ce pauvre Turc, vous lui enlevèriez son extase, son paradis de Mahomet, ses séduisantes houris qui entretiennent son ivresse, pour le rendre à sa pauvreté, à son isolement et à ses durs travaux; vous remplaceriez cette expression de bonheur qui règne sur sa large face orientale, par les noirs soucis; conservons-le tel que M. Cornu l'a créé, il l'a fait si heureux et si bien entouré!

M. **SCHOPIN**, à Paris.

N° 890. — ***Jeune Faune jouant avec sa chèvre.***

Cette composition montre la flexibilité du talent de M. Schopin, qui sait se plier à plus d'un genre; ici l'on voit une bonne étude de la peinture italienne, une vigueur de coloris très-remarquable, une correction de dessin toute classique, un beau torse, une tête expressive, des raccourcis bien étudiés et une carnation vraie. Voilà, selon nous, plus de qualités qu'il n'en faut pour classer ce tableau parmi les premiers du genre qui emportent la médaille d'argent.

M. **BIARD**, à Paris.

Sans N° — ***Intérieur de l'hôpital des folles à Lyon.***

Voici venir un tableau qui fait longuement méditer: L'âme est vivement émue devant la représentation des plus grandes douleurs qui accablent la pauvre humanité. C'était une nature bien difficile à rendre que celle de misérables corps dont l'âme s'est retirée avant la vie. Il fallait pourtant rendre ces regards stupides, ces traits décolorés, ces acoutremens négligés, cette vie angoisseuse et délirante, sans allure fixe, sans dessein arrêté, et si difficile à saisir. M. Biard est arrivé cependant à surmonter ces difficultés: sa toile est riche d'action: car « il y a la

» même variété dans la folie que dans la raison, et l'homme » est fou d'autant de façons qu'il est sensé. » Toutes ces pauvres insensées se roulent où se ruent sur le gazon flétri d'une cour, surveillées par des religieuses qui les soignent et les observent : ce qui donne surtout de l'âme au tableau, c'est le contraste des désordres des insensées avec la sérénité des anges terrestres qui se chargent ici bas *de ceux dont les hommes ne veulent plus et dont Dieu ne veut pas encore*. La disposition générale des personnages révèle dans l'artiste un grand talent de composition : n'était une certaine absence de coloris et de relief, cette page aurait obtenu l'unanimité des suffrages.

Médaille de Bronze.

M. **RIOULT**, de Paris.

N° 410, *bis*. — *Jeune femme qui se baigne avec son enfant*.

Peinture largement et habilement exécutée, carnations brillantes, formes s'arrondissant avec grâce ; la figure principale, d'un sentiment gracieux, ressort avec avantage en dépit du grand éclat et du papillotage des accessoires.

Mention Honorable.

M. ALPHONSE **DULONG**, de Paris.

Sans N° — *La chaumière indienne*.

Production colossale qui a demandé beaucoup d'étude et de travail ; on y trouve des détails soignés et une couleur locale passablement entendue. Le Paria et sa femme sont calmes, leur enfant repose dans son berceau, et le père qui semble raconter son histoire à un noble étranger, demeure impassible en fesant ce triste récit qui lui rappelle son isolement et sa misère.

PETITS TABLEAUX DE GENRE.

Médailles d'argent.

M. **JEANRON**, de Boulogne.

N° **264**. *bis*. — *L'enfant sous la tente*.

Ce sujet, pris dans le Midi, en retrace bien le ciel, la chaleur et les ombres si prononcées qu'elles semblent quelquefois heurtées ; M. Jeanron parait avoir fait une bonne étude de la manière italienne ; son coloris est vigoureux et plein d'harmonie, ses draperies sont faciles et bien jetées, et son sujet a le mérite d'être simple, touchant, et nettement rendu.

M. **COEDÈS**, à Paris.

N° **101**. — *La mauvaise nouvelle*.

Voici encore un tableau qui arrête et fait penser le spectateur ; un militaire vient annoncer la mort d'un camarade à sa famille et lui rapporte sa croix d'honneur, seul héritage qu'il lui laisse. Une empreinte générale de tristesse couvre tous les personnages de cette toile et leur donne une expression touchante et douloureuse qui passe dans l'âme de ceux qui le regardent. Sujet, composition, sentiment, dessin, mettent cette production au premier rang et parmi celles qui ont attiré le plus les regards et les suffrages du public ; c'est pourquoi elle a paru mériter la même récompense que celle qui précède.

Rappel de Médaille d'argent.

M. ADOLPHE **ROEHN**, à Paris.

N° **421**. — *La parade*.

La commission a reconnu dans cette légère production du peintre de *la fête du grand papa*, la finesse, la ma-

lice, l'esprit, et toute la vérité que M. A. Roehn sait donner à chacun de ses personnages. Elle a regretté qu'il n'ait pas envoyé cette année à Valenciennes, où son talent est déjà si honorablement connu, une œuvre plus capitale, qui eût pu disputer les premières et hautes récompenses de l'exposition.

Médailles de Bronze.

M. PINGRET, à Paris.

N° 392. — *Molière fesant l'aumône.*

On ne s'étonnera pas de voir Molière, ce grand peintre de mœurs, si souvent devenir le sujet des peintres de tableaux. M. Pingret, même après tant d'ouvrages importans de ses confrères, a encore réussi à présenter notre premier auteur dramatique d'une manière attachante et pleine d'intérêt. La couleur du tems est bien conservée; Molière, la rue et les bâtimens qui l'entourent, rappellent bien le siècle de Louis XIV ; le pauvre et la dame sont peut-être plus près du nôtre. Le tableau est d'un fini précieux, et si soigné qu'on se surprend à désirer que le mendiant soit moins propre et moins bien peigné qu'il ne l'est.

M. HAUGUET, à Paris.

N° 242. — *La hutte du bûcheron.*

La commission a également décerné à M. Hauguet, une médaille de bronze pour sa hutte du bûcheron, tableau soigné, d'un remarquable fini et dont le léché serait peut-être mieux apprécié si le sujet, au lieu de se rapporter à des campagnards mal-aisés, retraçait des petits-maîtres musqués et damerets, sur lesquels une aussi brillante peinture se trouverait parfaitement en harmonie.

Mentions Honorables.

M. EUGÈNE CHARPENTIER.

Nº 90 — *Enfance de Piètre de Cortone.*

La pose de Piètre de Cortone, personnage principal du tableau est digne et noble. L'artiste a mis de l'avenir dans cette figure de jeune homme, qui, orphelin à douze ans, pauvre et sans protection, sent ses dispositions naturelles, et brûle déjà du désir de se lancer dans la carrière des arts. La correction du dessin des autres personnages aurait d'ailleurs mérité à cette production d'être mentionnée honorablement.

M. LOUBON, à Paris.

Nº 317. — *Les chaudronniers ambulans.*

La même distinction est demandée pour ce petit tableau finement exécuté, où l'on trouve des détails soignés et d'une vérité frappante.

INTÉRIEURS.

Médaille d'argent.

M. JORAND, à Paris.

Nº 808. — *Intérieur du Baptistaire d'Aix en Provence.*

Cet édifice est bien planté ; l'air y circule facilement. Les moines allant à l'office y défilent naturellement et selon toutes les règles de la perspective, l'ensemble de l'église est bien éclairé et les détails en sont reproduits avec un soin qui doit faire supposer que l'exactitude s'y trouve aussi réunie.

Médaille de Bronze.

M. DE BRIGES, à Paris.

N° 76. — *La chapelle de la Vierge à St.-Roch.*

Cette composition est fort bien ordonnée et parait simple malgré sa grande complication. On croirait assister au service divin et dominer sur tout l'auditoire du haut d'une tribune. On s'attend à chaque instant à voir bouger les personnages, et l'on s'étonne, après quelques minutes, de leur immobilité et de la constance de leurs prières. Cette grande scène est vraie, belle et sans confusion ; les couleurs y sont bien harmoniées, les nuances variées sans s'entrechoquer, et les gradations de la perspective bien ménagées. La commission a regretté de n'avoir pas une seconde médaille d'argent à décerner à M. De Briges.

Mention Honorable.

M. RENOUX, à Paris.

N° 406. — *Intérieur pris dans le château de Hartembourg (Bavière.)*

Cet intérieur se recommande par une bonne perspective ; les premiers plans forment repoussoir, et les fonds fuient bien en suivant des degrés inaperçus. La manière dont cette vue est éclairée contribue aussi à son bon aspect général.

PORTRAITS.

Mention Particulière.

M. JULIEN POTIER, à Valenciennes.

N° 393. — *Cinq portraits.*

La commission avait particulièrement remarqué les

portraits de M. Julien Potier, qui se distinguent d'abord par une ressemblance que tout le monde a pu juger, et ensuite par une sévérité de dessin et une pureté de trait fort remarquable. Le portrait de M. H......, surtout avait attiré l'attention du juri; mais M. Potier ayant déclaré qu'il entendait ne participer en aucune manière aux récompenses de l'exposition à laquelle il avait donné des soins tout particuliers, comme membre de la commission et comme professeur de l'académie de Valenciennes, le juri, tout en approuvant la convenance du désistement de M. J. Potier, ne peut s'empêcher de mentionner dans son rapport, d'une manière toute particulière, les portraits de cet artiste, qui, du reste, ont attiré constamment l'attention du public qui a fréquenté l'exposition.

Médaille d'argent.

Madame **TRIPIER-LEFRANC**, née Eugénie Lebrun, à Paris.

Nos 458 et 459. — *Portraits de madame Desbordes-Valmore et de M. Henry Berthoud.*

Madame Tripier-Lefranc, habitant Paris, plus heureuse que le peintre de province, est dans une situation qui lui permet de suivre la stricte règle usitée envers les portraits exposés : ils doivent être remarquables ou par l'exécution supérieure, ou par la représentation de personnages distingués. Il faut laisser, dans le réduit secret de la chambre à coucher, l'image du bon bourgeois et de son épouse, et livrer au public les traits des illustrations du pays : ce sont là pour nous des tableaux de famille. C'est ce qu'a pu faire Mme. Tripier-Lefranc, placée comme elle l'est au milieu des illustrations contemporaines. Elle nous a envoyé les images de deux *enfans du Nord*,

tous deux ayant acquis quelque gloire dans la littérature moderne, tous deux aimés dans leur contrée natale. Sachons lui en gré, et ajoutons que ses portraits sont bien peints, que les chairs sont naturelles, que l'expression des figures est sentie et que les acoûtremens qui revêtent ses bustes, ne sont ni raides, ni lourds.

Médaille de Bronze.

M. BÉCAR père, à Valenciennes.

N° 40. — *Un portrait.* (M. R....).

Plus on examine ce portrait, plus on reconnaît que M. Bécar a saisi d'une manière magique les moindres traits de son modèle. Il est impossible de voir une représentation plus fidèle d'une tête d'homme. Ce mérite, que tous les membres du juri sont à même d'apprécier, n'est pas le seul qui appartienne à M. Bécar : il n'a pas seulement fait un portrait parlant, il a encore exécuté un tableau bien peint.

Mention honorable.

M. BAFCOP junior, à Paris.

N° 20. — *Portraits de Madame la comtesse de N*** et de ses enfans.*

Ces portraits forment, pour ceux qui ne connaissent pas les modèles, un des plus jolis tableaux de genre qu'on puisse voir : en effet, naïveté, aisance, naturel dans les poses et dans la manière dont les personnages sont groupés, tout indique que l'artiste a bien copié la nature qu'il avait sous les yeux et qu'il a fait une famille ressemblante. Sa peinture est d'un bon style et l'effet général en est moëlleux et agréable.

NATURE MORTE.

Médaille d'argent.

M. LESOURD DE BEAUREGARD, à Paris.

N° 839. — *Un tableau de fleurs dans un vase.*

Quand on s'approche de ce bouquet, on sent le lilas; il est impossible d'arriver plus près de la vérité de la nature que ne l'a fait M. Lesourd de Beauregard. La fraîcheur de sa peinture, la délicatesse de ses linéamens et le brillant de son coloris, ne peuvent se comparer qu'à l'harmonie des nuances qui vivifient ce joli tableau.

Médailles de Bronze.

M. CHAZAL, à Paris.

N° 745. — *Fleurs et fruits sur une table de marbre.*

La commission aurait désiré avoir à offrir une seconde médaille d'argent à l'auteur de cette vive représentation d'une belle nature. L'artiste est parvenu à rendre, d'une manière simple et vraie, plusieurs fleurs qui semblent fraîchement cueillies : une fleur de capucine surtout, qui se détache naturellement du bouquet, tromperait l'œil le plus exercé, par l'éclat et la vérité de sa couleur. L'ensemble est remarquable par le fini sans froideur et la pureté de trait sans sécheresse.

Madame H. DEHÉRAIN, à Paris.

N° 116. — *Pensée élégiaque.*

Il n'est sans doute pas facile de démêler toute la pensée de Mme. Dehérain, mais ce qu'on aperçoit très-bien dans son tableau, c'est une bonne couleur, une exécution large et facile, et une harmonie d'effet qu'on voudrait voir appliquer à quelque sujet moins nuageux et plus à la portée des simples mortels. Aussi la commis-

sion réclame-t-elle pour Mme. Dehérain la même médaille que pour M. Chazal.

Mention honorable.

Mlle. Elise JOURNET, à Paris.

Nos 809, 810, 811 et 812. — *Tableaux de nature morte.*

Zeuxis choisit cinq belles grecques et prit de chacune d'elles les plus beaux traits pour en former une *Hélène* si parfaite, qu'elle fesait, dit-on, excuser les grecs d'avoir demeuré pour elle dix ans sous les murs de Troyes ; si l'on choisissait dans les quatre tableaux de Mlle. Elise Journet, un objet réussi dans chacun d'eux, on formerait aussi une composition parfaite et qui mériterait bien plus qu'une mention honorable. Mlle. Journet a de l'avenir et pourra faire un jour en réalité ce que nous n'établissons ici qu'en supposition.

GRANDS PAYSAGES.

Médaille d'argent.

M. DELVAUX, à Bruxelles.

No 126. — *Vue prise d'après nature, dans le duché de Luxembourg.*

Ce paysage est beau d'effet ; on y sent le vent qui fait plier les arbres avec naturel et sans raideur ; une exécution soignée, de la transparence dans la couleur, des ciels vrais, ont mérité à ce tableau la première distinction du genre.

Médailles de Bronze.

M. LABOUÈRE, à Paris.

N° 815. — *Campagne d'Alger. Effet de soleil couchant.*

M. Labouère a bien réussi à nous peindre la rive africaine; ses tons chauds, ses ombres prononcées s'accordent parfaitement à l'effet des paysages éclairés par le ciel du midi. Vu surtout à une certaine distance, ce tableau est d'un bel effet et brille particulièrement par ses premiers plans, sur lesquels l'artiste a porté tous ses soins.

M. MOREL DE SARTROUVILLE, à Paris.

N° 859. — *Souvenir des Apennins.*

Ce tableau, qui offre les mêmes qualités que le précédent, a obtenu le même rang dans les récompenses; il présente aussi une difficulté vaincue avec beaucoup de succès; c'est un effet de poussière rendu admirablement bien.

Mentions honorables.

M. RICOIS, à Paris.

N° 408. — *Clairière dans la forêt de Compiègne.* — Et n° 881. — *Vue prise auprès de la ville d'Hyères. Effet de soleil couchant.*

Les œuvres de M. Ricois sont jolies de couleur, ses paysages sont pleins d'air et généralement bien feuillés.

M. ALPHONSE ROBERT, à la manufacture de Sèvres.

N° 419. — *Effet de soleil couchant.*

Sujet souvent traité et de main de maître; néanmoins M. Alphonse Robert a trouvé le moyen de rappeler en-

core l'attention sur ce sujet qui semblait épuisé, par la pureté de son trait, le bon dessin de ses arbres, et la forme de son paysage; on a paru regretter que le fond ne s'enfonçât pas davantage.

PETITS PAYSAGES.

Médailles de Bronze.

M. N***, de ......

N° 000. — *Moulin à eau.*

Ce charmant paysage, dont nous ne connaissons pas encore l'auteur, a attiré l'attention générale du public, par son bon effet, sa touche fine, sa jolie fabrique, sa belle eau et l'harmonie de sa couleur à laquelle on pourrait peut être reprocher une nuance de vert un peu trop prononcée.

M. Alexis FONTENAY, à Paris.

N° 194. — *Intérieur de ferme en Normandie.*

Voici une peinture d'un genre à part et qui n'en a pas moins son mérite. Elle parait imitée de quelques paysagistes anglais qui cherchent au reste à surprendre la nature sur le fait. M. Fontenay a une fermeté de pinceau très-remarquable, et une entente de couleurs à l'aide de laquelle il produit des effets parfois surprenans.

M. VANDEREYCKEN, à Louvain.

N° 901. — *Un paysage boisé.*

La faveur qu'ont obtenue les deux paysages précédens a été décernée à celui-ci, qui avait aussi partagé avec eux l'attention et les suffrages du public. En effet, une manière facile et brillante, un faire délicieux, des arbres

feuillés avec une aisance qui annonce la main la plus exercée et la plus habile, font classer cette toile parmi les premières d'un genre qui avait fourni à l'exposition sa part la plus riche et la plus nombreuse.

Mentions honorables.

M. André GIROUX, à Paris.

N° 220. — *Vue d'un moulin et d'une chûte d'eau aux environs de Geverdemer, dans les Vosges.*

La réputation de M. A. Giroux est faite comme peintre paysagiste; ce petit tableau ne la ternira pas. Toutefois, en mentionnant honorablement cette œuvre légère, qui brille par tant de facilité et d'effet de couleur, la commission a regretté vivement que M. Giroux n'ait pas envoyé à l'exposition quelqu'une de ses productions plus importantes qui, sans nul doute, eussent pu disputer de plus hautes faveurs.

M. J.-L. PETIT, à Paris.

N° 381. — *Le Vicomte, au moment des inondations de la mer; tems d'équinoxe, côte de Cherbourg.*

Belle plage et jolie fabrique; cette production tient autant des marines que des paysages; elle mérite une mention honorable, soit qu'on la classe dans l'un ou dans l'autre de ces genres.

M. Paul HUET, à Paris.

N° 806. — *Parc avec figures.*

Le parc de M. Huet ressemble assez à une forêt séculaire; il n'y a guères que l'Angleterre qui offre de ces anciens et respectables parcs qui datent de l'origine des vieux manoirs qu'ils entourent. Le cachet particulier de

ce tableau est de jouer avec succès la vieille peinture; on lui donnerait presque l'âge de ses vieux chênes. Ce genre a eu ses partisans et ses prôneurs : l'effet particulier de cette composition et le talent original que l'artiste y a déployés, méritent certainement une très-honorable mention.

VUES DE MONUMENT.

Médaille d'argent.

M. **MOREL-FATIO**, à Paris.

N° 355. — *Rue Bab-Azoun, à Alger.*

Belle page de M. Morel-Fatio, qui laisse bien loin en arrière toutes les autres de la même main, exposées dans le même salon. Ce tableau animé est bien composé et d'une entente générale remarquable; chaud de ton, vigoureux de coloris, il fait un effet particulier qui attache longtems le spectateur et ne lui permet d'en retirer ses regards qu'avec regret.

Médaille de Bronze.

M. Hyppolite **GARNEREY**, à Paris.

N° 209. — *Vue des ruines de l'église St.-Jacques, à Orléans.*

Délicieuse composition, dans laquelle on retrouve tout l'art avec lequel M. H. Garneray sait si bien former ses groupes et leur donner de la vie; sa touche spirituelle se fait également sentir dans les moindres détails de ce charmant tableau.

Mentions honorables.

M. Léon **FLEURY**, à Paris.

N° **190**. — *Une vue de Bruxelles, prise de la place du Château.*

Cette vue est d'une bonne couleur et d'une grande vérité de ressemblance. Les détails en sont soignés.

M. **RICOIS**, à Paris.

N°s **879** et **880**. — *Vues du cours de la Seine et de Paris, prises du quai Voltaire.*

M. Ricois a fait une bonne étude de la perspective et du dessin, ses tableaux présentent de belles lignes et des dégradations d'ombres bien observées.

MARINES.

Médaille d'argent.

M. Louis **GARNERAY**, à Paris.

N° **783**. — *La pêche aux aloses.*

Belle et grande composition, éclairée par un beau ciel, pleine de mouvement et d'animation, et d'une bonne et vigoureuse couleur; le rouge y tient peut-être beaucoup de place, mais il laisse au tableau un reflet chaleureux qui ne lui nuit pas.

Médaille de Bronze.

M. N***, élève de Gudin.

N° **862**. — *Une marine.*

Ceci est une véritable *marine*, en prenant le mot dans le sens le plus absolu. La mer, rien que la mer, et au

milieu, sous un ciel orageux, une grande barque battue par la tempête. C'est là un de ces sublimes tableaux de la nature qui font méditer le spectateur et qui fournit aux véritables peintres des modèles imposans. On ne peut s'empêcher de répéter avec Horace, son *illi robur et æs triplex*, à la vue du roulis des immenses volutes d'eau qui semblent développer, à des intervalles réguliers, leurs plis ondulans. On croit entendre le cri de la mer, cette voix sourde, mais majestueuse, au son de laquelle nul cœur d'homme ne peut s'empêcher de tressaillir. Cette œuvre nous a rappelé tout-à-fait la manière de Gudin; c'est la même transparence d'eau, la même facilité dans le jet des ondes et le brisement des vagues : M. N*** est un élève qui fera honneur à son maître.

Mentions honorables.

M. FRANCIA, à Paris.

N° 780. — *Intérieur du port de Dunkerque.*

Voici un tableau offrant des beautés toutes différentes du précédent; ici plus de gravité, plus de scène imposante : c'est une marine coquette et endimanchée; le port de Dunkerque semble avoir revêtu un habit de fête et du linge blanc. La patrie de Jean Bart, ordinairement brumeuse et couverte de nuages, se trouve ici riante et éclairée : c'est Dunkerque, vue par un beau jour, et sous son aspect le plus favorable : les habitans de ce port doivent des remercîmens à M. Francia pour la manière spirituelle, et presque flatteuse, dont il a su rendre leur port.

Mlle. EULALIE CAILLET, à Paris.

N° 742. — *Deux marines.*

Il y a une bonne étnde des bords de la mer dans les marines de Mlle. Caillet; elle est restée dans le vrai, sur-

tout dans sa plage et sa marée basse. Sa couleur est bonne; et la commission s'est empressée de lui décerner une mention honorable, en regrettant de ne pouvoir faire davantage.

ETUDES.

Médailles de Bronze.

M. BERANGER, à Paris.

N° 725. — *Un prisonnier.*

Les études en peinture sont de grandes préparations pour la composition, qui prennent ensuite leur place dans un tableau; tel un pied, une main, une tête, une figure entière même. Ces sortes d'essais furent toujours favorables à l'art et à l'artiste qui les harmonise en les réunissant et en forme un tout *étudié* dans ses diverses parties.

La grande étude de M. Béranger est d'un bon dessin; la nature d'homme qu'il a copiée est peut-être un peu pauvre, mais son sujet l'exigeait jusqu'à un certain point. Ses accessoires sont vrais et soignés; sa chair est naturelle; ses membres sont bien attachés.

M. SOUCHON, à Paris.

N° 449. — *Géricault mourant.*

Cette tête osseuse de Géricault porte bien avec elle l'empreinte de la mort; la décomposition s'y fait déjà sentir : l'expression d'une agonie douloureuse est celle qui domine dans ces traits contractés d'une figure d'où l'âme s'échappe, et qui bientôt ne sera que poussière. Cette tête peu agréable à voir, du reste pour le commun des spectateurs, est d'un beau caractère comme peinture, est d'un haut sentiment comme expression.

Mentions Honorables.

Mademoiselle **E. SERRET**, à Paris.

N° 447. — *Etude d'italienne.*

Ici nous arrivons à de plus douces sensations ; au lieu de la mort, c'est la vie ; l'artiste agonissant disparait devant la jeune fille aux yeux noirs ; le dernier soupir est remplacé par une œillade d'italienne et le blanc linceuil par une lettre d'amour. Cette délicieuse étude est d'une expression douce et aimable, d'une bonne couleur et d'une touche qui annonce de la faciliter et du savoir-faire.

M. **BRUNE**, à Paris.

N° 79. — *Tête d'italienne.*

Une carnation vraiment méridionale, la vive expression de deux grands yeux noirs, la pose naturelle aux filles des rives du Tibre, font de cette tête une bonne étude que la commission ne peut s'empêcher aussi de mentionner très-honorablement.

M. **LEBOURE**, à St.-Omer.

N° 819. — *Une jeune fille de pêcheur.*

La commission propose la même distinction pour la jeune fille du pêcheur de M. Leboure, étude pleine d'expression et d'un coloris très-remarquable. Ce jeune peintre parait posséder nne grande habileté de main et un prestige de couleur qui touche de plus près le brillant de la nature. M. Leboure est un artiste de la plus haute espérance, dont on ne saurait trop applaudir les premiers efforts qui lui promettent un bel avenir.

MINIATURES.

Rappel de Médaille de Bronze.

Mademoiselle **SOPHIE DUPRAT**, à Paris.

N° **174** *et* **175**. — *Portraits.*

Mlle. Duprat a un talent particulier pour vivifier ses miniatures par une expression toujours caractéristique ; son pinceau semble conduit par la sensibilité la plus exquise, et cette finesse de perception qui n'appartient guères qu'aux femmes artistes. Le même mérite reconnu aux œuvres de Mlle. S. Duprat en 1833, se retrouvant dans celles de 1835, la commission propose de lui accorder un rappel de la médaille par elle obtenue il y deux ans.

Mentions Honorables.

M. MAXIME **DAVID**, à Paris.

N° **112**. — *Deux portraits.*

On ne saurait douter de la ressemblance de ces portraits ; ce n'est pas d'imagination qu'on saurait peindre ainsi, il semble que l'on ait déjà rencontré les deux modèles de M. David. Une expression de vie peu ordinaire, un fini précieux et un fondu de couleur presque magique, placent ces portraits au premier rang des miniatures de l'exposition.

M. FRANÇOIS **BAISIER**, à Valenciennes.

N° **15** *et* **16**. — *Un colonel de cuirassiers — Deux portraits d'enfans.*

Dans ces diverses figures, où des âges et des conditions si différentes sont représentées, M. Baisier a fait preuve d'un grand talent. Il est bon de constater les progrès très

remarquables que cet artiste a fait dans un genre utile et d'une application journalière. Ses portraits sont bien étudiés, et nous sommes heureux de penser que désormais, pour ce genre de peinture, on n'aura plus à s'enquérir d'artistes étrangers, et que sans sortir de ses murs, tout valenciennois pourra faire reproduire, d'une manière fidèle, les traits d'une personne aimée.

M. DE MOLÉON, à Paris.

N° 348. — *La cathédrale de Rheims*, exécutée *au fixé* sur vélin. (Miniature du cabinet de M. de Moléon.)

Quoiqu'il ne soit peut-être pas bien utile d'encourager un tel genre de miniature, la commission a cru devoir aussi mentionner honorablement cette œuvre de patience, où des détails microscopiques se trouvent exécutés avec un fini presque fabuleux. Il sera sans doute rare de voir de semblables produits figurer dans les expositions, et il était bon d'en consigner ici la présence.

AQUARELLES.

Médailles d'argent.

M. HUBERT, à Paris.

N° 804 *et* 805. — *Vue prise dans le duché de Luxembourg*. — *Vue prise dans le Charolais*.

Ce ne sont pas des aquarelles qu'a exposées M. Hubert, ce sont de vrais et bons tableaux ; les plus beaux arbres du salon étaient peut-être ceux peints par cet artiste, qui rend la nature avec une vérité sensible pour tous les yeux et qui a poussé l'art de la peinture à l'aquarelle à son plus haut période.

M. **ALFRED JOHANNOT**, à Paris.

N° 267. — *La maréchale d'Ancre.*

Même intérêt, même esprit, même couleur locale, dans cette composition que dans presque toutes celles du même auteur. La finesse et le soin des détails annoncent un artiste exercé, imbu de toutes les connaissances préliminaires exigées pour la composition de l'histoire ; M. Alfred Johannot est un peintre qui domine toujours son sujet, et le rend avec grâce et facilité.

Médailles de Bronze.

M. **HIMELY**, à Paris.

N° 802. — *Le marché des Innocens.*

La complication d'un sujet est un écueil contre lequel viennent échouer les artistes ordinaires ; tel n'a pas été le sort de M. Himely dans sa vue du marché des Innocens. Il est parvenu à donner une bonne disposition à ses groupes nombreux, il les a dispersés naturellement et sans confusion, et il est arrivé à rendre avec bonheur toute la vérit des halles, sans le dégoût qui les accompagne, et tout le mouvement d'un marché, sans le désordre qui eût gâté son tableau : c'était triompher à la fois de deux immenses difficultés.

M. **BÉMY**, à Paris

N 490. — *Collection de papillons artificiels.*

Copier la nature, dans ses plus brillans produits ornés des plus éclatantes couleurs, et rendre tout cela avec une vérité capable d'illusionner l'œil le plus fin ; c'est ce qu'a fait M. Bémy en composant un cadre de papillons peints, qui peuvent figurer, sans pâlir, à côté de papillons naturels. Une médaille de bronze n'a rien de

trop pour l'artiste qui nous a montré combien sont prodigieuses les ressources de l'art d'imitation.

Mentions Honorables.

M. FINART, à Paris.

N° 185. — *Départ pour la foire. Soleil levant.*

Une bonne couleur, d'heureuses combinaisons dans la composition et de l'en-train dans le faire, ont mérité à M. Finart la première mention honorable du genre.

M. EUGÈNE SOULÈS, à Paris.

N° 451. — *Vue d'un des portiques de l'église de Louviers (Eure.)*

Monument bien assis, détails architectoniques habilement touchés, bon effet de couleur, tels sont les mérites principaux qui ont fait mentionner cette jolie aquarelle.

Mademoiselle OLYMPE ARSON, à Paris.

N° 8. — *Un bouquet de fleurs.*

Ce bouquet vrai et suave, d'une grande vigueur de ton, décèle chez l'aimable artiste qui l'a composé, un talent fort avancé. C'est surtout à de pareils sujets qu'on voudrait voir spécialement adapter la peinture à l'aquarelle ; déjà ce genre, passant des paysages aux intérieurs, commence à envahir les plus grands sujets d'histoire : cependant il n'a point de durée, et puisqu'il ne doit vivre que

« *Ce que vivent les roses,* »

il devrait être surtout réservé, pour la représentation des fleurs et des fruits.

DESSINS.

Médailles de Bronze.

M. HYPPOLITE **MASSON**, à Paris.

N° 337. — *Six portraits dessinés à la mine de plomb et rehaussés au lavis.*

Quelques artistes privilégiés peuvent aller, comme a dit Pope, *saisir la grâce au-delà de l'art même* (1). C'est ce qui est arrivé à M. Hyppolite Masson: personne ne supposait, avant d'avoir vu ses portraits, qu'il fût possible d'atteindre ce degré de perfection, de fini, de moëlleux dans le dessin, et d'harmonie dans la pose des têtes et le jet des ajustemens. Ces miniatures au crayon, parmi lesquelles on remarque les portraits de *H. Grevedon, d'Alex. Péron*, et de Mme. *Allan*, sont de petits chefs-d'œuvre de grâce et de facilité; ils ont constamment été l'objet de l'admiration d'un public qui semblait ne les quitter jamais parcequ'il se renouvellait toujours.

M. DE **MOLÉON**, à Paris.

Nos 345, 346 *et* **347.** — *Dessins à la plume, du cabinet de M. De Moléon, représentant sur une même feuille de papier diverses gravures, lithographies et dessins de divers tems, et de différens genres.*

Ces trompe-l'œil sont ce qu'on a vu de plus étonnant dans ce genre, et plus d'un connaisseur a pu être surpris lui-même par la magie de l'imitation. La délicatesse des touches, et l'exacte reproduction des diverses jeux de lumière sont poussées à un si haut point, que les moindres

(1) « To snatch a grace beyond the reach of art. »

reliefs de papiers et de cartons, simulés dans ces postiches, sont sentis et observés. L'opposition des gravures anciennes aux gravures nouvelles a aussi été imitée jusques dans le grain et la teinte des différens papiers ; enfin, ces œuvres d'adresse, d'habileté et de patience ont dépassé tout ce qu'on connaissait en productions de cette espèce.

GRAVURE SUR CUIVRE ET SUR BOIS.

Médailles de Bronze.

M. CALAMATTA, à Paris.

N° 344. — *Masque de Napoléon, d'après le plâtre original, moulé à Sainte-Hélène, par le docteur Antomarchi.*

Vérité, noblesse, simplicité, relief, pureté, tout se trouve réuni dans cette belle et fine gravure digne de décorer la demeure de tous les vieux admirateurs du grand génie, qui présida aux destinées de la France, durant les premières années de ce siècle.

M. LALLOU, à Lille.

N° 282. — *Cadre de gravures sur bois.*

Depuis le XVI° siècle, on ne s'avisait plus de graver sur bois d'aussi grandes pièces que celle dont nous parlons, et que M. Lallou vient d'essayer sur buis debout ; sa planche, dont l'épreuve pure et ferme donne une haute idée, est peut-être une des plus étendues des tems modernes. A une époque où les éditions encadrées et illustrées reviennent à la mode, le talent de M. Lallou, déjà si avancé, mérite d'être encouragé et deviendra aussi utile comme industrie qu'il est déjà recommandable comme art.

M. **GIRARD**, à Paris.

N° **784**. — *L'enlèvement de Rébecca, d'après le tableau de Léon Coignet.*

Ce produit d'un burin hardi et habilement mené a paru devoir obtenir de la commission, la même faveur que les deux œuvres précédentes. C'est une gravure d'un bon style, et d'une manière large et à effet.

Mention Honorable.

M. Achille **MARTINET**, à Paris.

N° **328**. — *Portrait de Rembrandt.*

Cette gravure, exécutée d'après le beau tableau original qui existe à Florence, dans la riche galerie du Grand Duc de Toscane, est d'un bon et riche effet ; le masque, fortement éclairé, fait bien opposition avec le manteau vigoureusement ombré ; la chevelure laisse peut-être quelque chose à désirer, ce qui n'empêche pas de remarquer l'ensemble de cette tête qui rappelle un peu l'ancienne gravure.

SCULPTURE.

Médaille d'argent.

M. Auguste **BARRE** fils, à Paris.

N° **28**. — *David armant sa fronde pour tuer Goliath.*

Si le mérite et l'estime de chaque art peuvent se calculer sur le degré d'esprit exigé de celui qui le cultive, et sur le degré de plaisir apporté à ceux qui en jouissent, en est-il un plus beau, plus noble que la statuaire s'adressant aux plus hautes facultés de l'homme ? M. Barre

a enrichi l'exposition de Valenciennes, de plusieurs œuvres de sculpture qui ont vivement frappé les visiteurs et relevé cette partie de l'art souvent délaissée et inconnue en province. Son *David* est d'une bonne facture ; sa tête est bien attachée ; un mouvement fortement imprimé au corps a permis à l'artiste de développer les formes et les muscles du jeune pasteur, à son plus grand avantage. Sans avoir atteint le grandiose et la hauteur de style du cavalier Bernin qui a traité le même sujet, M. Barre fils a du moins évité une expression roturière que le maître italien a donné à sa figure ; en effet, pour lui prêter un caractère énergique, il lui fait mordre sa lèvre inférieure avec rudesse : ce pincement trivial est loin d'être en rapport avec le bon goût que la sculpture doit conserver dans toutes ses productions. M. Barre a su donner de la vigueur à son sujet sans déroger à la noblesse de son art.

Médaille de Bronze.

M. GUYONNET, à Paris.

N° 232. *Le rendez-vous.* (Sculpture en bois.)

La sculpture en bois, genre difficile et délaissé, mérite d'être particulièrement encouragé : cet art agréable, si curieusement cultivé pendant le moyen-âge, a fait les délices de nos pères et nous charme encore aujourd'hui, lorsque nous en retrouvons quelques vieux débris. Félicitons donc les hommes laborieux et patiens qui cherchent à raviver cette partie de la sculpture : M. Guionnet est de ce nombre et il réussit merveilleusement. La délicieuse sculpture représentant une jeune femme du moyen-âge à son balcon, lançant un billet doux à son amant, a fait fureur à l'exposition valenciennoise ; elle méritait ce succès à plusieurs titres : d'une part, le gracieux de la composition, un fini coquet, une délicatesse

de touche, rendaient déjà le sujet délicieux et léger; d'autre part, des détails charmans, des ornemens spirituels et de bon goût, entouraient parfaitement le personnage principal, et le paraient sans l'effacer, l'enchassait dans une auréole de petits brillans qui le fesait mieux ressortir.

M. MOINE, à Paris.

Les lutins en voyage. (Bas-relief.)

Cette composition fantastique annonce une grande aisance dans la main qui a su la jeter dans le moule avec tant de laisser-aller. La commission regrette que M. Moine n'ait pas mis sous ses yeux quelqu'œuvre plus capitale de l'art plastique qu'il parait cultiver avec un talent si facile.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

Médaille de Bronze.

M. BARRE père, à Paris.

N° 27. — *Médaille de la famille royale.*

Pour les personnes initiées dans les divers travaux nécessaires à traverser pour arriver au tirage d'une médaille, les soins et les peines de M. Barre, parvenu à produire un médaillon chargé de onze bustes, ne seront pas un secret. Depuis le peintre *Pisanus* et le milieu du XVe siècle, peut-être n'a-t-on rien produit de si grand, de si vaste, en numismatique. Les membres de la commission ont regretté que M. Barre se soit trouvé sans concurrent dans son art à l'exposition, mais ils ont cru néanmoins devoir récompenser le talent dont il a fait preuve et la difficulté vaincue, par la dernière médaille qu'il leur restait à décerner.



RAPPORTS

SUR LES PRODUITS EXPOSÉS

DISCOURS

Prononcé par M. Deured.

Messieurs,

Parmi les objets exposés, les instrumens aratoires et quelques produits agricoles se trouvent dans mes attributions, et je dois vous en rendre compte. La charrue y tient le premier rang. Il est naturel, en vous en parlant, que je vous parle aussi du laboureur, du labourage et des produits si précieux de nos champs. Ne vous étonnez donc pas que j'entre dans quelqu s détails sur cette importante matière, et que je réclame un instant votre attention.

Les sociétés d'agriculture n'oublieront jamais que la science agricole est la base de toute prospérité, la source

de toutes les richesses ; elles feront toujours profession d'honorer ceux qui se dévouent à ce premier des arts, soit qu'ils s'y livrent par eux-mêmes, soit qu'ils emploient les ressources de leur esprit à diriger ceux qui l'exercent. Aussi leurs premiers regards se porteront-ils vers cette classe qui nourrit toutes les autres, qui n'avait jadis pour appanage, dans l'inégalité des conditions, que le lot de l'indigence, de la servitude et du malheur. C'est aux sociétés d'agriculture qu'il appartient de propager les lumières de la théorie, et de contribuer ainsi aux progrès de la pratique agricole.

Les expositions publiques peuvent avoir encore une très-grande part à ces progrès. Le français, Messieurs, est le premier des peuples qui ait décerné des récompenses publiques aux manufacturiers et aux agriculteurs; la ville de Valenciennes, sous les auspices de l'autorité municipale, a institué, à l'exemple de plusieurs autres villes, des expositions dont l'influence sera salutaire au développement de son industrie : bientôt nous cesserons de croire que notre pays ne puisse suffire à nos besoins et à notre luxe ; dès aujourd'hui le tableau des richesses procurées chaque années par l'industrie et l'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, doit être pour nous un doux objet de satisfaction.

Lorsque les machines utiles sont rassemblées dans une exposition, la charrue doit naturellement être placée au premier rang, et sollicite l'attention du savant et du praticien ; mais pourquoi n'a-t-elle pas encore reçu toutes les améliorations dont elle est susceptible ? Comment se fait-il que, dans le siècle de l'industrie, qui a créé des machines si belles, si parfaites, si surprenantes, paraissent encore dans nos campagnes, ces charrues de formes grossières des tems d'igno-

rance ? Il existe cependant un besoin d'amélioration qu'on ne peut plus différer de satisfaire, on conviendra qu'il est urgent de résoudre cette question et de déterminer avec précision la forme et la structure d'une charrue capable de diviser, soulever et renverser la terre avec le moins de force possible. Pourquoi donc la science a-t-elle si longtems abandonné la charrue à l'empirisme? Pourquoi ne dirige-t-elle pas ses recherches et son expérience vers le perfectionnement de cet indispensable instrument? Est-ce au tatonnement de pauvres ouvriers qui ont à peine les premières notions des sciences physiques et mathématiques, qu'est réservée l'introduction de la meilleure charrue? Non; je conviens cependant que la pratique doit être consultée, mais on avouera aussi qu'elle est stérile, qu'elle se débat en vain et qu'elle succombe, quand la théorie la délaisse. Que les savans, que les sociétés d'agriculture réunissent donc leurs efforts pour inventer et pour faire adopter des instrumens plus parfaits, et pour terrasser cette désespérante routine si ingénieuse à prolonger son empire et à retarder les progrès agricoles qui promettent au pays tant de prospérité, de richesses et d'abondance.

Cependant on a pu faire cette année à l'exposition une importante remarque, c'est que parmi toutes les charrues exposées, en partie toutes du pays, il y en avait bien peu qui n'aient été heureusement modifiées dans la forme et la position du soc, dans le versoir et jusque dans le mode de tirage.

Voilà certes, Messieurs, un résultat positif, amené par les efforts louables de quelques agriculteurs, charrons et maréchaux, qui, depuis plusieurs années, s'attachent à propager la connaissance des bons instrumens et des bonnes pratiques de culture. Voilà aussi l'œuvre

de ces concours publics, qui placent sous les yeux de toute une population, l'instrument nouveau et le travail qu'il exécute.

L'influence de l'agriculture sur la richesse de l'Etat, ne peut être mise en doute, les travaux des champs ne doivent plus être confiés à des mains inhabiles. Les habitans de nos campagnes sont aujourd'hui des citoyens respectables, amis de l'ordre et de la paix : malheureusement l'instruction agricole est tout à fait négligée dans nos villages, les enfans ne font d'apprentissage que dans les fermes, où tout est habitude et routine. Qu'une instruction plus étendue accélère leurs progrès; ne vous contentez plus de leur apprendre à lire, à écrire, à calculer, apprenez-leur de bonne heure le secret de leur art, ils sont tous les jours en présence des merveilles de la nature, faites-les leur observer, afin qu'ils se rendent compte de ce qu'ils voient, et montrez-leur l'utilité des connaissances dont ils ont besoin.

Il existe plusieurs traités élémentaires d'agriculture et d'économie rurale, tant pour les garçons que pour les filles; les comices qu'on se propose d'établir dans les campagnes peuvent choisir ceux qui méritent le plus de former l'instruction de la jeunesse; qu'on les admette dans les écoles, et que les maîtres soient chargés de les expliquer à leurs élèves; c'est à ce mode d'instruction que nous devons recourir pour faire, des garçons de nos campagnes, de bons fermiers, et des filles, de bonnes fermières; c'est seulement alors que nous pourrons dire avec raison que l'agriculture est en progrès.

Heureux, sans doute, l'homme des champs qui a été nourri du lait de sa propre mère, qui a respiré un air pur; qui, libre de ses mouvemens, s'est livré au milieu des champs à des exercices qui lui ont donné de la force

et de l'adresse; qui a partagé de bonne heure les travaux de son père et appris de lui la profession de laboureur. Mais que peut lui apprendre son père? Rien de plus que ce qu'il a vu pratiquer par ses devanciers, et c'est malheureusement cette éducation routinière qui retarde en France les progrès de l'agriculture.

D'autres pères de famille, bien moins sages, ignorant l'étendue, l'importance et la dignité de leur profession, en détournent leurs enfans qu'ils font élever à la ville. Qu'en résulte-t-il souvent? La plupart rentrent au village, imbus des préventions des habitans des villes; et bientôt, méprisant les travaux des champs, honteux de leur naissance et de la profession de leurs parens, ils retournent à la ville et y dissipent dans les plaisirs et l'oisiveté le bien que leurs pères ont amassé. Gardez-vous, habitans des campagnes, de ce dangereux exemple; instruisez vos enfans au village, c'est là qu'ils trouveront le vrai bonheur. Donnez-leur l'instruction indispensable à tous les hommes, l'instruction élémentaire, qui comprend la religion, la morale, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le nouveau système des poids et mesures, et l'art de labourer la terre, de lui faire produire des grains, des herbes, des légumes, des racines et des arbres; d'élever et d'engraisser les bestiaux et les volailles, de multiplier enfin tous les produits nécessaires à notre nourriture, à nos vêtemens, et à la construction de nos habitations, ainsi que les matières premières destinées à alimenter les manufactures; enfin l'agriculture, la première, la plus importante comme la plus utile de toutes les industries.

MM. les Curés, les Maires, les Sociétés agricoles et tous ceux qui s'intéressent au bonheur des habitans des campagnes, doivent inspirer aux enfans l'amour du travail et de l'instruction, afin de les préparer de bonne heure

à diriger une ferme selon les principes d'amélioration et d'économie introduits dans la nouvelle culture. Alors ils ne seront plus tentés d'abandonner la vie heureuse des champs, pour ne trouver dans les villes qu'une existence pénible, dépendante et tracassière.

Les parens, qui par négligence ou obstination, refuseraient à leurs enfans les bienfaits de l'instruction primaire, se rendraient coupables envers l'état, en lui refusant des citoyens capables de le servir utilement, et de concourir au bonheur de tous par leur intelligence et leur travail.

Les expositions des produits des arts et de l'industrie, les concours de labourage et de charrues, le perfectionnement des instrumens aratoires, les machines nouvelles, la vapeur, le gaz, et toutes les nouvelles et utiles inventions créées par le génie de l'homme, ne pouvaient surgir de notre ancienne organisation, les mœurs, les habitudes, les institutions mêmes les repoussaient; la séparation des classes était trop profondément tracée, pour qu'on cherchât alors à relever par des honneurs publics les hommes voués à des professions industrielles et mécaniques, et à leur donner une haute opinion de leurs utiles travaux : l'air de la servitude est contraire au développement des progrès, ils ne peuvent naître et croître que sous l'influence d'une sage liberté. C'est sous son égide qu'on s'aperçoit que quiconque contribue au développement de la prospérité publique, remplit son rôle de citoyen, et mérite bien de son pays. L'artisan qui, par des découvertes utiles, ou des perfectionnemens, agrandit la carrière des connaissances et enrichit sa patrie, a droit aux applaudissemens et à la reconnaissance de ses concitoyens, aussi bien que le magistrat qui veille à son repos et le soldat qui la défend.

L'industrie a plus fait pour le bien de la population et la puissance nationale, depuis quarante ans, qu'il ne lui avait été donné de faire pendant plusieurs siècles, avant qu'eussent été brisés les liens qui enchainaient ses forces intelligentes et matérielles. Reconnaissez sa prodigieuse fécondité qui a suffi à la réparation des maux de la guerre et des révolutions ; qui n'a pu être épuisée ni par le despotisme guerrier de l'empire, ni par deux invasions dévorantes, ni même par les convulsions intestines.

L'industrie agricole peut faire plus encore ; nous l'avons prouvé ailleurs par des calculs évidens que l'expérience a confirmés, et qui n'ont rien d'exagéré.

Que les cultivateurs réfléchissent murement et sans préventions ; qu'ils renoncent à leurs anciennes habitudes qui leur tiennent tant à cœur ; qu'ils ne consultent que le bon sens et la raison : ils reconnaitront alors que les systèmes que j'ai développés, les mémoires que j'ai adressés à l'agriculture, les avis que je lui ai donnés, tendent tous à augmenter leur avoir et leur bonheur.

Mes principes de labourage, ceux de culture et d'ensemencement, ne sont ni faux, ni exagérés ; ils sont praticables partout. Car, s'ils étaient susceptibles de réfutations, on les aurait déjà réfutés. Personne, jusqu'à présent, n'a pu en démontrer la fausseté. Au contraire, les épreuves qui ont été tentées n'ont fait que confirmer les avantages de mon système. Il aurait des résultats bien plus grands et bien plus évidens encore, si on le suivait avec confiance et avec tous les soins que j'ai indiqués.

Je sens bien que lorsqu'il s'agit de renverser de vieilles habitudes aussi antiques que le monde, on doit s'attendre à rencontrer des obstacles, des contradictions,

mais concevons aussi que, dans ce siècle mémorable, il s'est opéré de bien plus grands bouleversemens d'idées, de préjugés et de vieilles habitudes : nos manufactures, nos fabriques, nos routes, la navigation, etc., sont des preuves évidentes des progrès de la science, des arts et de l'industrie. L'agriculture seule doit-elle rester en arrière au milieu de tant de progrès, surtout lorsqu'on considère qu'un grand nombre de propriétaires, d'hommes instruits et de bon sens, ont embrassé l'état de laboureurs dans leurs propriétés ?

Ce fait seul devait nous faire présager que l'introduction des nouvelles et des meilleures pratiques de culture aurait été favorisée par l'exemple de ces nouveaux laboureurs, étrangers aux anciens usages ; naturellement nous étions portés à croire qu'ils ne se laisseraient point gouverner par l'ignorance. Hé bien ! nous avons tous les jours devant les yeux l'affligeant spectacle d'hommes instruits qui vont implorer les secours de la vieille pratique, et qui se laissent ainsi conduire, sans honte, dans cette vieille ornière, parce qu'ils n'ont point ouvert les excellens traités d'agriculture que nous possédons, et qu'ils n'ont point étudié la science agricole avant d'entrer dans cette nouvelle et glorieuse carrière. Je leur conseille de se pénétrer des sages leçons et de mettre à profit l'expérience de M. de Dombasle, le patriarche si expérimenté de l'agriculture ; ils les trouveront clairement développés dans *le bon fermier* et *la bonne fermière*, et les autres traités élémentaires que des agronomes distingués ont écrit sur cette matière. Alors ils rougiront de recevoir des leçons de l'imprévoyante routine qui ne peut que retarder les progrès utiles, nécessaires et indispensables au pays.

Ne nous faisons point illusion : l'abondance ne règnera pas toujours, Messieurs; une mauvaise année suffirait pour faire regretter de n'avoir point adopté, en tems utile, les nouveaux procédés de culture qui auraient mis en réserve des récoltes abondantes qui nous aideraient à supporter, sans privation sensible, une mauvaise année. Hâtons-nous donc d'appeler de nos vœux la réforme agricole, avant que la nécessité nous en fasse sentir le besoin.

Je crois vous avoir suffisamment démontré, et dans ce discours, et dans mes rapports et mémoires, que le bonheur de notre pays dépend de la prospérité de l'agriculture et du nouveau système de labourage et d'ensemencement, et que le plus beau, le plus heureux et le plus riche pays de la France, sera celui qui l'adoptera sans réserve.

Si mes observations ne sont point encore en ce moment généralement goûtées, c'est parce que l'abondance endort l'activité du laboureur; un jour viendra, malheureusement, peut-être, où mes vues d'amélioration de culture seront reconnues indispensables, où l'on sentira l'urgence de s'y attacher et de ne plus s'en écarter, afin d'assurer une prospérité que je désire bien sincèrement pour tous les pays, et notamment pour l'arrondissement de Valenciennes, auquel je suis entièrement dévoué.

AGRICULTURE.

CHARRUES ET SEMOIRS.

M. Isidore PLANCHON, maréchal à Landas, canton d'Orchies (Nord).

N° 654. — La charrue à versoir mobile que M. Planchon a exposée, est remarquable par sa simplicité et sa légèreté. Plusieurs cultivateurs en font usage et en sont très-satisfaits. Elle est digne de l'habile constructeur qui l'a présentée. Cette charrue a été achetée à l'exposition, et plusieurs autres lui ont été commandées.

N° 655. — Il nous a, pour la seconde fois, envoyé, avec quelques heureuses modifications, la charrue à versoir fixe, dite brabant à rasette, pour laquelle il a obtenu une médaille d'or à l'exposition de Valenciennes, en 1833. Cette ingénieuse charrue est vraiment supérieure, et le jury s'est cru obligé de la recommander de nouveau, en décernant à son auteur un rappel de la médaille d'or qu'elle lui a méritée.

M. DESMONT, maréchal à Milonfosse, arrondissement de Valenciennes.

Sans numéro. — M. Desmont est l'inventeur des roues à bascule avec avant-train fixe. Il nous a envoyé, après l'ouverture de l'exposition, trois charrues, dont une construite en bois et les deux autres en fer.

La première est à versoir mobile avec avant-train fixe et roues à bascule. Elle est d'une excellente construction et fonctionne parfaitement, sans exiger une grande force de tirage. Elle a prouvé au concours qu'elle

laboure à une grande profondeur et retourne bien la terre.

Les deux autres, en fer, à versoir fixe, dites brabants, sont aussi à roues : l'une est de longueur ordinaire, et offre au labourage, outre l'avantage de sa légèreté, celui d'une grande solidité et d'une longue durée : l'autre, plus courte, est destinée au défrichement des prairies. Sa manière de fonctionner est toute particulière ; elle détache, soulève et renverse le gazon, et le rejette à plat, comme une longue planche. Une autre charrue du même genre, la suit dans le même sillon, et recouvre le gazon de terre émiettée ou facile à réduire, sur laquelle on peut semer immédiatement des lins ou des avoines, d'une réussite presque certaine. On peut aussi, dans des terres légères et marécageuses, s'en servir avec un petit cheval ou un âne. Toutes les charrues de M. Desmont ont été achetées à l'exposition ou sur le champ d'expériences, et enlevées avec un empressement extrême.

Le jury a décerné à leur auteur une médaille d'argent.

M. LABARRE, cultivateur à la ferme de Bonneuil, près Ham (Somme).

N° 604. — La charrue de M. Labarre est un brabant à versoir fixe. Cet instrument nous a paru exiger trop de force, et laisser beaucoup à désirer. Elle est contraire à nos principes, qui consistent à labourer avec des charrues à la fois fortes et légères, qui diminuent le tirage, et, par conséquent, permettent d'employer moins de chevaux. Elle peut cependant présenter, dans le pays où elle a été construite, des avantages notables sur les charrues en usage.

M. **GOURDIN-RIMETTE**, constructeur d'instrumens aratoires, à Gravelines.

Cet habile constructeur a inventé une charrue-semoir qui peut-être utile en certains pays. Elle est très-compliquée; sa forme est celle d'un brabant avec avant-train séparé et garni d'un semoir dont le mécanisme est ingénieux, mais qui, dans notre arrondissement, ne pourrait guère être utile que pour les fèves. La complication et la pesanteur de cette charrue nous portent à croire qu'elle opère un labourage trop dispendieux pour les bonnes terres de l'excellent pays que nous habitons. L'opinion que nous émettons n'est, cependant, fondée que sur la seule inspection de cet instrument, qui n'a pu fonctionner comme semoir, attendu le mauvais tems. Cette opération a été remise à huitaine, mais M. Gourdin-Rimette, qui avait fait le voyage deValenciennes, n'a pu y prolonger aussi longtems son séjour, et personne n'aurait osé faire fonctionner un instrument qu'il ne connaissait pas, en l'absence de l'inventeur.

Une mention honorable a cependant été décernée à son auteur par le jury, qui a reconnu le mérite d'une idée nouvelle, qui peut, avec le tems et par de nouveaux efforts, être utile à tous les pays, comme déjà elle est utile au pays pour lequel cette ingénieuse charrue a été construite.

M. **DEVRED**, ancien cultivateur, propriétaire à St.-Saulve, près Valenciennes.

N° 532. — M. Devred a exposé un grand semoir dont il est l'inventeur, et avec lequel il a ensemencé pendant plus de dix ans toutes ses terres. Il est propre à ensemencer ou à planter par touffes toute espèce de graines. Cependant, depuis l'introduction du semoir de M.

Hugues de Bordeaux, le modeste agronome dont nous parlons, ne reconnaissait plus, à son propre ouvrage, d'autre mérite que son ancienneté et celui d'avoir donné la première idée des semoirs à cylindre. Cependant, la Société d'Agriculture de Valenciennes y a découvert les élémens d'un excellent semoir, susceptible d'être perfectionné sous le rapport de la légèreté, simple, peu coûteux, d'une manœuvre facile, et opérant plus de travail que tous ceux connus. Sur la proposition d'un de ses membres, elle a décidé qu'un nouveau semoir-Devred serait construit à ses frais, et a nommé une commission pour y introduire les modifications jugées nécessaires. Elle pense qu'aucun autre semoir ne sera plus propre que celui-ci à faire enfin adopter l'ensemencement en lignes, la plus importante des innovations agricoles.

M. HUGUES, avocat à Bordeaux.

N[os] 598 et 599. — L'exposition possédait deux semoirs-Hugues, l'un à cinq socs, l'autre à sept. Rien de plus ingénieux que ces semoirs, qui ont, pendant toute la durée de l'exposition, captivé l'attention des cultivateurs. Essayés par la Société d'Agriculture, dans un champ de trois mencaudées, ils ont ensemencé avec économie des deux tiers de semence et avec régularité, autant du moins qu'il était possible d'en juger par les grains qu'on voyait tomber et par les quantités égales de graines pour des espaces déterminés. L'économie est telle, que le rapporteur a démontré, d'après la quantité de semence employée pour l'essai, que le fermier qui aurait 18 hectares à ensemencer en blé, et qui se procurerait le semoir-Hugues, serait indemnisé, dès la première année, par la semence qu'il aurait épargnée.

Néanmoins cet instrument n'a pas été trouvé exempt

de reproches : les socs sont trop rapprochés, ou, si l'on en supprime, comme on peut le faire, le travail n'est pas assez considérable ; l'ouvrier qui tient les mancherons, éprouve trop de fatigue ; l'instrument est trop bas ; il entraine et amoncelle devant lui la terre, lorsqu'elle est un peu humide, qu'elle contient des racines ou qu'elle n'est pas assez divisée par le travail de la herse. Pour laisser passer la terre ainsi amoncelée, l'ouvrier est obligé de soulever fréquemment et avec effort le semoir, ce qui change la profondeur de l'ensemencement.

Ces inconvéniens, qui ne dépendaient peut-être que du manque d'habitude de ceux qui conduisaient pour la première fois cet instrument, ont engagé la commission à suspendre son jugement, et à ne pas prononcer sur une expérience unique. Il faut une année au moins pour étudier cette utile et ingénieuse invention ; il faut avoir ensemencé plusieurs espèces de graines ; il faut avoir vu la levée, le sarclage et la récolte. Persuadée que rien n'est plus funeste aux intérêts de l'agriculture que de préconiser des méthodes nouvelles ou des instrumens nouveaux, avant d'être bien certain du succès, elle a cru qu'il était sage, dans l'intérêt de l'inventeur lui-même et dans celui des cultivateurs, de décerner seulement une mention toute particulière, pour cette fois, à M. Hugues, et de lui réserver, pour la prochaine exposition, une médaille d'or qui recommande aux agriculteurs l'usage de son semoir, s'il répond aux espérances qu'il a fait concevoir.

M. **ROUSSEAU**, géomètre, membre de la Société d'Agriculture, à Valenciennes.

N° **684**. — M. Rousseau, qui a compris parfaitement toute l'importance de l'ensemencement en lignes, a voulu contribuer à l'adoption de cette excellente mé-

thode, en offrant à la grande propriété un semoir à dix socs, simple, d'une construction facile et peu coûteuse. Ce semoir, qui est à trémie, a besoin d'un régulateur qui répartisse également la semence. L'auteur s'occupe de perfectionner cet instrument, qui, entre ses mains, deviendra, sans aucun doute, susceptible de rendre de grands services à l'agriculture.

M. CARON, marchand de fer, à St.-Valéry-sur-Somme.

N° 519—Le petit semoir à la main de M. Caron a été l'objet d'une attention particulière. Destiné à ensemencer les menues graines, il peut aussi convenir pour les céréales, et ce n'est pas sans raison que le catalogue le qualifie de semoir de la petite propriété. Son prix, qui n'est que de douze francs, le met à la portée des moindres fortunes, et désormais, le petit propriétaire, qui ne cultive que quelques mencaudées pour l'entretien et la nourriture de sa famille, ne sera pas privé de l'avantage d'ensemencer en lignes. La commission reconnaissant le service que peut rendre l'ingénieux semoir de M. Caron, a décerné, à son auteur, une mention honorable.

PRODUITS AGRICOLES.

M. GIRAUD-PILLON, fabricant de chicorée-café, à St.-Saulve, près Valenciennes.

N° 577 *bis*. — La chicorée est une branche bien importante de la culture et du commerce de notre arrondissement. Introduite, il y a environ quarante ans, par M. Giraud père, elle a enrichi trois communes auparavant très-pauvres, et fait la fortune de plusieurs agriculteurs et fabricans. Mais, depuis quelques années, une

concurrence outrée semble devoir lui être préjudiciable; elle est telle que l'on offre aujourd'hui de la chicorée toute préparée et en sac, à un tiers meilleur marché que ne coûte la racine à l'état de cossette. Il a donc fallu pour cela que le produit perdît considérablement de sa qualité par l'introduction de matières étrangères. De là le discrédit dans lequel est tombé depuis quelque tems le café-chicorée, qui est cependant appelé à rendre de grands services à la classe peu aisée des grandes villes, surtout dans les mauvaises années où le pain est cher, les légumes et les fruits rares. En 1829, 30 et 31, la chicorée-café prise avec du lait a été très-utile à la population ouvrière de Paris: c'était souvent la seule nourriture chaude que les malheureux pussent prendre dans un jour. Elle est saine, fortifiante, elle stimule les organes digestifs et les empêche de tomber dans l'atonie que ne manquerait pas de produire une alimentation insuffisante et de mauvaise qualité. Nous ne craignons pas de le dire, la chicorée a été pendant ces trois années une *Manne* bienfaisante pour des milliers de malheureux. Combien sont donc coupables ceux qui, par une odieuse soif du gain, falsifient ou corrompent peut-être cet aliment du pauvre!

C'est moins aux fabricans qu'il faut s'en prendre qu'aux entrepositaires de Lille, qui, pour s'assurer de gros bénéfices, ne craignent pas de n'acheter qu'à vil prix ce qu'ils revendent en proportion fort cher.

Malgré la difficulté de placer avantageusement les chicorées de bonne qualité, plusieurs fabricans de ce pays ont su, par l'économie introduite dans leurs usines et dans leurs procédés, soutenir la concurrence pour le prix, sans altérer le produit. M. Giraud-Pillon est de ce nombre: il a fait de grands efforts pour conserver à cet utile commerce toute son importance. Il a étendu ses relations au-delà des mers, et il suffit à peine à ré-

pondre aux demandes considérables qui lui sont faites d'Angleterre et des colonies.

En encourageant cette industrie dans la personne d'un des fabricans les plus recommandables, la Commission a désiré redonner une vie nouvelle à ce grand commerce, démasquer la fraude qui le bannirait de notre pays dont il fait en partie la richesse, et contribuer à faire remonter le prix de cette denrée à un cours qui permette de la donner pure, afin qu'elle soit saine et d'un usage vraiment utile. (Médaille d'argent).

M. FALLY, fabricant de chicorée, à Saint-Saulve, près Valenciennes.

N° 546 — La chicorée que M. Fally a exposée n'a pas paru à la commission de moindre qualité. Le même fabricant a aussi exposé du café de pomme de terre. Cette introduction ne semble pas heureuse. La pomme de terre torréfiée peut bien, comme toute autre racine, donner à l'eau dans laquelle on en fait bouillir la poudre, la couleur et l'apparence du café, mais rien de plus. Ces tubercules, si utiles sous d'autres rapports, n'ont ni huile essentielle, ni principe amer, ni rien qui les rapprochent du café. Quel pourrait donc être l'avantage de la poudre présentée par M. Failly ? Peut-être de satisfaire le goût de quelques personnes qui la préfèrent à toute autre substance. Il ne faut pas disputer des goûts.

M. HUART, à Paris, rue du Faubourg St.-Martin, N° 103.

Sans N°. — L'exposition était déjà ouverte, lorsque M. Huart nous a envoyé quelques grammes de sucre de maïs bien cristallisé; mais aucun détail n'accompagnait cet envoi. Nous ne pouvons donc rien dire sur ce produit considéré dans les avantages qu'il pourrait présenter à l'industrie.

La même boëte qui le contenait, renfermait aussi quelques très-petits échantillons d'un papier très-grossier fait avec de la pulpe de betterave. Nous ne doutons pas que l'on ne puisse employer à la fabrication d'une sorte de papier, cette substance qui contient beaucoup de ligneux propre à cet usage; mais malgré les échantillons que nous avons sous les yeux, nous croyons que les moyens d'y parvenir restent encore à trouver. Cependant, nous devons des remercîmens à M. Huart; ses tentatives pourront, sans doute, avec de la persévérance, le conduire au but qu'il désire atteindre.

M. **TISSOT**, sous-brigadier des douanes, à Jenlin, arrondissement d'Avesnes.

N° **952**. — *Cornichons-serpens de la Jamaïque.*

M. Tissot s'est livré avec succès à la culture de cette plante potagère qui produit des fruits tellement semblables à un reptile pour la forme, que quand on apporta à Valenciennes les cornichons dont nous parlons, l'employé de l'octroi qui visita le panier, recula d'effroi, croyant voir, prêt à s'élancer sur lui, un énorme et horrible serpent.

Deux cornichons de cette espèce, désignée par les botanistes sous le nom de *cucumis flexuosus*, L., étaient exposés : l'un avait 1 mètre 80 centimètres de longueur, sur 24 centimètres de grosseur; l'autre 1 mètre 20 centimètres de long, sur 16 centimètres de grosseur.

Le *cucumis flexuosus* n'est pas originaire de la Jamaïque, mais des Indes orientales; il est cultivé très-communément en Italie, où on le mange comme concombre : il est plus sucré et plus parfumé que les autres. Dans notre pays, il ne peut être mangé que confit, mais il forme un excellent cornichon.

Les horticulteurs qui seraient curieux de le cultiver, pourront sans doute s'en procurer des graines chez M. Tissot.

ARTS CHIMIQUES.

Mad. BRETON, sage-femme brèvetée, à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, n° 24.

N° 507. — Mamelons artificiels pour favoriser l'allaitement maternel chez les femmes qu'une conformation vicieuse ou une maladie du mamelon aurait empêchées de nourrir.

N° 508. — Biberons pour l'allaitement artificiel.

Des soins que nous recevons dans notre première enfance dépend souvent tout notre avenir. Personne ne sait mieux qu'une tendre mère ce qui convient à son enfant; elle seule a le talent d'écarter de son berceau la douleur et les maux qui le menacent à son entrée dans la vie; elle seule est ingénieuse à rendre douces et calmes les premières impressions qu'il reçoit, et qui doivent influer sur son caractère et son esprit. Il serait donc à désirer que toutes les mères pussent nourrir leurs enfans; il en résulterait des conséquences physiques et morales de la plus haute importance. Mais une foule de circonstances les forcent souvent à renoncer à ce devoir si doux à remplir. Mad. Breton en a diminué le nombre, et, par l'utile invention de ses biberons et des mamelons artificiels, il est bien rare qu'une mère ne puisse allaiter elle-même, ou du moins conserver auprès d'elle son enfant, pour lui prodiguer les soins que réclame son âge. Tout enfant, si délicat qu'il soit en naissant, peut être soumis à l'allaitement artificiel et au régime que prescrit Mad. Breton dans le petit livre qu'elle intitule l'Amour maternel. Il s'en trouvera bien mieux que du lait ou trop vieux ou mal sain d'une nourrice négligente. Tous les médecins sont de cet avis, et l'expérience prouve qu'ils ont raison.

Un rapport très-bien fait et très-favorable à l'utile invention dont nous parlons, a été lu à l'académie royale de médecine, par le docteur Reveillé-Parise, le 24 février dernier; comme ce rapport accompagne tous les envois que fait Mad. Breton, nous nous dispenserons d'entrer dans aucuns détails ni sur le procédé, ni sur l'appareil. Nous nous contenterons de dire que cette habile sage-femme est la seule qui ait trouvé le moyen de faire des mamelons incorruptibles, et que la préparation qu'elle emploie n'a rien de corrosif, rien qui puisse irriter la bouche de l'enfant, lui causer des aphthes, ou nuire à la dentition.

Dans un pays où la tendresse maternelle est extrême, plus d'une bonne mère se féliciteront d'avoir appris à l'exposition qu'il existe un moyen simple, facile et sûr de se passer d'une nourrice étrangère, si la faiblesse de leur constitution ou une maladie accidentelle les prive du plaisir d'allaiter leurs enfans; elles nous saurons gré de leur rappeler qu'un dépôt des appareils de Madame Breton vient d'être établi chez M. Luzardy-Fontaine, place d'Armes, à Valenciennes.

Mad. Breton a déjà obtenu plusieurs médailles ; le jury de Valenciennes a cru devoir lui décerner une mention particulière, récompense qu'elle réserve aux objets qui, ayant ailleurs obtenu les récompenses du premier ordre, sont au-dessus de celles qu'il pourrait leur décerner.

MM. PAYOT et REGNIER, pharmaciens, à Paris, rue des Lombards, au Marc-d'Or.

N° 634 et 635. — La Commission de l'exposition ne pouvait méconnaître l'utilité des pharmacies portatives inscrites sous ces numéros. Rien d'essentiel n'y manque; on a su, dans une caisse de médiocre grandeur, réunir un grand nombre de médicamens, d'appareils et d'instrumens les plus usuels.

Tout grand propriétaire, tout manufacturier qui habitent loin des officines, et qui occupent beaucoup d'ouvriers devraient se procurer une de ces utiles pharmaties, afin de pouvoir, lorsqu'il survient un accident, présenter au praticien appelé, les moyeus de porter des secours efficaces. Que de tems se passe souvent, avant que le remède ou l'appareil puisse être appliqué. Il faut d'abord faire venir le médecin, mais il lui manque l'instrument ou le médicament qui eût sauvé le malade ou le blessé : plusieurs heures vont se passer encore, et quand il arrivera, il sera trop tard; ou, appliqué en l'absence du médecin par des mains inhabiles, il produira peu d'effets.

Il est vrai de dire que ces pharmacies ne sont pas une invention nouvelle. Pendant l'occupation, les Anglais en ont apporté dans ce pays ; elles ne différaient que de grandeur. Celles de M. Payot réunissent de grands avantages, et encore une fois, nous en conseillons l'acquisition à tous les grands établissemens, aux maisons riches et éloignées des villes, ainsi qu'à ceux qui voyagent avec luxe et précaution ; mais le prix en est trop élevé pour le chirurgien d'armée, de campagne et même pour le capitaine de long cours.

Dans tous les cas, ces pharmacies ne conviennent que confiées à un homme de l'art, ou pour les soins d'eaux de rose ou de Cologne; elles deviendraient bien funestes à qui voudrait en faire usage avec ignorance et sans discernement. (Mention honorable.)

M. LEPERDRIEL, pharmacien, à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, n° 78. Dépôt à Valenciennes, chez M. Milot, pharmacien, rue du Quesnoy.

N° **619**. — *Produits pharmaceutiques et appareils pour le pansement des vésicatoires et cautères.*

C'est une spécialité dans la pharmacie, et nous croyons

que le pansement des vésicatoires peut y gagner. Ces appareils sont très commodes pour ceux qui veulent se panser eux-mêmes, sans confier à personne le secret de l'exécutoire qu'ils portent. On est dispensé d'avoir recours, pour se les procurer, à diverses personnes souvent indiscrètes : une seule boëte renferme tout ce qui est nécessaire. On voit que M. Leperdriel, sans être l'inventeur de ces préparations ou appareils, a du moins le mérite de les avoir réunis en un seul faisceau, et diminué par là cette répugnance que le médecin rencontre souvent quand il prescrit ces topiques efficaces.

Le taffetas rafraîchissant et épispastique (mots antipathiques), ne parait pas dénué de la seconde qualité.

Le taffetas dit rafraîchissant est plus gommé et doit produire une fraîcheur agréable et utile dans les démangeaisons.

Le papier pour pansement est du papier Joseph, que nous croyons trop absorbant pour remplacer le linge avec économie.

Les pois épispastiques sont de petites orangettes sèches qu'on trouve partout.

Les plaques, si utiles pour se panser seul, doivent, selon nous, être faites en toile matelassée et piquée, ou en tissu qui n'exerce pas de compression trop forte : c'est une qualité que nous pouvons encore accorder à la plaque en gomme élastique de M. Leperdriel, mais que nous refusons tout-à-fait à la plaque métallique.

Quant à l'essence contre les punaises et les fourmis, nous désirons vivement, dans l'intérêt de M. Leperdriel, et pour le repos de ceux qui ont de ces insectes dans leurs maisons, qu'elle les en débarrasse, mais nous ignorons les essais qu'on a pu en faire à Valenciennes et dont le tems donnera le résultat. (Mention honorable.)

MM. NYS et LONGAGNE, Fabricans de cuirs vernis de toute couleur, brevetés et fournisseurs de la maison du Roi, à Paris, rue de Lorillon, N° 27.

N° **631**. — La grande réputation que s'est acquise la maison Nys et Longagne, pour la fabrication des cuirs vernis, nous dispense d'entrer dans de longs détails sur les produits qu'elle a envoyés à l'exposition de Valenciennes. Chacun a pu s'assurer de l'éclat, de la solidité et de la souplesse du vernis ; à ces différentes qualités le vernis en joint une autre non moins importante, celle de n'altérer en aucune manière la force du cuir.

Grâce aux efforts de ces habiles fabricans, les cuirs vernis français sont maintenant recherchés en Angleterre, qui, depuis longtems, obtenait la préférence du commerce pour ce genre de produits. Aussi une médaille d'argent leur fût-elle décernée par le jury de l'exposition générale de 1834. De pareils succès mettent MM. Nys et Longagne, au-dessus des récompenses qu'aurait pu leur décerner la commission qui a préféré les mettre hors ligne par une mention toute particulière.

M. HOCQUES-DESMASURES, Fabricant de poteries et de briques réfractaires, à Valenciennes.

N° **591**. — Les briques réfractaires fabriquées par M. Hocques-Desmasures, sont très-recherchées pour les fourneaux à haute température, tels que ceux destinés au travail du fer. Il fabrique également des briques réfractaires de grandes dimensions qui servent à la construction des fourneaux d'affinage et qu'il envoie jusqu'à Paris. Les produits exposés cette année par M. Hocques, étaient plus remarquables que ce qu'il a fait jusqu'à présent, à cause des grandes dimensions et des formes variées, qu'il a su donner à ses briques, en leur

conservant, en même-tems, une très-grande solidité. Il suffit d'avoir suivi un peu le travail des fabriques de poterie, pour connaître les difficultés que présente le séchage et la cuite des pièces de grandes dimensions, d'épaisseur inégale, dans la composition desquelles il entre une assez forte proportion d'argille plastique. La plupart de ces pièces étaient cintrées ; elles ne présentaient ni fentes, ni gerçures et avaient parfaitement conservé leurs formes. Elles sont destinées au montage des fourneaux pour la fabrication du gaz et doivent en simplifier l'exécution. Elles peuvent être d'un emploi très-avantageux pour d'autres constructions du même genre.

Nous avons remarqué aussi des vases en terre cuite, dont la surface et les formes s'étaient très-bien conservées à la cuite, et un appareil contre la fumée destiné à être placé au sommet des cheminées. Cet appareil nous paraît réunir plus de conditions que ceux généralement employés pour faciliter le dégagement de la fumée et empêcher le vent de s'engoufrer dans la cheminée et de produire des doubles courans. D'ailleurs l'expérience en a déjà prouvé les bons effets. Cet appareil est employé à Anvers ; M. Hocques l'a perfectionné dans la manière de fixer les conduits latéraux qui donnent issue à la fumée.

La commission, voulant récompenser M. Hocques-Desmasures des perfectionnemens qu'il a apportés dans la confection de ses poteries et briques réfractaires, lui a décerné une médaille d'argent.

M. **MOREAU**, Fabricant de briques réfractaires, chez M. Levasseur, à Anziu.

N° **625**. — Les briques réfractaires de M. Moreau sont presqu'entièrement composées de sable, aussi ne

présentent-elles que peu de résistance. Elles supportent une température assez élevée, cependant soumises pendant dix minutes à un bon feu de forge, elles se sont fondues à deux lignes de profondeur ; ce qui indique que M. Moreau a encore des améliorations à apporter dans le choix de ses matières premières.

M. **RICHARD-RICHIR**, Fabricant de briques réfractaires, à Anzin.

N° **667**. — **M.** Richard-Richir a exposé des briques réfractaires qui peuvent convenir très-bien pour des foyers à température moyenne, tels que ceux de chaudières à vapeur. Nous appuyons notre opinion sur l'exemple même que l'exposant nous a soumis, d'une brique qui a été douze heures dans un fourneau à réverbère d'Anzin. Cette brique était scorifiée assez profondément et sa surface poreuse indiquait que des bulles de gaz s'étaient dégagées en abondance pendant la fusion. Nous les regardons néanmoins comme très-convenables pour des températures un peu moins élevées.

M. **MOZARD**, Fabricant de papier de sûreté, à Paris, rue Vivienne, N° 3 ; dépôt à Valenciennes, chez M. Binois, papetier-relieur, rue du Quesnoy.

N° **629**. — Echantillons d'un nouveau papier sur lequel l'écriture ne peut être enlevée par aucun agent chimique, sans qu'il en reste des traces.

N° **630**. — Papier filigrané.

Les essais nombreux que la chimie a faits dans ces derniers tems pour trouver une encre indélébile, et rendre impossible l'altération des écritures ont été sans résultat. Les encres les plus stables n'ont pu résister aux agens chimiques ou a de simples lavages à l'eau longtems pro-

longés. Il a donc fallu chercher, dans la fabrication du papier lui-même, le moyen de rendre la falsification impossible. Le papier de sûreté de M. Mozard paraît avoir résolu ce grand problême ; il est complètement *sali* et dénaturé par les agens chimiques les plus faibles qui pourraient servir à enlever l'écriture.

Pour augmenter les difficultés que présente une falsification sur un pareil papier, on a imaginé d'introduire dans l'intérieur de la feuille un filigrane en couleur fugace, dont la disparution attesterait un faux. Chaque administration, chaque maison importante pourrait avoir son filigrane particulier qui la ferait reconnaître et qui serait comme une *Marque* de ses écritures. Mais, ici, nous avons une objection à faire : si le filigrane est imprimé avec une couleur végétale peu stable, ne sera-t-il pas détruit par l'action prolongée de la lumière ? Inconvénient grave, puisque l'écrit pourrait alors être réputé falsifié. S'il est imprimé avec de l'encre ordinaire, il offre moins de sécurité encore, puisqu'il sera possible, avec une patience infinie sans doute, mais dont les faussaires ont donné plus d'un exemple, de le faire reparaître, après l'avoir enlevé, en rendant de la couleur au sel de fer qui restera incorporé dans la pâte du papier. Nous n'avons pu soumettre le papier filigrané à ces diverses épreuves, mais quoique le filigrane ne soit qu'un accessoire un surcroît de précaution ajouté au papier de sûreté, nous avons cru devoir faire ces réflexions, sur une découverte qui se rattache de si près à la morale publique et aux intérêts matériels de la société.

Le papier de sûreté que nous avions à examiner méritait donc toute notre attention. De quelle importance, en effet, ne serait pas l'usage général d'un papier qui ne se prêterait à aucune falsification ? Que de familles, que de négocians, que d'administrateurs, que de magistrats

sont victimes ou dupes d'un crime plus commun qu'on ne pense, parce que l'habileté des faussaires leur assure le plus ordinairement l'impunité. Les particuliers, le commerce, l'administration doivent donc faire des vœux pour que l'industrie invente des moyens plus puissans que les lois pour rendre vaines les tentatives des faussaires.

Si le papier de sûreté présenté aujourd'hui n'est pas encore généralement adopté, à quelle cause faut-il l'attribuer ? Est-ce à l'état encore imparfait de la découverte ? Nous commençons par déclarer que nous ne le pensons pas, et que le papier de M. Mozard, s'oppose bien réellement à toute altération d'écriture qui consisterait à enlever, par des agens chimiques, les caractères tracés, pour en substituer d'autres. Mais c'est que l'usage des meilleures choses ne se répand jamais qu'avec lenteur, et que le public souvent trompé est d'autant plus circonspect que la découverte qu'on lui annonce a plus d'importance : c'est aussi, nous le croyons, parce que la fabrique de M. Mozard n'offre pas d'assez grands avantages au commerce de détail ; le papier ordinaire est à si bas prix dans les fabriques, et se vend proportionnellement si cher aux consommateurs, que les marchands débitans ne se fourniront chez M. Mozard, que quand le public les y forcera par ses demandes : c'est parce que le papier de sureté, quoiqu'excellent sous la plume, ne parait pas encore susceptible de toutes les belles nuances et peut-être de tous les dégrés de force des papiers ordinaires : c'est, enfin, parce que dans une invention de cette importance, il faut que le Gouvernement donne le premier l'exemple de la confiance, en adoptant ce papier pour ses bureaux et pour le timbre.

Nous appelons donc l'attention du public sur cette grande et utile invention ; nous conseillons au proprié-

taire de cette fabrique de chercher les moyens de livrer ses produits à des prix plus avantageux au commerce de détail ; et nous désirons vivement que le Gouvernement favorise, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, une entreprise qui promet de si grands résultats.

Une médaille d'or n'eût pas été une récompense supérieure à la découverte d'un papier de sûreté qui offre déjà toutes les conditions principales que l'on puisse désirer. Mais le jury s'est trouvé fort embarrassé : M. Mozard a bien, il est vrai, le mérite d'avoir perfectionné ce papier, mais il n'en est pas l'inventeur. Avant de prononcer sur la récompense, le jury avait donc à résoudre ces deux questions : En quoi consistait la découverte dans son principe ? Quel perfectionnement M. Mozard y a-t-il apporté ? Or, ces questions sont insolubles pour lui, puisque les procédés de la fabrication du papier de sûreté sont un secret. Dans l'impossibilité de déterminer quelle part revient à chacun, et pour ne pas décerner une récompense inférieure au mérite, ce qui pourrait porter préjudice à l'exposant, le jury a cru qu'il serait sage à lui de se borner, cette année, à appeler de tous ses vœux l'attention du public, sur une découverte nouvelle qui doit l'intéresser à un si haut degré.

M. CHARROY, Artificier du Roi et des fêtes de la ville de Paris, rue du faubourg du temple. n° 124.

N° **925**. — M. Charroy est un des hommes qui ont le plus contribué à porter la pyrotechnie au point de perfection qu'elle a atteint aujourd'hui. On a pu se faire une idée, par les pièces simulées qu'il a mises à l'exposition, de l'effet que produisent les combinaisons variées de ses feux. Du reste, ce n'est point seulement d'après l'ingénieuse disposition de ses pièces que la Commission a établi son

jugement ; M. Charroy a fait partir devant elle plusieurs pièces d'artifice qui ont donné les résultats les plus brillans.

M. Charroy ne s'est pas borné à diriger son art et ses connaissances en pyrotechnie vers l'embellissement de nos fêtes publiques ; il a su donner à plusieurs de ses découvertes un but réellement utile : telles sont les torches ou les lances qui s'allument de suite lorsqu'on les frappe contre un corps dur et produisent instantanément la plus vive lumière. Elles peuvent être d'un grand secours dans des cas de dangers imprévus ; plusieurs produits du même genre, à l'usage de la guerre et de la marine, font honneur aux connaissances et à l'esprit inventif de M. Charroy. La Commission lui a décerné une Médaille de bronze.

M. DORUS, Amidonnier, à Valenciennes, rue du bœuf.

N° 538. — L'amidon exposé par M. Dorus ne laisse rien à désirer, sous le rapport de la blancheur et de la pureté que l'on recherche dans cette espèce de produit ; néanmoins dans cette fabrication comme dans beaucoup d'autres, il est difficile de juger de la qualité des prodnits sur un seul échantillon qui a pu être choisi pour être exposé ; aussi devons-nous plutôt appeler l'attention des consommateurs sur les procédés qu'emploie M. Dorus, pour l'extraction, le lavage et le séchage de l'amidon, procédés qui réunissent les conditions les plus favorables pour une bonne fabrication.

La Commission, pour récompenser M. Dorus des perfectionnemens qu'il a apportés dans sa fabrique, lui a décerné une médaille de bronze.

M. GOUTTIÈRE, Amidonnier, à Valenciennes.

L'amidon exposé par M. Gouttière est de très-belle

qualité, il a été lavé convenablement comme l'indiquent sa blancheur et sa pureté. La Commission n'a que des éloges à donner à M. Gouttière (Mention honorable.)

M. GOYON, Conservateur du Mobilier du Musée Royal Grec et Egyptien et de la Galerie d'Orléans, rue de la Lune, n° 18, à Paris.

N° 579 et suiv.—Les préparations de M. Goyon pour le nettoyage et l'entretien des meubles, des marbres, et pour lustrer tous les métaux polis, ont déjà valu à leur inventeur des encouragemens, lors de notre exposition de 1833. Les essais que nous avons faits de ces différens produits, qui ont chacun leur but spécial, ont parfaitement réussi, et attestent les perfectionnemens que M. Goyon a su apporter dans leur composition.

La pâte destinée pour l'entretien des meubles donne en quelques instans un éclat remarquable au vernis, mais il ne faut pas l'employer sur des meubles dont le vernis est usé.

La préparation pour aviver les dorures mattes et brunies, celle pour rendre l'éclat à l'argenterie et au plaqué, celle enfin pour lustrer l'acier, le fer blanc, le cuivre et généralement tous les métaux polis, nous ont donné des résultats satisfesans; cette dernière est surtout convenable pour le cuivre poli qui conserve plus longtems son brillant. Il est important que les objets que l'on doit traiter par ces compositions, soient parfaitement nettoyés et polis. (Rappel de médaille de bronze.)

M. DIDIER, Fabricant de chandelles, à Paris.

N° 535.—Les chandelles de M. Didier méritent d'être recommandées aux consommateurs : elles brûlent avec une lumière très-blanche, sans odeur ni fumée, et en formant la capsule à la manière des bougies. Celle que nous avons essayée a duré onze heures; la lumière que

donnent ces chandelles n'a pas une grande intensité, il est vrai, attendu que la mèche n'a qu'un faible diamètre, mais ce défaut est racheté par une plus longue durée. Ce que l'on doit considérer ici, c'est la lumière produite pour une certaine dépense : or, on ne doit pas s'attendre à obtenir du suif, une lumière plus économique que celle des chandelles ordinaires ; mais on peut demander un éclairage plus propre, ou sans odeur, c'est le résultat qu'a atteint M. Didier (Mention honorable.)

M. BOISARD, Fabricant de chandelles, à Valenciennes.

Sans numéro. — Les chandelles au suif épuré de M. Boisard se rapprochent beaucoup des précédentes, et nous leur appliquons les mêmes réflexions : nous pensons néanmoins que M. Boisard doit encore apporter des améliorations dans la manière de purifier le suif: celui ci nous a paru un peu trop mou, ce qui indique qu'il conserve une trop grande quantité d'huile liquide ; il en résulte que la chandelle est plus sujette à couler. Du reste les chandelles de M. Boisard ont mérité les éloges de la Commission (Mention honorable).

M. MENUEL, Négociant en épiceries, fabricant de savons, cloître St-Méry, N° 14, à Paris.

N° 623. — M. Ménuel a exposé des savons de diverses espèces provenant de sa fabrique (*voir le catalogue*). Les essais auxquels nous les avons soumis, nous ont prouvé leur bonne composition. Le savon solide au suif épuré, qu'il vend pour le décreusage de la soie, au prix de 12 fr. les 100 kilogrammes, nous a paru posséder les qualités annoncées par M. Ménuel.

Le savon vert d'eau, celui à l'huile de Palme, destinés au blanchissage, ceux à la résine paraissent égale-

ment bien fabriqués, l'avantage de ce dernier, pour le lessivage avec les eaux de puits et même de mer, est constaté depuis longtems. La résine n'entrant point comme les corps gras en combinaison intime avec les alcalis, leur laisse toutes leurs propriétés chimiques et ne forme pas de combinaisons avec les sels calcaires ou autres dissous dans l'eau.

Les savons mous de M. Ménuel, quoique bien préparés, nous ont paru trop mordans et trop secs pour la toilette ; quant au lessivage, nos blanchisseuses attachent une grande importance à avoir une eau un peu visqueuse, avantage réalisé par nos savons verts et que nous n'avons pas obtenu, avec les savons mous de M. Ménuel ; ces savons d'ailleurs dégraissent bien et sont sans odeur ; c'est un mérite que n'ont point les savons verts. M. Ménuel ne nous a point fait connaître le prix de son savon mou. Il a adopté, pour les livraisons des savons solides de sa fabrique, l'enfûtage en tonnes ou barils ; ce qui facilite une diminution de 10 fr. par 100 kilogrammes. (Mention honorable).

M. (JULES) BERVILLE, Fabricant de couleurs fines, à Paris rue de la chaussée d'Antin, n° 29.

N° **499** et suiv. — Les couleurs fabriquées par M. Jules Berville, tant pour l'aquarelle que pour la miniature, sont très estimées des artistes ; la plupart peuvent rivaliser avec les couleurs anglaises et elles joignent à cela l'avantage d'être d'un emploi plus facile. Leur forme de pastille permet de les coller aisément sur la palette, et l'on peut les employer jusqu'à la fin sans qu'elles s'écaillent ou se détériorent par l'action de l'eau. M. Berville a donc apporté un perfectionnement dans la fabrication des couleurs, et mérite une Mention honorable.

Mad. Ve GELLÉ, à Saint-Saulve.

Sans numéro. — Nous regrettons que toutes les industries de notre arrondissement n'aient pas été représentées à l'exposition. On n'en comprend pas le but, lorsqu'on se croit obligé de fabriquer, pour y figurer, des pièces extraordinaires que le commerce ne réclame point. Ce sont, au contraire les produits les plus usuels qui devraient former la partie importante d'une exposition ; elle offre alors aux fabricans les moyens de s'instruire par l'étude des produits les mieux confectionnés de chaque fabrique, et elle apprend aux consommateurs où ils trouveront les objets de meilleure qualité et du prix le plus avantageux : tel est sans doute le motif qui a engagé Mad. Ve Gellé à exposer les produits de sa verrerie ; et, bien qu'elle se soit trouvée seule, nous pouvons affirmer que les bouteilles exposées n'auraient craint la concurrence d'aucune fabrique rivale. L'omogénéité du verre, la solidité, la bonne forme des bouteilles, la pression intérieure qu'elles peuvent supporter, et à laquelle elle sont soumises dans la fabrique même, à l'aide de la presse hydraulique, quand cette épreuve est exigée par le commerce, assurent la vente des produits de cette usine. C'est aussi d'après ces considérations que la Commission a pensé devoir mentionner honorablement la verrerie de Mad. Ve Gellé.

ARTS PHYSIQUES.

M. PAPE, Facteur du Roi et de l'Académie Royale de musique, à Paris, rue de Valois, n° 10.

N° 949. — Notre exposition avait attiré un grand con-

cours parmi les facteurs de pianos, et ce n'est sûrement pas sans une perspective de quelques placemens, que ces MM. ont pris la peine de venir eux-mêmes nous faire entendre et apprécier toutes les qualités de leurs instrumens ; nous aimons à croire qu'ils n'auront pas été trompés dans leur attente. C'est aussi, pour le pays, une preuve certaine des progrès que le goût pour la musique y fait tous les jours.

Rendons grâces à M. Pape, dont la réputation est si bien établie, de n'avoir pas dédaigné une exposition de province, pour nous faire connaître un instrument parfait, qui réunit en même-tems les avantages d'un mécanisme nouveau, dont le mérite n'a pas été moins apprécié par tous nos amateurs, qu'il ne l'avait été à l'exposition de la Capitale.

Puisse, notre Mention toute particulière, contribuer à étendre la clientelle de l'exposant. C'est la seule récompense que nous puissions lui offrir après la médaille d'or qu'il a obtenue à Paris.

MM. ROLLER et BLANCHET, Facteurs de la Reine et de l'Institut de France, à Paris, rue Haute-Ville, n° 16.

N°s **81**, **82**, **83**. — Les trois pianos exposés par ces facteurs distingués ont soutenu la brillante réputation que cette maison avait déjà obtenue à notre précédente exposition. Ses instrumens d'une construction si élégante réunissent, en même tems, tous les avantages désirables ; on a paru craindre seulement que les transpositeurs soient sujets à se déranger, ce qui présenterait non-seulement moins de garantie, quant à la solidité, mais aussi beaucoup d'embarras pour des réparations urgentes. (Rappel de médaille d'argent.)

M. BERNHARD, Facteur de pianos, à Paris, rue Saint-Maur-du-Temple, n° 17.

N° **922**. — Le piano exposé par cet habile facteur

a été considéré par nos amateurs comme un instrment parfaitement soigné et digne de soutenir coucurrence des autres facteurs, pour l'éclat du son et le fini du mécanisme. (Médaille d'argent.)

M. BIERSTAEDT, Facteur de pianos et de harpes, rue Montmartre, n° 127, à Paris.

N° 4. — Il a exposé un piano carré, dont les sons moëlleux et flatteurs ont souvent charmé les nombreux amateurs qui se sont occupés de la partie instrumentale de notre exposition. On eût désiré trouver à cet instrument plus d'éclat, et il faut espérer que cet avantage, si nécessaire à un instrument destiné a être entendu dans un salon, se développera, lorsqu'il aura été joué pendant quelque tems. (Médaille de bronze.)

M. ROGER, Facteur de pianos, à Paris, rue de Seine-Saint-Germain, n° 32.

N° 676. — L'exposant n'a pas été heureux dans le choix du piano qu'il nous a adressé, et, tout en reconnaissant à cet instrument les qualités qui doivent assurer la réputation de son auteur, il manque essentiellement de sons moëlleux.

MM. SOUFFLETO et Ce., Facteurs de pianos, à Paris, Boulevard-St-Denis, n° 4.

N° 980. — Deux pianos droits.

Ces deux instrumens, s'ils eussent été côtés à des prix plus modérés, auraient pu fixer l'attention d'un plus grand nombre d'amateurs qui recherchent des instrumens d'un petit volume et à des prix qui permettraient de les confier à des commençans. Il est un fait qu'il est utile de remarquer; c'est que MM. les facteurs de pianos s'occupent

trop peu de bien soigner les instrumens à bon marché qui trouveraient cependant un grand débit. C'est ainsi que les facteurs allemands offrent au commerce des pianos très-bons de 400 à 1,000 francs, tandis MM. les facteurs de Paris n'offrent rien de passable au-dessous de 1,000. Tous leurs soins se reportent sur les pianos de luxe auxquels un petit nombre de familles peuvent atteindre.

M. MULLER, Facteur d'orgues expressifs et de pianos, à Paris, rue de la Ville-Levêque, n° 42, Faubourg St.-Honoré.

N° **948**. — Un orgue expressif.

Le mérite de cet instrument a été apprécié par la foule d'amateurs qui ont assisté au concert donné à l'occasion de la fête de Valenciennes et au profit des salles d'asiles, où il a produit un effet merveilleux. Cet instrument, dont les sons suaves et mélodieux portent à l'âme, se suffit parfaitement à lui-même et offre, au chant romantique, un accompagnement précieux, qui ne saurait être remplacé par aucun autre. On se rappellera sûrement la cantate si touchante que Mme Delahis, nous a fait entendre à cette occasion avec accompagnement de l'orgue expressif. M. Muller ne pouvait choisir une circonstance plus heureuse pour nous mettre à même de connaître toute la perfection de son orgue qui lui a fait décerner une Médaille de bronze.

M. DEVRED (ALEXANDRE) Organiste de la cathédrale de Cambrai, facteur de pianos, à Cambrai.

N° **850**. — L'instrument exposé par M. Devred, de Cambrai, ne pourra qu'ajouter à la réputation déjà très répandue des instrumens qui sortent de ses ateliers.

Il a été entendu avec autant de plaisir que d'intérêt.

Cette nouvelle invention tiendra un rang fort distingué parmi les nouvelles découvertes. (Mention honorable.)

M. **DELACOUX**, à Paris, Impasse Cendrier, n° 1.

N°s **526** et **527**. — Tous les instrumens exposés par cet habile Luthier ont mérité les éloges de tous les amateurs qui les ont vus et éprouvés.

La harpe est facile à jouer, elle a flatté toutes les personnes qui l'ont entendue par la régularité, la force et la pureté de son harmonie. Ces avantages paraissent dûs aux cornets acoustiques que cet habile facteur a eu l'heureuse idée d'y adapter. Le violon est bien coupé, très-soigné, et présente les meilleures chances d'un instrument très-distingué, lorsqu'il aura son âge et qu'il aura été travaillé par des mains habiles. (Médaille de bronze.)

M. **BERNARDET**, Luthier, à Paris, rue Croix des Petits-Champs, n° 23.

N°s **496** et **98**. — M. Bernardet a exposé un quatuor d'instrumens dont le siècle prochain pourra seulement apprécier toute la valeur: en attendant, qu'il nous soit permis de faire observer à l'auteur de ces instrumens, que pour les livrer à des prix aussi élevés, on pourrait lui demander une meilleure exécution à imitation des anciens patrons et surtout un vernis moins commun qui serait plus flatteurs dans des instrumens de prix.

M. **VERNUS** (CHARLES) Serrurier-poëlier, rue des Anges, à Valenciennes.

N°s **700** et **701**. — Deux cheminées Prussiennes garnies en cuivre, dont une est d'une grande élégance.

M. Vernus nous a prouvé son habileté et son bon goût, mais il n'a pas, dans la construction de ses foyers,

assez profité des judicieuses observations qui ont été consignées dans le rapport de l'exposition de 1833. Les foyers étaient construits sur l'ancien modèle, c'est-à-dire, avaient la forme d'un parallèlipipède ouvert sur l'une de ses faces les plus larges, au lieu d'être elliptiques ou de présenter les côtés inclinés sur le fond à angles très-obtus, pour diriger dans l'appartement le calorique réfléchi. L'une des cheminées était à caforifères et doit bien chauffer, malgré l'imperfection du foyer. Toutes les parties de ces appareils sont parfaitement traitées et font un grand honneur à M. Vernus, auquel le jury a décerné une Médaille de bronze.

M. **LEFEBVRE**, Fabricant de cheminées Prussiennes, rue du Quesnoy, à Valenciennes.

N° **611**. — Une cheminée en cuivre à bouches de chaleur.

La même élégance, la même perfection de travail se remarquent dans cette cheminée, et aussi le même défaut que dans celles de M. Vernus. Le foyer, par sa forme, laisse établir dans les angles droits des côtés avec le fond un trop grand courant d'air qui refroidit l'air chaud ; il ne réfléchit pas assez de chaleur dans l'appartement. Les volutes en cuivre qui ornent le devant de la cheminée de chaque côté de l'ouverture, sont sans doute très-riches, mais nous devons leur reprocher d'être trop saillantes et de former écran pour les personnes placées de chaque côté. Néanmoins cet appareil est remarquable par sa belle construction et doit faire un bel effet dans un salon. Les défauts que nous avons signalés sont très-faciles à éviter, et si MM. Lefebvre et Vernus consentent à renoncer à la forme ancienne des foyers, qui est vicieuse, pour adopter l'une des deux que nous leur indiquons, les appareils qui sortiront de leurs ateliers ne laisseront plus rien à désirer. (Médaille de bronze.)

M. GRESLING, Mécanicien, à Paris, Quai de la Cité, n° 35.

N° 558—M. Gresling a exposé vingt-quatre instrumens de chirurgie qui sont tous dignes d'une minutieuse attention. Cet habile mécanicien est un des hommes dont l'intelligence, prompte à saisir toutes les bonnes idées en mécanique, contribuent beaucoup au progrès des sciences, par les moyens d'exécution qu'ils savent préparer. On sait quelle part il a, ainsi que M. Charrier, dans les succès pratiques de la lithotritie, par les idées qu'il a fournies aux inventeurs de cet art nouveau, en ce qui concerne les formes et le mécanisme des instrumens qui leur étaient nécessaires. La chirurgie lui a donc de grandes obligations.

Pour la lithotritie, trois instrumens exposés servent au brisement par percussion de la pierre dans la vessie. Ils sont de M. Gresling. Le n° 11 est très bien confectionné; les dentelures qui saisissent la pierre, leur inclinaison, la facilité du glissement des tiges rendent ces instrumens précieux. Le n° 12 diffère du précédent par une vis médiane et un volant qui exercent une forte pression et dispensent du marteau.

Le n° 20, Instrument de Jacobson, a un volant, et à l'extrémité inférieure les deux tiges de cette sorte de sonde, au lieu de se séparer, sont continues et forment, à l'aide d'une portion brisée et articulée, un espace arrondi dans lequel s'engage la pierre qui est brisée par la pression du volant. Primitivement les deux tiges étaient de force inégale, et la plus faible pouvait se plier dans l'opération, et déchirer les parties en sortant de la vessie. M. Gresling y a remedié, en répartissant la force également dans les deux tiges. Nous aurions vu avec plaisir des instrumens de comparaison pour la perforation, l'usure excentrique et l'égrugement.

Les lithotomes à doubles lames et à plan incliné de Dupuytren sont bien gradués d'ouverture, et mettent l'instrument dans la position la plus favorable.

Nous voyons avec plaisir que les instrumens lithotriteurs, qui sont tout-à-fait dans le progrès, sont arrivés à un prix assez modéré, mais qu'il est de l'intérêt des auteurs de faire diminuer encore pour en propager l'usage.

Le *Speculum uteri* a paru fort bien fait, bien évasé vers son extrémité utérine, il permet de dilater les parties les plus profondes et dans une plus grande étendue.

Les sondes de toutes espèces sont bien travaillées ; nous en avons remarqué de petites pour enfans qui seraient d'un emploi facile dans les cas rares qui les requièrent.

L'urinal n° 13 est compliqué, mais bien combiné et remarquable par son imperméabilité, sa légèreté et ses moyens de contention. Il rend au moins supportable une terrible infirmité qui malheureusement est presque toujours incurable. Cet urinal portatif est composé d'une ceinture avec boutons auxquels s'attache un rebord en toile qui surmonte un sac en gomme élastique servant à correspondre avec la partie principale de l'urinal. Celle-ci est un réservoir concave sur la face qui s'applique contre la cuisse à laquelle elle se fixe par deux sous-cuisses ; elle est convexe en dehors. L'urine s'échappe par un long conduit mobile.

Le clyso-pompe, quoique volumineux, a peu de capacité et paraît de beaucoup inférieur à d'autres exposés.

Les cornets acoustiques sont nombreux et variés; plusieurs sont de l'invention de M. Gresling. D'après les lois de l'acoustique, pour remédier à l'imperfection de l'audition, toutes les formes, même les plus bizarres, ont été utiles, et, quelle qu'en soit la variété, les modi-

fications individuelles de la sensibilité auditive, chez les sourds, sont encore plus diverses. On distingue trois sortes de cornets :

1° Ceux dirigeant le son vers le conduit auditif normal et la membrane du tympan ;

2° Ceux agissant en même tems et sur les parois externes du crâne et sur l'appareil auditif externe ;

3° Enfin, ceux qui ébranlent les arcades dentaires, en même tems qu'ils transmettent les ondulations sonores du côté du pharynx et de la trompe d'Eustache.

M. Gresling ne nous a envoyé que des cornets des deux premiers genres. Dans la première catégorie, nous avons remarqué le n° 10, cornet à grille de son invention; il consiste en un plaque grillée et deux entonnoirs qui viennent aboutir au conduit auditif par une longue tige. Cette heureuse invention permet aux personnes atteintes de surdité d'écouter une conversation avec profit pour eux et sans fatigue pour ceux qui leur parlent. Le n° 8, cornet à œufs, offrant des renflemens et des étranglemens successifs qui font autant d'échos qui apportent à l'oreille un son plus vrai, sans cependant remédier complètement, ainsi que le croit M. Gresling, au bruissement qui existe dans les autres. Le n° 6 est un cornet en corne inventé pour remplacer avec avantage les cornets en fer-blanc. Les conques marines ont aussi été converties en instrumens acoustiques par M. Gresling; mais depuis, il a imaginé une coquille factice qui l'emporte sur la conque marine par sa légèreté et par l'intensité des sons. Nous aurions voulu comparer à tous ces instrumens de la première classe, le cornet composé par M. Jtard, imitant toutes les parties de l'oreille interne avec deux diaphragmes en baudruche pour remplacer la membrane interne du tympan et celle de la fenêtre ovale. Mais sans doute cette comparaison aura été faite

et aura démontré dans quel cas les uns et les autres doivent être préférés.

Nous n'avions qu'un cornet du second genre, le n° 9, appareil acoustique temporal. Il consiste en une plaque mobile qui s'applique sur le front et deux entonnoirs à côtés aplatis, fixés sur les tempes et dont l'extrémité inférieure est placée dans le conduit auditif. Il fait l'office des oreilles de Midas, rassemble parfaitement les sons et laisse les mains libres. Il peut être très-utile dans une assemblée, au spectacle, à un cours, en un mot, dans toute réunion.

Tous ces instrumens prouvent que M. Gresling a fait une étude approfondie des lois physiques qui régissent les sons, pour les appliquer à rendre moins funeste l'une des plus grandes infirmités auxquelles nous soyons exposés. Nous regrettons que la distance ne lui ait pas permis de nous envoyer un de ses fauteuils acoustiques qui permettent aux personnes qui ont perdu l'usage de l'ouïe d'entendre un discours sans avoir les mains embarrassées d'aucun instrument.

Le jury a décerné une Médaille de bronze à M. Gresling; c'est peu, sans doute, pour les services qu'il a rendus à la médecine opératoire, mais il s'est trouvé sans concurrent et a été privé des avantages que lui aurait procurés la comparaison. Nous ne doutons pas que notre prochaine exposition n'établisse sa supériorité d'une manière incontestable.

ARTS MÉCANIQUES.

M. GALLE (ANDRÉ), membre de l'institut, rue de la Chaise, n° 20, à Paris.

N° 935. — Les chaînes envoyées à l'exposition, par

M. Galle, Membre de l'Institut, ont dû attirer toute l'attention de la Commission, tant par la manière heureuse d'utiliser la plus grande résistance du fer, que par les emplois importans auxquels elles sont destinées par l'inventeur. Ces chaînes sont formées de mailles découpées à l'emporte-pièce dans du fer d'excellente qualité, et réunies par des goupilles. La précision avec laquelle toutes les parties qui les composent sont exécutées, le parallèlisme des chaînons, la grande flexiblité de la chaîne, la facilité de l'enrouler sur des poulies et des cylindres, doivent assurer à cette invention d'heureuses applications dans les arts mécaniques.

Ce n'est qu'en général que nous devons parler de ces chaînes qui sont appelées, sans doute, à jouer un rôle important dans l'exploitation des houillères. Le projet de M. Galle est de les substituer aux cordes de chanvre, généralement adoptées aujourd'hui, et de les employer sous formes de chaîne sans fin, qui embrasserait une poulie ondée placée à la partie supérieure du puits et mise en mouvement par une machine à vapeur. Cette idée est séduisante, mais nous pensons cependant qu'elle a encore besoin de plusieurs modifications importantes. La difficulté d'équilibrer parfaitement deux tonnes suspendues aux extrémités d'un même bras de levier accroché à la chaîne sans fin par son milieu, la tendance d'un pareil système à tordre la chaîne sur une aussi grande longueur; l'inconvénient d'exiger la presque totalité d'un puits tordinaire pour l'extraction de la houille, nous font craindre quelques retards dans l'adoption de ces chaînes, et nous désirons que nos observations, qui ne portent en rien sur la découverte en elle-même, deviennent l'occasion de perfectionnemens dans la manière l'employer et sans lesquels nous ne pensons pas qu'on puisse réaliser tous les avantages que promettent ces chaînes pour l'exploitation des mines. (Mention particulière.)

M. GANDAIS, Orfèvre-plaqueur du Roi, rue du Ponceau, n° 42, à Paris.

N° 560 et suivans. — M. Gandais a enrichi notre exposition d'un grand nombre de pièces d'orfévrerie très remarquables.

Les succès qu'a obtenus cet habile fabricant dans un genre d'industrie qu'il a créée en France, le mettent au-dessus des encouragemens que nous pourrions lui donner. Mais il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les difficultés dont il a su triompher si heureusement et les travaux qui lui ont valu une médaille d'argent à la dernière exposition de Paris, et une mdéaille d'or de première classe, décernée par la société d'encouragement, sur un rapport fait par M. le viconte Héricart de Thury et duquel nous avons extrait ce qui suit.

Le prix excessif de l'orfévrerie, en argent massif, et le mauvais usage du plaqué ordinaire, dont les angles et les parties saillantes s'usent rapidement et laissent le cuivre à découvert, firent rechercher à M. Gandais, les moyens de réunir à la modicité des prix du plaqué, la solidité et la richesse des formes de la belle orfévrerie. Ce double avantage, qu'il a réalisé dans l'orfévrerie mixte, repose sur l'emploi de l'argent pur, partout où le frottement et le service mettaient à découvert le cuivre des objets en plaqué. La manière dont a prospéré le bel établissement qu'a fondé M. Gandais, après avoir longtems étudié les fabriques anglaises, prouve qu'il avait bien jugé de l'utilité de ce nouveau genre d'orfévrerie.

On sera sans doute étonné de la perfection que ce fabricant a su introduire dans les moyens d'exécution, si l'on considère qu'il vend au total, certaines pièces d'orfévrerie, pour le prix seul de la façon de pareilles pièces en argent massif. Ces avantages, il ne les doit pas seulement à sa manière de travailler, mais encore à la malléa-

bilité parfaite des métaux qu'il emploie, à la pureté de son argent, qui est à 999 millièmes, titre bien supérieur à celui de l'argent qu'emploient communément les orfévres.

Les formes et les ornemens des pièces exposées ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'exécution ; mais sous le rapport de l'art nous ne pouvons tout admirer. Ici, M. Gandais a dû céder au caprice de la mode, il a abandonné des formes pures et élégantes, mais souvent trop simples, pour un genre surchargé d'ornemens qui est, il faut en convenir, d'un aspect plus brillant et plus riche.

Nous n'en pouvons dire autant, toutefois, du mélange de l'or et de l'argent, que l'on emploie si souvent aujourd'hui. Ces métaux nous paraissent se nuire mutuellement, l'argent perd la blancheur qui le caractérise et l'on cherche en vain dans les parties en or, les tons si chauds et si brillans qui réhaussent l'éclat de ce métal employé seul. Espérons qu'il résultera de l'étude des monumens des siècles derniers qu'on adopte peut-être trop exclusivement, une réaction qui, en nous ramenant à des formes plus pures, conservera cependant de l'époque actuelle le moyen de les enrichir par des ornemens moins pressés et mieux choisis. Cette réaction serait le signal de nouveaux succès pour M. Gandais, qui trouverait l'occasion d'exercer, dans un route nouvelle, un goût éclairé dont il a donné des preuves.

M. DIOUDONNAT, Fabricant de mécaniques à la Jacquart, à Paris, rue St.-Marc, n° 12.

Sans numéro. — L'exposition de cette année a fait connaître au public des améliorations importantes dans la confection des tissus fabriqués à Valenciennes. Cependant cet art est loin d'être arrivé, dans notre arrondissement,

à la perfection que le commerce réclame aujourd'hui, et que, bien près de nous, Roubaix et Saint-Quentin ont réalisées depuis longtems ; cette perfection, c'est aux machines qu'on doit la demander. Aussi avons-nous vu avec plaisir un métier à la Jacquart exposé par un des meilleurs constructeurs. Il a dû, sans doute, fixer l'attention d'un grand nombre de fabricans et leur inspirer de grandes idées pour l'avenir. Qui ne connaît pas aujourd'hui les résultats merveilleux de cette machine? Et tandis que la révolution qu'elle a opérée dans l'industrie, est devenue populaire, ne doit-on pas s'étonner de la rencontrer si rarement? Espérons que M. Dioudonnat n'aura pas à se repentir de nous avoir envoyé un de ses métiers. Plusieurs fabriques de Valenciennes, qui sentent le besoin de l'adopter, ne pourraient mieux s'adresser qu'à cet habile constructeur, qui, par des perfectionnemens importans et la parfaite exécution de ses machines, a mérité une médaille de bronze à l'exposition de 1827 et une d'argent en 1834.

Nous avons pensé qu'un appel aux fabricans du pays répondrait mieux aux intentions de M. Dioudonnat qu'une récompense peu importante auprès de celles qu'il a obtenues aux expositions de Paris.

M. HENRY-ROBERT, Horloger de la Reine, au Palais-Royal, n° 164, à Paris.

N°s **668** et suivans. — Parmi les nombreux visiteurs de l'exposition, il en est peut-être qui, dédaignant d'examiner de près ce qu'ils n'ont pas vu de loin, seront passés rapidement devant de simples pendules en bois de palissandre Mais ceux qui recherchent avant tout le but de chaque chose n'ont point vu avec indifférence les pièces d'horlogerie exposées par M. Henry-Robert. Il semblait, en effet, qu'à la vue d'encadremens si simplese et

de formes si sévères, chacun leur reconnaissait un air de justesse et de précision. Tel n'est point le caractère de la plupart des pendules, dont presque toute la valeur consiste dans l'enveloppe du mécanisme. Aussi l'artiste peu soucieux de la perfection de celui-ci et du but de l'instrument qu'il fabrique, va-t-il le plus souvent placer le cadran dans quelqu'endroit perdu, afin qu'il ne trouble point l'harmonie de sa composition. M. Robert a plus de jugement, il se contente de faire des machines à mesurer le tems, et il faut espérer que le public adoptant enfin cette manière de voir, finira par préférer, dans une pendule, des aiguilles marchant régulièrement à des sculptures et des bronzes dorés. C'est le seul moyen d'obliger, à d'utiles perfectionnemens, les fabricans d'horlogerie de pacotille qui livrent encore au commerce une quantité de produits.

M. Robert, qui a quitté le barreau pour se livrer à un art qu'il professe avec goût et par inclination, s'est déjà créé un nom par les heureuses innovations qu'il a faites dans l'horlogerie. Diverses pendules à compensation, plus simples que tout ce qui a été fait jusqu'à présent et d'une construction peu coûteuse ; un réveil auquel s'adaptent toutes les montres, et qu'il livre au prix de 27 francs, des pendules de précision, des compteurs à seconde d'un prix très-modique (60 fr.) et dont la justesse a été bien constatée, lui ont valu une médaille d'argent à l'exposition de 1834 et une médaille d'or de la société d'encouragement. Nous regrettons de n'avoir vu qu'une petite partie des instrumens annoncés dans la notice imprimée, dont M. Robert a accompagné son envoi. Néanmoins les deux pendules de cheminée, le pendule compensateur à tige d'acier, la balance astronomique et la montre solaire, n'ont laissé aucun doute à la Commission sur les droits de M. Robert à la Médaille d'argent, que le jury de Valenciennes lui décerne.

M. RAVERDY, horloger à Valenciennes.

N°s 659 et 660. — L'horloge à poids et le calculateur de M. Raverdy ont attiré l'attention des amateurs d'objets de précision. C'est en effet une chose nouvelle, à Valenciennes, que l'exécution d'ouvrages de cette nature et la Commission en décernant à M. Raverdy une Médaille d'argent a voulu récompenser le travail et l'intelligence dont il a fait preuve dans la fabrication des deux instrumens qu'il a exposés.

Le calculateur mécanique n'est point de l'invention de M. Raverdy; le principe de cet instrument lui fut communiqué par M. Guénal qui le chargea en même tems d'en exécuter un, mais le mécanisme construit d'après le plan de l'inventeur ne put réaliser son projet. Depuis, M. Raverdy a introduit dans la construction de cet instrument divers perfectionnemens et celui qu'il a exposé fonctionne très-bien. Du reste, nous avons envisagé ce calculateur plutôt sous le rapport de l'exécution que sous celui de l'utilité : son prix très-élevé, son volume, sa délicatesse, son usage limité, le rendent plus propre à figurer dans un cabinet d'amateur, que sur l'établi d'nn artisan ou sur le bureau d'un homme d'affaires.

L'horloge à poids a l'avantage de marcher sous une charge très-faible, ce qui dénote de la précision dans les rouages. Nous aurions aimé, cependant, voir un poids moteur plus fort et l'horloge marcher huit jours au lieu de trente heures; mais, ici, M Raverdy a voulu simplement prouver ce qu'il est capable de faire, et, sous ce rapport il a atteint son but. Il serait à désirer qu'il pût donner à son atelier et à ses moyens d'exécution assez d'extension pour livrer aux consommateurs des horloges précises et à bas prix, qui pussent remplacer ces machines grossières à poids énormes et qui exigent si souvent que la main vienne corriger les fautes du régulateur.

M. MINISCLOUX, Fabricant de tissus-métalliques, à Valenciennes.

N° 624. — Les progrès de M. Miniscloux, dans la perfection des tissus métalliques, méritent de grands éloges. D'après un procédé dont il est l'inventeur, il fabrique, depuis 7 à 8 mois, des tissus qui surpassent par leur régularité et leur souplesse tout ce qu'il avait fait précédemment. Il est parvenu, en même-tems, à tisser des numéros (1) beaucoup plus fins. Il a exposé une toile du numéro 100, en chaîne et en trame, d'une régularité remarquable. Il annonce pouvoir tisser des numéros bien plus fins encore avec la même perfection. Nous avons vu, en effet, dans son établissement où se recuisent les fils et se confectionnent tous les peignes et outils nécessaires à la fabrication, un outillage commencé pour tisser le numéro 125. Le nouveau procédé a l'avantage de produire des tissus mieux croisés, les plis des fils sont plus ronds et plus égaux, la chaîne est moins fatiguée et peut être pliée, avant de rompre, un grand nombre de fois sur elle-même.

En même-tems que la toile gagne en solidité, elle devient plus propre aux opérations mécaniques qu'elle doit effectuer ; c'est ainsi que le tamisage s'opère, d'autant plus facilement, à travers un tissus, que la trame et la chaîne se trouvent mieux croisées.

Le tissus en cuivre rosette n° 30 a fixé l'attention de la Commission. Ce tissus, d'une grande régularité, présente une trame et une chaîne de même grosseur parfaitement croisées.

Une des applications les plus importantes des grands

---

(1) Le numéro indique la quantité de fils comptés snr un pouce de longueur.

tissus métalliques en laiton a été faite aux machines à fabriquer le papier continu. Jusqu'à présent les fabricans de papier n'ont pu trouver, en France, des toiles métalliques qui, à de grandes dimensions, réunissent assez de souplesse et de régularité pour remplacer celles qu'ils tirent d'Angleterre. M. Miniscloux, nous assure avoir trouvé la solution du problême, et il attribue la souplesse des produits Anglais, bien moins à la qualité de leurs fils métalliques, qu'à leur manière de les travailler. Nous regrettons de n'avoir point eu de tissus anglais pour terme de comparaison. Nous désirons vivement que M. Miniscloux, puisse bientôt donner assez d'extension à son industrie pour tenter la concurrence avec l'Angleterre. (Rappel de médaille d'argent.)

M. **BAPTISTE**, Fabricant de tissus-métalliques, à Valenciennes.

N° 489. — Les tissus métalliques de M. Baptiste sont bien travaillés, il en a exposé de divers numéros en fer et en laiton. Nous regrettons de n'avoir point vu à l'exposition les tissus les plus fins qu'il nous annonce, tels que 95 et au-delà. Ces derniers présentent les difficultés les plus grandes à l'ouvrier et font mieux juger de la perfection de ses moyens d'exécution. Nous aimons à croire cependant que, confectionnés par M. Baptiste, ils auraient motivé de notre part de nouveaux éloges.

M. Baptiste, qui présenta d'abord un tarif moins élevé que celui de ses confrères a perdu maintenant l'avantage du meilleur marché, ceux-ci ayant dû baisser leur prix pour soutenir la concurrence. C'est donc, en partie, à M. Baptiste, que l'on doit la modicité actuelle du prix de ces tissus. Espérons qu'il prendra bientôt une part plus active aux améliorations qui restent à faire dans cette importante industrie. Les dépôts qu'ont éta-

blis les fabricans de Valenciennes, dans plusieurs villes de France et de Belgique, prouvent que les toiles métalliques, dont l'emploi s'étend tous les jours, sont encore d'une exécution peu connue. (Rappel de médaille de bronze.)

M. GRANGOIR, Serrurier-mécanicien, rue Mouffetard, n°. 307, à Paris.

N° 883 et suiv. — Nous n'entreprendrons point la description des serrures à combinaison et des serrures Bramah exposées par M. Grangoir. Nous nous contenterons de signaler les perfectionnemens que cet habile mécanicien a introduits dans cette partie importante de la serrurerie.

Les serrures à combinaison n'ont pas de clef. On les ouvre à l'aide d'un bouton qui ne peut tourner qu'autant que quatre petites rondelles tournantes ont été amenées dans une certaine position. A la circonférence de ces rondelles sont tracées les lettres de l'alphabet, de manière que l'on peut former toutes les combinaisons possibles de quatre lettres, et fermer la serrure sur l'une quelconque de ces combinaisons. La serrure étant fermée, on dérange les rondelles, et on ne pourra plus l'ouvrir qu'autant que l'on reproduira la même combinaison de quatre lettres. Or, dans les anciennes serrures à combinaison, les pièces qui empêchaient le mouvement du bouton avaient une telle relation avec les rondelles tournantes que l'on pouvait, en fesant osciller le bouton, reconnaître dans chaque rondelle un très-léger mouvement. Ces indications suffirent à un tact exercé, et toutes les serrures à combinaison furent ouvertes dans les salles de l'exposition, en 1834, au grand étonnement de ceux qui les avaient exposés.

M. Grangoir est parvenu à isoler les rondelles de

toute oscillation, tant qu'il reste un seul levier à soulever, et il paraît avoir détruit, par ce perfectionnement important, toute espèce d'indication pour le tact le plus exercé.

La Commission a examiné avec beaucoup d'intérêt la belle exécution de plusieurs serrures Bramah, inventées ou perfectionnées par M. Grangoir, et elle a décerné à cet industriel distingué une Médaille de bronze.

M. CARON, Marchand de fer, à St-Valéry-sur-Somme.

N° 518. — Les serrures communément employées sont loin d'être parfaites; il en est peu qui ne soient à blâmer sous le rapport du mécanisme ou de la décoration. L'économie dans le prix d'achat n'est pas toujours bien entendue, il faut aussi avoir égard aux réparations qui viennent souvent annuler le bon marché. Un objet d'un usage aussi continuel qu'une serrure doit avoir un mécanisme exécuté avec solidité et précision; il doit être extérieurement d'une matière peu altérable ou qui puisse s'user sans changer sensiblement d'aspect. Tels sont les avantages que l'on trouve réunis dans les serrures de M. Caron, pour lesquelles il a pris un brevet d'invention. Une boîte en cuivre bronzé renferme un mécanisme solide, bien exécuté et approprié à l'usage de la serrure. En même tems, les prix de M. Caron sont modérés, eu égard aux soins qu'il apporte à la confection de ses produits. (Mention honorable.)

M. FAGEL, Balancier-mécanicien, à Valenciennes.

N° 544 et 545. — La balance de Quintenz est aujourd'hui d'un usage si répandu qu'aussitôt l'expiration du brevet de MM. Rollé et Schwilgué, plusieurs constructeurs livrèrent au commerce des balances-bascules en concurrence avec eux. La balance qu'a exposée M. Fa-

gel ne le cède en rien à celles de MM. Rollé et Schwilgué pour la solidité, la précision et la bonne exécution. Nous lui avons même remarqué un peu plus de sensibilité, ce qui tient probablement à plus de longueur qu'il a donnée au bas du levier supérieur. Du reste, les proportions relatives des pièces et les formes sont copiées exactement sur les modèles des premiers constructeurs.

La balance de M. Fagel était une pièce d'exposition, aussi le prix en était-il un peu plus élevé que celui des bascules ordinaires. Dans celles-ci, les différentes pièces sont ajustées avec la même précision, mais au lieu d'être polies, elles sont simplement noircies. Le prix de la machine complète, pour peser 1000 kilogrammes, est alors de 225 fr.; il est inférieur au prix des balances de MM. Rollé et Schwilgué.

M. Fagel a exposé aussi différentes balances à colonne qui répondent à la réputation qu'il s'est acquise dans son art, et la Commission lui a témoigné sa satisfaction en lui décernant une Médaille de bronze.

MM. F. ROLLÉ et SCHWILGUÉ, Mécaniciens, à Strasbourg.

N° 677 et suiv. — La balance-bascule de Quintenz est certainement une des inventions mécaniques les plus ingénieuses et en même tems la machine la plus commode pour les fortes pesées. Elle joint en effet à l'avantage d'être portative et de n'exiger que très-peu de poids, celui de donner une pesée très-prompte et suffisamment exacte; aussi est-elle maintenant d'un usage très-répandu. MM. Rollé et Schwilgué, successeurs de Quintenz, ont apporté plusieurs perfectionnemens dans leur construction. Ils ont envoyé à notre exposition deux de ces balances et deux crics. La réputation que se sont acquise ces habiles constructeurs, les récompenses qu'ils ont

méritées à plusieurs expositions nous dispensent de faire leur éloge et recommandent suffisamment les produits de leurs ateliers. (Mention honorable.)

M. DAUDÉ, Mécanicien à Paris, rue des Arcis, n° 22.

N° 525. — OEillets métalliques pour ferrer les corsets et petites mécaniques pour les fixer.

Si l'usage des œillets métalliques aux corsets est avantageux, ce que nous ne pouvons affirmer, M. Daudé a rendu service aux dames par l'invention de ses heureuses mécaniques. L'usage en est si facile, le prix si modéré, que chacun peut s'en procurer et s'en servir. Cette double considération a déterminé le jury à décerner une mention honorable à M. Daudé.

M. GRIVARD, élève de la maison CARCEL, Fabricant de lampes, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 79.

N° 589. — M. Grivard a exposé plusieurs lampes, dites Carcel. La Commission, tout en rendant justice au talent de M. Grivard, n'a vu en lui qu'un imitateur habile du procédé inventé par Carcel. Elle a regretté que ce fabricant n'ait pu offrir ses lampes à des prix plus modérés. C'est principalement sous ce rapport que M. Grivard aurait dû chercher à se rendre recommandable, puisqu'il n'avait ni le mérite de l'invention, ni celui du perfectionnement.

TISSUS.

M. TIMAL-TIMAL, Fabricant de tapis, rue de Paris, à Valenciennes.

N° 694 à 697. — Les produits de la fabrique de M. Timal ont reparu à cette exposition avec la même faveur qu'ils avaient déjà obtenue en 1833. Chacun a pu ap-

précier les progrès rapides de cette intéressante fabrique, et l'avenir important qu'elle promet à l'industrie de notre ville.

Le grand tapis exposé sous le nº 694 laisse à désirer sous le rapport de la bordure trop claire pour le fond, et la disposition des rosaces qui ne s'accordent pas dans les angles ; néanmoins, il a été vu et acheté avec empressement et doit assurer à M. Timal un grand débit de ses produits. (Rappel de médaille d'argent.)

M. PLACE, Fabricant de pilou, à Valenciennes.

Nº 653. — Parmi les tissus qui ont fixé l'attention du public à notre exposition, les produits de la fabrique de M. Place doivent sûrement tenir un rang très-distingué ; nous lui devons l'importation, à Valenciennes, d'une industrie nouvelle, qui prend tous les jours plus de développement, et le débit croissant de cette étoffe, si bon marché et si utile à la classe ouvrière, prouve assez que M. Place est en mesure de lutter avantageusement avec les fabriques de Roubaix et autres, dont il avait à redouter la concurrence. Les éloges et les encouragemens sont d'autant mieux mérités à M. Place, que cet industriel, aussi intelligent que laborieux, est parvenu à se rendre indépendant de toutes les autres industries, pour amener la matière brute à produire une étoffe solide, bon marché et utile à une classe nombreuse. (Rappel de médaille de bronze.)

MM. FAVART frères, Imprimeurs sur tissus, à Valenciennes.

Nos 530 à 555. — L'assortiment de mouchoirs et de robes imprimés sur batiste, que MM. Favart frères ont exposés, a été l'objet d'une attention soutenue de la part

des nombreux visiteurs de notre exposition, et en ont fait un de ses principaux ornemens. Tous ces tissus ont soutenu la réputation que ces fabricans se sont acquise par de longs et constans efforts pour parvenir à fixer toutes les couleurs sur les tissus de lin et combattre une concurrence redoutable des établissemens d'impression de Paris, qui ont souvent menacé de ruiner cette industrie à Valenciennes.

La Commission a regretté que les autres établissemens d'impression de Valenciennes n'aient pas exposé, afin d'être mieux à même de juger des progrès que cette industrie avait pu faire chez nous. Elle s'est bornée en conséquence au rappel de la médaille de bronze déjà obtenue par MM. Favart en 1823.

M. Charles FAVART, à Puteaux, près Paris.

N° 555. — M. Favart se distingue par le goût et la bonne disposition de ses dessins ; cet établissement ne peut manquer de prospérer et fait honneur à ce jeune fabricant dont l'avenir intéressera toujours les habitans de Valenciennes, où il a fait son éducation industrielle.

(Mention honorable.)

M. Amand VAL, fabricant de linge de table, rue du Fossart, à Valenciennes.

N°s 479 et 480. — A diverses époques, des tentatives ont été faites pour fixer à Valenciennes des fabriques de linge de table. Elles n'ont pu s'y soutenir par diverses circonstances qui ne se représenteront probablement plus, et l'exposant a le double mérite de n'avoir pas été découragé par ces fâcheux antécédens, et d'être parvenu en très-peu de tems à fournir à la consommation des tissus dont la régularité et la solidité font espérer les meilleurs résultats. (Médaille de bronze.)

M. **DUHAUT**, Marchand de toiles, à Valenciennes.

N° 539. — Les deux pièces de toile exposées par ce négociant font preuve de ses hautes connaissances pour bien choisir ses toiles sur le marché qu'il fréquente, et doivent lui assurer une grande préférence de la part des consommateurs. La Commission a regretté den'avoir pu connaître les noms des fabricans de ces tissus si remarquables.

M. **BAISSEZ-CHAUWIN**, à Valenciennes.

N°s 485 et suiv. — Ce fabricant a exposé divers objets brodés et particulièrement une garniture en tulle grec dont on a remarqué le bon goût et le fini de la broderie. L'ensemble des objets exposés par M. Baissez-Chauwin a montré toute l'intelligence et le goût qu'il savait apporter dans la bonne direction des ouvrières qu'il occupe. (Mention honorable.)

M. **GRÉGOIRE-GASPARD**, Manufacturier, rue de Charonne, à Paris.

Sans numéro. — Les divers échantillons de velours chinés exposés par M. Grégoire-Gaspard n'ont pas échappé à l'attention de la Commission. Ces tissus si remarquables par la variété et la vivacité des couleurs ne sont ni peints, ni imprimés; toutes les soies qui servent à la fabrication de ces velours ont reçu toutes les couleurs avant la fabrication. Ce nouveau procédé de tissage assure à son auteur un rang très-distingué parmi les inventeurs. (Mention honorable.)

M. **BOTTEAU**, Chapelier, à Valenciennes.

N°s 502 et suiv. — Une mention honorable a été décernée par la Commission à M. Botteau. Les chapeaux sortis de chez ce fabricant se recommandent par leur

forme et leur légèreté. La modicité de leur prix est un mérite que la Commission se plait à reconnaître.

M. **PLUQUET**, Fabricant de courte-pointes piquées, à Lannoy (Nord).

N^os **656** et **657**. — Les deux courte-pointes exposées par M. Pluquet ont le double mérite d'offrir au commerce un article soigné et de bon goût, à des prix qui le mettent à la portée d'une plus grande masse de consommateurs, en leur procurant un moyen de confortabilité intérieure que nous apprécions tous les jours davantage.

La Commission s'est empressée d'accorder à ce fabricant une Mention très-honorable.

M. **TRICOT**, Fabricant de tulles brodés, à Valenciennes.

N° **981**. — La vitrine de tulles brodés exposée par M. Tricot offrait un double intérêt pour les habitans de Valenciennes et en même tems un sujet bien remarquable de méditation sur les caprices de la mode. En effet, les dentelles de Valenciennes repoussées de la consommation par leur prix élevé, figuraient probablement pour la dernière fois à notre exposition, pour céder une place qui leur était si justement acquise, à une imitation en tulle brodé, dont le mérite n'est pas seulement d'entrer à très-bas prix dans la consommation, d'occuper un très-grand nombre d'ouvrières, mais de présenter aussi au consommateur une imitation heureuse des vraies Valenciennes. Le succès de ce nouveau genre de broderie ne peut manquer d'obtenir un grand succès. (Mention honorable.)

Mlles. **TRUFFAUT**, à Valenciennes.

N° **669**. — C'est sans doute pour rappeler à notre

souvenir une fabrique éteinte que Mlles. Truffaut ont exposé quelques pièces de dentelles fort belles et d'une rare perfection; mais dont le prix élevé n'est plus en rapport avec les besoins des consommateurs. Avant peu d'années, il ne restera plus de traces de cette belle industrie, et Valenciennes aura perdu le plus beau titre de sa renommée industrielle. Tous les encouragemens seront inutiles aujourd'hui pour ramener la faveur et soutenir une industrie que la mode a frappée d'un délaissement complet.

Mad. **LEPAIGNE**, à Paris, rue Regratière, n° 12, (île Saint-Louis.)

N° **647**. — Mad. Lepaigne a exposé une vitrine contenant des dentelles blanchies par un procédé nouveau qui les rend à leur premier état de fraîcheur; en effet, la comparaison de ces dentelles blanchies par Mad. Lepaigne avec des dentelles neuves, laisse difficilement apercevoir la moindre différence et place à un rang distingué cette découverte qui fatigue bien moins ces légers tissus que le procédé ordinaire, et qui peut être si utile aux marchands, aux personnes qui possèdent des objets de prix en ce genre, et même aux classes moins fortunées, à cause du bon marché. (Mention honorable.)

Mad. **MANIGOLD**, à Valenciennes.

N° **622**. — La robe exposée par Mad. Manigold ne peut qu'ajouter à la réputation déjà très-répandue des talens de cette habile tailleuse. On a surtout admiré la coupe élégante de cette robe et le soin avec lequel elle était traitée dans toutes ses parties.

(Mention honorable.)

M. KURTZ, à Beau-Grenelle, près Paris.

BAS DE COTON NOIRS.

N° 603. — La découverte d'un procédé aussi important que celui annoncé par l'exposant, méritait bien un examen tout particulier de la part de la Commission, et elle s'y est livrée avec le plus grand soin. Elle a reconnu en effet que M. Kurtz avait fait faire un grand pas à l'art de teindre le coton en noir, mais qu'il restait encore à faire, pour obtenir la fixité parfaite de la couleur noire sur ces produits, et en accordant à cet honorable fabricant une Médaille de bronze, elle a voulu lui prouver tout l'intérêt qu'elle attache à la réussite et à la continuation de ses travaux industriels.

M. VOLAND, guêtrier breveté, à Paris, rue Traversière-St-Honoré, n° 35.

N° 703. — Guêtres, bas lacés, etc.; appareil en coutil destiné à redresser le muscle fléchisseur du doigt de pied, vulgairement dit doigt crochu.

Il ne nous appartient pas de dire notre avis sur les petites guêtres de satin; elles sont élégantes et bien travaillées. Quelque dame au beau pied, connaissant toute la grâce et l'effet d'une telle chaussure, pourrait porter un jugement plus sûr.

Les grandes guêtres en gomme élastique et satin, embrassant toute la jambe, paraissent très-bien faites et prendre bien la jambe; nous voudrions que le talon fût libre, qu'il n'y eût qu'un simple sous-pied; la marche serait plus libre et les varices seraient tout aussi bien comprimées. Nous préférons cependant les guêtres de peau de chien qui sont moins susceptibles de relâchement.

Le même fabricant a exposé un petit appareil ingé-

nieux pour redresser les orteils dans leur flexion permanente ; une guêtre s'attache à la partie inférieure de la jambe, et, par un sous-pied, soutient une atelle en carton qui s'étend à toute la plante du pied, puis une compresse longue, attachée à la guêtre et matelassée vers la partie dorsale de l'orteil, l'embrasse et le force au redressement par l'effet de deux petites languettes qui passent dans une incision longitudinale de l'atelle plantaire, en exerçant une compression graduée. Nous recommandons ce petit appareil ingénieux à toutes les personnes atteintes de flexion permanente d'un des orteils. (Mention honorable.)

M. PITAT-DEMON, Passementier, à Valenciennes.

N° 652. — La Commission a examiné avec intérêt les produits exposés par M. Pitat-Démon. Les épaulettes et les broderies en or et en argent, sorties des ateliers de ce fabricant, peuvent être comparées avantageusement aux ouvrages de passementerie que naguère encore on était obligé de faire venir de Lille et de Paris. M. Pitat-Démon, dont l'établissement est digne de succès, a obtenu une Médaille de bronze.

M. DIREZ aîné et Cie, Manufacturiers, à Orchies [Nord].

Nos 932 et 933. — Fil de lin à la mécanique et lin peigné à la mécanique.

Les produits de ce nouvel établissement sont déjà de nature à promettre un bel avenir à ses propriétaires. Espérons qu'à une prochaine exposition la Commission sera à même de leur décerner une récompense digne d'une aussi utile entreprise.

M. WERLY, Fabricant de corsets sans couture, à Bar-le-Duc.
(Brevet d'invention).

N° 711. — M. Werly a exposé un corset sans cou-

ture que la Commission a remarqué, comme une heureuse innovation dans ce genre d'industrie. Les corsets, dont ce fabricant est l'inventeur, sont formés d'un tissu en fil retors et composés de baleines du haut en bas, sans couture et d'une forme très-gracieuse. Ils ont l'avantage de prendre parfaitement la taille sans former, dans les différens mouvemens du corps, de plis qui puissent blesser ou gêner aucune partie. Si l'usage des corsets est souvent funeste, du moins ceux de M. Werly paraissent exempts de beaucoup d'inconvéniens que présentent les autres, et il serait à désirer que sa fabrique prît une telle extension qu'il pût livrer ses corsets ordinaires à un prix qui les mît à la portée de toutes les conditions.

La Commission a accordé une Mention honorable à M. Werly.

Mlle. Flore REGNAULT, à Paris, rue du Marché-Saint-Honoré, n° 3.

N° 661 et suiv. — Différens corsets.

Rien de plus élégant ni de mieux travaillé que le corset n° 661. Il dissimule parfaitement, au moyen de garnitures, les difformités que peut présenter la taille, et il offre cet avantage sans paraître causer aucune gêne. Mlle. Regnault a fait une étude approfondie de la partie de l'orthopédie relative à son art, et elle en a fait une heureuse application dans les ouvrages qu'elle nous a présentés. L'usage des corsets a sans doute bien des dangers, mais les plus grands résultent de l'inhabileté ordinaire des ouvrières qui les fabriquent, et qui ne tiennent aucun compte de l'âge, de la force, ni de la conformation de la personne pour laquelle elles travaillent; elles ignorent que, de leur inexpérience ou de leur habileté, dépend la santé, la vie même des personnes qui leur accordent leur confiance. Mlle. Regnault s'est per-

suadée de cette vérité, et elle s'est élevée au-dessus de la plupart des ouvrières en ce genre : ses coupes sont aussi variées que l'exigent les conformations si diverses du corps; tout est calculé en même tems pour la grâce, pour l'aisance et la facilité des mouvemens.

Le modèle de corset de dame enceinte lui fait beaucoup d'honneur. Il vaudrait sans doute mieux s'abstenir d'en porter dans cet état; mais lorsqu'on est forcé d'en faire usage, le corset présenté par Mlle. Regnault est le moins dangereux et le moins incommode que l'on puisse choisir.

Mad. MANGIN, Fabricante de corsets, à Valenciennes.

Nos 620 et 621, — Deux corsets sortant tous deux des mains de Mad. Mangin ont aussi mérité l'attention de toutes les dames. La coupe heureuse et la couture si régulière de ces corsets rendent la maison de Mad. Mangin tout-à-fait recommandable.

MEUBLES.

M. CAMBRAI, Ebéniste, à Valenciennes, rue Royale.

N° 510 et suiv. — Le public et la Commission, qui ont regretté que les ouvrages d'ébénisterie fussent si peu nombreux à cette exposition, ont été dédommagés pourtant par le choix varié des meubles sortis des ateliers de M. Cambrai, ébéniste, à Valenciennes.

Parmi les meubles de luxe exposés par ce fabricant, la Commission a remarqué d'abord la toilette dite table-duchesse, en palissandre. Ce meuble, de forme nouvelle et gracieuse, se distingue par la simplicité et le bon goût des ornemens qui le garnissent. Une galerie, composée de trèfles à jour d'une extrême légèreté et un filet d'érable d'une délicatesse merveilleuse, présentaient, dans les contours de ce meuble, des difficultés d'exécution qui

ont été fort habilement traitées. Les tiroirs, qui sont généralement la partie négligée dans les meubles de ce genre, ont attiré aussi l'attention de la Commission par le soin que l'ouvrier a apporté dans la précision des assemblages.

Toutefois, il est fâcheux que M. Cambrai ait voulu destiner sa table-duchesse à un double usage, elle devait n'être qu'une toilette, et c'est à tort que ce fabricant a voulu en faire en même tems une table à écrire. La table-duchesse qui aurait pu paraître avantageusement auprès des meubles les plus élégans sortis des ateliers de la Capitale, a valu à M. Cambrai une Médaille d'argent.

La table à thé en palissandre portant le n° 511, du même fabricant, est aussi très-remarquable. Cependant, il est vrai de dire que le dessus de ce meuble est trop chargé d'incrustations, et que cette table n'a pas dans son ensemble le cachet de nouveauté que la Commission a signalé dans le meuble dont il a été parlé plus haut.

Un joli bureau de dame en bois de Courbarie a aussi attiré l'attention des connaisseurs par son élégance et la distribution ingénieuse de ses tiroirs à double fond. Le bois de Courbarie, dont l'emploi est tout nouveau dans l'ébénisterie, est d'un heureux effet à l'œil et parait avoir toute la solidité de l'acajou.

M. Cambrai a su se conformer au désir exprimé par le rapporteur dans le compte-rendu de la dernière exposition ; il ne s'est pas borné à exposer ces objets de luxe. Deux modestes bois de lit en cerisier, de forme élégante et surtout d'un prix très-modique, ont été vus avec plaisir par la Commission, auprès des meubles brillans qui viennent d'être signalés.

M. BERNARD-FUSCH, Ébéniste, à Valenciennes.

Sans N°. — La toilette de M. Bernard est d'une forme

assez élégante, et sa distribution extérieure ne manque pas de goût. Cependant on remarque que ce meuble a été fait avec trop de promptitude et peut-être manquerait-il de solidité dans sa partie inférieure. Le prix est d'ailleurs peu élevé, et cet avantage ne doit pas être oublié.

M. JULIENNE-MOREAU, rue du Bac, n° oo, à Paris.

Sans N°. — M. Julienne-Moreau, inventeur du décors napolitain sur porcelaine, a orné notre exposition des produits de son industrie nouvelle. Il est impossible de voir une imitation plus parfaite des vases étrusques que l'on exhume à grands frais du sol de l'Italie. Les formes si variées et si pures qu'a su reproduire M. Julienne-Moreau, et la vérité des couleurs qu'il a données à ses imitations de vases antiques, ont mérité à ce fabricant une Médaille d'argent. Toutefois, il est à regretter que les porcelaines de M. Moreau ne soient pas d'un prix plus modéré.

M. LACHASSAGNE, rue Meslay, n° 55, à Paris.

N° 940. — Les deux vases de porcelaine sortis de la manufacture de M. Lachassagne ont pris rang parmi les plus beaux ornemens de l'exposition. Il est donné à peu de fabricans de réussir d'une manière complète dans la confection de vases d'une aussi grande dimension. La nuance du bleu employé par M. Lachassagne se rapproche du bleu qui fit la réputation des porcelaines de Sèvres, et, sous ce rapport, ce fabricant mérite des éloges. Il faut bien cependant signaler la profusion des ornemens en or dont ces vases sont couverts, comme n'étant pas de très-bon goût, et dire en terminant que M. Lachassagne ne nous a sans doute pas envoyé ce qu'il avait de plus moderne et de plus élégant. (Médaille de bronze.)

M. MOUSSIER-FIÈVRE, Orfévre-Bijoutier, rue des Fossés-Montmartre, n° 27, à Paris.

N° 628. — Le service de table exposé par M. Moussier-Fièvre, était remarquable par la modicité des prix et l'éclat de l'alliage dont il est fabriqué. L'inventeur annonce que cet alliage est d'un usage aussi propre et aussi sain que l'argent; il est permis de mettre en doute un pareil résultat. Nous devons dire, cependant, que le service exposé s'oxide difficilement et qu'il a une résistance suffisante, pourvu qu'il soit employé sous des formes un peu massives. Cet alliage, composé en grande partie d'étain, ne nous parait avoir d'autre inconvénient que celui de fondre à la température de l'ébullition de la graisse, ce qui doit nécessairement en limiter l'usage.

(Médaille d'argent.)

M. WAGREZ, Tapissier, à Valenciennes, rue de Famars.

N° 707 et suiv. — Deux fauteuils dits à la Voltaire, l'un en palissandre, l'autre en bois peint, garnis tous deux par M. Wagrez, ont valu à ce tapissier une Mention honorable. Les ressorts d'acier qui remplacent le crin dans la garniture intérieure de ces deux meubles sont d'un agréable effet. Ce genre de garniture offre des difficultés que M. Wagrez a su vaincre aussi dans la confection d'un matelas élastique qu'il a exposé.

M. BÉMY, Artiste, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 22, à Paris.

N° 490 et suiv. — On ne peut rien imaginer de plus parfait comme imitation des peintures chinoises sur soie, que les écrans que M. Bémy a exposés sous les n°s 492-493-494. Les formes variées de ces meubles, la richesse, le bon goût de leurs supports, et l'éclat si vif de leurs couleurs ont attiré l'attention générale pen-

dant la durée de l'exposition. Les robes de bal exposées aussi par M. Bémy, sous le n° 491, ont paru d'un effet délicieux, même pendant le jour; à la lumière des bougies et au milieu d'un bal, elles seraient sans doute jugées plus favorablement encore. Ces différens objets ont mérité à M. Bémy une Mention honorable.

M. **PÉRÈS-PASTELOT** et compagnie, à Paris, rue du Faubourg St-Denis, n° 607.

N° **636**. — Les *stores-gazes* exposés par MM. Pérès-Pastelot et compagnie, sont d'un effet délicieux et ont attiré l'attention du public pendant la durée de l'exposition. Deux de ces stores, qui rappellent les peintures chinoises, ont paru à la Commission mériter une Mention très-honorable. Un autre de ces stores qui se rapproche du genre moyen-âge a été jugé comme moins heureux de transparence et de composition.

M. **GESLIN**, Mécanicien, rue de la Michodière, n. 13, à Paris.

N° **563** et suiv. — Il a enrichi notre exposition, cette année, d'un porte-aune à volute très-élégant et d'un bel effet sur un comptoir, d'un lit en fer ordinaire, d'un lit ployant pour voyage; il est en tubes métalliques recouverts de cuivre et garni de sa mousliquaire.

Parmi les autres objets, nous avons encore remarqué un barreau de rampe d'escalier en tube de 8 lignes et une espagnolette également en tube de 8 lignes, garnie en cuivre. Ces tubes, faits à la mécanique, économisent la matière sans nuire à la solidité; le prix des deux échantillons dont nous venons de parler sont pour cela d'un prix très-modéré.

La fabrique de M. Geslin mérite des succès; le Jury lui a décerné une Mention très-honorable.

M. FANON, Layetier-Coffretier-Emballeur, rue Montmartre, n. 170, à Paris.

N° 547 et suiv. — Boîtes de voyage, avec champignons mécaniques pour les chapeaux des dames.

Ces boîtes sont très-légères et très-commodes ; le champignon est d'un mécanisme très ingénieux ; il retient le chapeau avec solidité, sans le secours d'épingles, et ne lui permet pas d'appuyer sur les parois de la boîte. Les dames peuvent elles-mêmes renfermer dans ces boîtes tout ce qui compose leur toilette, sans crainte que rien ne perde de sa fraîcheur ou de son apprêt pendant le voyage. Quoique d'un prix un peu élevé, les boîtes de M. Fanon sont cependant très-économiques par les services qu'elles rendent. La Commission a cru devoir en recommander l'usage, en décernant à l'inventeur une Mention honorable.

M. LAMY, Fabricant de baignoires en zinc et de ferblanterie polie, rue de la Verrerie, n. 67, à Paris.

N° 605 et suiv. — Il a envoyé à l'exposition une baignoire en zinc d'un très-beau poli avec double gorge.

Une autre, de forme demi-antique, à gorge, et une troisième à bandeau carré. Elles sont d'un beau modèle et de très bon goût, mais les prix un peu élevés nous font craindre que la vente n'en soit pas facile ; cependant la perfection du travail mérite bien des considérations : il a obtenu du Jury une Mention très-honorable.

M. PETIT, Ferblantier, rue St.-Géry, à Valenciennes.

N° 637. — Une baignoire en zinc, à forme rentrée vers la partie destinée à recevoir les pieds, évasée de l'autre. Cette baignoire économise beaucoup l'eau, et par conséquent le combustible ; elle est très-solidement tra-

vaillée et d'un prix très-modéré. La probité de M. Petit est connue et la perfection de ses ouvrages aussi : tout doit donc lui attirer la confiance et une nombreuse clientelle. Le Jury a jugé qu'il avait mérité une Mention très-honorable.

M. PICARD, Ferblantier-releveur-mouliste, rue Fretillon, n. 22, à Paris.

N° **644**. — Les quatre objets de la fabrique de M. Picard, qui ont paru à notre exposition, nous ont donné une haute idée de l'habileté de ce fabricant. Son grand plat oval poli a l'éclat d'un métal plus précieux que le fer, et la cloche ovale destinée à le recouvrir, ainsi que les moules à biscuit, tous objets d'un seul morceau de métal, offrent une sorte de problême dans leur confection. Le Jury n'a pu se dispenser de décerner une Mention honorable à M. Picard.

M. PETIT, Pharmacien-breveté, rue de la Cité, n. 19, à Paris.

N° **638** et suiv. — Clyso-pompes de divers modèles avec leurs accessoires ; — thermopode.

Les clyso pompes dont M. Petit est l'inventeur, sont trop connus pour que nous entreprenions de les décrire et d'en énumérer les avantages. Ces utiles instrumens ont été appréciés à Valenciennes comme partout, et la Commission a cru devoir les recommander par une Mention honorable.

M. Petit avait aussi envoyé un nouveau bain de pieds en zinc, qu'il nomme thermopode, et qui offre cet avantage, qu'on peut verser de l'eau d'une température très-élevée qui se mèle également avec celle déjà contenue dans l'appareil, l'échauffe autant qu'il convient, sans qu'on soit obligé de retirer les pieds, ce qui contrarie l'effet du bain, ni qu'on risque de se brûler, comme il

arrive lorsqu'on la verse dans les vases dont on se sert ordinairement. Les médecins qui ont examiné ce thermopode en ont trouvé l'idée très-heureuse. Il est d'un prix modéré; ainsi l'on peut prévoir que l'usage s'en répandra promptement.

ARTS DIVERS.

M. LEROUX-DUFIÉ, Raffineur de sucre, rue Blanche, n° 17, à Paris.

N° 941. — M. Leroux-Dufié, en envoyant à notre exposition l'appareil qu'il a imaginé pour recevoir les sirops qui s'écoulent des formes dans les raffineries, a rendu un véritable service à l'industrie des sucres. Les avantages qu'il présente, bien constatés pour les raffineries, nous paraissent à peu près les mêmes pour les fabriques de sucre indigène, et nous espérons que l'expérience viendra bientôt confirmer notre opinion.

La manipulation des pots et des formes, dans les anciens procédés, est extrêmement fatigante et coûteuse. L'ouvrier qui pose les formes doit d'abord les asseoir avec soin sur les pots qui les supportent, s'il veut éviter la chûte de ces formes, et par suite des pertes considérables. Quand le terrage change la nature du sirop égouté, il faut enlever les formes, les placer sur d'autres pots et rassembler dans un réservoir tous les sirops écoulés d'abord. Le long séjour de ces sirops dans les vases qui les reçoivent, le tems nécessaire pour vider et nettoyer ces derniers, l'impossibilité de se préserver de l'accès des mouches pendant ces opérations, sont autant de causes de fermentation et de pertes réelles pour le fabricant.

Les gouttières ou rigoles présentent aussi plusieurs inconvéniens, tels que la difficulté de les nettoyer, de les préserver des mouches, d'asseoir solidement les formes, et aussi sont-elles peu employées.

M. Leroux-Dufié a fait disparaître tous ces inconvéniens, et de plus il a supprimé le travail fatiguant pour les ouvriers de changer les formes dont les plus fortes pèsent jusqu'à 150 livres, et de transporter sur le ventre des pots de 60 livres au moins. Il remplace les pots et les gouttières par un seul réservoir rectangulaire dont le fond est formé par quatre plans inclinés vers le centre et revêtus de zinc. Ce réservoir est recouvert d'un plancher mobile percé d'autant de trous qu'on veut y placer de formes. Un entourage en bois maintient solidement les formes qui s'appuient les unes sur les autres, et présentent tant de stabilité qu'on pourrait marcher dessus sans les déranger.

De ces réservoirs, le sirop constamment à l'abri des mouches est conduit par un tuyau dans une rigole commune et de là aux chaudières. On peut ainsi les cuire immédiatement, et l'on sait combien les retards que l'on apporte à cette opération diminue la quantité de sucre cristallisable. En même tems la main-d'œuvre se simplifie, la séparation des différens sirops s'opère d'elle-même, parce qu'ils s'écoulent à différentes époques; le travail devient plus régulier, plus facile à répartir entre les ouvriers.

D'après les renseignemens qui nous ont été fournis par l'auteur et par MM. Boca et Grar frères, qui ont fait établir ces planchers avec le plus grand soin dans leur raffinerie, l'économie de main-d'œuvre permet de supprimer cinq à six ouvriers sur trente, et si de plus on considère que les formes se conservent plus longtems, qu'il n'y a plus d'entretien de pots à mélasse, ni de sirop absorbé par eux, et que dans un établissement nouveau, on peut économiser encore, en supprimant le plancher en dessous des caisses dites lits de pains, on sera convaincu que les avantages que le nouveau système présente sur

l'ancien, compenseront en bien peu de tems l'augmentation d'un quart qu'il exige dans les frais de premier établissement. Dans cette augmentation se trouve compris le privilége de son inventeur.

MM. Boca et Grar frères, qui ont eu l'obligeance de nous montrer en détail les planchers-lits-de-pains qu'ils viennent de faire exécuter dans leur établissement, se feront un plaisir de fournir aux industriels tous les renseignemens nécessaires pour l'établissement et la bonne exécution de ces appareils. (Médaille de bronze.)

M. **RICHARD**, Fabricant de bijoux en jais, fonte française et tôle, rue Grenier-St.-Lazare, n. 31, à Paris.

N° **636**. — M. Richard a obtenu aussi une Mention honorable. Ses parures de deuil et ses bijoux en jais sont d'un travail parfait. Ce genre d'industrie, longtems négligé en France, a repris faveur depuis que M. Richard s'est établi en France.

M. **HOUDAILLE**, Bijoutier de la reine, à Paris, rue St.-Martin, n. 171.

N°. **597**.—M. Houdaille, qui a exposé différens bijoux imitant l'or, a obtenu de la Commission une Mention honorable. Les bijoux de M. Houdaille sont remarquables à la fois par leur légèreté et leur solidité. La Commission a reconnu que plusieurs de ces objets, notamment les boucles de ceinture rivalisent heureusement avec l'or. Il y a donc progrès dans ce genre d'industrie, et ce progrès se résume en intelligence de la part du fabricant et en économie pour l'acheteur.

M. **HAMELING**, Graveur-Ciseleur, à Paris, passage du Saumon, n° 65.

N°. **936**.—Nous avons examiné, avec beaucoup d'intérêt les cachets, presses à timbre et à copier et autres

objets de la fabrique de M. Hameling. La perfection avec laquelle ces différens objets sont exécutés font autant d'honneur au mécanicien, qu'au graveur et au ciseleur. Cependant la Commission tout en admirant les produits des ateliers de M. Hameling a cru devoir se borner à les signaler au public, attendu qu'elle n'a pas remarqué de conception mécanique nouvelle qui puisse mériter une récompense.

M. **BERNARD**, Mécanicien, rue de Mons, n°. 23, à Valenciennes.

N°. **921**.—L'art du fontainier paraît vouloir sortir de l'état d'enfance où il est resté jusqu'à présent à Valenciennes et dans les villes voisines. Nous avons remarqué, en effet, à l'exposition de cette année des tentatives manifestes d'amélioration surtout dans la pompe de M. Bernard. La tige du piston se meut avec une régularité suffisante et le mécanisme, s'il n'est point parfait, atteste du moins que le constructeur est à la recherche des perfectionnemens que l'on a apportés dans ces machines. Nous ne faisons point un éloge complet de son travail, parce que nous pensons, qu'il a encore quelque profit à tirer de l'étude des pompes anglaises à piston métallique garni d'un cuir ambouti, d'une seule pièce. Il verra aussi dans ces derniers les soupapes du piston plus flexibles, les clapets tournés et ajustés avec plus de soin ; il pourra ensuite donner plus de solidité au bâtis de fonte qui supporte le balancier, en reliant entr'elles les diverses pièces qui le composent. Quoique la pompe de M. Bernard laisse à désirer sous quelques rapports, la Commission a cru devoir récompenser ses efforts par une Mention honorable.

M. **FOURNIER**, Serrurier, à Valenciennes, rue de la Wiéwarde, n° 8.

N°. 934. — M. Fournier voudrait faire de bonnes pompes ; il y arrivera avec le tems et de la persévérance. Nous lui dirons, comme à M. Bernard, étudiez les bons constructeurs, abandonnez les pistons ou sceaux en bois et procurez-vous les machines nécessaires pour mettre quelque précision dans votre travail ; vous aurez bientôt regagné une dépense une fois faite, par le placement facile de vos pompes.

M. **THIERRY**, Conducteur de travaux, à Valenciennes, rue de Paris, n° 95

N°. 693.—M. Thierry a exposé un modèle de chemin de fer qui se trouve un à propos à l'époque actuelle. Il est à souhaiter qu'il trouve bientôt à utiliser les études spéciales qu'il a faites de ce genre de construction : Il a prouvé par le modèle qu'il a exposé qu'il sait raisonner ce qu'il fait, et mettre à profit les observations que lui fournit une pratique éclairée par la théorie.

(Mention honorable.)

Mad. veuve **GANCEL-DEBAVAY**, à Cambrai, rue des Rotisseurs.

N°. 559 et suivant.—Nous mentionnons ici la pompe à incendie et les machines exposées par Mad. veuve Gancel, pour rappeler la perte d'un artiste distingué, mort depuis plusieurs années. M. Gancel sut créer, à une époque où l'art de construire ces mécaniques était bien moins avancé qu'aujourd'hui, des ateliers dans lesquels il exécuta des pompes et des mécaniques d'une grande précision. Sur un rapport très favorable des ingénieurs de la compagnie des mines d'Anzin, la com-

mune de Raismes a fait l'acquisition de la pompe à incendie qui était exposée.

M. **HAIZE**, Mécanicien, à Paris, rue du faubourg St.-Martin, n° 98.

N°. **580**.—La pompe exposée par M. Haize présente une disposition simple et ingénieuse ; elle est destinée aux arrosemens et doit remplir parfaitement le but du constructeur. Elle est précieuse dans les grands jardins, pour arroser avec promptitude et sans fatigue les légumes, les plantes herbacées, et surtout les arbres fruitiers, pendant les grandes chaleurs, pour attendrir et faire grossir les fruits, laver le feuillage, enfin procurer aux plein-vent et aux espaliers tous les avantages de la pluie, lorsque le ciel en est avare. Au printems, après une gelée qui menace de détruire les fruits si tendres de l'abricotier, du pêcher et même ceux de plusieurs autres arbres, cette pompe serait très utile pour faire dissoudre, les glaçons formés sur les fleurs, en les arrosant avec une eau à la température de 8 ou 10 dégrès, avant que le soleil ne les ait frappées de ces rayons.

Quoique légère, elle peut cependant encore rendre de grands services pour arrêter ou éteindre un incendie qui ne fait que se déclarer ; en un mot, toute ferme, toute maison rurale un peu importante devrait être pourvue de la pompe-brouette de M. Haize, et, en peu de tems, on aurait regagné le prix qu'elle aurait coûté, et qui est très-modéré. (Mention honorable.)

M. **BERNARD**, Architecte, à Valenciennes.

Sans n°.—Nous avons vu figurer à notre dernière exposition les briques de M. Gourlier destinées à la construction des cheminées cylindriques logées dans l'épais-

seur des murs. Cette année M. Bernard a exposé des briques qui doivent remplir le même but, et qui ont de plus l'avantage de se relier plus facilement avec les briques généralement employées. Nous désirons vivement voir introduire ici ce mode de construction ; l'art des fumistes est peu avancé chez nous, et l'on ne se figure pas l'influence qu'exercent sur le tirage d'une cheminée, la forme, les dimensions et la disposition du conduit à fumée. Ce n'est pas trop des efforts des hommes les plus éclairés pour introduire dans ces constructions les améliorations qu'indique la théorie. Le meilleur moyen d'y arriver est sans doute de simplifier l'exécution et c'est ce que réalisent, pour une partie importante, les briques qui nous occupent maintenant. Nous leur avons remarqué néanmoins un léger défaut, les joints verticaux des briques n'étant point perpendiculaires à la surface intérieure, viennent former avec cette surface des angles très aigus qui peuvent se briser dans le transport des briques. Nous signalons cet inconvénient, parce que nous sommes convaincus que M. Bernard trouvera facilement le moyen d'y remédier.

M. CHEVALIER, Ingénieur-Opticien, à Paris, Palais Royal, N°. 163.

N°. 926. — Le microscope achromatique exposé par M. Chevalier n'est point un appareil de cabinet, c'est un instrument qui, une fois connu, deviendra nécessaire dans un grand nombre de fabriques. Il est destiné à mesurer le diamètre des fils de lin, de laine, de soie, et apprécier en même tems la teinture et la plus ou moins bonne confection de ces fils. Le micromètre dont il est garni permet d'évaluer jusqu'à un, deux centième de millimètre et même au-delà, ce qui est plus que suffi-

sant pour tous les besoins des arts. Il donne les contours des objets amplifiés d'une netteté parfaite, et il répond à la réputation que s'est acquise M. Chevalier pour la construction des instrumens d'optique.

(Mention honorable.)

M. WILLEMOTTE-PEPIN, Tillandier, rue de Lille, n. 81, à Valenciennes.

N°. 712.—M. Willemotte a exposé des articles de Liège dont il a introduit la fabrication en cette ville, consistant en clous à monter les souliers, tranchets, alènes, emporte-pièce, bouche-trous, bisets en acier, fusils de cordonnier et de boucher, limes neuves et réparées, rapes, etc. Cette fabrique intéressante pour le pays est bien précieuse; la faire connaître et l'encourager sont des devoirs que nous remplissons avec plaisir. Il parait que la modicité de ses prix lui assurera bientôt une clientele étendue, la bonté de sa trempe lui sera d'une grande recommandation. (Mention honorable.)

M. TACQUET, Tonnelier, faubourg de Paris, n. 18, à Valenciennes.

N°. 691 et 692. — Les objets de son travail qu'il a exposés, un broc, un seau sans cercles etc., prouvent qu'il est un très-bon ouvrier; il s'est fait connaître dans cette exposition, nous espérons qu'il en sentira les heureux effets.

M. BERTRAND, Coiffeur, à Valenciennes.

N°. 924.—La perruque aérienne de M. Bertrand est en effet d'une merveilleuse légèreté. Elle a mérité à son auteur une Mention honorable.

M. DRUESNE, Fabricant de coutellerie, rue de Lille, n° 13, à Valenciennes.

M. Druesne vient de former une nouvelle fabrique de coutellerie et d'instrumens de chirurgie et de vétérinaire. Les échantillons qu'il nous a adressés dans les derniers jours de l'exposition, nous font présumer que cette nouvelle fabrique est une bonne acquisition pour la ville de Valenciennes : nous regrettons qu'il ait exposé si tard, les connaisseurs et consommateurs auraient pu apprécier son talent; nous ne doutons pas qu'à la prochaine exposition, il ne nous dédommage et qu'il n'ait du succès.

M. DESCAMP, Coutelier, à Douai.

N° 929.—M. Descamp a exposé un service entier de coutellerie en acier fondu, et d'autres objets de sa fabrique, que nous avons jugés bons, bien polis et d'un beau travail, les connaisseurs lui ont rendu justice pendant l'exposition. (Mention honorable)

M. ASTRUC, Coutelier, à Lille, rue des Seneurs, n. 15.

N°. 482 et suivant.—M. Astruc a soutenu par les objets qu'il a exposés la réputation qu'il s'est acquise; nous avons remarqué un couteau à dix-sept lames, et surtout un secret pour monter les lames de rechange, très ingénieux et de son invention, une jolie boîte à rasoirs et une d'instrumens de dentiste d'une grande perfection. (Mention honorable.)

M. CARLIER, Coutelier, à Condé.

N°. 517.—Une garniture complète de couteaux à balances, à manches sculptés, ciseaux, sécateurs,

geamblettes, canifs, etc. Ces objets sont d'un fini et d'un poli parfait. Ce fabricant mérite la confiance, nous faisons des vœux pour la prospérité de sa fabrique à laquelle il prête tous ses soins. (Mention honorable.)

M. **FRESTEL**, Coutelier, rue Tourteron, à St-Lo,

N°. **557**. — Cet industriel n'a pas voulu laisser passer notre exposition, sans y offrir son tribut; il avait enrichi la précédente et y avait recueilli les suffrages qui lui étaient dûs pour l'expérience et l'habileté qui le distinguent, il s'occupe sans cesse du perfectionnement de sa fabrication; les objets qu'il a offerts au jugement du public consistent en couteaux, ciseaux, rasoirs, canifs, et jardinière à six lames de rechange le tout enfin est d'un fini parfait. (Mention honorable.)

M. **DAVID** fils, Graveur, à Valenciennes.

N° **928**. — Tous les connaisseurs ont donné des éloges mérités à la charmante vignette de M. David fils; rien n'est plus gracieux de composition que cette planche, qui a valu une Médaille de bronze à son auteur.

M. **LEBOULANGER**, Peintre à Valenciennes.

N°s **608** et **609**. — M. Leboulanger a exposé deux tables, l'une composée de 32 échantillons de peintures imitant différens bois, l'autre de même nombre d'échantillons de divers marbres. Les bois ont été rendus avec une rare fidélité, et l'on ne réconnaît pas moins de talent dans l'imitation des marbres que ce peintre a voulu reproduire. Ces deux tables ont valu à leur auteur une Médaille de bronze.

MM. **FOSSE** et PIERRE **PAVOT**, tous deux Peintres, à Valenciennes.

N° 557. — MM. Fosse et Pierre Pavot, élèves de M. Leboulanger, ont mérité tous les deux une Mention honorable. Les tables d'échantillons qu'ils ont exposées leur promettent un succès complet dans le genre qu'ils ont choisi et qui ne peut manquer de leur être profitable.

M. **HÉOIS**, Peintre, à Valenciennes.

N° 938. — M. Héois, qui a obtenu en 1833 une médaille de bronze pour imitations de marbres et de bois divers, a mérité une récompense semblable cette année, pour avoir peint, avec un talent tout-à-fait remarquable, plusieurs alphabets extraits de manuscrits du moyen-âge. La délicatesse et l'éclat des ornemens dont se composent ces caractères, ont été également appréciés. Ce genre de travail, tout nouveau pour les peintres en décors de notre ville, aura sans doute des imitateurs.

M. **JACOTIER**, Relieur, à Paris, rue St.-Antoine, n° 78.

N°s 601 et 602. — La Commission a cru devoir accorder une Mention honorable à M. Jacotier, dont les reliures sont d'un fini et d'une élégance vraiment dignes d'éloges. Quant à la reproduction des gravures sur peau, la Commission a pensé que ce nouveau genre d'ornement n'est pas d'un bon effet, et que M. Jacotier ferait bien d'y renoncer à l'avenir pour les reliures en veau de couleur.

M. **LEMAIRE-DUCHAUFFOUR**, Relieur, à Valenciennes.

N° 616. — M. Lemaire-Duchauffour a obtenu aux

une Mention honorable. Dans ses reliures, il est, avec raison, sobre d'ornemens; et ceux qu'il emploie sont de bon goût. A l'intérieur, les livres sortis de chez lui ne laissent rien à désirer; mais la Commission a reconnu qu'ils ne s'ouvraient pas assez facilement. Il est à regretter que M. Lemaire-Duchauffour, qui possède tout ce qu'il faut pour réussir dans ce genre d'industrie, ne s'y consacre pas exclusivement.

M. FICHTEMBERG, Fabricant de papiers marbrés et de crayons, à Paris, rue des Bernardins, n° 34, près la place Maubert.

N°s **556** et suivans. — Les papiers marbrés de M. Fichtemberg se distinguent par la variété et l'harmonie des couleurs. Ils sont aussi fort bien glacés, condition essentielle pour que ces papiers soient durables. M. Fichtemberg a obtenu une Mention honorable.

M. HATTUTE, Chirurgien-Dentiste, à Paris, galerie Vivienne, n° 5.

N° **937**. — Dents et machoires artificielles; préparations anatomiques en cire.

Les services que rend M. Hattute dans l'art du dentiste à Valenciennes, nous font un devoir de rendre justice aux efforts qu'il a faits pour acquérir, dans cette partie toute spéciale de la chirurgie, un degré de perfection qui donne toute sécurité aux familles auxquelles les soins de ce genre sont d'une indispensable nécessité, pour leur épargner des souffrances et des difformités qui nuisent à la régularité de la physionomie et à l'articulation des mots.

M. Hattute revendique avec juste raison la composition et l'inaltérabilité de l'émail interposé aux

dents de la partie inférieure du cadre, ou simulant les gencives; nous le louons de cette découverte, dont le texte certifiera l'authenticité; mais nous l'engageons surtout à perfectionner les teintes et à donner plus de naturel à l'interposition dentaire de son émail.

Maintenant, nous passerons en revue le cadre lui-même et toutes les parties qui le composent.

Il est fâcheux que le charlatanisme ait fait son profit de ces espèces d'enseignes, qui, de petites dimensions, ont pris des proportions colossales, et cela pour éblouir le public! M. Désirabode, qui paraît exploiter le plus en grand dans ce genre, a un cadre qui occupe toute la hauteur d'une des galeries du Palais-Royal. Cette vitrine merveilleuse renferme des dents d'animaux, deux dents de Bonaparte et vingt autres choses ou bizarres ou curieuses faites par le modeleur en cire ou quelqu'anatomiste à gages.

Quant aux mâchoires de M. Hattute, avec arcades dentaires entières ou espacées, elles occupent la partie la plus apparente et supérieure du cadre; celles enfin qui sont les plus remarquables par leur blancheur, leur facture, leur alignement, rehaussées de gencives simulées, parfaitement rosées, il faut encore les considérer comme la plus belle, la plus consolante partie de la médaille dont le revers est en bas; il y a là un sourire pour la jeune fille qui y voit un reflet de sa belle nature, un sourire et un espoir pour la coquette, et une déception pour tout le monde; ces belles dents, enchassées dans une cire vermeille, le sont malheureusement contre l'ordre de la nature.

La partie médiane du tableau est, pour le vulgaire, la plus étonnante; peu accoutumé à l'analyse des parties humaines, il a dû envisager cette organisation faciale si compliquée d'un œil grave et surpris; mais le dentiste

qui ne vise pas à la vérité anatomique et qui en fait une œuvre d'artifice, lui fait de l'anatomie *ad libitum*. Les germes dentaires des mâchoires du milieu, sont, selon nous, trop superposés, trop accidentés, trop volumineux pour n'être pas en cire ; toutes les artères des pièces latérales, si vermeils, tous les nerfs, si blancs, sont en cire colorée; ils sont trop gros par rapport à l'état de nature; le facial et l'ophthalmique, si déliés, si divisés et subdivisés en rameaux excessivement ténus, ont un volume qui centuplerait nos maux et nos mouvemens physionomiques, s'ils existaient ainsi en réalité. Le nerf facial, développé de la sorte, n'a pu prendre sur les pièces les expansions frontale, faciale et maxillaire qui lui donnent un caractère si distinctif; le nerf dentaire inférieur est trop épanoui à sa terminaison ; l'artère maxillaire interne, trop développée, n'a pu se prêter à la division multiple, et ses treize branches sont abrégées de moitié, parce que l'espace manque.

Dans la série dentaire inférieure se trouve concentré tout le talent de M. Hattute (la préparation de la dent artificielle) ; les pivots sont bien et solidement placés, l'arrangement des crochets d'attache sur les autres dents est fort régulier ; les appareils qui fixent les obturateurs du palais sont artistement préparés, et de la main même de M. Hattute, qui réunit l'art du dentiste à celui du mécanicien. Nous aimons à rendre justice à l'adresse de M. Hattute ; mais, nous le répétons, l'anatomie est une science trop grave pour exploiter la crédulité du public et pour servir de parade. (Mention honorable.)

ART TYPOGRAPHIQUE.

M. PRIGNET (J.-A.), Imprimeur et Lithographe, à Valenciennes.

N° 658. — Typographie et Lithographie.

Les labeurs exposés cette année par M. Prignet sont dignes de nos premiers typographes de la Capitale. Plusieurs de ces belles impressions ont mérité à M. Prignet une Mention honorable à l'exposition générale de 1835, à Paris. Nous possédions de plus un exemplaire de l'édition si remarquable des *Tournois de Chauvency*, ouvrage de luxe, exécuté avec goût et dans le genre propre à rappeler l'époque décrite par le poète historien, Jacques Bretex. Cet ouvrage, dont l'édition est entièrement épuisée, fait le plus grand honneur aux presses de M. Prignet, et prouve qu'un homme qui aime véritablement son art et qui y excelle, sait se distinguer en quelqu'endroit qu'il se trouve. Sans doute l'imprimeur rencontre en province des obstacles de plus d'un genre; mais il n'est pas impossible de les surmonter, quand on connaît, comme l'habile typographe dont nous parlons, toutes les ressources de son art.

Les essais lithographiques qu'il a exposés sont des plus satisfesans pour une première année de tentatives en ce genre. Ainsi cet établissement, l'un des plus considérables du Nord de la France, se trouve présentement aussi l'un des plus complets.

M. Prignet avait obtenu à l'exposition de Valenciennes, en 1833, une Médaille d'argent; la Commission se fait un devoir de rappeler cette honorable distinction méritée à tant de titres.

M HOUBLOUP, Imprimeur-Lithographe, rue Dauphine, nº 32, à Paris.

Ce lithographe s'est fait connaître à notre exposition en plus d'un genre. Le fleuve Scamandre est d'une grande beauté et ne laisse rien à désirer ; les dessins à la plume ont un fini et une richesse d'exécution qui permettent de les comparer à la gravure.

Nous avons surtout remarqué dans le prospectus du Muséum pittoresque d'histoire naturelle, la transposition des caractères d'imprimerie sur la pierre lithographique. Ce nouveau procédé permet d'espérer les plus heureux résultats et une grande économie dans les textes, surtout quand M. Houbloup sera parvenu à obtenir toute la netteté désirable. (Médaille de bronze.)

M. TORRIS, Imprimeur-Lithographe, rue des Récollets, nº 11, à Dunkerque.

Nº 460. — Specimen d'impressions lithographiques à la pointe sèche.

Nº 628. — Crayons lithographiques.

L'invention de la lithographie est une des gloires de notre siècle. Elle n'a pas été plutôt connue, que chacun s'est appliqué à la perfectionner, à en multiplier les applications et en varier les procédés. L'un reproduit avec fidélité les chefs-d'œuvre des artistes célèbres ; cet autre la rend l'auxiliaire et même la rivale de la typographie ; un autre enfin parvient à rendre tout le luxe de l'art du calligraphe et consacre son talent à répondre à tous les besoins du commerce et de l'industrie.

Parmi ces derniers, nous devons distinguer M. Torris qui s'est exercé à tirer tout le parti possible de la pointe sèche, ou gravure sur pierre. Ceux qui ont vu à l'exposition de Valenciennes, les belles épreuves que cet ha-

bile lithographe nous a envoyées, ont eu peine à se persuader qu'elles ne fussent pas le produit du burin sur le cuivre. En effet, la taille-douce la plus parfaite et la plus soignée ne saurait surpasser la délicatesse, la netteté, la régularité des lignes que la main de M. Torris sait tracer sur la pierre, ou l'écriture anglaise qu'il reproduit avec toute la richesse, l'élégance et la légèreté qui la caractérisent.

Nous avons admiré la vue du port de Dunkerque, tracée en marge d'une lettre de marque; le trait fidèle de la magnifique tapisserie, conservée au Musée de Valenciennes, et qui a été lithographiée pour servir de frontispice aux Tournois de Chauvency. Les factures, les lettres de commerce, les cartes de visite que nous avons sous les yeux égalent et même surpassent par le goût et l'exécution tout ce que peut produire le burin.

M. Torris se recommande encore par la perfection des crayons lithographiques de sa composition. Ceux destinés à représenter les demi-teintes, les ciels et généralement les tons légers sont parfaits.

A la dernière exposition, il ne nous avait envoyé que cette espèce de crayons; nous lui en avions demandé de plus noirs pour les plans plus vigoureux: il nous en a envoyé cette année, et ils ont été trouvés très-bons; seulement on désirerait qu'ils fussent un peu plus gras. Il est peut-être utile de faire remarquer à ceux qui feraient usage des crayons de M. Torris, qu'ils ne doivent pas être taillés comme les autres avec le tranchant d'un canif, mais en raclant, ou sur une lime très-douce.

La Commission a revu avec un nouveau plaisir les produits de ce lithographe; elle se plaît à rappeler la Médaille de bronze qu'il a obtenue à si juste titre en 1832 pour ses épreuves, et à lui décerner cette année une nouvelle Médaille de bronze pour les crayons dont il a perfectionné la composition.

M. GIGAULT-D'OLINCOURT, Imprimeur Lithographe, à Bar-le-Duc, rue Rousseau, n. 19.

Paris n'est plus la seule ville de France qui renferme des hommes d'un talent distingué. Chaque ville de provence en possède qui feraient honneur à la Capitale elle même ; M. Gigault d'Olincourt est de ce nombre. L'établissement lithographique qu'il dirige à Bar-le-Duc est aussi complet qu'il est possible; et depuis son origine, c'est-à-dire, depuis que la lithographie a pris rang dans l'industrie, il n'a pas cessé de lui donner de jour en jour plus d'accroissement ; ses presses lithographiques sont constamment en activité. C'est à M. Gigault d'Olincourt que l'on doit l'application des cylindres en fer aux grandes presses lithographiques.

Frappé des avantages immenses que le commerce de la librairie peut retirer de l'emploi de la lithographie pour enrichir de planches les ouvrages sur les sciences et les arts ; il s'est expliqué à reproduire, avec exactitude et netteté, et par des moyens prompts et peu coûteux toutes les parties d'une machine, d'un édifice, d'un corps ou d'un objet quelconque. A l'aide de la plume d'acier, du tire-ligne et d'un instrument dont il est l'inventeur, il est parvenu à imiter en lithographie les planches traitées au burin.

On a pu voir par les deux volumes de planches qu'il a exposés et qui représentent des figures géométriques, des appareils orthopédiques et des dessins anatomiques, qu'il n'a cherché que l'économie et la netteté, laissant à d'autres le luxe et la finesse du trait auxquels il lui serait cependant facile d'atteindre, s'il en avait le désir, si tel était son but.

Des personnes difficiles pourraient, en comparant avec d'autres, les planches dont nous parlons lui adresser quelques critiques, Mais elles seraient injustes, puisque

le but n'était pas de briller, mais de faire un travail utile et à bon marché. L'idée est heureuse et surtout d'un grand avantage pour les livres didactiques; la Commission le pense ainsi, et croit de voir en remercier celui qui l'a conçue.

M. DAUTY, à Paris, Galerie Colbert, n° 7.

N°. 927. — M. Dauty nous a mis à même d'apprécier le service qu'il a rendu, en publiant son nouvel atlas national de France, le plus complet et le plus riche en documens géographiques et statistiques qui existe. Les études et les recherches que cet atlas a coûté sont incalculables, si l'on fait attention que le tracé des routes royales et départementales a été soigneusement rectifié, les nouvelles routes stratégiques indiquées, ainsi que les chemins de fer projetés, les canaux de navigation, de dessèchement et d'irrigation, le point où commencent et finissent le flottage en trains ou à bûches perdues, et la navigation naturelle des fleuves et des rivières. Cet atlas si utile au commerçant et à l'homme de cabinet, par l'exactitude topographique et par la correction orthographique des noms, mérite si rare, se recommande encore par la modicité de son prix; l'auteur a voulu qu'il fût à la portée de toutes les fortunes, afin de répandre universellement la connaissance géographique de notre pays qu'à notre honte, les étrangers possèdent mieux que nous. La Commission, cédant aux vœux d'un grand nombre de souscripteurs, a acheté cet atlas, pour en faire un lot qui n'est pas le moins intéressant.

Une livraison de la France historique, autre publication du même éditeur, accompagnait l'atlas dont nous venons de parler, mais elle occupait si exactement le fond de la caisse qu'elle ne fut pas remarquée au déballage,

et qu'on crut ne laisser qu'une feuille placée pour protéger ce qui était au dessus ; elle n'a été retrouvée que long-tems après l'exposition. C'est un tort que nous avons fait bien involontairement, et aux visiteurs, et à l'exposant lui-même qui avait des droits incontestables à une récompense honorifique. Puisse la justice que nous rendons ici au mérite de cet ouvrage, dédommager M. Dauty de la perte d'une médaille qui lui était dûe !

La France historique fait connaître par un texte explicatif et par de charmantes gravures exécutées par les plus habiles artistes de Paris, les vues, les monumens, les costumes et les hommes illustres de chaque département. Présenter ainsi ce que chaque localité offre de plus interressant et de plus recommandable, n'est-ce pas instruire et plaire à la fois ? n'est-ce pas rendre plus attrayante et plus facile l'étude de la géographie qu'il est si indispensable de connaître aujourd'hui ?

M. ADRIEN, Imprimeur-Lithographe, à Paris.

Sans numéro. — L'exposition était déjà ouverte, lorsque M. Adrien nous a envoyé une épreuve très-curieuse d'impression en couleurs sur pierre. Jusqu'à présent, aucun établissement où des essais semblables aient été tentés, n'a présenté de résultats aussi remarquables que celui que nous avons sous les yeux. Si, comme il n'est pas permis d'en douter, d'après le témoignage de M. Adrien, cette épreuve est telle qu'elle sort de la presse et qu'elle n'ait pas été retouchée, il a prouvé qu'on peut atteindre la plus grande justesse dans les repères des planches. L'effet de cette lithographie est fort beau, quoique le rouge ne soit pas assez franc. M. Adrien ouvre une route nouvelle qui peut conduire à d'immenses résultats, si son

procédé peut jamais s'appliquer aux impressions sur étoffes. (Mention honorable.)

M. GIARD, Imprimeur-Lithographe, à Valenciennes, Grande Place.

N° 574. — Specimen d'écritures lithographiques. Le tableau exposé par M. Giard et renfermant des cartes de visite, factures, etc., prouve, de la part de l'ouvrier, une main exercée. M. Giard doit chercher à se l'attacher; il y a dans son travail de la finesse et du goût.

M. LÉGER, Graveur et Fondeur en caractères, neveu et successeur de P.-F. Didot, à Paris, rue Percée St.-André-des-Arcs, n° 11.

N° 612. — Les caractères que nous avons sous les yeux paraissent tous provenir d'anciennes frappes; mais ce qui leur nuit le plus, c'est qu'ils n'aient pas été imprimés chez M. Didot, et que des portions soient tellement égratignées, que peu d'imprimeurs se hasarderaient à les acheter, s'ils ne connaissaient la grande réputation de M. Léger, réputation justifiée par ses nombreux succès aux expositions de Paris et de plusieurs autres villes. (Mention honorable.)

M. DESCHAMPS, Graveur pour tout ce qui concerne la typographie, à Paris, rue St.-Jacques, n° 67.

N. 528. — Les vignettes et fleurons montés sur quadrats, sont d'une bonne exécution, quant à la gravure. M. Deschamps mérite aussi d'être encouragé par les imprimeurs, à cause de l'amélioration notable qu'il a introduite dans le procédé de fonte. Nous nous permet-

trons une seule observation, c'est que les massifs n'étant pas *pontés*, la vignette ne se trouve pas de hauteur sur tous les points, et il suffit de quelques grains de sable sur le marbre pour changer le niveau. Il suffit donc d'une légère modification aux vignettes et fleurons de M. Deschamps, pour qu'ils rendent les plus grands services à l'art typographique. (Mention honorable.)

Madame veuve CONSTANTIN aîné et CONSTANTIN jeune, Fondeurs, à Nancy.

N. **522**. — Cette fonderie ne le cède pas à la plupart de celles de Paris. Les frappes sont fort belles; cependant, les italiques de nompareille et de mignonne laissent peut-être à désirer : au reste, il est difficile de juger ces caractères sur l'épreuve que nous avions sous les yeux, et qui pourrait être d'un tirage plus satisfesant. Les caractères étrangers sont fort beaux, le plain-chant moins heureux, les vignettes très-pures et de bon goût. (Mention honorable.)

M. LOEUILLET, Graveur, à Paris, rue Poupée, nº 7.

Nos **613** et **614**. — Caractères gravés sur acier. M. Lœuillet peut être rangé au nombre des meilleurs graveurs. Les specimen qu'ils nous a envoyés sont d'un type fort beau : la lettre est peut-être un peu large; elle charge un peu trop la page; mais, en cela, il a cédé au goût du jour. (Mention honorable.)

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

B

C

D

F

G

H

Q

R

S

T

V

